



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

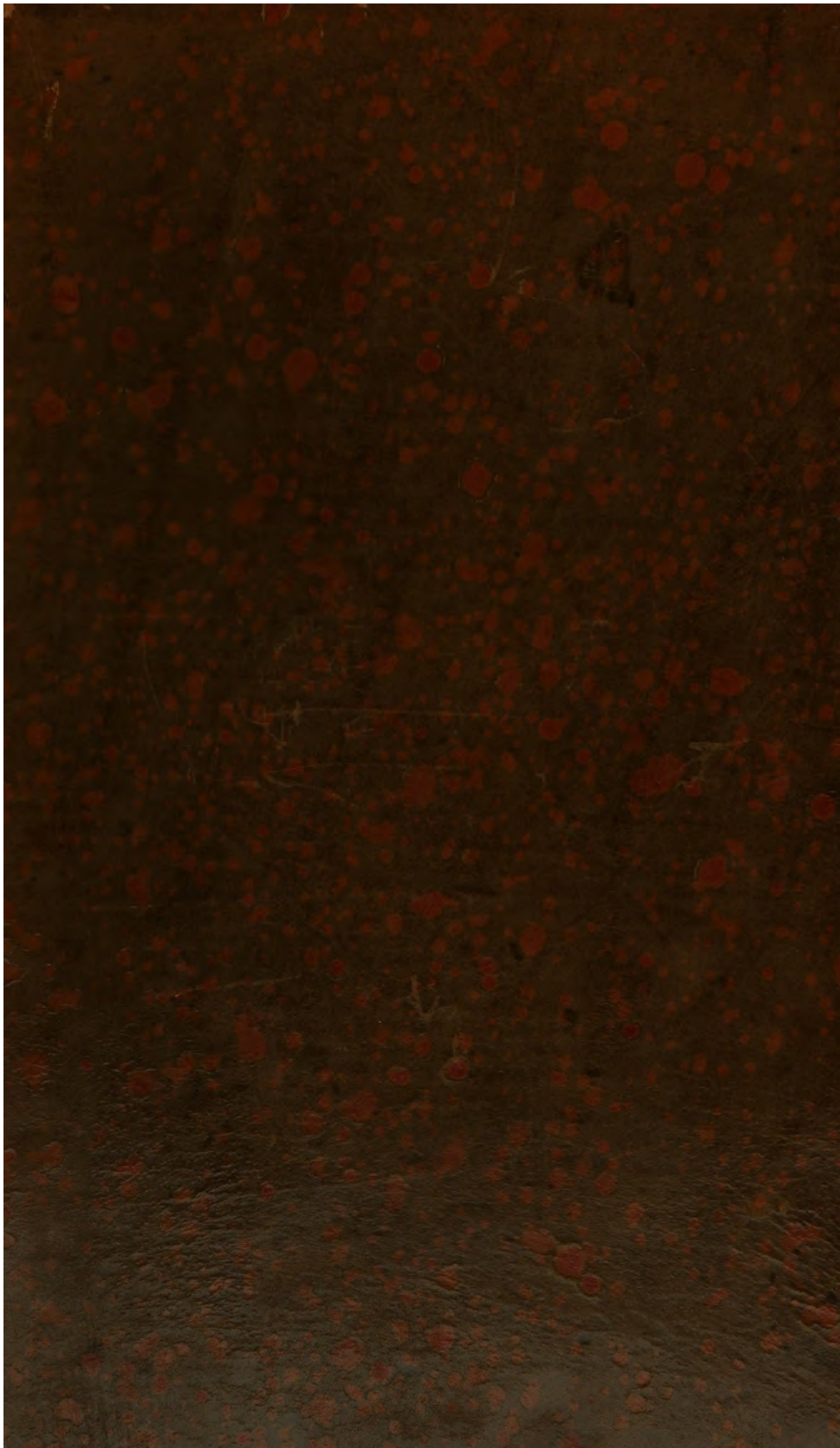
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

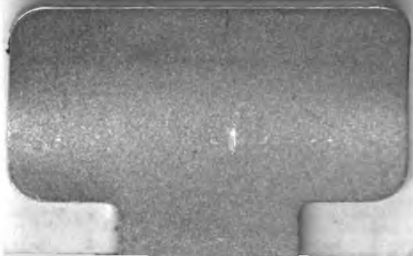
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

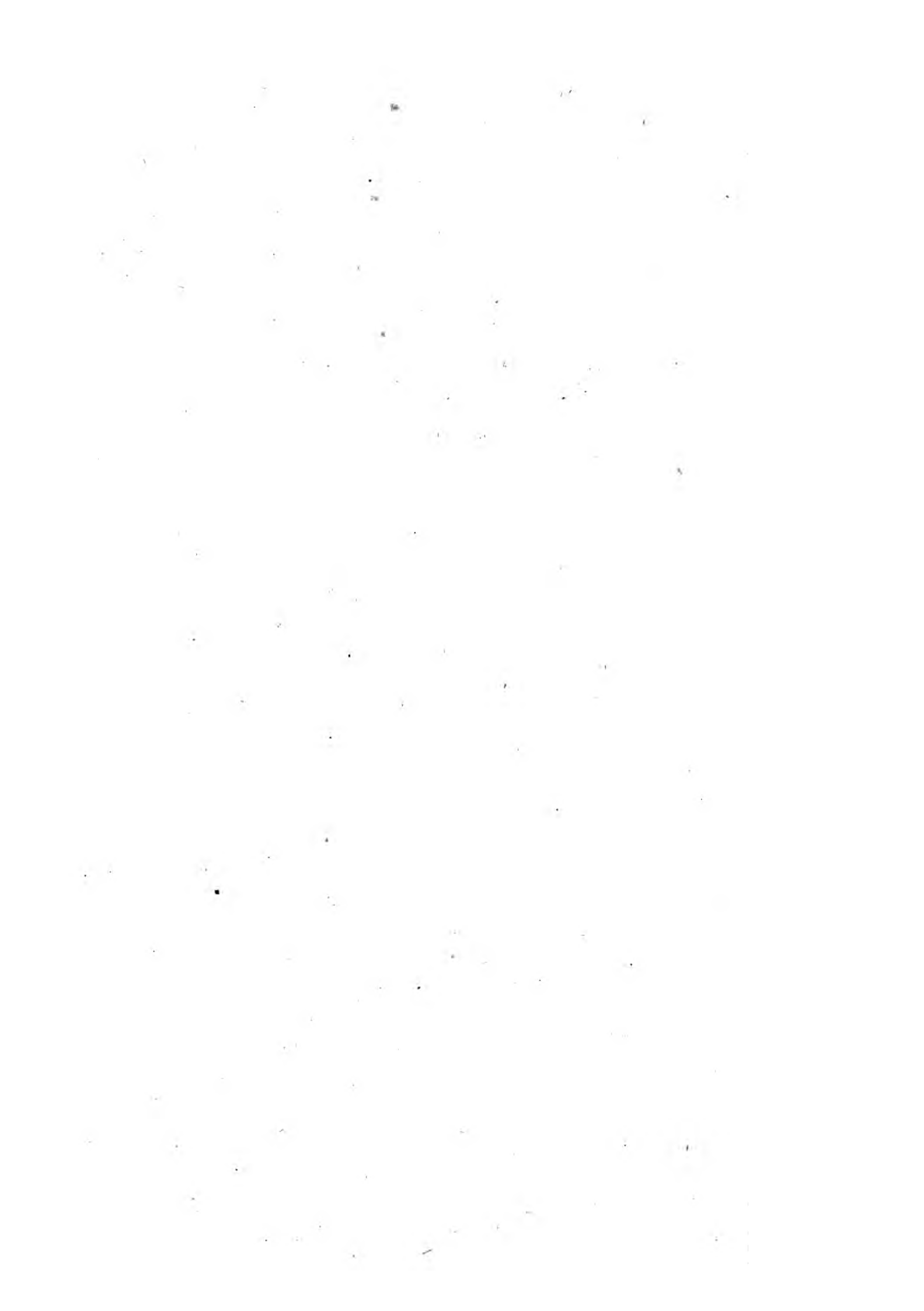


catalogue





The page contains extremely faint and illegible text, likely due to low contrast or a very light scan. The text is scattered across the page and does not form any recognizable words or sentences.





BS. 8°

A 216

COLLECTION
UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME LVI.

CONTENANT *les Mémoires de PIERRE-
VICTOR PALMA CAYET.*

XVI^e SIECLE.

IL paroît chaque mois un Volume de cette Collection, aussi régulièrement que le travail peut le permettre,

Le prix de la Souscription pour douze Volumes à Paris, est de 54 livres pour les nouveaux Souscripteurs, à dater du premier Décembre 1788, & de 48 livres pour les anciens. Ceux qui voudront recevoir les Volumes en Province, par la poste, payeront de plus 7 livres 4 sols.

Il faut s'adresser à M. CUCHET, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris, & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.



COLLECTION

UNIVERSELLE,

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME LV I.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HOTEL SERPENTE.

1790.



M É M O I R E S

D E

VICTOR PALMA CAYET,

O U

CHRONOLOGIE NOVENAIRE,

XVI^e S I E C L E.

[The text in this block is extremely faint and illegible due to low contrast and scan quality. It appears to be a list or series of entries.]

MEMOIRES 1589

DE

VICTOR PALMA CAYET,

OU

CHRONOLOGIE NOVENAIRE,

CONTENANT

L'HISTOIRE DE LA GUERRE

*SOUS LE REGNE DU TRES-CHRESTIEN ROY
DE FRANCE ET DE NAVARRE, HENRY IV.*

AFFIN de mieux entendre en quel estat estoient les affaires des Pays-Bas en ceste année, il ne fera hors de propos de faire un petit recit de ce qui s'y est passé aux années precedentes. Après la mort advenue l'an 1584 à Chasteauthierry, de M. le Duc d'Anjou, frere du Roy, qui avoit esté déclaré & receu dans Anvers Duc de Brabant & Comte de Flandres, & de celle du Prince d'Orange, assassiné un mois après dans Delft, lequel estoit Capitaine general, & Gouverneur des Provinces & villes qui avoient secoté le joug de l'Espagnol aux Pays-Bas, les Estats Generaux desdites provinces & villes se trouverent sur la

Tome LVI.

A

1589. fin de ladite année bien troublez, pour estre destituez de Prince & de Gouverneur. Toutesfois pour resister aux puissans efforts du Roy d'Espagne, ils nommerent pour leur Gouverneur & Capitaine General, le Prince Maurice, second fils dudit feu Prince d'Orange, aagé seulement de dix-huit ans, & pour son Lieutenant le Comte de Hohenloo.

Le Prince de Parme, Lieutenant general pour le Roy d'Espagne, ayant prins Dendermonde, receu Gand par accord, assiégré Anvers, & estant maistre de la campagne, donna merueilleusement à penser auxdits Estats, lesquels après plusieurs assemblées pour se resoudre à qui ils se devoient donner, sçavoir, ou à la Couronne des Roys de France, dont la plupart de leurs provinces avoient de tout temps relevé, comme en estant Seigneurs & Princes Souverains, & auxquels les Comtes de Flandres & d'Artois avoient toujours fait hommage, jusques au dernier Empereur Charles V, ou bien de se donner à la Couronne des Roys d'Angleterre. Leur resolution fust longue, pour ce que les uns soustenoient pour la France, les autres pour l'Angleterre. Les affections d'un party & d'autre estoient fondées sur plusieurs raisons d'Estat. Enfin ils resolurent de se donner à la France, & non à l'Angleterre, pour ce que la Royne n'avoit point de successeur asseuré, & que

la France n'en manquoit jamais par l'ordre ancien ^{1589.}
 du Royaume, auquel le premier Prince du sang
 succede toujours, & auffi que le Roy de Navarre
 qui estoit le successeur du Roy de France, estoit
 de leur religion.

En ce mesme temps lesdits Estats envoyerent
 vers la Royne Elizabeth d'Angleterre, la supplier
 de leur donner secours: mais elle ayant eu advis
 que les Deputez desdits Estats s'estoient ache-
 minez en France pour s'offrir au Roy, y en-
 voya le Comte d'Erby, Prince du sang royal
 d'Angleterre, tant pour confirmation d'amitié
 avec le Roy, que pour luy apporter l'ordre de la
 Jartiere, & pour luy recommander la cause des
 Pays-Bas, laquelle elle conseilloit d'embrasser
 pour beaucoup de raisons, qu'elle luy fit pro-
 poser.

Le 12 Fevrier l'an 1585, le Prince d'Espinoy
 portant la parole comme chef desdits Deputez
 des Estats Generaux, en l'audience que le Roy
 leur donna, luy dit, *qu'il plust à Sa Majesté les
 prendre tous, eux & leurs Provinces & Commu-
 nautex, comme ses sujets & vassaux, qu'ils dest-
 roient estre, & que sous certaines bonnes condi-
 tions ils estoient prests de s'obliger à luy: sans
 aucune restrinçtion ny reserve, mesme de la Hol-
 lande & Zelande qu'ils avoient autrefois accordée
 au Prince d'Orange & à ses hoirs, laquelle reser-*

1589. *vation ils avoient reconnu avoir esté le seul motif de la jalousie conceue contr'eux par le Conseil de feu Monsieur, frere de Sa Majesté, & leur dernier Duc.*

Ces Deputez furent receus benignement, & donnerent leurs propositions par escrit: mais le Roy d'Espagne qui vit que le Roy pouvoit, en acceptant ceste offre reduire sous sa puissance les Pays-Bas, pratiqua par intelligences plusieurs Princes & Seigneurs en France, pour faire une Ligue, sur les pretextes que nous avons dits cy-dessus, & traita avec eux, & leur bailla de l'argent.

Le Roy qui est adverty de ces pratiques faites par l'Espagnol en son Royaume, fut conseillé de ne se mesler nullement des affaires des Pays-Bas; & de n'innover rien en la paix qu'il avoit avec l'Espagne: ce fut pourquoy il leur fit responce, *qu'il ne les pouvoit recevoir sous sa protection, ny ne leur pouvoit donner secours en aucune façon, & ne vouloit enfreindre la paix entre la France & l'Espagne.* Mais quoyque Sa Majesté rescrivist depuis au Roy d'Espagne & au Duc de Parme, & leur manda qu'il avoit refusé l'offre des Flamans: les Espagnols ne laisserent de continuer leurs pratiques en France, & ont entretenu par le moyen de leurs doublons la rebellion d'une partie des François contre leur Roy, qui par ce moyen

a toujours eu du depuis la guerre jusques à sa ⁶⁸⁵¹¹ mort.

Ainsi les Flamans refusez par le Roy de France, eurent recours à la Royne d'Angleterre : laquelle, après plusieurs raisons & difficultez disputées en son Conseil, ne les voulut recevoir pour sujets & vassaux : mais elle se declara bien Protectrice des Pays-Bas restez en l'Union generale, sçavoir de la Hollande, Zelande, Utrecht, Frise, & autres Pays unis ; & ce sous certaines conditions. Les principales estoient, que lesdits Estats luy delivroient pour l'assurance des deniers qu'elle desfrayeroit pour l'entretien de l'armée qu'elle enverroient ez Pays-Bas, les places de Flessingue, Rameken, & la Briele : ce qu'ils firent le 29 d'Octobre ; & ainsi la Royne d'Angleterre fust declarée Protectrice desdits Estats, où elle envoya le Comte de Leycestre, fils du Duc de Northumbellant avec une armée, lequel y fust déclaré Gouverneur General de la part de ladite Royne ; & ainsi le Prince Maurice se desmit de la charge de Capitaine General que les Estats luy avoient donnée après la mort de son pere.

Le Comte de Leycestre fust receu fort magnifiquement par toutes les villes de Hollande, & des autres Provinces unies : mais voulant tenir absolument le gouvernement de toutes leurs affaires, il s'engendra entre luy & lesdits Estats une infi-

1589. nité de jaloufies, & des defiances fi grandes, que tout alla de mal en pis pour eux. Or le Duc de Parme, dez le mois d'Aouft en 85, avoit pris Anvers, & chaffé ceux du party des Eftats hors de Bruxelles, & de plusieurs villes qu'ils tenoient : plusieurs mefme de la Nobleffe defdits Eftats s'eftoient racommodez avec le Roy d'Efpagne ; & en l'an 86, ledit Duc de Parme continuant fes exploits, avoit reprins Grave, Venloo, Nuys, & plusieurs autres places : cependant que le Comte de Leyceftre eftant à Utrecht, vouloit executer fon premier deffein de cognoiftre de toutes chofes concernant l'Eftat des Pays-Bas, & ayant fait mettre prifonniers quelques-uns dudit Confeil d'Eftat des Provinces-Unies qui luy avoient esté ordonnez pour Confeillers ; & ce fuivant leurs privileges & libertez qu'ils difent avoir : ce qui fut un commencement de la haine qu'ils luy porterent, & qui continua à caufe qu'il donna aux Anglois les principaux eftats & charges de la guerre, dont les Seigneurs qui avoient toujours esté affectionnez à la maifon de Nassau, s'en plainquirent.

Sur la fin de l'an 86, ledit Comte de Leyceftre eftant mandé par la Royne d'aller en Angleterre, il s'y en retourna : peu après qu'il y fut, les Eftats des Provinces-Unies efcrivirent à la Royne plusieurs plaintes touchant fon gouverne-

ment ; & du depuis la Roynie pour estre mieux ^{1589.} informée de tout , envoya à la Haye en Hollande le sieur de Burchorr , & quelques siens Conseillers , pour entendre & appaiser ces differents : mais les plaintes des Estats furent augmentées par la perte du grand fort de Zurphen , & de Deventer que deux Anglois rendirent à l'Espagnol , lesquels ledit Comte de Leycestre y avoit mis pour y commander : ce qui fust suivy par la reddition aussi de la ville de Gueldres par un Escossois que le Comte de Leycestre avoit eu envie de desappointer de son regiment ; & pour combler le boisseau de l'infortune des Estats , le Duc de Parme mit le siege devant l'Escluse.

Or les Estats qui s'estoient assemblez à la Haye au mois de Fevrier en ceste année 1587 , pour remedier à leurs affaires , créerent Gouverneur General , le Prince Maurice en l'absence du Comte de Leycestre , avec commandement à tous leurs gens de guerre (& non à ceux de la Roynie d'Angleterre) de luy obeyr. Le Prince Maurice , & le Comte de Hohenlo pensant destourner le siege de l'Escluse , font une course en Brabant , & portent le feu par où ils passent : tout cela n'estoit assez pour faire lever le siege au Duc de Parme ; les Estats avoient bonne volonté , [mais ils n'estoient assez forts d'eux mesmes sans le secours d'autruy.

1589. La Royne d'Angleterre, jugeant par le siege de l'Escluse que le Duc de Parme avoit ses desseins tournezz pour se rendre maistre des villes & ports le long des costes de la mer de Flandres, & que cela luy importerait de beaucoup : y envoya du secours promptement, lequel y entra : plus, elle fit lever nouvelles troupes, & renvoya aux Pays-Bas le Comte de Leycestre, lequel arrivé en Zelande pensant recouvrir l'honneur que l'on luy avoit intéressé par les plaintes qu'aucuns des Estats avoient faites de ses deportemens, entreprint de secourir l'Escluse par mer, & d'assaillir le Havre occupé par l'Espagnol : mais les Capitaines Zelandois mal volontaires en son endroit furent cause que son dessein ne fust executé : nonobstant ceste desobeyssance, il va à Ostende, & espere secourir par terre l'Escluse. Avec cinq mille hommes de pied, il tire vers le fort de Blankeberghe, qu'il assiegea avec deux pieces de campagne : Le Duc de Parme en estant adverty, avec une partie de son armée luy vint au devant, & le Comte de Leycestre le sentant approcher leva sa batterie, & se retira dans Ostende, mais son arrieregarde fust très mal traitée par le Duc de Parme, qui peu après ceste retraite receut l'Escluse à composition.

Ceste perte augmenta de beaucoup les murmures entre le Comte de Leycestre & les Estats ; & en l'Assemblée generale qui fust tenuë à Dordrecht,

de toutes les Provinces unies, pour accorder leurs ¹⁵⁸⁹ differents, & donner un bon ordre à l'advenir, on luy presenta par escrit, quelle estoit l'autorité des Estats des Pays-Bas, & quelle devoit estre fa charge de Gouverneur general. Mais au contraire de se pouvoir accorder, le Comte de Hohenlo refusa d'obeyr audit Comte de Leycestre : & ceste assemblée se finit par apologies & invectives qu'ils firent imprimer les uns contre les autres : & continuerent tellement, que Leycestre se voulut emparer de Leyden pour la Royne d'Angleterre : l'entreprise descouverte & les entrepreneurs desadvouez dudit Comte, furent executez par justice : Mais de plus en plus les divisions & partialitez se continuerent entr'eux, & la Royne fust contraincte de rappeler du tout Leycestre en Angleterre : lequel obeyssant à ce commandement, partit le 14 Novembre de Zelande, & se rendit incontinent à Londres.

Les Estats, & la plus-part de leurs gens de guerre, resolus de n'obeyr plus à Leycestre, comme à leur Gouverneur, se trouvent en nouvelle peine, car les Capitaines de plusieurs places fortes ne veulent recognoistre d'autre Gouverneur que luy. Ils sont tous à la veille de jouer des cousteaux les uns contre les autres : ce qui eust esté un grand avantage pour l'Espagnol, qui cependant entretenoit la Royne d'Angleterre d'un accord, & mesme les Deputez

1589. d'une part & d'autre se trouverent à Bourbourg en Flandres : mais n'ayans peu rien faire, l'on ne parla plus en Angleterre que de se preparer à se deffendre contre la grande armée que l'on dresseoit en Espagne pour la venir envahir.

Le Duc de Parme d'autre costé faisoit fouyr des nouveaux canaux en Flandres & y faisoit faire une sorte de navires à fond plat, appellés Pleytes pour en garnir les villes maritimes de Dunquerque & Nieupport, & aussi affin de s'en servir pour se joindre à l'armée d'Espagne. Bref, les préparatifs de ceste grande armée servirent de beaucoup aux Estats des Provinces unies, pour reprendre leur autorité. Car quelques-uns ont estimé que le voyage que fit en ce temps-là l'Admiral Haward en l'Isle de Valchren avec dix navires de guerre, n'estoit que pour se saisir du Prince Maurice, accusé en la Cour d'Angleterre par le Comte de Leycestre, & par le sieur de Ruffel, de s'estre voulu rendre maistre de Flessinghe, & d'estre la cause avec ceux qui le supportoient, des executions à mort que l'on avoit faites à Leyden, & de ce qu'ils tenoient comme assiégré Medemblyk, & declaroient ennemis tous ceux qui portoient de l'affection aux Anglois : mais le Prince à l'arrivée de l'Admiral se retira vistement à Middelbourg, & en partit à l'instant pour s'en aller en la flotte des navires de guerre que les Estats entretenoient devant le fort de Lilloo, où ledit sieur Admiral

envoya vers luy deux siens parens , pour luy dire ^{1589.} qu'il avoit charge de la part de la Royne de traiter avec luy , affin de faire mettre bas toutes les deffiances & jalousies. Le Prince s'en excusa honnestement d'y aller , & fit responce que ces accords se devoient faire avec les Estats generaux , & non avec luy. Peu après il rescrivit à la Royne plusieurs plaintes touchant ses terres patrimoniales occupées par ceux qui se disoient serviteurs de Sa Majesté : & surtout contre les accusations de Ruffel , dont il la supplioit luy en faire faire reparation.

La Royne considerant le danger de toutes ces deffiances , voyant l'armée navalle d'Espagne si proche , & qu'elle ne pouvoit la repouler & conserver l'estat de ses pays que par une union avec ses voisins , & aussi pour se servir des navires de guerre des Estats , respondit fort courtoisement au Prince , & desadvoïa tous ceux qui voudroient se couvrir du manteau de son service : & pour davantage appaiser ces partialitez , elle envoya la resignation du gouvernement de Leycestre , qui fust publiée par toutes les villes de l'obeyssance des Estats.

Ainsi les Estats ayans repris leur premiere autorité , restablirent aussi le Prince Maurice en ses gouvernements de Hollande , & de toutes les Provinces unies , en son Admirauté , & en son estat de Capitaine general de toute leur gend'ar-

1589. merie : lequel en ceste qualité a mis à fin beaucoup de beaux exploits militaires, comme il se peut voir à la suite de ceste Histoire.

Après que le Duc de Parme, qui estoit à Dunquerke avec une belle armée, pensant se joindre à la grande flotte d'Espagne, eust entendu pour certain que les vents & le mauvais temps de la mer se joüoient de toute ceste grande armée d'Espagnols, & que n'osans repasser dans la manche d'Angleterre où ils avoient esté si bien canonnez, ils prenoient leur chemin pour, en tournoyant l'Escosse & l'Irlande, reprendre la route d'Espagne : Ce Prince donc voyant qu'il n'eust sçeu rien executer du dessein que le Roy d'Espagne avoit contre l'Angleterre, sans ceste grande flotte, n'y elle sans luy, ramena son armée de Flandres en Brabant, & alla pour assieger la ville de Berg sur le Soom : mais voulant s'emparer de l'Isle de Ter-tolen, le Marquis de Renty & le Comte Octavien conduisans huit cents hommes à la faveur de deux mille mousquetaires qui estoient sur la digue de Berg, furent contraincts de se retirer, après y avoir perdu quatre cents hommes. Le Duc voyant qu'il n'avoit peu prendre ceste isle, sans laquelle il ne pouvoit empescher le Prince Maurice de secourir par mer ceux de Berg, il voulut tenter d'avoir ceste place par la pratique de Batfort Escossois, qui luy devoit livrer le grand fort qui estoit à la teste de Berg :

ayant lequel il eust facilement peu se rendre maistre ^{1589.}
 de ceste ville : mais Batfort en ayant adverty les
 chefs de la garnison , on luy joüa d'une double en-
 treprise, & trois mille soldats choisis de son armée,
 que Batfort avoit introduits dans le fort , furent
 durement traictez par le canon, & par les mous-
 quetades que l'on tiroit au travers d'eux, en teste,
 & en flanc : & ceux qui se pensoient sauver furent
 tellement canonnez à dos, par ceux de la ville, que
 peu s'eschapperent.

Le Duc apres ceste perte leva son camp : & le
 repartit par les garnisons pour le reste de l'Hyver :
 le Comte Charles de Mansfel en ce mesme temps
 assiegea Vathendonk, qu'il prit, & Bonne se rendit
 aussi apres un long siege. Ces deux prises servirent
 de consolation aux Espagnols de leurs pertes
 passées.

Cependant le Prince & les Estats n'avoient autre
 dessein que de s'asseurer & restablir en leur premiere
 autorité. Les partisans des Anglois y furent quelque
 peu plus doucement traictez que ne furent les
 François à Anvers, quand feu Monsieur le Duc
 fust contrainct d'en sortir : & toutesfois leurs
 Historiens ont mesme escrit : que si les soldats
 des garnisons Angloises (que la force & la presence
 du Prince Maurice fit venir à la raison) ne se fussent
 voulu contenter, & que Leycestre n'eust bien-tost
 remis son gouvernement ez mains des Estats

1589⁵ Generaux, il en fust advenu plus grand mal. Aussi apres que les garnifons Angloifes de la Vere & d'Arnemuyden furent appaifées par argent, le Prince Maurice y alla, & prit poffeffion de fon Marquifat de la Vere.

Le 7 d'Octobre auffi le Comte de Mœurs qui renoit le party du Prince & des Estats fe trouva dans la ville d'Utrecht, où un tumulte populaire s'esleva contre les partifans Anglois : en ceste ef-motion le Capitaine Cleerhagen pourveu du gouvernement de Gorcun par le Comte de Leyceftre, y fust percé de part en part au travers du corps : le dit Comte de Mœurs fe faifit du Capitaine Terlo Efcoutete d'Utrech, & du Bourgmaiftre de Deventer, & s'affeura de ceste ville, où depuis il fit rappeler les Bourgeois, que les partifans du Comte de Leyceftre avoient bannis de la ville, & reünit tous les Trajectins en l'Union avec les Holandois & les autres provinces confederées.

Au commencement de l'an 89, le Prince Maurice defira de ravoit Gertuydemberghe, ville du domaine de la maifon de Naffau, dans laquelle le Comte de Leyceftre avoit mis un Gouverneur & garnifon à fa devotion : ils avoient esté appaifez comme ceux de la Vere avec une fomme d'argent, toutesfois on ne les fceut tirer dehors, comme on avoit fait ceux-là : & prirent pour pretexte qu'ils n'eftoient pas du tout payez : à l'infatigation

d'un d'entr'eux appellé Neus ils se mirent à courir & piller les navires & les marchands qui trafiquoient. 1589.

Le Prince & les Estats se resouldent pour montrer un bon exemple d'obeyffance à toutes leurs garnisons, de chastier ces mutinez, & d'assieger ceste place par mer & par terre : ce qu'ils firent au commencement d'Avril, & la battirent de telle furie, qu'en deux jours ils firent breche si raisonnable, que ceux de dedans demanderent à composer : ce qui leur ayant esté accordé & les articles dressez, le Prince pensant le lendemain les signer, l'eau devint en ceste nuit-là si haute, que ledit Sieur Prince fust contraint d'enlever mesme son canon : ce que voyant les assiegez, ils remparerent la breche, & ne voulurent plus de composition, voyant le siege levé à cause des eaux. Les habitans de Dordrecht voisins de Gertuydemberghe, tascherent lors par belles offres & promesses de raccommoder ces garnisons mutinées : mais ils aymerent mieux s'accommoder avec le Duc de Parme qui estoit venu jusques à Breda, & avoit campé son armée au mesme lieu d'où les eaux avoient fait retirer le camp du Prince. Les articles de la composition dressez tant pour les habitans, que pour la garnison, (laquelle receut quinze mois de paye, avec permission de se retirer où ils voudroient, ou bien de prendre les armes

1589. pour l'Espagnol) Jean Winkelvelde, & Charles Honning, chefs desdites garnisons, sortirent & demeurèrent au service de l'Espagnol, riches du butin qu'ils avoient fait dans ceste place, laquelle ils livrerent ainsi au Duc de Parme : lequel après ceste reddition envoya le 23 d'Avril une partie de son armée sous la conduite de Charles de Mansfeld pour aller s'emparer d'aucuns Chasteaux vers Bosleduc, & sur la riviere de Meuse, plusieurs desquels il rangea à la devotion de l'Espagnol : mais estant campé devant la ville de Heisdem il fust contraint d'en lever le siege, & faire place au secours que leur envoyoit le Prince Maurice. Voilà tout ce qui s'est passé de plus remarquable ez Pays-Bas jusques au 8 de May que le Prince de Parme, s'en alla au pays du Liege boire de l'eau des fontaines de Spa, à cause de son indisposition que l'on disoit proceder de poison par la meschanceté de ses ennemis ; car en ce temps il fust contraint d'envoyer le President Richardot en la Cour d'Espagne pour se justifier de ce qui avoit esté dit & escrit contre luy au Roy d'Espagne par plusieurs Espagnols, & par le sieur de Champigny : l'accusans de n'avoir fait son devoir lors que la flotte d'Espagne estoit auprès de Calais : ny en la Conference de Bourbourg avec les Anglois : & qu'il avoit esté seul la cause de la perte de tant de soldats à Berg sur le Zoom, ayant

ayant fait ceste entreprise contre l'avis du Conseil de guerre, qui estoit près de luy. Mais toutes ces accusations s'en allerent en fumée. Richardot luy rapporta d'Espagne l'ordre de ce qu'il devoit faire à l'advenir, & la continuation de ses gouvernements : Champigny pour s'exempter de tomber sous sa puissance fust contraint de sortir des Pays-bas, & se retirer en la Comté de Bourgogne.

Il est temps que nous retournions voir ce qui se passoit en France. Nous avons dit qu'après que le Duc de Mayenne se fust retiré du fauxbourg de Tours, le Roy fit avancer le Roy de Navarre à Boisgency, avec toutes ses troupes. Aussi-tost qu'il y fust, il envoya tous les siens à la guerre : Chasteaudun fust incontinent surpris par le Capitaine Lorges : le sieur de Chastillon fust par luy envoyé avec deux cents chevaux, & trois cents arquebuziers pour une entreprise sur Chartres : mais voicy ce qu'il en advint le dix-huitiesme May.

Les troupes de cavalerie de la Picardie, que conduisoit le sieur de Saveuze, Gouverneur de Dourlens, pour aller trouver l'armée de Monsieur de Mayenne, s'estoient venuës loger à Liplantin, à quatre lieues & demie de Chartres, & à deux lieues & demie de Bonneval. Sur le bruit que le sieur de Lorges avoit battu l'estrade

1589 le jour d'au paravant vers Bonneval, le sieur d'Arcinville, Gouverneur de Chartres pour l'Union avec sa compagnie, partit de Chartres pour s'y acheminer, & pour y mettre des gens de guerre dans l'abbaye : mais estant près de Bonneval il rencontra vingt Gentils-hommes menez par le sieur de Fouquerolles, qui estoient pour coureurs de la troupe de Monsieur de Chastillon, lesquels sans marchander le chargerent si rudement que six des siens estans demeurez sur la place, il se retira, & s'en alla sauver à Liplantin où il donna l'alarme au sieur de Saveuze, qui incontinent fit monter tous les siens à cheval.

Le sieur de Chastillon poursuivant son chemin pour aller vers Chartres, & ayant passé deux bonnes lieuës outre Bonneval, descouvrit d'une grande demi-lieuë le sieur de Saveuze & toutes ses troupes à cheval. Les uns & les autres s'approchent, & chacun des chefs se mit à la teste de sa troupe. Dans celle de Saveuze estoient les compagnies des sieurs des Brosses composées de six à sept vingts Gentils-hommes, & c'estoit toute l'esslite de la Noblesse de Picardie du party de l'Union, en nombre de trois cent chevaux, avec vingt-cinq ou trente arquebusiers.

Dejà le sieur de Chastillon changeoit le pas au trot pour les recevoir. Charbonniere & Harambure avec leurs compagnies de chevaux legers

estoyent sur la gauche de l'autre costé. Quand Saveuze jetta devant ses arquebusiers & ordonna sa troupe de lanciers en haye, puis vint sans se desbander un grand quart de lieuë au pas, alors les trompettes sonnerent à la charge des deux costez, & le sieur de Chastillon ayant fait une petite alte pour attendre son arquebuserie, l'ayant mise en son lieu, & fait deux hosts de ce qu'il avoit de cavalerie, prend la charge, où Saveuze vint fort bravement, & print le gallop de trente pas, ses arquebusiers faisant leur salve tout à cheval d'assez près. L'infanterie du sieur de Chastillon les reçut, qui après avoir tiré leurs premières arquebusades, se mesla durant la charge dedans toute ceste cavallerie, où ils tuèrent force chevaux de coups d'espées dedans les flancs, & s'y en perdit trois d'entr'eux seulement. Saveuze qui d'abordade avoit la teste tournée contre les chevaux legers, print sur la droite, & chargea de telle furie le sieur de Chastillon, que ses premiers rangs furent rompus, luy chocqué & porté par terre, & huit ou dix Gentils-hommes des siens coururent ceste mesme fortune. Les sieurs des Brosses chargerent le sieur de Chastillon en flanc tout d'un temps, en sorte que le reste de sa troupe fust fort esbranlée. Tandis que le sieur de Chastillon & ceux qui avoient esté renversez avec luy s'estans relevés combattoient à pied, Harambure

1589. qui menoit la compagnie de chevaux legers du Roy de Navarre, auprès duquel s'estoit rangé Fouquerolles, chargea Saveuze & les siens de telle furie, qu'il les perça. Après que le combat eust esté longuement opiniastré, & que les Picards pensoient toujours se pouvoir rallier (ce qu'ils ne peurent faire) ils furent tellement chargez, qu'il y demeura plus de six vingts Gentils-hommes morts sur la place, & les fuyards furent chassés plus d'une grande lieuë, où il en fust encor tué quelque soixante. Entre quarante Gentils-hommes prisonniers, se trouva le sieur de Saveuze, bien blessé, & le sieur de Forseville, lesquels furent menez par le sieur de Chastillon à Boisgency où estoit le Roy de Navarre: mais Saveuze ayant sceu la mort des sieurs des Brosses, & de tant d'amis qu'il perdit en ceste charge, ne voulut endurer que ses playes fussent pansées; dont il mourut.

Le Roy de Navarre envoya incontinent ledit sieur de Chastillon au Roy luy porter l'avis de ceste rencontre, avec les deux cornettes qui y furent gagnées, lequel trouva Sa Majesté à Chastelleraut, qui reçeut ceste nouvelle avec joye, & dit aux siens en particulier, *j'ay souvenance* d'avoir dit, quand Chastillon ayma mieux se faire voye par les armes en sa retraite de l'armée des Reistres, que non pas de me rendre ses drapeaux,

qu'il avoit du courage, & de la valeur pour s'estre ¹⁵⁸⁹ sauvé de ceste meslée; & que s'il estoit Catholique, j'estimerois un jour qu'il me feroit service. Je voudrois qu'il le fust. Les deux services qu'il m'a faits depuis quinze jours ne sortiront jamais de ma memoire, celuy-cy, & celuy-là qu'il me fit aux fauxbourgs de Tours. Puis se tournant vers Bellanger Jacobin, il luy dit, nostre Maistre, raschez à me faire ce service. Bellanger s'y employa depuis, il y eut quelques commencemens de Conferences pour cest effet à Tours, mais rien n'en reüssit, le soin des armes en fust la cause.

La translation du Parlement de Paris à Tours fust publiée au commencement d'Avril en la ville de Poictiers. Plusieurs habitans pensoient que comme leur ville avoit esté une fois la retraite du Parlement, qu'elle le devoit encor estre à ceste fois-cy: l'Évesque de Poictiers de la maison de Saint Belin, le sieur de Boisseguin, Gouverneur du chasteau, le Vicomte de la Guierche son gendre, & un Cordelier nommé Protasius, affectionnez au party de l'Union, affin de faire esmouvoir le peuple contre le Roy, se servirent de trois subjets: que le Roy ne leur vouloit point de bien, puis qu'il avoit mis son Parlement à Tours, & non à Poictiers. Qu'il avoit fait trefve avec le Roy de Navarre contre son Edit d'Union,

1589. & qu'il estoit excommunié par le Pape, leur ville estant une des six nommées par Sa Sainteté pour faire la publication du monitoire contre Sa Majesté : ceste ville estoit presque esgalement divisée en deux partys, le Roy y avoit de bons serveurs, qui le supplierent de s'y transporter; & luy manderent que sa presence feroit l'assurance de leur ville à son service, & qu'ils s'empare-roient de quelques portes affin de luy donner plus feure entrée : ce fust ce qui fit acheminer le Roy à Poictiers, & commander au Marechal de Biron, au Comte de la Vauguyon, & à plusieurs Seigneurs qui avoient levé des troupes en Guyenne, de s'y rendre : ce qu'ils firent, & luy aussi : mais au lieu de trouver les portes ouvertes, estant dans les fauxbourgs, il trouva que ceux de l'Union s'estoient rendus maistres de la ville, & de toutes les portes : Protasius sçachant que le Roy estoit dans les fauxbourgs, y fit tirer quelques coups de canon, sans effet : le Roy voyant ceste rebellion se retira à Chastelleraut, où plusieurs habitans, tant de la Justice qu'au-tres, que l'Union mit hors de Poictiers, le vin-drent trouver; du depuis il en transfera le Siege Presidial, qui est le plus beau de toute la France, à Niort, où ils se retirerent tous; & le Poictou fust alors divisé en deux partis : comme fust aussi la Guyenne; car en mesme temps la ville d'Agen,

Pune aussi de six villes nommées pour la publi- 1589
 cation dudit monitoire, sur les pretextes de ceux
 de Poictiers, suivant les intelligences pratiquées
 de longue main par le sieur de Villars, Evesque
 d'Agen, & par le sieur de Montluc, se declara
 de l'Union; & les habitans mirent dehors leur
 ville le sieur de Saint Chameran, Seneschal
 d'Agnois, & tous les Royaux. Blaye, où com-
 mandoit le sieur de Luffan, se declara aussi de ce
 mesme party: Bourdeaux, la ville capitale où est
 le Parlement de la Gascogne, par la conduite du
 Marechal de Matignon, fust conservé au service
 du Roy, lequel affin de maintenir la ville en paix,
 en fit depuis sortir les Jesuites, lesquels il envoya
 faire leur demeure à Saint Macary: la ville de Li-
 moges pensa aussi se mettre de l'Union, & en eust
 esté sans l'ordre qu'y mit Monsieur le Comte de la
 Voûte, fils de Monsieur de Ventadour: bref toutes
 ces Provinces furent lors fort affligées en ceste di-
 vision de partis.

Si-tost que le Roy fust à Tours, de retour de son
 peu heureux voyage de Poictiers, il receut les nou-
 velles de la deffaite du Duc d'Aumalle, & de
 toutes ses troupes qui avoient assiegé la ville de
 Senlis pour l'Union, dont il fit rendre graces à
 Dieu dans l'Eglise Saint Garian, où le *Te Deum*
 fust chanté: or affin d'entendre mieux comment
 Senlis fust assiegé, & par qui; comment il fust de-

1589. livré du siege, & qui ce fust qui le fit lever, il est besoin de sçavoir comment Senlis se declara du party du Roy.

Monsieur de Mayenne devant que partir de Paris pour aller en Touraine, avoit donné ordre que toutes les places à dix lieues autour de Paris eussent fait le serment de l'Union : même Monsieur de Rostin ayant tenu près de deux mois la ville de Melun pour le Roy, la rendit enfin à l'Union : si bien qu'il n'y avoit plus que le chasteau du bois de Vincennes, auquel de tous les seize quartiers de Paris par chacun jour (ainsi que nous avons dit) estoit envoyé pour la garde des avenues dudit Chasteau, la Colonnelle de chacun desdits quartiers avec mille ou douze cents hommes, estimant prendre ceste place à faute de vivres. Et affin que les affaires de l'Union fussent plus assurées, ils resolurent que le Duc d'Aumalle demeureroit en l'Isle de France & en Picardie, cependant que le Duc de Mayenne iroit contre le Roy en Touraine, pour donner ordre si quelqu'un s'esmouvoit dedans ou autour de Paris, & qu'en ce faisant rien ne pourroit traverser leurs desseins ; mais il en advint tout autrement. Le Duc de Mayenne ne se fust si-tost acheminé vers la Touraine, que les sieurs de Givry, la Grange-le-Roy, & autres Seigneurs s'esleverent du costé de la Brie ; de l'autre costé en l'Isle de France, sur

la fin du mois d'Avril, Monsieur de Thoré) frere 1589
 de Monsieur de Montmorency, par l'intelligence
 qu'il eut dans Senlis s'empara de ceste place, où
 les sieurs de Fontenay, de Mouffy, le Baron de
 Bondy, & bien cent Gentils-hommes du pays, &
 quatre cents hommes de pied se jetterent inconti-
 nent, resolu avec tous les habitans de Senlis de
 tenir pour le Roy.

Senlis n'est qu'à dix lieuës de Paris : la reduc-
 tion de ceste ville au party du Roy estonna les Pa-
 risiens : trois jours qu'ils furent à se resoudre,
 comme ils devoient reprendre ceste place, donna
 le loisir au sieur de Thoré de l'envitailler & mu-
 nir. Celuy qui s'achemina des premiers pour faire
 les approches à Senlis, fust le sieur de Mayneville,
 Gouverneur de Paris pour l'Union. Monsieur
 d'Aumalle s'y rendit presque aussi-tost, avec qua-
 tre mille hommes, tant de cavalerie, que d'in-
 fanterie : plusieurs Parisiens y accoururent, &
 autres de plusieurs endroits des villes proches
 dudit party de l'Union, si qu'il s'y trouva en peu
 de temps de cinq à six mille hommes assiegeans,
 en bonne conche. Le cinquiesme May deux ca-
 nons & une coulevrine, avec poudres & boulets,
 partirent de Paris sous la charge de Brigard, Pro-
 cureur de l'Hostel-de-Ville : mais ne se trouvant
 gens de guerre pour les conduire promptement,
 la compagnie Colonelle d'Aubret allant en garde

1589. au bois de Vincennes suivant son ordre, au lieu de tourner par la Greve estant au bout du Pont-Nostre-Dame, fust conduite droit par la porte Saint Martin, au Bourget, où le canon & les munitions les attendoient, & ainsi au lieu d'aller à Vincennes, ils allerent conduire le canon à Senlis, où ils arriverent le lendemain Samedy au soir. De prime arrivée ils saluèrent la ville d'un coup de canon, & les assiegez furent sommez de se rendre, lesquels firent responce qu'ils y adviseroient le lendemain : sur ceste responce il courut pour nouvelles à Paris, qu'ils offroient une quantité d'argent, pour sauver leurs vies, & le pillage de la ville : ce n'estoit qu'un vau de ville, & estoit ce que les assiegez avoient le moins en intention : aussi leur responce ne fust autre, qu'ils conserveroient leur ville pour le service du Roy. Pendant ce pour parler le sieur d'Armentieres arriva de Compiègne, qui entra dans la ville de Senlis avec quelques chevaux, & y apporta mesme quelques poudres. Or la ville de Compiègne qui n'est distante de Senlis que de huit lieuës, s'estoit maintenüe en l'obeyffance du Roy; & quoyque les principales villes de Picardie, se fussent monstrees fort affectionnées au party de l'Union : il se trouva plusieurs bonnes places, qui se tindrent en leur devoir. Du long des costes de la mer, Calais & Bologne servirent de retraite aux Royaux de ces costez.

là. De l'autre costez Saint Quentin sur la Somme, 1589. & sur la riviere d'Oise, Compiègne, Chauny, & la Fere, servirent de retraite à Monsieur le Duc de Longueville, au sieur de Humieres, au Comte de Chaunes, au sieur d'Estrée, au Vicomte d'Auchy, & autres Seigneurs : les places du Castellet & de la Capelle en Tierafche, servirent pour faciliter le secours que ces Seigneurs, & lesdites villes pourroient tirer des villes de la Champagne & des frontieres qui tenoient encor pour le Roy, ou favorisoient son party, & avoir entre eux une communication ; ce qui succeda fort heureusement alors pour le service du Roy ; car Monsieur de la Nouë, qui avoit pris en charge la deffense des terres de la Duchesse de Bouillon, après la trefve accordée avec le Duc de Lorraine, & la dite Duchesse, vint trouver Monsieur le Duc de Longueville à Saint Quentin, suivant le commandement qu'il en receut du Roy, & amena avec luy plusieurs Gentils-hommes & Soldats qui avoient durant ces troubles toujours pratiqué les armes ez guerres de Sedan & Jamets : toutes ces choses advinrent assez heureusement en ces pays-là pour le service du Roy : si bien que d'Armentieres estant envoyé de Compiègne à Senlis, il assura les assiegez d'un prompt secours : tous les Royaux de ceste province monterent incontinent à cheval pour secourir Senlis, & le rendez-vous leur fust donné à Com-

1589. piegne, où le sieur de Givry & autres Seigneurs de la Brie se trouverent aussi : cependant le Duc d'Aumalle adverty de cest amas de gens de guerre, mande à tous les partisans de l'Union de ces quartiers-là de le venir trouver à ce siege : le sieur de Balagny avec la Cavalerie de Cambray, & autres troupes levées promptement ez villes du party de l'Union en Picardie, s'y vint rendre avec sept pieces de canon, sçavoir, six qu'il avoit prises à Peronne, & une à Amiens : les assiegez sur la nouvelle de sa vennë, & de tant de pieces de canon, firent une sortie de cent chevaux, avec cinquante desquels Armentieres reprint la campagne pour advertir le Duc de Longueville (qui estoit arrivé à Compienne) du besoin que les assiegez avoient d'un prompt secours.

Le Duc d'Aumalle ayant fait commencer la batterie avec dix pieces de canon le Mercredy 17 May au matin, pensoit emporter ceste ville de force devant que le secours fust approché ; & quelques gens de guerre estimant que la bresche fust raisonnable pour un assaut, le donnerent avec telle confusion, sans l'ordonnance dudit Duc d'Aumalle, qu'ils en furent repulsez avec perte.

Mais sur le midy de ce mesme jour, le Duc d'Aumalle eut advis que le Duc de Longueville estoit party de Compienne : ses espions luy rap-

portèrent avec assurance qu'il n'avoit que mille ^{1589.} chevaux, & trois mille hommes de pied, sans aucune piece de canon : ils disoient vray, car le Duc de Longueville fit faire alte à Verbery, & sçachant bien que les espions ne manqueroient point de rapporter qu'il n'avoit point de canon, ne le fit partir de Compiègne que quelque temps après luy, afin que le Duc d'Aumalle l'estimast plus foible qu'il n'estoit. En attendant son canon à Verbery, il fit assembler tous les Seigneurs, & leur dit, *Messieurs, quand chacun de vous considerera à quoy tend ceste affaire, & de combien elle importe au Roy & à toute la France en general, je ne doute point qu'il n'y en aura pas un d'entre vous qui n'estimera heureuse la journée en laquelle il respandra son sang, pour une si bonne occasion : toutes choses se doivent faire par conseil ; quoyque je sois vostre General, j'ay commandement exprès de Sa Majesté, qu'ex affaires de la guerre, j'use du conseil de Monsieur de la Nouë, nul d'entre vous n'ignore les grandes charges militaires qu'il a exercées, & desquelles il est venu heureusement à bout : c'est pourquoy en ceste journée si importante à toute la France, je le supplie de prendre la conduite & la disposition de ceste petite armée : quant à moy je lui obeyrai comme soldat, & je vous supplie tous de faire ce qu'il ordonnera.*

Tous les Seigneurs sur un reffus que fit Mon-

1589. fleur de la Nouë d'accepter ceste charge, le supplierent de la prendre, & d'obeïr à la proposition de Monsieur de Longueville, & que quant à eux qu'ils ne manqueroient point d'obeïssance, & d'executer son commandement en ceste journée. Ainsi Monsieur de la Nouë, pressé de prendre ceste conduite, l'accepta, & le canon arrivé de Compiègne, ayant disposé de l'ordre & comme devoient cheminer toutes les troupes, estant au-devant d'icelles il leur parla en ceste sorte, *Messieurs, les bons chefs ont leur espoir non en une confuse multitude d'hommes, mais en la vaillance & vertu d'une petite troupe de combattans hardis & courageux : le nombre de nos ennemis est grand, nous en avons à combattre deux contre un, pour ce qu'ils sont deux fois autant que nous : mais je vous vois tous François, & tous en bonne volonté de faire paroistre aujourd'hui le devoir que vous devez au Roy & à la France contre une multitude de rebelles, & contre une armée ramassée parmi la lie du peuple, qui ont changé l'aune de leurs boutiques en lances, se presumant d'esgorger la Noblesse, & piller leurs maisons à la campagne, aussi bien qu'ils ont fait dans les villes en leurs seditions populaires ; & sur ceste presumption ont osé sous la conduite de personnes qui n'eurent jamais aucun bonheur à la guerre, assieger Senlis, Senlis, Messieurs, qui est une place, afin*

que je vous parle franchement, en laquelle à pre- 1589
sent gist le salut de toutes les Provinces de France
qui sont de deçà la Seine ; car si elle n'est secourüe
par vous, & qu'il faille que l'ennemi la reprenne,
je vous dis que outre la perte des bons François
qui se sont jettez dedans pour la deffendre coura-
geusement, & l'injure grande qu'en recevra nostre
Roy, vous vous pouvez asseurer que le peuple des
villes rebelles vous fera la guerre plus cruelle qu'au-
paravant, & qu'il faut que vous fassiez estat, ô
Noblesse, de n'avoir plus de maisons & de chas-
teaux aux champs que le peuple ne pille & abatte,
ainsi qu'ils ont desjà fait en plusieurs lieux. Je
vous ai dit que l'ennemi estoit en plus grand nombre
que nous, il est vrai, mais je vois à vostre gail-
lardise, qu'il n'y a pas un d'entre vous qui eust à
combattre deux de ces rebelles en particulier, qu'il
ne s'en promist d'en avoir la victoire : l'ennemi se
fie au nombre de ses hommes, & j'espere avec la
grace de Dieu, que nous ne serons en peine de
combattre homme à homme, mais que suivant tout
l'ordre qui nous sera donné, en combattant à tout
outrance vous vous ferez voie par le milieu des es-
cadrons ennemis, leur passerez sur le ventre, &
jouyrez de leurs despouilles, & outre le profit que
vous ferez de vos prisonniers, vous aurez pour bu-
tin tout le bagage de ses nouveaux soldats.

Toute ceste petite armée, voyant l'opinion que

1589. leur conducteur avoit d'elle, marcha si allai-
 gement, que l'on eust dit qu'elle alloit à quelque
 beau festin. Avec Monsieur de Longueville estoient
 plusieurs Seigneurs & Capitaines, entr'autres les
 sieurs de Humieres, de Givry, de Bonnivet, de
 Mesvilier, & de la Tour. Arrivez à demi-lieuë
 de Senlis, marchant tous en bon ordre pour s'ou-
 vrir le chemin avec les armes, Monsieur d'Au-
 malle adverty de leur venuë, se resolut d'aller au-
 devant: il estimoit, selon le rapport des espions
 qu'ils n'eussent point de canon, ce fust pourquoy il
 prejugea qu'avec sa cavalerie seule il estoit assez
 fort pour desfaire tout ce secours: mais il se
 trompa, car ayant mis d'un costé le sieur de May-
 neville avec de belles troupes de cavalerie, de
 l'autre le sieur de Balagny avec ses cinq compa-
 gnies de Cambraisiens & de Walons, & luy te-
 nant le milieu avec plusieurs compagnies de ca-
 valerie, marchant en assez belle ordonnance, il
 alla droit pour desfaire le Duc de Longueville. La
 Nouë qui le voit venir, le contemple, & fait faire
 alte: il avoit rangé les troupes royales de ceste
 façon, le Duc de Longueville avec un escadron
 de cavalerie tenoit la bataille entre deux gros d'in-
 fanterie qui avoient chacun deux pieces de cam-
 pagne; & à l'un de leurs costez estoit la cavalerie
 de Sedan, avec laquelle se rengea ledit sieur de la
 Nouë;

Nouë ; & de l'autre , les compagnies de cavalerie des garnisons de la Capelle & du Castelet. 1589

Si-toft qu'ils eurent veu leur ennemy de loïn, ils bouilloient dans l'ame de venir aux mains : la Nouë va d'escadron en escadron leur dire, *je vois bien*, Messieurs, que l'on n'a que faire de vous exhorter au combat : mais ayez un peu de patience, vous voyez aussi bien que moi le mauvais ordre que tiennent nos ennemis : vous les voyez bransler, laissez-les venir, ils sont à nous, je vous en assure sur ma vie ; & aurons meilleur marché d'eux que je n'eusse jamais pensé. Aussi autant que l'ordre & l'obeyssance fust grande de ce costé-cy, autant le desordre & la confusion estoient du costé de l'Union, ce qui fust cause de leur defroute. Balagny avec la cavalerie de Cambray, alla pour entamer le combat, mais estant à deux cents pas des Royaux, l'infanterie royale s'ouvrit, & l'artillerie qui estoit au milieu d'eux perça tout outre son bataillon de Cambresiens, qui pour le grand nombre qu'elle en renversa furent contraints de s'escarter, & reculer un peu arriere : le Duc d'Aumalle qui avoit creu qu'ils n'avoient point de canon fust assuré du contraire par le son qu'il en ouyt : ce qui fust cause qu'il resolut de le gagner, & commanda au sieur de Mayneville d'aller à la charge, & au sieur de Balagny de s'y acheminer, & que luy s'y en alloit aussi : ils donnerent tous en

1589. mesme temps ; l'infanterie royale s'estant derechef ouverte , le canon fit encor jour au travers de leurs troupes , & nonobstant cela estant avancez à cinquante pas près des Royaux , ils se trouverent encore saluez d'un nombre de mousquetaires que l'on avoit rangés aux flancs de la cavalerie , ce qui fust cause de la mort d'une grande quantité de chevaux , & du renversement de beaucoup de cavaliers , lesquels en mesme temps se trouverent chargez de tous costez par la cavalerie royale ; & alors la meslée fust grande , & le combat quelque peu opiniasté : mais les gens du Duc d'Aumalle incontinent commencerent à prendre l'espouvante ; les Royaux la teste baissée poursuivirent leur pointe , & en mesme temps ceux de la ville de Senlis qui voyoient le combat de dessus leurs murailles sortirent , & renverserent les premieres barricades : l'espouvante estant au camp de l'Union , ce ne fust plus qu'une defroute generale : le Duc d'Aumalle & Balagny ne pouvant retenir les fuyards , furent contrains de les suivre , & se sauver tous deux blesez , d'Aumalle à S. Denis , & Balagny à Paris. Les dix canons , les boulets , & toutes leurs munitions de guerre furent gaignez : les sieurs de Mayneville & de Chamois furent trouvez morts au champ du combat , avec deux mille autres , plusieurs en fuyant furent mesme tuez par les payfans , & d'autres ne se

purent retirer des marefcages qui font auprès de 1589
 l'Abbaye de la Victoire. Les victorieux entrèrent
 dans Senlis, où Monsieur de Longueville fit
 rendre graces à Dieu dans l'Eglise Nostre-Dame ;
 après que l'on fust retourné de la chasse des
 fuyards, toutes les troupes furent logées aux
 villages d'alentour. Quelques-uns remarquerent
 lors de Monsieur de la Nouë, qu'ayant conduit
 une telle entreprise à une heureuse fin, & reconnu
 qu'il n'y avoit plus d'ennemis en campagne, il se
 retira en son quartier, où ayant en une cour fait
 ranger quelques pierres pour s'asseoir, & manger
 de ce que ses gens avoient apporté dans ses pa-
 niers, plusieurs Seigneurs & Capitaines le vin-
 drent trouver, il les pria de s'asseoir comme luy,
 tous le gratifient de l'honneur de ceste victoire,
 luy s'en excuse, & leur dit, qu'elle appartenoit
 à leur General, & non à luy : puis luy ayant de-
 mandé que c'est qu'ils feroient, il leur dit, Mes-
 sieurs, je m'en vais avec vous à Senlis où Monsieur
 de Longueville vous dira, & à vous & à moi ce
 qu'il faut que nous fassions.

Les Parisiens se trouverent merveilleusement
 estonnez de ceste deffaitte, l'on leur faisoit accroire
 que ce n'estoit qu'une petite defroute : le sieur de
 Balagny au lieu de Maineville, fust estably Gou-
 verneur de Paris ; & Monsieur d'Aumalle receut
 les fuyards à S. Denis, avec resolution de def-

1589. fendre ceste place en cas d'un siege : mais le dix-neuviesme de May, cependant que Monsieur de Longueville & le sieur de la Nouë, allerent renvitailler le chasteau du bois de Vincennes, le sieur de Givry fit saluër la ville de Paris de plusieurs volées de canon. Ce qui occasionna Madame de Montpensier de rescrire à Monsieur de Mayenne qui estoit devant Alençon, à ce qu'il revînt en toute diligence, ce qu'il fit : mais cependant que ledit Duc de Longueville, & les Seigneurs qui l'accompagnoient, allerent recueillir les Suisses en Bourgongne, qu'amenoit Monsieur de Sanfy, il print en Brie le chasteau de la Grange-le-Roy, & quelques autres chasteaux, & puis s'en alla assieger Montereau-Fautyonne, que le Duc d'Espernon avoit pris, lequel après ceste prise, s'estoit retiré à Blois, & celuy qu'il y avoit laissé dedans rendit Montereau audit Duc de Mayenne, qui depuis s'en retourna à Paris pour se preparer à se deffendre contre le Roy, ainsi que nous dirons cy-après.

Ces deux grandes disgraces que receut l'Union les dix-sept, & dix-huitiesme de May, hausserent de beaucoup le courage aux Royaux : le Roy de Navarre, comme nous avons dit, estoit lors à Boisgency; le 22 May il en rescrivit à ceux d'Orleans, & leur mandoit, qu'il estoit bien marry en s'approchant si près d'eux d'estre contraint de leur

monstrer l'effroi & les incommoditez que la guerre apportoit. Et après leur avoir remontré qu'ils n'avoient point eu encor de crainte, ny de nécessité qui pussent excuser ny la prise de leur armes, ny leur rebellion; il leur dit, *c'est vous donner des peurs trop vaines, de vous persuader que nostre Roy le plus Catholique qui fust jamais, vous contraigne à quitter vostre Religion Catholique: trop eslongné de vous menacer, que moi, je le feray. Je ne suis point vostre Roy, je ne le serai (s'il plaist à Dieu) jamais. Quand j'y ferois appelé je ne ferois pas si peu sage, que je ne fuye routes occasions qui peuvent apporter la guerre civile & division en un Royaume. Or je suis bien aise de vous en pouvoit parler de si près, & si vostre voisin. Vous avez veu, il n'y a que deux jours Mercredy & Jeudy dernier, les commencements de benediction que Dieu envoie sur nos armes à Senlis, & ici auprès de Bonneval, à la veüe des deux plus grandes villes de France; jettez les yeux là-dessus, ce n'est point à vous à débattre contre vostre Roy, s'il a eu occasion ou non de punir Monsieur de Guise. Il y en a eu en France autresfois, d'aussi grande maison que luy, plus honteusement traitez, pour qui neantmoins les peuples n'ont point pris la mauvaïse querelle. Les Souverains ne rendent qu'à Dieu seul compte de leurs Sceptres; c'est à nous à y obeir quand les*

1589. choses sont faites. Jamais vous ne vous trouverez bien d'un si mauvais fondement ; que si vous vous plaignez qu'on vous voulust donner des Gouverneurs, ou mettre une garnison qui vous fouleroit, qu'on vous voudroit faire des citadelles, & autres telles choses : (combien que ce soient plaintes ordinaires de toutes villes, qui ne sont pas loïsibles en un Royaume bien paisible, & en un Estat bien obeïssant, neantmoins les desordres du nostre les ont renduës plus recevables. Quand vous ne desireriez que cela, j'ai peu de credit auprès du Roy, Monseigneur, mais je me fais fort qu'oubliant vos fautes il l'accordera, si vous vous mettez en vostre devoir de le reconnoistre & de luy demander pardon. Et de ceste façon vous n'aurez point peur qu'autre que vous-mesme vous contraigne à quitter vostre Religion, qu'autre vous bastisse des citadelles que vous-mesme, qui serez vous-mesme vostre garnison.

Ainsi le Roy de Navarre taschoit par escritures de ramener ceste ville en son devoir, mais il n'y avoit rien de tel en leur cœur. Deux jours après il partit de Boisgëncy, & ayant fait vingt-cinq lieuës, il arriva à Tours : donnant le bon-soir au Roy, il luy dit, qu'il ne falloit plus tarder là, & qu'il falloit suivre Monsieur de Mayenne qui s'en retournoit en haste assëurer les Parisiens de leur

estonnement. Sur cest advis, le Roy commanda au ¹⁵⁸² Marechal de Biron de faire avancer toutes les troupes vers Boisgency, & les faire passer du costé de la Sologne : tous les Royaux s'y rendirent incontinent ; les munitions de guerre y furent conduites avec les six canons qu'avoit ramenez Monsieur de Nevers de l'armée de Poictou (lequel au commencement d'Avril estoit party de Tours pour s'en aller à Nevers, & ne fust point en ceste armée :) la Royne fust conduite à Chinon ; Messieurs les Cardinaux de Vendosme & de Lenoncour, Monsieur le Garde des Seaux, & autres Seigneurs du Conseil, furent laissez à Tours pour donner l'ordre requis à tout ce qui s'y pourroit esmouvoir : ainsi le Roy ayant ordonné à la feureté de quelques Provinces de ces quartiers-là, prest à partir de Tours, joyeux de tant d'heureux succez, receut encor une traverse de fortune : il avoit envoyé, comme nous avons dit, Monsieur le Comte de Soissons en Bretagne, pour y commander ; car la ville de Rennes s'estoit d'elle-mesme remise du party royal, & plusieurs Seigneurs avoient levé des troupes de cavalerie & d'infanterie, lesquelles amassées & conduites par un chef, & unies en un corps d'armée, eussent donné de la peine au Duc de Mercœur : mais il en advint autrement ; car Monsieur le Comte de Soissons partant d'Angers avec une troupe de trois

589. cents chevaux, accompagné du sieur de Lavar-
din, du Comte d'Avaugour, & autres Seigneurs,
pour aller d'une traite à Rennes, qui en est distant
de vingt-deux grandes lieuës : sur l'avis que re-
ceut Monsieur de Mercœur de ce voyage, il se
resolut de le traverser en ce passage : il manda tous
les partisans de l'Union de ces quartiers-là, les-
quels se rendirent à Angry : Vicques mesme qui
avoit tant remué en la basse Normandie, s'y
trouva, avec ses troupes. Ainsi assemblez, à huit
lieuës d'Angers, ils faillirent de rencontrer ledit
sieur Comte de Soissons, ce que n'ayant pu faire,
ils le suivirent dix grandes lieuës : mais il passoit
si roide, que desesperez de l'acconsvivre, ils advi-
soient à se retirer, quand le Duc fust adverry, que
ledit sieur Comte n'avoit point passé Chasteaugy-
ron, & qu'il y logeoit : ce qui estoit vray, car sur
l'avis qu'on luy avoit donné de loger dans ce
bourg, pour rafraischir ses gens d'une si grande
traite, & qu'il y pouvoit demeurer en seureté,
n'estant distant de Rennes que de trois lieuës,
d'où on tireroit des forces bastantes pour empes-
cher le Duc de Mercœur quand il voudroit en-
treprendre quelque chose, il y logea : ce que le
Duc ayant sçeu, il commanda à Vicques de
prendre la pointe droit à Chasteaugyron, & qu'il
le suivroit : ils marcherent si diligemment, qu'ils
y arriverent, & ayant tué quelques sentinelles,

entrèrent dans le bourg, où le peu de loisir qu'ils ¹⁵⁸⁹ donnerent audit sieur Comte de se rallier avec les siens, qui estoient desjà tous descendus de cheval & logez, fust cause que nonobstant sa grande résistance qu'il leur fit, ils le prirent prisonnier avec le sieur d'Avangour, & autres Seigneurs. Le sieur de Laverdin avec avec quelques-uns des siens se sauva à Rennes.

Le Duc de Mercœur voyant en sa puissance un Prince du sang de France son prisonnier avec le Comte d'Avangour, l'un des quatre principaux Barons de Bretagne, (lesquels il envoya mettre sous bonne conduite dans le chasteau de Nantes) pensant que cette deffaitte donneroit de la crainte à ceux de Rennes, s'en approcha à demi-lieuë, & les ayant envoyé sommer, ils ne lui respondirent qu'à coup de canon : luy qui n'en avoit point, fust contraint de se retirer, ce qui ne fust sans faire des hostilités en ces quartiers-là.

Nonobstant la nouvelle de ceste prise, le Roy ne laissa de partir de Tours, & estant arrivé à Blois, il despescha incontinent Monsieur le Prince de Dombes pour aller gouverner la Bretagne, où il fust, & y arriva sans aucun destourbier; & là où du depuis la guerre se remüa vivement entre les Royaux & l'Union : nous dirons en leur ordre, le succez de tant de confusions.

Le Roy arrivé à Boisgençy, ayant passé le pont

1589. du costé de la Solongne, alla assiéger Gergeau : Le sieur de la Chastre s'estoit jeté dans Orléans, d'où la cavalerie ayant fait une sortie, fut incontinent recognée jusques dans les fauxbourgs par les troupes royales, après en avoir tué & pris prisonniers quelques-uns : il avoit mis dans Gergeau le puisné des Jalanges qui vouloit s'opiniastrer ; mais après quelques volées de canon il se rendit à discrétion, & fut pendu.

Le Roy après la prise de Gergeau, où il y a un pont sur Loyre, reçut les habitans des villes de Gyan & la Charité, où il y a aussi deux beaux ponts, & y mit garnison : du depuis ces places ont toujours esté Royales, & par ce moyen il eut en son obeyssance tous les ponts de dessus la riviere de Loyre, excepté ceux d'Orleans & de Nantes.

Après la prise de Gergeau l'armée repassa la Loire pour aller en Beauffe & en Gastinois, afin de se saisir de Pluviers, où les habitans s'estoient monstrez animez en leur revolte, & mesme ils avoient pris du bagage de Monsieur d'Espéron, lors qu'il alla surprendre Montereau-Fautyonne ; il leur avoit envoyé redemander avec courtoisie, mais ils luy respondirent des injures, dont ils se trouverent mal ; aussi il est dangereux à un peuple de s'attaquer aux Grands. Ceste place fut aussi-tost emportée de force & pillée que recongneüe.

Tout d'une suite l'armée s'achemina à Estampes.

M. de Mayenne y envoya le Baron de S. Germain, 1589
& manda à M. de la Chastre qu'il s'allast jeter
dedans Chartres, ce qu'il fit : ceux d'Estampes
sommez de se rendre, respondirent mille ville-
nies, comme c'est l'ordinaire des peuples mutinez,
& crioient que le canon du Roy avoit les gouttes,
que l'on avoit creuzé des moyaux de charruë pour
leur faire peur : ceste ville est assez grande, & est
à my chemin d'Orleans & de Paris, située au bord
d'une petite riviere fort estroite & creuze ; cepen-
dant que l'on parlementoit après quelques volées
de canon qui furent tirées, les gens du Roy de
Navarre trouverent l'invention, par le moyen de
quelques arbres coupez, de traverser la riviere, &
en un endroit du costé de l'eau où les murailles
estoyent fort basses, entrèrent dans la ville, crians
pour espouvanter les habitans, que leurs compa-
gnons estoient desjà entrez par la breche ; ainsi
Estampes se vit prins & pillé en une heure, sans
qu'en toutes ses prises de villes le Roy perdist un
homme : le Baron de Saint Germain (qui avoit
esté nourry page du Roy) devalé du Chasteau
avec une corde, pensoit se sauver par le moyen de
quelques amis qu'il avoit en l'armée royale ; mais
amené à Sa Majesté, il eut la teste tranchée. Ber-
geronneau, Procureur du Roy audit Bailliage
d'Estampes, fut aussi pendu avec quelques autres.
Il avoit usé d'une finesse pour se sauver, & s'estoit

1589. fait mettre en la prison dans une basse fosse les fers aux pieds, où il fust trouvé : amené au Roy, il dit que les mutins l'avoient mis en tel estat pour avoir voulu soustenir le service de Sa Majesté : plusieurs habitans prisonniers, & les Gentilshommes du pays, ayans asseuré le Roy du contraire, & qu'il estoit la cause de la perte du pays, Sa Majesté qui avoit ouy parler de ses comportements, commanda qu'on en fît justice.

Les habitans de Dourdan, petite ville, mais où il y a un assez bon chasteau, furent plus advisez que ceux d'Estampes, & ne reçurent aucune incommodité, car ils vindrent en l'armée du Roy, avec la marque royale, qui estoit la croix blanche ou l'escharpe blanche, en quoy ils employèrent leurs belles ferviettes de lin; au contraire de ceux de l'Union, qui portoient des croix de Lorraine ou des escharpes de toutes sortes de couleurs.

D'Estampes l'armée tira droict à Poissy, où il y a un pont sur la riviere de Seine : les habitans sommez s'opiniastrerent & voulurent voir le canon; mais en un instant on entra par dessus les murailles dans la ville, & d'un mesme temps ceux qui s'estoient retirez au pont s'étant rendus, six d'entr'eux furent pendus. Ainsi le Roy ayant gagné ce pont, il y fit passer à son armée la riviere de Seine, & s'alla camper devant la ville de Pon-

toise qui n'en est distante que de trois petites lieues. Le Duc de Mayenne estoit à Paris, où entendant que le dessein du Roy estoit d'assiéger Pontoise, il y envoya deux mille hommes de guerre, & le sieur de Hautefort pour y commander, lequel luy promit de deffendre ceste place contre l'armée royale, ou d'y mourir : les approches faites, ceux de Pontoise taschent à se deffendre, & sommez de rendre la place au Roy, ne respondent qu'injures. Ils avoient logé dans l'Eglise nostre Dame (qui est hors la ville) plusieurs gens de guerre, aussi ce fust de ce costé où il y eut le plus d'effort. Hautefort, du party de l'Union, fust tué dans ceste Eglise; & du party du Roy le sieur de Charbonnières fust blessé d'un coup qui en fust tiré, dont il mourut : quand il fust blessé le Roy de Navarre avoit sa main sur son espaule : le Roy fust contraint de faire pointer son canon contre ceste Eglise, & la battit si furieusement, qu'elle fust ruinée, ce que voyant, les assiegez se rendirent le 25 de Juillet. Après ceste reddition le Roy ayant passé la riviere d'Oyse, alla voir l'armée des Suisses au devant de laquelle M. de Longueville avoit esté jusqu'à Chastillon sur Seine, ainsi que nous avons dit. Or devant que reciter ce qui advint en la mort du Roy, sept jours après la reddition de Pontoise, voyons les effects qu'avoit fait ceste armée de Suisses conduite par M. de

1589. Sancy, & comme elle empescha le Duc de Savoye d'exécuter beaucoup de desseins qu'il avoit contre la France, après la surprise qu'il avoit faite du Marquisat de Salusses.

Le sieur de Sancy ayant demandé pour le Roy une levée à tous les Cantons des Suisses, l'obtint d'une partie d'eux seulement; les autres Cantons ayant accordé gens à l'Union. Or les Cantons où ladite levée fust faite estoient ceux de Berne, de Basle, de Soleure, de Valay & des Grisons. Ledit sieur de Sancy, negociant avec Messieurs de Berne, conclut avec eux de commencer la guerre ez places que le Duc possédoit autour de Geneve, affin que luy ayant là taillé de la besongne, qu'il eust plus de commodité de passer outre, & s'estant facilité les passages approcher du Lyonnois & y attendre le commandement du Roy; cependant que de l'autre costé les sieurs Alphonse Corse, Desdiguières & le Baron de la Roche, attaqueroient ledit Duc par le Dauphiné, qui seroit le moyen de l'arrester en son pays, sans luy donner la commodité d'exécuter les entreprises qu'il avoit tant sur plusieurs places de la Couronne de France, que sur Lauzane & autres terres appartenantes ausdits Seigneurs de Berne & sur la ville de Geneve. Mais affin d'entendre mieux ce que nous avons à dire au recit des exploits militaires qui se passerent lors autour de Geneve, il est neces-

faire de favoir quels pays environnent de tous costez ceste ville. 1589

La ville de Geneve est assise au bout du lac Lemman, & a du costé de Septentrion ce lac qui luy sert de fossé & muraille; à l'Orient le bailliage de Thonon & Chablais, le pays de Fossigny à deux, trois & quatre lieues de ses portes; au Midy les montagnes de Saleve & le bailliage de Ternier en une riche plaine d'environ trois lieues de pays, & la riviere d'Arve à deux portées de moufquet de ses murailles; à l'Occident le Rosne qui passe au bout de la ville, la separant par un pont du bourg de saint Gervais. Au long du Rosne vers l'Occident est le bailliage de Geais, contenant quatre lieues de longueur & deux de largeur, borné du mont Jura; à l'un des bouts est la ville & chasteau de Geais, à trois grandes lieues de Geneve; à l'autre tendant à Lyon est le destroit & pas de la Cluse, lieu fort d'art & de nature entre deux montagnes & le Rosne. Thonon est à cinq lieues de Geneve sur le lac, tendant sur le pays de Valay. Par ainsi Geneve est comme ceinte des trois bailliages rendus au feu Duc de Savoye par les Seigneurs de Berne, l'an 1567, sous certaines conditions.

Or ceux de Geneve estoient grandement prefez par le moyen des grandes garnisons que le Duc de Savoye tenoit dans les chasteaux de Geais

1589. & de Thonon, au pas de la Cluse, & principalement à cause de celles du fort de Ripaille, proche dudit Thonon, dans lequel il y avoit cinq cents Piedmontois, soldats d'élite, & au port de ce fort deux Galeres bien armées & deux cents soldats dedans.

Le sieur de Sancy ayant receu advis que le Duc de Savoye avoit fait passer sa cavalerie & militie de Piedmond au-deçà des monts : qu'il avoit de nouveau fait lever en Italie deux regimens, chacun de mille hommes de pied, par les Comtes de Martinengue & Ottavio Sanvitali, & que tous les pays dudit Duc estoient en armes sur un commun bruit qu'il venoit assieger Geneve; il conseilla ceux de Geneve de n'attendre que les forces du Duc les tinssent davantage à la gorge, qu'il valoit mieux qu'ils commençassent la guerre au Duc de Savoye, comme les plus proches, & qu'il prenoit sur foy tout le hazard de ceste affaire; à quoy ceux de Geneve s'accorderent aisément, pour avoir la vengeance des oppressions qu'ils disoient avoir reçeuës du Duc, & ce aussi suivant l'avis des Bernois, qui leur promirent de les assister.

Suivant ceste resolution, le 2 d'Avril Monsieur de Quitri, qui commandoit aux troupes de Geneve, avec trois cornettes de cavalerie & six compagnies d'infanterie, qui pouvoient estre en tout douze cents combattans, sortit de Geneve sur le soir,

foir, & print le chasteau de Monthou, la ville de ^{1589.} Bonne & le chasteau de Saint Joire, qui furent pilléz, & où fut mis garnison, puis il fit rompre les ponts de Tremblieres & de Buringe sur la riviere d'Arve, affin de couper les passages de ce costé-là, ce qu'ayant fait, il s'en retourna le 6 d'Avril à Geneve.

Le lendemain ledit sieur de Quitry ayant fait fortir les compagnies de Geneve avec deux coulevrines & trois canons, tira droit à Geais, qu'il prit, & le Baron de Plobel, qui estoit gouverneur dans le chasteau, se rendit à sa discretion, & demeura prisonnier de ceux de Geneve.

Ainsi Geais estant pris, il s'achemina pour se rendre maistre du pas de la Cluse: mais après quelques escarmouches, & que le Baron de Sonas, gouverneur de Remilly pour le Duc de Savoye, avec trois cents chevaux & quelques gens de pied, eust donné la chasse aux foldats de Geneve qui s'estoient emancipez de faire quelques courses hors de leur armée: & aussi à cause que Monsieur de Sancy, Lieutenant general pour le Roy en l'armée des Suisses arriva à Colonges, & le Colonel d'Erlac avec un regiment de Bernois, lesquels après avoir pris conseil de ce qu'il estoit besoin de faire, il fust resolu de laisser le pas de la Cluse, & d'aller au devant du reste de la levée des Suisses qui venoient de Soleurre, Valais, & des

1589. Grisons, & de quelques gens de cheval qui devoient venir d'Allemagne : ce qu'ils firent, & s'en retournerent à Geneve, d'où ils partirent le 23 pour aller assieger Thonon qui, trois jours après avoir esté investy, fust rendu à Monsieur de Sancy, comme aussi se rendirent à luy en mesme temps les Chasteaux de Balaison & d'Ivoire.

Le fort de Ripaille fust en mesme temps investy : or l'armée royale estoit lors composée de dix mille hommes de pied Suiffes, & Grisons, de Lansquenets, & des troupes de Geneve, fort peu de cavalerie : ce fort de Ripaille estoit important au Duc de Savoye, lequel avoit envoyé le Comte de Martinengue & le sieur de Sonas avec douze cents lances, cinq cents argoulets, & mille hommes de pied, pour empescher les desseins de Monsieur de Sancy, & faire divertir ce siege : ils vindrent passer à demy-quart de lieue de Geneve, & se rendirent à Lullins, pays de montagnes à deux lieues de Thonon, & userent d'une telle vigilance & diligence, que devant que les Suiffes se fussent rangez pour soutenir le choc, un gros de quatre cents lances poursuivit si chaudement la cavalerie de Geneve, qu'elle fust contrainte de se sauver au galop dedans Thonon, où les Savoyards la poursuivirent si vivement, qu'ils vinrent jusques à la barriere contre la porte, là où le fils du Baron de Viry fust tué d'une mousquetade

tirée de dessus les murailles : lesquelles incontinent furent garnies d'arquebuziers, ce qui fust la cause que les Savoyards retournerent en arriere, sans estre suivis. 1589.

Mais la cavalerie de Geneve ressortie de Thonon par une autre porte, avec quelque infanterie allerent pour charger ceux qui les venoient de faire si bien courir : les Savoyards, firent semblant de reculer, mais en un instant ils tournerent visage & firent recourir encor la cavalerie de Geneve vers Thonon. Une pluye qui survint, accompagnée d'esclairs & tonnerres, fust la cause qu'il n'y en eut gueres de tuez de part ny d'autre. Ledit Comte de Martinengue en mesme temps voulut tenter de deffaire le regiment de Soleurre, mais les Suisses s'estans rangez & renforcez incontinent de Lansquenets & de François soustindrent le choc avec leurs picques, tellement que ledit Comte se voyant blessé à la jambe, quelques uns des siens tuez & plusieurs chevaux bleffez, fust contraint de se retirer aux environs du mont de Sion, par chemins biens rudes & difficiles, sans pouvoir secourir ledit fort de Ripaille, que l'on commença a battre le dernier jour d'Avril. Mais le premier jour de May les assiegez voyant leur secours reculé, sommez par Monsieur de Sancy de se rendre, luy demanderent composition, laquelle il leur accorda : puis estans

1589. fortys, le troisieme jour de May on mit le feu par toutes les sept tours de ce fort, & aux galeres & esquifs du Duc de Savoye qui y estoient au port, lesquelles furent aussi bruslées.

Les bailliages de Thonon & de Geais ayant esté ainsi conquis sur le Duc de Savoye, Monsieur de Sancy alla en Suisse, pour resouldre avec les Bernois de son acheminement avec l'armée des Suisses en France, & de la conservation desdits deux Bailliages conquis, contre l'armée du Duc de Savoye qui s'apprestoit à Remilly & vers le Fossigny. Il fust resolu entr'eux, que le Colonel d'Erlac, avec cinq enseignes de son regiment, & trois mille Bernois qui seroient levez de nouveau, & envoyez, garderoient lesdits deux Bailliages conquis, & que les trois cornettes de Geneve conduites par le sieur de Quitry, avec les six compagnies de gens de pied, & les garnisons de Monthou & de Bonne, demeureroient en ces quattiers là, & s'entrefecourroient mutuellement contre le Duc de Savoye leur ennemy commun : & que suivant le commandement exprès que Monsieur de Sancy avoit de mener la levée des Suisses en France, qu'il s'y achemineroit par Geneve, tirant vers Neufchastel & Montbelliard pour entrer par la Franche-comté vers Langres, ville frontiere de France en Champagne, qui s'estoit maintenüe en l'obeyssance du Roy, & qui

s'est toujours depuis conservée au party royal par ^{1589.} la conduite du Lieutenant Rouffard, qui a sceu si dextrement manier les Langrois, qu'il les a conservez contre une infinité d'entreprises, & peut-on dire de luy qu'il a maintenu la ville de Langres en son devoir

Suyvant ceste resolution Monsieur de Sancy revint à Thonon : & mena toute l'armée vers Geneve, où ayant fort accortement communiqué avec le sieur de Quiry, & les principaux de Geneve, la resolution qu'il avoit prise avec les Bernois pour acconduire l'armée en France, par le commandement qu'il en avoit receu du Roy : il fust advisé entr'eux de faire courir un bruit, que l'armée s'en alloit au pays de Genevois comme pour tirer à Chambery : & mesme quelques-uns furent envoyez recognoistre quelques ponts & passages : ce bruit fust semé pour beaucoup de raisons, & principalement affin que les espions ne se doutassent aucunement du chemin que tiendroit ceste armée, laquelle cependant après un long chemin, avec douze canons, se fit voye par tout, & arriva à Langres, & de là tira vers Chastillon sur Seine, ou ayant rencontré Monsieur de Longueville, & son armée ils traverserent ensemblement la Champagne, passerent la Marne, & arriverent sans aucun destourbier en l'armée du Roy, à Conflans, à deux lieuës au-

1589. dessous de Pontoise, où le Roy les receut tous avec beaucoup de demonstration de joye, principalement envers ledit sieur de Sancy, qui fust grandement loué de plusieurs, pour la grande prudence & dexterité dont il avoit usé, amenant un tel secours au Roy, après une infinité de difficultez qui se presenterent en ceste negociation : & aussi d'avoir practiqué des affaires pour quatre mois au Duc de Savoye, & à toutes ses troupes, afin de l'empescher de troubler ses voisins, ainsi qu'il avoit designé : ce qui avoit esté descouvert par plusieurs memoires & lettres interceptées. Nous dirons cy-après ce qui advint en la guerre du Duc de Savoye contre les Bernois & Genevois. Voyons comme le Roy s'achemina ayant receu ceste armée pour assieger Paris, & comme il y fust assassiné : qui estoit cest assassin ; & les maux qui en sont depuis arrivez.

Après tant d'heureux succez, tous les vœux des Roiaux furent tournezz pour aller devant Paris : & disoient tous que de la reduction de ceste ville, dependoit la ruine de l'Union : aussi que l'entrée en seroit facile, veu le grand nombre de serviteurs que Sa Majesté y avoit encor : car toutes les bonnes familles n'avoient, disoient-ils, adheré à l'Union que pour sauver le pillage de leurs maisons, & la prison.

Le Roy approchant de Paris desiroit se rendre

maître des passages sur les rivières de Seine & de Marne, aussi bien qu'il avoit fait de ceux de la rivière d'Oyse : il voulut s'asseurer du pont S. Cloud : le dernier de Juillet après avoir fait tirer quelques volées de canon, il s'en rendit maître, & l'avant-garde de son armée que conduisoit le Roy de Navarre, fust logée à Meudon & aux environs.

Monsieur de Mayenne estoit à Paris, & avoit logé toute son armée dans les fauxbourgs : il se doutoit bien que les Royaux ne faudroient de faire quelque entreprise pour l'y venir attaquer : ce fust pourquoy il ordonna Monsieur de la Chastre pour commander aux gens de guerre logez aux fauxbourgs Saint Jacques & Saint Germain, & luy s'asseuroit qu'il empescheroit bien que l'on ne se viendroit loger dans les fauxbourgs de Saint Denis & de Saint Honoré, esperant que Monsieur de Nemours estant venu qui amenoit des troupes du Lyonois, & les forces de Lorraine, qu'il donneroit bataille, ou feroit retirer le Roy, lequel, au dire de l'Union, n'avoit plus de poudre ny de boulets pour entreprendre un grand effort.

Mais il advint au contraire de tant de desseins, que le premier jour d'Aoust entre sept & huit heures du matin, le Roy estant logé à Saint Cloud dans la belle maison du sieur Hierosme de Gondy, un Jacobin sorty de Paris expres pour le tuer, en

1589. luy presentant une lettre, tira un cousteau de sa manche, duquel il luy donna un coup dans le petit ventre, le Roy se sentant blessé tira luy-mesme le cousteau que ce Jacobin avoit laissé dans la playe, & l'en frappa d'un coup au-dessus de l'œil. Plusieurs Gentils-hommes qui à l'instant entrèrent dans la chambre du Roy, se jetterent sur ce Jacobin, & le tüerent : puis le jetterent du haut en bas de la fenestre de la chambre dans la cour, où il fust assez long-temps, les uns difans que c'estoit un soldat desguisé en Jacobin, les autres non : jusques à ce qu'il fust recognu estre d'asseurance un Jacobin appellé frere Jacques Clement.

Le Roy se sentant ainsi blessé se recommanda tout aussi-tost à Dieu, comme au souverain Medecin, il fust porté incontinent en son lit : & apres que le premier appareil luy eust esté appliqué, il demanda à son premier Chirurgien, quel jugement il faisoit de sa playe, & luy commanda de ne luy celer le mal, affin qu'il ne fust prevenu de la mort sans avoir recours aux remedes de l'ame, & recevoir les Saints Sacremens de l'Eglise: lequel luy respondit avec le jugement qu'il avoit pris des autres ses compagnons, qu'on ne cognoissoit pas qu'il fust en danger, & qu'ils esperoient avec la grace de Dieu que dans dix jours au plus tard il monteroit à cheval. Ce qui fust l'occasion que Sa Majesté incontinent fit advertir par lettres tous les Princes estrangers &

tous les Gouverneurs des Provinces, & leur man- 1589
doit, en ces termes, ce qui estoit advenu en sa
bleffure. Ce *matin* un jeune Jacobin, amené par
mon Procureur general, pour me bailler (disoit-
il) des lettres du sieur de Harlay, premier President
en ma Cour de Parlement, mon bon & fidele
serviteur, detenu pour ceste occasion prisonnier à
Paris, & pour me dire quelque chose de sa part, a
esté introduit en ma chambre, par mon comman-
dement, n'y ayant personne que le sieur de Belle-
garde, premier Gentil-homme, & mondit Pro-
cureur general. Apres m'avoir salué, & feignant
à me dire quelque chose de secret, j'ay fait retirer
les deux dessus nommez : & lors ce malheureux
m'a donné un coup de cousteau, pensant bien me
tuër : mais Dieu qui a soin des siens n'a voulu
que sous la reverence que je porte à ceux qui se disent
vouëz à son service je perdisse la vie, ains me l'a
conservée par sa grace, & ompesché son damnable
dessein, faisant glisser le cousteau : de façon que
cene sera rien s'il plaist à Dieu, esperant que dedans
peu de jours il me donnera ma premiere santé. Je
ne doute que telle voye ne soit en telle horreur
qu'elle merite à tous les gens de bien, & prin-
cipalement aux Princes, pour l'iniquité & mauvais
exemple d'icelle. Et d'autant que je vous tiens pour
l'un de mes bons patens & amis, je vous ay bien
voulu advertir de cest accident : m'assurant que

1589. vous blasmeriez l'acte, & ceux desquels il peut proceder. Vous ferez bien aise aussi d'entendre l'esperoir de ma briefve guerison, avec l'aide de Dieu, lequel je prie vous avoir, mon Cousin en sa garde. Du Pont S. Cloud, le 1 d'Aoust 1589.

Telles estoient les lettres & esperances du Roy, qui fit incontinent aussi mander son Chapelain pour ouyr la Sainte Messe, lequel venu & ayant fait dresser un autel vis-à-vis du lit de Sa Majesté, & dans sa chambre, commença à la dire, & le Roy l'oüit avec toute l'attention & devotion qu'on scauroit desirer : au temps de l'eslevation du corps & sang de nostre Sauveur Jesus-Christ, il dit tout haut la larme à l'œil, *Seigneur Dieu, si tu cognois que ma vie soit utile & profitable à mon peuple, & à mon estat que tu m'as mis en charge, conserve moy, & me prolonge mes jours : sinon mon Dieu prends mon corps, & mon ame, & la mets en ton Paradis. Ta volonté soit faite.* Puis il dit ces beaux mots que l'Eglise chante en telle action, *O Salutaris Hostia.* La Messe finie, il print quelque rafraischissement pour pouvoir reposer.

Il fust advisé par le Roy de Navarre & par les Princes & Seigneurs qui avoient charge en l'armée, que l'on devoit se tenir en armes & prests de peur d'une surprise du costé de Paris, ce qu'ils firent tous; leur raison estoit, que l'assassinateur en estant sorty, il n'y avoit point de doute que

c'estoit un fait premedité dans ceste ville, & que ¹⁵⁸⁹ les Chefs de guerre qui y estoient estans advertis de la blessure du Roy, presumeroyent qu'il adviendroit du trouble en l'armée, sous la faveur duquel en attaquant quelque quartier, ils pourroient faire quelque effort notable; mais tout ce jour il ne sortit rien de Paris; & les Seize s'empescherent tous depuis le matin jusques sur le midy qu'ils oyrent que Jacques Clement avoit esté tué, à emplir les prisons du grand & petit Chastelet, de tous ceux qu'ils pensoient avoir des parens en l'armée du Roy: plusieurs furent aussi mis dans le Louvre & à la Bastille.

Tout le long du jour le Roy ne parla que de Dieu avec M^e Louys de Parade son Aumosnier, & avec plusieurs Princes & Seigneurs, qui ne bougerent de sa chambre depuis qu'il fust blessé, jusques à sa mort: entr'autres Monsieur le Grand Prieur de France, qui depuis a esté appelé Monsieur le Comte d'Auvergne, lequel il aymoit fort pour estre fils naturel du feu Roy Charles neuvieme son frere, Monsieur le Duc d'Espernon, Messieurs de Bellegarde & d'O, les sieurs de Chasteau-vieux, de Clermont d'Antragues & de Manou, Capitaines des gardes du corps, de Lyencourt, premier Escuyer, & de Beaulieu Ruzé, premier Secretaire d'Etat, auxquels il fit plusieurs beaux discours sur l'estime qu'il faisoit de ceux

1589. qui mouroient en la grace de Dieu, & combien il les croyoit heureux : qu'il desiroit s'y disposer pour estre plus assureé encore que le 23 de Juillet dernier estant au camp devant Pontoise, il eust receu son Createur.

Après que l'ordre eust esté donné par toute l'armée, Messieurs les Princes du sang & autres Ducs & Princes, les Mareschaux de Biron & d'Aumont, & les principaux Seigneurs de l'armée se rendirent au logis du Roy, où ils entendirent qu'il estoit blessé à mort ; la tristesse fust alors grande. Le Roy ayant fait approcher M^e Estienne Bologne, Chapelain de son cabinet, pour se confesser, & lui ayant demandé l'absolution, il luy dit, *Sire, le bruit est que Sa Sainteté a envoyé une monition contre vous, sur les choses qui se sont passées aux Estats de Blois dernièrement, toutes-fois, luy dit-il, je ne sçay pas la clause de ladite monition, & ne peux, sans manquer à mon devoir, de vous exhorter de satisfaire à la demande de Sa Sainteté, autrement je ne vous peux donner absolution de vostre confession.* A quoy le Roy respondit hautement devant tous les Princes & Seigneurs, *je suis le premier fils de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & veux mourir tel. Je promets devant Dieu & devant vous tous, que mon desir n'a esté & n'est encore, que de contenter Sa Sainteté en tout ce qu'elle desire de moi. Ce*

qu'ayant dit, ledit Bologne luy donna l'absolution. 1589.

Peu après l'on luy dit que Roy de Navarre estoit là : or il sentoit desjà quelques douleurs & grandes tranchées, pour avoir esté blessé au petit ventre, ce qui le fit conjecturer qu'il estoit plus blessé que l'on ne luy avoit dit, & que Dieu le vouloit tirer à luy : il fit appeller le Roy de Navarre, auquel il dit, *mon frere, vous voyez l'estat auquel je suis, puis qu'il plaist à Dieu de m'appeller, je meurs content en vous voyant auprès de moi. Dieu en a ainsi disposé ayant eu soin de ce Royaume, lequel je vous laisse en grand trouble. La Couronne est vostre, après que Dieu aura fait sa volonté de moi : je la prie qu'il vous fasse la grace d'en jouir en bonne paix; à la mienne volonté qu'elle fust aussi florissante sur vostre teste, comme elle a esté sur celle de Charlemagne. J'ai commandé à tous les Officiers de la Couronne de vous recognoistre pour leur Roy après moi.*

Le Roy de Navarre s'estant mis de genoux, les yeux pleins de chaudes larmes, & le cœur de gros sanglots, ne luy püst dire un seul mot, & ayant pris les mains du Roy les baïsa. Sa Majesté voyant qu'il ne luy pouvoit rien respondre à cause de ses larmes, l'embrassa par la teste, & l'ayant baïsé luy donna sa benediction : puis luy ayant dit qu'il se levast, il fit approcher tous les Princes & Seigneurs qui estoient là presens, & leur dit,

1589. je vous ai tantost dit, que je desire que vous demeuriez tous unis pour la conservation de ce qui reste d'entier en mon estat ; car la division entre les grands d'un Royaume, est la ruine des Monarchies ; & que le Roy de Navarre est le legitime successeur de ceste Couronne : vous n'ignorez pas la juste obeissance que vous luy devez après moi, & affin que vous demeuriez tous unis au devoir que vous devez à la Couronne, je vous commande à tous presentement de luy jurer & promettre obeissance & fidelité : suivant le commandement du Roy, tous les Princes, & Officiers de la Couronne qui estoient là presents, mirent à l'instant un genouil en terre, & promirent & jurerent obeissance & fidelité au Roy de Navarre, après qu'il auroit pleu à Dieu de faire sa volonté du Roy. Ce fait, Sa Majesté commanda qu'on le laissast en repos. Le Roy de Navarre se retira pleurant, comme aussi firent tous les Princes les larmes aux yeux : les Officiers domestiques avec les Aumosniers demeurèrent seulement dans la chambre.

Sur les deux heures après minuit son mal s'aggrava si fort, que lui-mesme commanda audit Boulogne son Chapelain du Cabinet, d'aller prendre le Saint Sacrement, affin que s'estant encor confessé il le pust adorer, & recevoir pour viatique ; car, disoit-il, je juge que l'heure est

venue que *Dieu veut faire sa volonté de moi* : 1589.
 ce qui fust cause que les Officiers qui l'assistoyent,
 luy dirent plusieurs choses, afin de le consoler,
 pour attendre la mort en patience, & lui leur
 respondit, *je recognois mes amis, que Dieu me
 pardonnera mes pechez par le merite de la mort
 & passion de son Fils Nostre Seigneur Jesus-Christ.*
 Puis incontinent il leur dit, *je veux mourir en la
 creance de l'Eglise Catholique, Apostolique & Ro-
 maine. Mon Dieu pardonne-moi, & me pardonne
 mes pechez ; & ayant dit, in manus tuas Do-
 mine, &c., & le Psalme, miserere mei Deus, le-
 quel il ne pult du tout achever pour ce que l'on
 lui dist, Sire, puis que vous desirez que Dieu
 vous pardonne, il faut premierement que vous
 pardonniez à vos ennemis : surquoy il respondit,
*ouy je leur pardonne de bien bon cœur. Ne par-
 donnez-vous pas aussi à ceux qui ont pourchassé
 vostre blessure, je leur pardonne aussi,* respon-
 dit-il, *& prie Dieu leur vouloir pardonner leurs
 fautes comme je desire qu'il me pardonne les mien-
 nes.* Après s'estre encor confessé audit Boulogne,
 la parole lui estant devenuë basse, ledit Boulogne
 lui donna l'absolution ; & peu après ayant perdu
 du tout la parole, il rendit l'ame à Dieu (faisant
 par deux fois le signe de la croix) & ainsi mourut
 au grand regret de plusieurs de ses Officiers &
 subjets.*

1589. Voylà comme mourut le Roy Très-Chrestien Henry troisieme. En ce Prince defaillirent les Roys de la famille des Valois , après avoir regné en France plus de deux cents soixante ans depuis le Roy Philippes de Valois , fils de Charles Comte de Valois , jusques en ceste presente année. Si durant la vie de ce Prince, ceux qui ont escrit en faveur de ces deux grands partis formez en France , (sçavoir de Ligueurs & d'Huguenots) l'ont attaqué par leurs escrits , ils n'ont encor laissé après sa mort de troubler son repos ; & toutesfois les uns & les autres en leurs escrits n'ont aucune apparence de vérité ; car de sa mort chacun d'eux s'en fait accroire un miracle pour favoriser son party. Les Huguenots disent , *la mort a emporté ce Roy de ce monde en l'autre : mais (circonstance notable) en la chambre mesme où l'on tient avoir esté prins le conseil de ceste furieuse journée de la Saint Barthelemy , l'an 1572.* Ces paroles sont couchées dans l'adjonction faite à l'inventaire de l'Histoire de France par Monliard. Le livre du Recueil des cinq Roys , imprimé à Geneve , assure le mesme en presque semblables termes ; & dans le livre de l'Etat de l'Eglise , fait par Jean Taffin , Ministre , sont ces mots , *on a remarqué avec Providence de Dieu , que cela advint en la chambre mesme en laquelle l'an 1572 , avoit esté prins le conseil de ceste furieuse*

meuse journée de Saint Barthelemy. Voylà des cir- 1589
constances notables, & des remarques de la Pro-
vidence de Dieu, legerement & j'userai de ce
mot, faulſement publiées ; car à la Saint Barthe-
lemy, le lieu où fuſt bleſſé le Roy, appartenoit à
un bourgeois de Paris nommé Chapelier, & le
poſſeda encor plus de deux ans après, où Sa Ma-
jeſté n'avoit jamais entré eſtant Duc d'Anjou, &
n'y entra que long-temps après ſon retour de Po-
logne. Quand la Royne ſa mere l'acheta ce fuſt
après la mort du feu Roy Charles en intention
d'y faire baſtir : mais comme elle vit que ce lieu
eſtoit trop petit, elle le bailla l'an 1577, à la
femme du ſieur Hieroſme de Gondy, lequel fit
abbatre le logis, & le changer tout de nouveau,
l'ayant embelli de grottes & fontaines, & rendu
tel, que depuis il a eſté frequenté par les Princes
& Seigneurs, ce qu'il n'eſtoit auparavant : or celuy
qui a compilé le ſuſdit Recueil des cinq Roys,
duquel Montjard & Taffin ont tiré ce qu'ils ont
mis dans leurs livres (car il avoit premierement
eſcrit qu'eux) uſe de ces termes, on dit qu'en ceſte
meſme chambre avoient eſté prins les conſeils des
maſſacres, &c. Voylà un oüi dire inventé par
l'auteur du ſuſdit Recueil : ſon invention eſt priſe
dans les Memoires & petits diſcours imprimez
l'an 79 à Geneve, touchant ce qui eſtoit advenu
à la journée de Saint Barthelemy, où ils diſent,

1589. que les conseils en furent pris à Saint Cloud, & aux Tuilleries. Pour les Tuilleries il a esté ainsi escrit par plusieurs Historiens, & tenu pour veritable, à cause du jour qu'ils disent que ledit conseil a esté tenu, qui a esté la veille de ceste journée. Mais pour Saint Cloud, il a esté & est réputé faux. Les uns n'ont point nommé la maison où fust tenu ce conseil : les autres ont dit qu'il avoit esté tenu dans le logis de Gondy, Evêque de Paris, frere du Comte de Rets, ce qu'ils escrivoient lors pour l'animosité que telles gens portoient à Monsieur de Rets, favorit & bien aimé du Roy Charles, & afin de mettre sa maison en une haine mortelle de ceux de leur party : or pour trouver quelque couleur à ceste calomnie, l'auteur dudit Recueil, sur ce que le Roy a esté tué en la maison de Gondy, en tire ceste conjecture, & coule ce mot de *on dit, qu'en ceste mesme chambre, &c.* Montliard, qui a escrit depuis luy, passe plus avant, & dit, *on tient, &c.* ce n'est plus desjà un *oui dire*, à son compte il y en a qui le croient : mais le Ministre Taffin plus assuré, & qui en a escrit le dernier, l'assure, & dit que c'est une *Providence de Dieu* ; quel mensonge !

Aussi Monsieur le Procureur General en ayant fait sa plainte à la Cour contre Montliard, ces mots furent rayez de son livre, avec beaucoup d'autres, & luy en fust en une grande peine, s'ex-

enfant sur l'ouï-dire : mais depuis, son livre estant ^{1589.} reimprimé à Genève tout y a esté remis, & passe pour croyance parmi les gens de ce costé-là. Voylà quelle a esté la passion de ces escrivains, sur la mort du Roy Henry III; & toutesfois ils sont comme contraints, ne pouvant taire la grandeur & bonté du Roy, de dire de luy, que c'estoit un Prince Debonnaire & docile, courtois, accort, difert, grave, mais de facile accez, devotieux, aimant les lettres, avançant les gens d'esprit, liberal remunerateur des hommes de merite, desireux de reformation ez abus & malversations de ses Officiers, ami de paix, & capable de conseil.

Si les Huguenots ont pensé faire accroire que la mort de ce Roy estoit advenue par une Providence divine, les Ligueurs ou ceux de l'Union de l'autre costé ont publié que Dieu mesme l'avoit commandé par un Ange, & qu'une nuit Jacques Clement estant en son lit, Dieu luy envoya son Ange en vision, lequel avec grande lumiere se presenta à luy, & luy monstra un glaive nud, luy disant ces mots, frere Jacques, je suis messager de Dieu tout-puissant qui te viens acertener que par toy le tyran de France doit estre mis à mort, pense donc à toy comme la couronne de martire t'est aussi preparée : cela dit l'Ange se disparut; & Frere Jacques s'estant remis devant les yeux ceste apparition, douteux de ce qu'il devoit faire, s'adressa à

1589. un autre Religieux, homme docte, auquel il déclara ceste vision, lequel luy dit, qu'il estoit defendu de Dieu d'être homicide : mais d'autant que le Roy estoit distrait & separé de l'Eglise, qui bouffoit de tyrannies execrables, qu'il estimoit que celuy qui le mettroit à mort, comme fit jadis Judith un Holoferne, feroit chose sainte & recommandable ; & que s'il estoit mis à mort executant un si bon œuvre il feroit bienheureux : lesquelles paroles furent si agreables à Frere Jacques, qu'il se proposa deslors de faire mourir Henry de Valois ; & après plusieurs jeusnes & abstinences qu'il fit au pain & à l'eau, s'estant confessé & fait communier, fit tant qu'il eut des lettres adressantes à Henry de Valois ; & ainsi ayant pris congé de qui bon luy sembla, & fait provision d'un cousteau bien long & pointu qu'il mit dans sa manche, s'en alla à Saint Cloud, où il arriva le Mardy au matin premier jour d'Aoust, là où estant par son adresse introduit dans la chambre du Roy, il se presenta à genoux, puis ayant baisé la missive en la presentant au Roy, par mesme moyen il tira le cousteau de sa manche, dont il blessa le Roy : ce qu'estant veu par les gardes, il fut par eux à l'instant tué de divers coups : puis ayant esté recognu estre un Jacobin, il fust tout mort tiré à quatre chevaux, & bruslé par après. Son ame cependant ne laissant de monter au ciel avec les bienheureux.

Ce discours fust fait & composé mesme par un Jacobin, imprimé, tant à Paris qu'à Lyon, par les Libraires & Imprimeurs de l'Union : sur lequel deslors on remarqua à la verité comme l'assassinat de ce Prince avoit esté comploté ; & aux sermons que fit depuis le Prieur des Jacobins, nommé Bourgoüin sur cest assassinat, loüant l'acte & le meurtrier, l'appellant enfant bienheureux, & martyr, avec une infinité d'exclamations en sa loüange ; on presuma que c'étoit luy qui avoit fait ce discours, & aussi que c'étoit lui qui avoit persuadé ce Jacques Clement à commettre ce parricide, & l'avoit déçu le voyant fort devot & niais, luy faisant boire quelque breuvage pour le faire refver, & puis estant endormi luy avoit fait ouïr par quelque subtil moyen une voix qui luy auroit commandé de tuer le Roy : Bourgoüin n'a esté le premier qui par une telle ruse a persuadé d'executer de telles entreprises à des niais, sous ombre de Religion, ainsi qu'il se peut voir en plusieurs Histoires (sans prejudice à l'ordre & autres religieux d'iceluy.) Aussi l'on a tenu qu'il estoit celuy à qui Jacques Clement avoit esté dire sa refverie, comme estant son Prieur, & que ce fust luy qui luy donna le conseil & le moyen de l'executer, ayant fait surprendre les lettres qu'envoyoit Monsieur le Comte de Brienne prisonnier à Paris, à Monsieur le Procureur General, & celles

1589. que Monsieur le Premier President envoyoit au Roy, par les plus factieux qui estoient dans Paris, desquels il estoit, & l'un des principaux Predicateurs de la faction des Seize : lesquels defesperez de la clemence du Roy, resolurent de le faire tuër d'un cousteau empoisonné, afin qu'en quelque endroit qu'il pust toucher Sa Majesté, que le coup fust mortel.

Cependant que Bourgoüin pratiquoit d'avoir ses lettres telles qu'il les falloit pour faire reüssir leur dessein; Jacques Clement frequentoit les voisins d'après les Jacobins, & leur disoit tous les jours, ayez patience, je tuërai Henry de Valois en bref, Dieu me l'a commandé : ils se moquoient de luy, à cause de sa stupidité; & luy leur respondoit, vous ne sçavez pas tout; vous verrez ce qui en fera.

Les lettres, le passeport, & le cousteau empoisonné prests, Jacques Clement s'achemina assurement à Saint Cloud, & ayant presenté les lettres à Monsieur le Procureur general, & luy ayant dit, qu'il en avoit une à donner au Roy de la part de Monsieur le Premier President, laquelle il avoit charge de luy donner en main propre, & luy dire quelque chose de grande importance, il le mena parler au Roy.

Par la grande familiarité, & accèz que le Roy avoit accoustumé de donner aux gens d'Eglise qui

luy desiroient parler, ce moine eut moyen d'ex- 1589.
 cuter son dessein : mais conduit ainsi qu'il a esté
 dit cy-dessus, tout tremblant en voyant Sa Ma-
 jesté, il n'eut la force de pousser son cousteau
 assez avant, pour la tuër, quoi qu'il n'y eust que
 la chemise au-devant du ventre du Roy qui ve-
 noit lors de la garderobe : aussi si le cousteau
 n'eust esté empoisonné, le Roy ne fust mort de
 ce coup-là, puis que les intestins n'estoient nul-
 lement offensez : ce qui fust cause de faire juger
 à ses Chirurgiens au premier appareil qu'il n'y
 avoit point de mal : neantmoins tout aussi-tost le
 poison parvint aux parties nobles, à cause que la
 pane qui couvre les intestins estant toute tissuë de
 fibres & petites veines, qui respondent aux veines
 meseraiques dans le fond des reins, facilement
 ladite pane s'enflamba, & incontinent le moserée
 en estant infecté renvoya soudain au foye, & le
 foye l'espandit par tout le diaphragme, & alla
 frapper au cœur : ce qui fust cause pourquoi par
 plusieurs fois le Roy tomba en syncope, & finale-
 ment s'en ensuivit la mort sans aucun remede ;
 car les antidotes & contrepoisons ne furent assez
 suffisans pour contregarder les parties nobles ; &
 aussi que le lieu de la blessure n'estoit capable
 d'extirpation.

Voylà comme le Roy a esté assassiné par un
 moine, avec le fer & le poison sorty exprès de

1589. Paris pour ce faire, à ce sollicité par son Prieur; lequel toutesfois fust pris trois mois après, sçavoir le premier jour de Novembre, à la prise des fauxbourgs de Paris, ayant les armes au poing pour deffendre les ranchées: il fust conduit & mené au Parlement à Tours. Un grand nombre de tesmoins luy furent confrontez, qui luy souffrirent les choses qu'il avoit dites de Jacques Clement, après sa mort: il ne respondit autre chose, sinon, qu'il estoit prisonnier de guerre; de Paris on envoya à Tours offrir pour luy de rendre un homme de lettres prisonnier à la Bastille: il fust enjoint au trompette de se retirer; le Prieur contraint de respondre à la Cour, le fit comme en riant: nonobstant il fust condamné à estre tiré à quatre chevaux; estant conduit pour estre executé au grand marché de Tours, il dit au peuple qu'il avoit esté des plus doux Predicateurs, puis pria Dieu d'avoir pitié de son ame pour ses grands pechez. Le Greffier, ainsi qu'il avoit desjà un linge sur la face prest à estre tiré, le luy fit oster, & luy dit, vous estes prest de monter à Dieu, & sçavez bien que si nous ne confessons nos pechez en ce monde, nous nous rendons grandement coupables, & encourons la damnation eternelle: vous estiez le Prieur & comme le Pere de Jacques Clement qui a assassiné le feu Roy: vous sçavez qu'il estoit fort du couvent dont vous estiez Prieur,

vous y estant, & après le malheureux parricide ^{1589.} qu'il a commis, vous avez dit qu'il estoit saint en Paradis : vous ne pouvez nier cela ; il n'estoit point question que vous appellassiez les tesmoins devant Dieu, pour ce dites-vous qu'ils ont tesmoigné faux ; & que toutesfois les Juges vous ont bien jugé : il n'y a celuy qui ait ouï vos sermons qui ne vous ait entendu approuver & louer tout ce de quoy vous estes accusé & convaincu : vous vous opiniastrez, & ne voulez confesser le secret de ce parricide, ni ne voulez dire vos complices ; & toutesfois vous esperez aller devant Dieu, & desirez qu'il vous pardonne vos pechez : cela est bien douteux pour vous, & devez pratiquer en cest endroit ce que vous a appris la Theologie, depuis le long temps que vous en avez fait profession. Bourguoin luy respondit lors, comme en colere, *nous avons bien fait ce que nous avons peu, & non pas ce que nous avons voulu.* Ce furent ses dernieres paroles, car le linge remis sur sa face il fust tiré, escartelé, & puis bruslé presque en mesme temps. Voylà la fin du Prieur & du Moine, qui ont commis l'assassinat & le parricide contre le Roy Henry troisieme.

Sur ces dernieres paroles, *nous avons bien fait ce que nous avons peu, & non pas ce que nous avons voulu*, plusieurs discours en furent tenus par les Catholiques Royaux, desireux de sçavoir

1589. ce que le Prieur avoit voulu dire : mais la plus grande part jugerent qu'il les avoit dites pour les deux assassinats resolus en mesme temps, tant contre le Roy, que contre le Roy de Navarre; car le lendemain que fust prins ce Prieur, fust aussi arresté le sieur de Rougemont, lequel ayant entendu que le Roy Henry IV estoit aux fauxbourgs de Paris, s'y estoit rendu : mais sur un advis que ledit sieur Roy avoit eu de son entreprise, fust pris, mené & conduit en mesme temps que ledit Prieur, à la Conciergerie de Tours. Interrogé, confesse qu'estant de la Religion pretenduë reformée, il s'estoit dez l'an 85 retiré à Sedan, d'où la nécessité qu'avoit sa famille l'avoit fait revenir en sa maison en se faisant Catholique. Mais qu'au mois de Juillet dernier estant à Paris rencontré par le petit Feuillan, après plusieurs paroles qu'il luy dit touchant sa conversion, estant tombez de propos en autre, sur la nécessité & le peu de moyens dudit Rougemont, il luy dit, qu'il pouvoit faire un service à Dieu, & à l'Eglise; & qu'il luy avoit respondu, qu'il seroit très-heureux s'il le pouvoit faire : ledit Feuillan luy dit qu'oüi, en tuant le Roy de Navarre, ce qu'exécutant il se pouvoit asseurer qu'il ne manqueroit de commoditez : mais que sur ceste proposition ayant eu plusieurs paroles en diverses fois avec ledit Feuillan, comment cela se pourroit aisement

faire; enfin ils s'accorderent qu'il s'en iroit en l'armée royale, & que faisant semblant d'estre de-rechef heretique, il trouveroit le moyen de tuër le Roy de Navarre d'un coup de pistolet; & que luy ayant dit, qu'il n'auroit point d'argent pour se mettre en esquipage affin d'aller en l'armée, que le petit Feuillan luy bailla quatre cents escus: lesquels ayant reçeus il se retira en sa maison près de Corbeil, avec promesse d'executer leur complot: mais qu'au contraire il en fit advertir Monsieur de la Nouë pour le faire sçavoir au Roy. Aussi que le petit Feuillan quelque temps après luy avoit rescrit, & le sollicita d'executer leur dessein: mais qu'il avoit gardé ses lettres, & ne luy avoit envoyé que des excuses pour son argent; & n'estois point venu aux fauxbourgs de Paris que pour faire service au Roy.

Toutes ces excuses eussent esté impertinentes s'il n'eust verifié l'advis par luy donné à M. de la Nouë; & après une longue prison, par arrest il luy fust fait deffenses d'approcher le Roy de dix lieues: ce sont là de terribles desseins pour gens d'Eglise, & sans mentir ce fust un des malheurs de ce siecle, auquel il sembloit que tout deust aller sens dessus dessous par le moyen de ces assassins; car Jessé Cordelier à Vendosme en mesme temps pratiqua un autre jeune Cordelier, & le disposa de telle façon, qu'il s'offrit d'assassinet

1589. celui des politiques ou heretiques qu'on luy
 diroit. Jessé l'envoya à Tours en habit desguisé,
 pour l'execution de l'entreprise que nous dirons
 ci-après, avec charge qu'il se logeast au logis
 d'un nommé Godu; mais entrant dans Tours en
 habit desguisé par la porte neuve, & recogneu
 pour moyne, confessa ce pour quoy il estoit venu,
 & qu'il avoit promis à Jessé de tuer Monsieur le
 Cardinal de Vendosme, ou Monsieur le President
 d'Espeffes, selon ce qui luy seroit commandé. Le
 lendemain de sa prise il fut pendu, & Jessé le fut
 aussi à la prise de Vendosme, tant pour ceste
 mauvaise procedure que pour ses deportemens.
 J'ai esté comme contraint, en parlant de la mort
 du Roy, de dire tout d'une suite les assassins
 qui furent entrepris en ce temps-là, afin que
 ceux qui liront ceste Histoire voyent combien ce
 siecle en fust abondant, & la punition qu'ils en
 receurent. Aussi tous les gens de bien abhorre-
 rent ces procedures; & mesme il fust lors publié
 un livre de la déploracion de la mort du Roy, &
 du scandale qu'en avoit l'Eglise; car c'est un très-
 meschant & dangereux exemple aux peuples d'at-
 tenter à la vie de leurs Princes souverains pour ce
 qu'il est très-expressément prohibé de Dieu, de
 mettre les mains sur l'oinct du Seigneur; & quel-
 ques pretextes que ceux de l'Union ayent fait
 publier en ce temps-là, qu'il estoit permis de le

tuër, pour-ce (disoient-ils) qu'il estoit excommunié, tyran & perfide : ils parloient très-mal, & plusieurs Catholiques Royaux leur firent de très-amples responses, & monstrerent qu'il n'estoit aucunement entaché de ces vices. 1589.

Car, disoient-ils, quant à l'excommunication ores que la monition de Sa Saincteté eust esté juste (ce que non) & qu'elle fust venuë à la connoissance du Roy, & qu'il eust encouru excommunication pour n'avoir relasché le Cardinal de Bourbon & l'Archevesque de Lyon : (cestuy-cy n'estant plus en sa puissance, ains prisonnier dans le tort Chasteau d'Amboise, que tenoit le Capitaine Guast, qui en vouloit disposer à sa volonté; & ledit sieur Cardinal à Chinon en prison large, la délivrance duquel importoit de la tranquillité de l'État du Roy) : estoit-il permis de le tuër? Peut-on tuër ou faire tuër impunément & sans peché les excommuniés? Où en sont les passages en la saincte Escriture? Car quand il est dit 1. Cor. 15. en parlant de l'incestueux Corinthien, *qu'il a esté excommunié pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur* : la Glose de Lyra dit, *à la destruction de la chair, c'est-à-dire, par l'affliction de la chair, afin que le pecheur se repente, & que la peine luy ramentoine sa coulpe.*

Quant à la tyrannie, chacun sçait bien, di-

1589. soient-ils, que le tyran est celuy qui usurpe la Royauté au préjudice des legitimes successeurs, & contre le gré & volonté des trois ordres d'un Royaume, ou qui fait mourir ses subjects pour s'approprier la confiscation de leurs biens. Pour le premier, Henry III estoit Roy de France par succession legitime. Pour le second, chacun à cogneu qu'il estoit plustot immense que liberal; & si en chose quelconque il a merité d'estre blasmé, ç'a esté pour avoir benignement pardonné & donné grace & redonné les biens à plusieurs qui avoient merité la mort ou qui y avoient esté condamnez, & est vray que sa trop grande bonté l'a fait mespriser & desdaigner à plusieurs personnes, ce qui a esté cause que l'on s'est si hardiment rebellé contre luy, & que l'on a entrepris si librement contre sa personne? N'eust-il pas eu, disoient-ils, un juste subject de faire punir le Docteur Boucher, Curé de Saint Benoist, le premier des Predicateurs de la faction des Seize, lequel l'an 1587, prescha dans Saint Berthelemy, que la France s'en alloit porter droit à la tyrannie, & que le Roy vouloit empescher les Predicateurs de dire la verité, & à cet effet qu'il avoit fait mourir le Docteur Hugues Burlar, Theologal d'Orleans; ce qu'il imprima tellement en l'esprit de ses auditeurs, qu'ils le creurent fermement, & le rapporterent par tout Paris pour

chose très-*veritable*? le fit-il punir pour ce men-¹³⁹⁴ songe? Non. Sa Majesté se contenta d'envoyer querir plusieurs Docteurs & Predicateurs de Sorbonne, & entr'autres ledit Boucher, auquel il demanda pourquoy il avoit presché qu'il avoit fait mourir ledit Theologal; Boucher luy respondir, on le m'a assure: l'avez-vous veu mort, dist le Roy? Non Sire, respond Boucher, mais il m'a esté affirmé pour chose *veritable*; lors le Roy luy repliqua, pourquoy voulez vous plustost croire le mal que le bien, & prescher en la chaire de *verité* une *menterie* si évidente? Boucher à ces paroles demeura comme un muët, & le Roy fit venir ledit Theologal se portant bien, l'ayant fait fort bien traiter dans une chambre au Chasteau d'Amboise, où il l'avoit fait mettre, pour avoir en ce temps-là presché comme ledit Boucher & plusieurs autres, une infinité de *menteries* aussi claires que ceste-cy; Boucher & tous les assistans furent estonnez. Plusieurs Princes moindres que le Roy de France, n'eussent laissé passer cela sans punition; mais la bonté de ce Roy, ne voulut que Boucher en eust autre chastiment, sinon qu'il pria Monsieur l'Evêque de Paris de luy interdire la chaire pour quelque temps.

N'est-ce pas là une grande bonté? n'est-ce pas une grande clemence, disoient les Catholiques royaux? & toutesfois Boucher n'a laissé de continuer ses

1589. mauvais deportemens, assure de l'assistance du party de la Ligue dans Paris, où les factieux ont estimé ceste bonté du Roy à une timidité; & qu'il n'eust osé le faire punir.

Les tyrans tirent & prennent toujours, & ne payent aucune dette; au contraire, disoient-ils, le Roy a acquitté & payé plusieurs dettes de ses predecesseurs, & quand on luy a presté de l'argent par le moyen de rentes constituées, & d'autres partis faits avec Sa dite Majesté, afin d'avoir de l'argent pour faire la guerre, & qu'aux Estats de l'an 77, on luy eust allegué que ces constitutions estoient usurairès, & qu'il les failloit casser & supprimer sans remboursement les Officiers qui lui avoient de bonne foy fourny leurs deniers sous sa promesse de les garantir, il n'y a jamais voulu entendre, comme beaucoup d'autres eussent fait pour s'acquitter tout à coup de trente ou quarante millions de livres tournois, ce qu'il eust peu faire & prendre le subyet de la requisition des Estats, sur le pretexte que ces rentes estoient à seize pour cent; ce qu'il n'a voulu faire, comme firent en ce temps-là aucuns Princes ses voisins, & mesme l'Espagnol à l'endroit des Genevois, pour la somme de quatorze millions.

Où sont, disoient les Royaux, les thresors que Sa Majesté a recueillis durant quatorze ans qu'elle a esté Roy? où sont les grands Duchez, Comtez, terres

terres & maisons bien basties qu'elle a achetez du- 1589.
 rant son regne? où sont les beaux & precieux
 joyaux qu'elle a achetez & fait faire pour soy depuis
 son advenement à la Couronne? Que l'on nous
 monstre de relles acquisitions, affin d'advoïer que
 s'il a levé beaucoup d'argent sur son peuple & sur
 l'Eglise durant son regne qu'il a fait acte de tyran
 de n'avoir voulu se contenter de tondre ses brebis
 pour se servir de la laine, & qu'il a voulu les es-
 corcher pour en tirer la peau & la chair? Vous ne
 trouverez rien en luy de tout cela, & l'argent qu'il
 a retiré de ses subjets, n'a pas esté levé par luy pour
 cupidité de tyrannie, il y a esté contraint par la
 necessité des grandes dettes & grosses guerres qu'il
 a eues sur les bras : on sçait comme ces choses se
 sont passées. Il n'est question de particulariser ny
 les personnes ny les dons, ny les Edits & levées
 faites de son regne sur le peuple, ny le consente-
 ment que plusieurs Judges y ont presté; mais s'il a
 esté levé sur le peuple beaucoup de deniers, ç'a
 esté de l'invention d'autrui & non du Roy, &
 spécialement par l'importunité de quelques-uns,
 & principalement par la plupart de ceux qui
 se disent aujourd'hui de l'Union : l'on sçait que
 les deniers de telles levées ne sont tombez au
 profit de Sa Majesté, mais d'une milliacé de per-
 sonnes, ainsi qu'il est très-véritable.

1589. Si l'on dit qu'il ne devoit adherer aux importunités que luy faisoient ses favoris, chacun l'advouë; mais pour cela il n'estoit point tyran, car ce n'estoit point pour s'enrichir ny pour avoir des thresors en son particulier, ains seulement pour la facilité & bonté qui estoient en luy de contenter un chacun, & le desir qu'il avoit de gratifier tout le monde, voire jusqu'à ses propres ennemis.

Quant à la calomnie que ceux de l'Union imputoient au Roy d'avoir esté perfide aux Estats de Blois, & d'y avoir violé son Edit d'Union, par la mort de Messieurs les Cardinal & Duc de Guise, & de l'emprisonnement de plusieurs Princes & Seigneurs, les Catholiques Royaux disoient: vous estes d'accord avec nous, Messieurs de l'Union, que le Roy a satisfait à ce qu'il avoit promis par son Edit d'Union aux Princes de la Ligue, & n'y a point contrevenu depuis qu'il l'a fait, jusques à Noël dernier: comme aussi est-il vray: mais au contraire, les contraventions que les Princes, Seigneurs, villes & communautés de la Ligue ont faites à l'Edit d'Union ne sont que trop cogneuës: leurs intelligences qu'ils ont continuées avec les princes estrangers dont ils avoient promis de se despartir: la continuation de leur ligue: la pratique de leurs brigues faites aux Estats: la deliberation prise de se saisir de la personne du Roy, & le mettre comme en tutelle, à ce que par ce moyen ils peussent

effectuer leur resolution puis qu'ils estoient hors ¹⁵⁸⁹ d'esperance de le faire aller à Paris, n'en font que trop de preuves veritables; qui est ce qui a contraint Sa Majesté de faire mourir Messieurs de Guise, non pas de gayeté de cœur, mais pour sauver sa vie, son honneur & sa couronne.

Quelle raison donc, Messieurs de la Ligue, avez vous eue d'avoir esté si furieux contre vostre vray Roy naturel & legitime (quand bien il eust esté tel que vous l'avez publié & presché) de chanter des *Te Deum*, pour son massacre, & d'en louer le meurtrier, & l'estimer estre heureux & en Paradis? Quand tout ce que vous en avez dit eust esté vray, toujours estes vous dignes de la malediction de Cham & de Chanaan, pour avoir descouvert & publié les hontes de vostre superieur, & de vostre Roy. Où avez vous leu en toute la Sainte Escriture, qu'il y ait un commandement de se rebeller, & user de voyes de fait contre son Roy? où est-il escrit? Tous les Docteurs de la Sorbonne qui se sont mis de vostre Ligue ne nous le scautoient monstrier. Il n'y a qu'un seul point pour n'obeyr pas au Roy; c'est, quand par force il contraint ses sujets de faire choses contraires à Dieu; lors & en ce cas nous ne doutons point que sa superiorité ne cesse pour ce que la puissance du Roy est subalterne à celle de Dieu, comme aussi nos Roys de France le recognoissent, se disans Roys par la grace de Dieu: car Dieu est

1589. leur supérieur, aussi nous n'obeyssons aux Roys que pour obeyr à Dieu qui le commande, & les a installés : car sa parole nous a dit, *il faut plus tost obeyr à Dieu qu'aux hommes* : mais comment peut-on desobeyr aux Roys ? *Fugere aut pati* : desguerpir, quitter son pays & sa terre, ou souffrir & endurer toutes choses. Nostre Seigneur Jesus-Christ nous l'a montré de fait & de parole. Si l'on vous persecute, dit-il, en une ville, fuyez en une autre : vous estes bienheureux si vous souffrez pour mon nom : ainsi ont fait les gens de bien, ainsi nostre Createur a fait. Voylà ce que disoient les Royaux à ceux de l'Union. Il fust fait beaucoup d'escrits en ce temps-là sur ce sujet, tant d'une part que d'autre, chacun soustenant son opinion : à la suite de ceste histoire l'on verra le fruit de toutes leurs escritures.

Par toutes les Eglises cathedrales des villes royales, l'on fit le service du Roy Henry III ainsi que l'on a accoustumé à faire aux Roys de France, où il fut prononcé de très-belles oraisons funebres par de bons & scavans Docteurs en Theologie, lesquels, après avoir remonstré l'inhumanité d'un tel parricide & qu'il n'estoit loisible au sujet d'attenter à la personne de son Roy, ny de le troubler par armes en ses provinces, & que quiconque estoit si téméraire de l'entreprendre, il estoit heretique, maudit, excommunié & damné comme Judas. *Quelle opinion*, disoient-ils,

pouvez - vous donc avoir de ceux qui dans les 1589
 chaires ont alumé le feu des guerres civiles, trompé les seditions, approuvé les emprisonnements & assassinats des Magistrats, & ce qui surmonte toute impieté, le parricide commis en la personne de nostre Roy legitime, nombrans entre les martyrs l'assassinateur, veu neantmoins qu'il est condamné par tous les Conciles, comme heretique, maudit, excommunié & ayant part avec Judas ? La posterité croira-t-elle, que l'impudence de tels harangueurs mercenaires se soit jusques là desbordée ? Quant bien un Roy seroit meschant & inique, si n'est-il pas loisible seulement de murmurer à l'encontre de luy, selon les Conciles. Que sera-ce donc s'il est tout bon, tout sage, tout debonnaire, comme estoit le feu Roy ? Car son zele, sa devotion, & sa pieté estoient en luy si extrêmes que penser l'esgaler de paroles, il se peut plustost desirer qu'esperer.

Les (a) beaux & superbes Monasteres qu'il a bastis, la poussiere desquels (quand bien par le temps devorateur de toutes choses, ils seroient retournez en leur premiere forme) tesmoigne a tousjours quel estoit l'interieur de ceste sainte ame,

(a) Lequel a fait bastir plusieurs Monasteres au Bois de Vincenne, aux fauxbourgs Saint Honoré & autres endroits, il a fait aussi reparer Nostre-Dame de Clery, ruynée par les Heretiques.

1189. & comme elle brusloit d'un zele qui n'a eu & n'aura jamais son semblable.

Ses (a) austeritez & jeufnes qu'il a volontairement pratiqués durant sa vie, & plus austerement que ceux qui se font confinez dans quelque estroit monastere, ne font que trop de preuves de sa religion.

Les (b) Processions & pellerinages que tant de fois il a faits à pieds nuds.

Les (c) charitables visitations à l'endroit des prisonniers, malades ou autres necessiteux.

Les (d) honneurs & carresses qu'il faisoit aux Ecclesiastiques, les égalant en telles faveurs à tous les Princes, de quoy peuvent porter tesmoignage

(a) Vivoit en Religieux aux Hieronimites & aux Penitens.

(b) Alloit en procession à Nostre-Dame de Chartres & à Nostre-Dame de Clery & à Nostre-Dame de Boulogne.

(c) Faisoit visiter les prisonniers, & donnoit de l'argent à Madame de Boulencourt & à un nommé le Gois, Drapier à Paris, & à ceux qu'il sçavoit estre charitables, pour le distribuer aux pauvres necessiteux honsteux & aux pauvres malades.

(d) Advançoit les Docteurs en Theologie, entr'autres le D. de Saint Germain, Evesque de Cesarée, qu'il pourveut de l'Abbaye de Chaly, aussi ce bon Evesque Docteur l'a toujours suivy, car il estoit son Predicateur, & depuis la mort de ce Prince il se retira à Tours, & ne ressembloit à plusieurs autres Ecclesiastiques à qui il avoit fait du bien, qui se mirent du costé de ses ennemis.

de cecy infinis Docteurs qu'il a retirez de la pouffiere scholastique, & de la necessité domestique, pour les eslever, sans qu'ils y songeassent, aux dignitez de l'Eglise, & lesquels neantmoins (exceptez quelques-uns, & fort peu) ont esté les premiers à mesdire de luy contre leur propre conscience, & inciter le peuple par injures atroces à secouër le joug d'obeyssance, sont assez de tesmoignages de la bonne vie de ce Roy.

On laisse infinies autres choses recommandables en luy pour le respect de la pieté, & qui ont rendu sa vie esgale à celle de S. Loys: & de tous ceux qui sont tant renommez pour la pieté qui reluisoit en leurs actions. Aussi on n'a veu la Religion tant florir que de son temps, & l'herésie plus abbatue, sans user ny de fer ny de flamme. Car comme le peuple de son naturel suit les mœurs & humeurs de son Prince par un naturel desir de luy complaire, on voyoit chacun, non par la force d'un Edit rigoureux, mais par une gentille & vertueuse emulation suivre les traces de ce Roy, & s'addonner du tout à une vraye & entiere devotion.

Or d'autant que ses ennemis ne peuvent nient une chose si notoire, ils ont attribué telle devotion à une lascheté qui amollit le cœur des grands, & les retire du manient des affaires; mais les effets de la vie de ce Roy monstrent que dez sa jeunesse, ce zele, & devotion furent nez

1598^e en luy avec une generosité royale, qui ne luy faillit qu'à sa mort.

La plupart de ceux à qui la fortune amie & favorable a departy les grandeurs de ce monde, employent leur jeunesse ez delices & molleses de la Cour, qui souvent corrompent les plus nobles & genereux esprits: mais tout au contraire, le feu Roy à grand peine estoit-il sorty de son enfance, qu'il fust fait Lieutenant general de Charles IX, son frere, auquel temps il quitta l'ombre & les tenebres des parroys, & se presenta aux durs assauts, & sanglantes batailles qui furent donnés en plusieurs endroits, tandis que la discorde civile faisoit jouer à ses partisans maintes piteuses tragedies sur l'eschafaut de la France.

Tesmoins en sont les batailles de Jarnac & Moncontour, les sieges de tant de villes, & plusieurs autres endroits où sa vertu martiale & belliqueuse parut par-dessus les forces humaines.

En toutes ces rencontres touché de l'esprit de la sapience de Dieu, il conjoignit avec la force corporelle la prudence & le conseil, mais poussé de la vigueur & generosité de ses ancestres, il porta ainsi que le jeune aigle, oyseau celeste, sortant du nid, le foudre de la punition divine jusques sur le front des ennemis. Tels exploits admirables firent voler le renom de sa gloire jusques aux Polonois, que les anciens estimoient faire un bout du monde.

Les Polonois par le recit qui leur en fust fait, ^{1589.} amoureux de sa vertu le rechercherent, & par importunes sollicitations, le contraignirent d'abandonner son pays natal pour regner en Pologne & Lithuanie, où il commanda à ces peuples Septentrionaux avec si grande sagesse, qu'ils le regrettent encore pour le jourd'huy, & font un reproche d'ingratitude aux François de n'avoir sçeu conserver un tel Prince.

Mais il sembloit durant ce temps, que tout rioit à la France qui avoit esté si long-temps travaillée, & quasi desolée sous le pesant faix de sès armes, & qu'elle commençoit à jouyr de quelque serenité & tranquillité non seulement assez suffisante pour respirer & reprendre haleine, mais aussi pour embrasser le reste de l'Europe, quand un triste & déplorable malheur pensa accabler la France par la mort du Roy Charles IX: car lors la France destituée de son Prince légitime, couvoit plusieurs trahisons & perfidies, desquelles il ne pouvoit réussir qu'une desolation universelle. Mais voicy de bonne fortune revenir le Roy, quittant la Pologne pour l'affection qu'il nous avoit toujours portée, l'aspect seul duquel tant honoré des siens rasserena le ciel de la France, & accoisa les flots & tempestes violentes qui commençoient à surgir de toutes parts.

A cecy servit de beaucoup le renom qu'il avoit

1589. acquis ez guerres precedentes, & l'experience qu'il avoit aux affaires, qui s'accroit de beaucoup en luy, après avoir veu les mœurs & façons de faire de plusieurs & diverses nations,

La premiere chose qu'il fit, ce fust d'assembler les Estats pour medeciner ce pauvre corps malade de la France, qui tout vicié & corrompu d'humeurs ordes & pestilentiellees, estoit proche de son trespas. Il n'y a rien à la verité qui soit plus salutaire à un Royaume, que telle assemblée: mais aussi n'y a-t-il rien qu'aucuns Roys rejettent davantage; d'autant qu'il semble que cela diminue quelque peu de leur autorité. Le feu Roy n'eut point ceste apprehension, ains visant à ce qui estoit du bien public, fit de son propre mouvement convoquer les Estats; où mille belles & saintes constitutions y furent establies, qui ramenerent pour quelque temps la paix, ou plustost l'aage doré en ce Royaume de France. Mais quoy! la condition des choses humaines porte ordinairement que ce qui est monté à un bien haut degré de felicité, n'y peut pas long-temps demeurer, & y a je ne sçay quel ennuyeux malheur qui cueille les esperances des hommes en leur premiere fleur, de peur qu'ils ne se poussent plus avant qu'il n'est permis à l'humanité.

Aussi incontinent après la mort de Monsieur son frere à Chasteau-Thierry, commencerent les discor-

des civiles à s'espandre parmy ce Royaume, la ^{1589.} guerre plus que jamais s'y alluma par l'ambition de quelques Chefs, & sembloit que la fortune jalouse de nostre bonheur voulust triompher de la Couronne de France, & quasi comme planter sur nostre front à la veue de toutes les autres nations les trophées de la vicissitude des choses humaines.

O Dieu immortel ! que de choses tristes & funestes ! les villes se diviserent en factions les unes contre les autres : la Majesté Royale commença à servir de risée dans les chaïses : toute raison humaine fust renversée, tous droits violez, & ne regnoit plus en France que la fureur. Ce fust lors que de l'Allemagne descendit un effroyable armée, laquelle neantmoins fust incontinent dissipée par le conseil & la valeur du feu Roy, lequel paroissant comme un esclair brillant, les remplit de frayeurs & terreurs paniques. Toutesfois cest exploit miraculeux ne put rabbatre la malice de ses adversaires ; au contraire l'augmenta de telle sorte, qu'ils commencerent à pratiquer toute sorte de gens, molester les Magistrats & Officiers de la Couronne qu'ils recognoissent fideles serviteurs du Roy, bref mettre la France en telle confusion qu'il n'y eust mal qui ne tombast sur nostre chef.

Le mal fust si grand que le corps qui de tout temps avoit esté réputé par nos François sacré-saint, auguste, venerable, inviolable, fust violé

1589. par mille outrages & indignitez non croyables. La Cour de Parlement, lumière de toute la Chrestienté, ame de ce Royaume, œil de la France, temple de conseil & d'équité, port & refuge des affligés, fust menée par des faquins, lie du peuple, dans une Bastille, pour servir de jouët & de spectacle à une troupe enragée, & d'assouvissement à l'ambition & avarice des mutins. Et cest acte fust loüé & approuvé par ceux qui se disoient annoncer la verité de la parole de Dieu, lequel toutesfois ne recommande rien tant à son peuple que l'obeyssance qui est deuë aux Magistrats.

Le Roy voyant l'opiniaistreté des rebelles, & le peu de puissance qu'avoit sa douceur à flechir le cœur des mutins, il se resolut d'user du glaive que Dieu luy avoit mis entre les mains, & à ceste fin mit une armée en campagne, & assiegea Paris.

Tout les pressoit si fort, que les gens de bien avoient esperance qu'il en seroit le maistre, & dans peu de jours. Ce qu'advifant les ennemis susciterent plusieurs Predicateurs, qui avec leurs langues mercenaires heretiquement & diaboliquement enseignerent qu'il estoit permis de tuër son Roy. Sur ces entrefaites on cherche gens qui le voulussent entreprendre. Plusieurs, quoy qu'ils eussent très-mauvaise volonté, toutesfois se trouverent tout confus dès la premiere parole, & rejeterent loin un tel dessein, quoyque quelques

Docteurs & Jesuites les y voulussent induire: jus-^{1589.}ques à ce qu'il s'est trouvé un miserable moine qui entreprit l'affaire, sous un habit de pieté, couvrant une impieté detestable, & alla trouver le Roy, qui dès la premiere veüe, comme il ay-
moit affectionnement les Religieux, le saluë, le carresse, l'embrasse, le chérit de l'œil & de la main. Mais ce meschant moine mit en oubly toutes ces faveurs & graces royales, s'approche, & tire de sa manche le cousteau, dont il frappa le Roy, & si malheureusement que la mort s'en ensuivit par après. Voylà un Catholique, à tout le moins se disant tel, qui frappe un Prince Très-Chrestien: un Religieux qui attente à la personne du pere & protecteur de la Religion: c'est pour le faire court un sujet (ce peut-il dire meschanceré plus grande) qui assassine son Seigneur souverain.

Ainsi ce Prince mourut, & le nom de tant de Roys ses predecesseurs, la souvenance du regne très-auguste de son grand-pere le Roy François I^{er}, pere des armes, pere des sciences, & pere du peuple, & de Henry II son pere, la fleur des chevaliers, l'ornement de son aage, & le comble de toute perfection, n'ont peu retenir ny arrester les mauvais desseins des factieux, qu'ils n'ayent executé leur conspiration contre sa vie & son estat: les victoires & trophées que ce Prince avoit emportez sur les ennemis de la Religion Catholique,

1589. l'onction dont Dieu l'avoit sacré deux fois Roy, la memoire de ses vertus & merites, sa pieté & son zele à l'honneur de Dieu, l'autorité des Saints Canons & Conciles, l'intereft commun de tous les Princes de la Chrestienté n'ont peu empescher que la rage de ce moine perfide ne violast d'un coup funeste son corps, ne respandist son sang, & ne luy apportast la mort.

Et pour conclusion de tant de beaux discours, ils disoient, *pleure donc*, ô France pleure, & crois que tu n'en eus jamais plus de sujet, pour perte que tu ayes receuë; & neantmoins rends à ton Roy deffunt le service que tu peux, & luy dois rendre, prie Dieu du fond du cœur pour le repos de son ame.

Voilà les regrets que les Catholiques Royaux ont fait sur le trespas du Roy Henry III, lequel, après sa mort fust mis en un cercueil, & conduit à Compiègne par son successeur Henry IV, Roy de France & de Navarre, pour y demeurer en despost de seureté, jusques à ce que la commodité se presentast de luy faire faire ses funerailles dans la grande Eglise Nostre-Dame de Paris, pour estre de-là porté à S. Denis, où sont enterrés les Roys de France, & où la Royne Catherine de Medicis sa mere a fait faire un si beau sepulchre où repose le Roy Henry II son mary, & où doivent estre mis tous leurs enfans.

Le dueil fust grand en l'armée royale pour la 1589. mort de ce bon Roy, le lendemain de laquelle, suivant la supplication faite au Roy Henry IV par Messieurs les Princes de Conty, & Duc de Montpensier, Princes du sang, & par les Princes, Ducs, Mareschaux de France, & autres Officiers de la Couronné estant en l'armée, Sa Majesté fit une Declaration, par laquelle il promit de se faire instruire dans six mois en la Religion Catholique Romaine : ceste Declaration fust verifiée aux Parlements, qui tenoient pour le party Royal, & envoyée par tous les Bailliages ; ainsi toutes les villes qui avoient tenu pour le feu Roy, se conserverent en l'obeyssance de son successeur. Mais avant que de parler plus avant de ce qui advint au commencement du regne du Roy Henry IV en France, il sera très-utile de faire comme un recueil de sa Genealogie paternelle & maternelle, de sa naissance, comme il a esté eslevé & nourri, & de dire plusieurs choses remarquables qui lui sont advenuës auparavant son advenement à la Couronne de France.

La nuit de Sainte Luce au mois de Decembre l'an 1553, Henry de Bourbon (à present Roy de France & de Navarre, & appellé lors de sa naissance Prince de Viane, & Duc de Beaumont en Sonnois, fust né dans Pau en Bearn : Anthoine de Bourbon, Duc de Vendosme, & Jeanne d'Albret

1589. Princesse de Navarre, furent ses pere & mere : du costé de son pere, il est le premier Roy de France de la maison des Bourbons, issus de masse en masse de Saint Loys, Roy de France; & du costé de sa mere, il a esté heritier des maisons de Navarre, Bearn, Albret, Foix, Armagnac, Bigorre, & autres Principautez & Souverainetez; car sa mere estoit fille de Henry d'Albret, Roy de Navarre & Duc d'Albret, & de Marguerite de Valois, sœur du grand Roy François, & qui estoit reliëte du Comte d'Alençon.

Quand ledit Roy Henry de Bourbon fust né, ledit Roy Henry d'Albret son pere grand, regnoit dans la basse Navarre, & en Bearn, & aux autres Souverainetez qu'il tenoit le long des Monts Pyrenées; car il estoit fils du Roy D. Jean d'Albret, & de Catherine de Foix, à laquelle estoit escheu le Royaume de Navarre par la mort du Roy Phœbus de Foix son frere, qui mourut à la chässe auprès de Pau, son cheval s'estant cabré sous lui.

Et le Roy D. Jean d'Albret estoit fils d'Alain, Duc dominant en Albret, Tuteur honoraire de ladite Dame Catherine de Foix, qu'il fit espouser audit Roy Jean d'Albret son fils. Cet Alain d'Albret estoit un Prince grandement respecté de tous les Roys & Princes de son temps, il eut aussi la tutelle de la Princesse de Bretagne, qui estoit sa proche parente. Comme le Royaume de Navarre
fust

Fust envahi par les Espagnols sur le Roy D. Jean d'Albret, & sur la Royné D. Catherine de Foix, & tout ce qui est advenu pour tascher à recouvrer ledit Royaume, est amplement escrit aux Histories de Navarre; cela n'est de nostre sujet.

Le Roy Henry d'Albret, pere de la Royné Jeanne d'Albret, mere du Roy Henry IV, vescu 53 ans ou environ; car il nasquit dans Sangoisse, ville de la haute Navarre, l'an 1503, & n'est mort que l'an 1555. C'estoit un Prince de grand courage, & d'un esprit vif. Au passage que fit l'Empereur Charles-le-Quint au travers de la France (sous la permission que lui en donna le grand Roy François) pour aller mettre ordre aux revoltes des Flamands, il dit en parlant dudit sieur Roy Henry d'Albret, *qu'il n'avoit veu qu'un homme en France, qui estoit le Roy de Navarre*: aussi estoit-ce un grand Prince qui pour ne jouir pas de la haute Navarre, n'estoit nullement abbaissé de son courage royal. Or il n'eut que ceste-dite seule fille Jeanne Princesse de Navarre, laquelle fust en son jeune aage appellée la Mignonne des Roys; d'autant que le Grand Roy François I^{er}, son oncle, la cherissoit d'un amour comme paternel; & son pere le Roy Henry d'Albret ne la pouvoit esloigner de sa presence.

La maison d'Autriche qui par mariages & par choses qui lui sont advennës autres que de leur

1589. estoc, s'est accruë en la grandeur que l'on la voit aujourd'hui, eut l'œil sur ceste Princesse Jeanne : l'Empereur Charles-le-Quint en fit faire la proposition audit sieur Roy Henry d'Albret, pour son fils Philippe II, dernier Roy d'Espagne; & disoit que c'estoit un moyen pour pacifier les differens de la Navarre : mais le Roy Très-Chrestien François I^{er} fust conseillé de ne laisser introduire un tel allié dans le cœur de la France, pour ce que ledit sieur Roy Henry d'Albret y possedoit de belles Seigneuries, ce qui eust peu causer de grandes revoltes. Or la Princesse Jeanne estant venuë à la Cour de France, (qui estoit lors à Chastellerant) avec la Royne Marguerite sa mere, ledit sieur Roy Très-Chrestien traita pour la bailler en mariage à Guillaume Duc de Cleves, afin de s'aider de ceste alliance contre ledit Empereur Charles-le-Quint; ce qu'il fit nonobstant l'opposition qu'y faisoit ladite Royne Marguerite, tant en son nom, qu'au nom du Roy son mari : il y eut quelques ceremonies pour ce mariage, toutesfois il n'y eut point d'effet, & ne tira à consequence; ladite Princesse ne pouvant avoir encor douze ans.

Ledit Duc de Cleves s'estant raccommode avec ledit sieur Empereur, il se maria du depuis en Allemagne; & du consentement du Roy François, & desdits Roy & Royne de Navarre ladite Princesse Jeanne fust mariée à Monsieur le Duc de Ven-

Vendosme, Anthoine de Bourbon, premier Prince du sang de France, bien-aimé du Roy Très-Chrestien pour les belles & rares vertus de ce Prince; & les nopces en furent faites à Moulins l'an 1547, la mesme année que ledit sieur Roy François I^{er} mourut à Rambouillet.

On tient par le rapport d'aucuns vieux Officiers de la maison de Navarre, que Monsieur le Duc de Vendosme, & la Princesse Jeanne eurent bientoft lignée, (par la grace de Dieu) mesme deux beaux Princes, dont l'un fust nommé Duc de Beaumont, l'autre porta le tiltre de Comte de Marle, terre de Picardie, de l'ancien domaine du Comte de Saint Paul, dont la fille fust mariée à François de Bourbon, aïeul de Charles Duc de Vendosme, pere du Duc Anthoine; dont nous parlons : mais ces deux beaux Princes ne purent estre eslevez, ains par grand inconvenient moururent en bas-aage : assavoir, le Duc de Beaumont ayant esté mis ès mains de la Baillive d'Orleans (qui fust grand-mere du Mareschal de Matignon) laquelle faisoit sa residence en ladite ville, estant fort aagée & frileuse extremement. Selon qu'elle pour sa condition se tenoit close & tapissée de toutes parts avec un grand feu, elle en faisoit encor plus à l'endroit de ce petit corps de Prince; le faisant haleter & suër de chaleur à toute ou trance, sans qu'elle souffrist air, vent, ny haleine

1589. estre donné ny entrer en la chambre ; ce qu'elle fit si opiniastrement , quoy qu'on lui en sceust dire , qu'enfin le petit Duc de Beaumont estouffa peu à peu dans ses langes , & si toujours ceste bonne femme disoit , laissez-le , il vaut mieux suër que de trembler. La Princesse Jeanne qui estoit à la Cour d'ordinaire pour le rang qu'elle y tenoit , en receut la triste nouvelle de sa mort , s'estant du tout confiée en ceste Baillive , comme ancienne servante de la maison de Navarre , & notamment de la Royne Marguerite , pendant le mariage du Comte d'Alençon & d'elle.

Le Comte de Marle experimenta une autre affliction , qui fust , qu'estant Monsieur de Vendosme , & ladite Princesse son esponse allé voir le Roy Henry d'Albret en Bearn , ils le trouverent au mont de Marfan , là où ils sejournerent , & y ayant mené le Comte de Marle en son maillot , ainsi que ledit sieur Roy l'avoit désiré , ils le luy presenterent , de quoy il receut un merveilleux contentement (lors estoit la Royne Marguerite decedée en Bigorre en son chasteau d'Audo , près de Tarbe.) Mais comme ce Prince estoit très-beau , désiré d'estre tenu d'un chacun , un Gentil-homme se jouant à luy dans la croisée de la fenestre de sa chambre , luy estant entre les bras de sa nourrisse , le Gentil-homme & la nourrisse se le baillerent plusieurs fois de l'un à l'autre d'un e

fenestre en l'autre par le dehors de la croisée, 1589
 quelquefois feignant de le prendre, ce qui fust
 cause du malheur qui en arriva, car le Gentil-
 homme feignant de le prendre, & ne le prenant pas
 de fait, la nourrisse s'attendant qu'il le prist,
 lasche prise, & le petit Prince, Comte de Marle
 tomba de la fenestre en bas, sur un perron, où il
 se froissa une coste: le Gentil-homme saute aussitost
 de la fenestre en bas, car c'estoit du premier
 estage, & relevant le Prince, il le reporte à la
 nourrisse toute espleurée, qui l'appaisa du mieux
 qu'elle put, lui baillant à teter. Le Roy, Mon-
 sieur de Vendosme, & la Princesse estoient allez
 à la chasse; on teut cest accident: j'ay ouy dire
 à ces anciens serviteurs valets de chambre, que si
 la nourrisse eust adverty de cest inconvenient; il
 y eust eu moyen de le rhabiller: mais son mal
 rengregeant en pis, finalement il mourut, au
 grand regret du Roy, de Monsieur de Vendosme,
 & de la Princesse ses pere & mere: mais advenant
 puis après que cela eust esté descouvert, le Roy se
 mit en une grande colere contre la Princesse sa
 fille, lui reprochant qu'elle n'estoit pas digne
 d'avoir des enfans, puis qu'elle n'y prenoit mieux
 garde: mesme comme elle voulut retourner en
 France avec son mary, il luy dit, que si elle
 devenoit grosse, qu'elle luy apportast sa groisse en
 son ventre pour enfanter en sa maison, & que luy

1589. feroit nourrir l'enfant fils ou fille : si elle n'y venoit, & qu'elle ne fist en cela son commandement, qu'il se remarieroit, & qu'il ne vouloit pas mourir sans heritiers. Quelques-uns ont voulu dire que le Roy à present regnant estoit le fils aîné de ladite Princesse, & que lesdits sieurs Duc de Beaumont & Comte de Marle sont nais depuis luy: mais il se trouve dans les Registres du thresor de la maison de Navarre, que ladite Roïne Jeanne depuis ledit sieur Roy à present regnant, n'a eu que deux filles, Madame Magdeleine, qui mourut encor jeune, & Madame Catherine, qui est decedée Duchesse de Bar, ainsi que nous avons dit en son lieu dans nostre Histoire de la Paix.

La Princesse Jeanne doncques ayant pris congé de son Pere avec pleurs & larmes, pour la perte de ces deux Princes, & voyant que Monsieur de Vendosme estoit appellé par le Roy Henry II, pour les guerres de Picardie (dont il estoit Gouverneur) elle se resolut de le suivre, & à la Cour & au camp, dont il advint que Dieu la consola, & qu'au milieu de tant d'exploits militaires, dont son mary vint à heureuse fin contre les ennemis de la France, elle se trouva enceinte, & quand elle se sentit approcher de son terme & dans le neuvième mois, elle prend congé de son mary, (qui luy voulut difficilement accorder ;) mais luy representant l'importance, & les dernieres

paroles du Roy Henry son pere, & aussi qu'elle ²⁵⁸²avoit descouvert par une certaine Damoiselle, que le Roy son dit pere avoit fait un testament, dont elle desiroit surtout d'en sçavoir le contenu, à cause qu'une grande Dame s'estoit vantée & s'en promettoit quelque grande faveur. Pour ces raisons donc, Monsieur de Vendosme luy accorda de s'en aller en Bearn, où elle fust en quinze jours, traversant toute la France depuis Compiègne en Picardie, d'où elle partit, jusques aux monts Pyrenées dans Pau, où estoit le Roy Henry son pere. Ceste Princesse fit ce voyage sur le milieu de Novembre : car elle ne demeura au plus que dix jours après son arrivée, qui fust le 4 de Decembre 1553, qu'elle mit au monde le Roy très-Chrestien à present regnant, par un très-heureux enfantement.

Le Roy son pere estoit un peu malade, mesme la contagion couroit en ce pays-là : mais la veüe de sa bonne fille (comme il l'appelloit d'ordinaire) luy rendit sa santé parfaite, & luy osta toute apprehension & crainte du danger.

Ce fust durant ces dix jours à tascher de voir ce testament par tous les moyens qu'il luy fust possible : ce qu'elle obtint sans l'ouvrir, il estoit dans une grosse boëste d'or, & dessus une grosse chaisne d'or qui eust peu faire 25 ou 30 tours à l'entour du col : elle la demanda, il luy promit, disant en

1589. langage Bearnois, *elle sera tienne, mais que tu m'ayes monstré ce que tu portes: & affin que tu neme fasses point une pleureuse, ny un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourveu qu'en enfantant tu chantes une chanson en Biarnois: & si quand tu enfanteras, j'y veux estre.* Pour cest effet il commanda à un sien valet de chambre nommé Cotin, vieux serviteur, qu'il la servist à la chambre, & à l'heure qu'elle feroit en travail d'enfant, qu'il le vint appeller à quelque heure que ce fust, mesme en son plus profond sommeil, ce quil luy en chargea expressement.

Entre minuit & une heure le 13^e. jour de Decembre 1553, les douleurs pour enfanter prirent à la Princesse: au dessus de sa chambre estoit celle du Roy son pere, qui adverty par Cotin, soudain descend: elle l'oyant commence à chanter en musique ce motet en langue Biarnoise, *nostre donne deu cap deu pon aiuda mi en aquete heure, c'est-à-dire Nostre-Dame du bout du pont aydez moy en ceste heure.* Ceste Nostre-Dame estoit une Eglise de devotion dediée à la Sainte Vierge, laquelle estoit au bout du pont du Gave, en allant vers Juranson, à laquelle les femmes en travail d'enfant avoient accoustumé de se vouër, & en leur travail la reclamer, dont elles estoient souverainement assistées, & delivroient heureusement. Aussi n'eut elle pas plustost parachevé son motet,

que naquit le Prince qui commande aujourd'huy ^{1589:}
par la grace de Dieu à la France & à la Navarre.

Estant delivrée, le Roy mit la chaisne d'or au col de la Princesse, & luy donna la boëste d'or où estoit son testament, dont toutesfois il emporta la clef, luy disant, voilà qui est à vous ma fille, mais cecy est à moy (prenant l'enfant dans sa grand robe, sans attendre qu'il fust bonnement accommodé, & l'emporta en sa chambre.)

Quand ladite Princesse Jeanne naquit, les Espagnols firent un brocard sur sa naissance & disoient, *Milagro la vaca hijò una oueja*: miracle la Vache a fait une brebis; c'estoit une allusion aux armes de Bearn, où il y a deux vaches encornées & clarinées d'or en champ de gueules: ils appeloient aussi ordinairement ledit sieur Roy Henry son pere, *el vaquero*, le vacher, pour la mesme raison: mais ledit sieur Roy tenant entre ses bras le Prince son petit fils, & le baissant d'affection, se rememorant des brocards Espagnols, disoit de joye à ceux qui le venoient congratuler d'un si heureux enfantement, *angora mire que aquesta oueja parì un lion*; maintenant regardez que ceste brebis a enfanté un lion.

Ainsi vint ce petit Prince au monde sans pleurer ny crier; & la premiere viande qu'il receut fust de la main de son grand pere ledit sieur Roy Henry, qui luy bailla une pillule de la theriaque des gens

1589. de village, qui est un cap d'ail, dont il luy frotta ses petites levres, lesquelles il se frippa l'une contre l'autre comme pour succer: ce qu'ayant veu le Roy, & prenant de-là une bonne conjecture qu'il seroit d'un bon naturel, il luy presenta du vin dans sa coupe, à l'odeur ce petit Prince bransa la teste comme peut faire un enfant: & lors ledit sieur Roy dit, *tu seras un vray Biarnois*: tous ces propos soient dits avec la reverence deuë à Leurs Majestez: mais c'est aussi pour monstrier que les Princes ont des affections semblables aux autres, & neantmoins qui importent principalement quand il y va de l'intérest de leurs Estats.

Le Baptistère de ce petit Prince de Navarre fust fait dans Pau où il estoit né, en la mesme année qu'il nasquit, ainsi que l'on comptoit alors, car l'on commençoit les années à Pasques, depuis le 25 de Mars, disant, *avant Pasques*, jusques au jour qu'elles estoient chacune année: & après Pasques jusques au vingtcinquiesme d'Avril, l'on disoit, *après Pasques*. Mais selon que l'on compte à present ce Prince fust baptisé en l'an 1554, le propre jour des Roys. Ses parrains furent le Roy très-Chestien Henry II & le Roy de Navarre: & la marraine fust Madame Claude de France, qui depuis a esté Duchesse de Lorraine: pour la grande amitié qui estoit entre elle & la Princesse Jeanne. Le Cardinal d'Armagnac le baptiza dans la cha-

pelle du chasteau de Pau, Monsieur Jacques de Foix Evesque de Lessar (qui depuis a esté Cardinal) le presenta aux Saints fonts de baptesme pour le Roy très-Chrestien , & la Comtesse d'Andovyns servit de marraine pour Madame Claude. Ce prince fust nommé Henry , les fonts sur lesquels il fust baptizé furent expressement faits , & estoient d'argent doré. Une infinité de vers furent faits sur sa naissance & sur son baptesme , tant en Grec qu'en Latin , François , Allemand , Italien , Espagnol , Gascon , Breton , & Basque : lesquels tous furent imprimez en ce temps-là en un recueil que l'on en fit à Toulouze, l'an 1554.

Il y en a qui ont voulu dire que ce Prince estoit né à la Fleche en Anjou , mais ces vers qui furent publiez par tout au temps de sa naissance , leur peuvent oster ceste opinion , & les faire certains de la vérité.

*Bearn ainsi enrichy sainctement
 Par cest enfant dresse si hautement
 Son chef en l'air qu'il baize jà les cieux,
 O Pau heureux , heureusement chanté,
 Mais plus heureux qui s'en est contenté
 Pour l'esgaler au lieu natal des Dieux.*

Auger Ferrier, & autres excellens Mathemati-
 ciens , & Astrologues , rectifierent la geniture de
 ce Prince , & firent imprimer plusieurs belles choses

1589. sur ceste naissance, tous luy promettoient qu'il seroit sauvé d'une infinité d'attentats, & que les deux infortunes jointes le feroient riche au lieu qu'elles sembloient le destruire. Aucunes desquelles predictions furent dediées à la Royne Catherine de Medicis Prinçesse amatrice & fort studieuse des bonnes lettres, & des sciences plus exquises.

Ce petit Prince fit toutesfois de la peine à eslever estant passé par les mains de huit nourrisles, dont la huitiesme gagna le prix, & laquelle aussi il a depuis grandement honorée, & luy a donné recompense honneste de ses labours & peines qu'elle avoit prises envers luy, & a eslevé tous ses enfans en offices. La cause principale de telle variété fust ceste maladie contagieuse qui regna pour lors au pays de Bearn, depuis le mois de Septembre jusques à la fin de Mars. Le Prince eschappé & hors de la mamelle, le Roy son grand pere le mit entre les mains de Madame la Baronne de Mioffans, (Mioffans est une des premieres Baronnie de Bearn) qui demouroit à Coirraze (près de la petite & jolie ville de Nay, que les Bearnois disent estre de *todas la villas la may*) là où ce Prince fust eslevé & nourry dignement en Prince; mais en sorte qu'il estoit duit au labour, & mangeoit souvent du pain commun (le grand pere le voulant ainsi, affin que de jeunesse il s'apprist la necessité). Tant que vesquit ledit bon Roy Henry d'Albret,

il ne voulut que son petit fils fust mignardé delicatement, & a esté veu à la mode du pays parmy les autres enfans du village, quelquesfois pieds descaux & nue teste tant en hyver qu'en esté, qui est une des causes pour lesquelles les Biarnois sont robustes & agiles singulierement. 1589

Après le decez du Roy Henry d'Albret, Monsieur de Vendosme & la Princesse Jeanne luy ayans succédé à la Couronne de Navarre & en toutes ses autres Souverainetez & biens, allerent en Bearn, après avoir eu de la peine pour obtenir du Roy très-Chrestien Henry II, un conger d'y aller.

Car aucuns des grands du Conseil de France, avoient persuadé audit Roy Henry, que tout ce qui estoit au-deçà des monts Pyrenées devoit estre aux Roys de France, aussi bien que tout ce qui estoit au-delà estoit de l'Espagne. Plusieurs propos furent tenus sur ce sujet par le Roy très-Chrestien, aux nouveaux Roy & Royne de Navarre, avec offre de leur donner en France recompense plus grande que ne valaient toutes leurs Souverainetez : la Royne de Navarre s'advisa d'un expedient pour ne le pas faire, qui fust de faire opposer ses subjets au changement que l'on y desiroit faire; ce qu'ils firent avec resolution, & dirent qu'ils ne vouloient changer de Souverains. Sur ceste responce, & voyant que ce changement

1589. ne se pouvoit faire sans un grand remuement; ceste proposition fust laissée, non sans estre cause d'une arriere-pensée contre la maison de Navarre; car du Gouvernement de la Guyenne (dont estoit Gouverneur le feu Roy Henry d'Albret, & duquel en fust pourveu le Roy Anthoine son gendre) le Languedoc en fust separé, & en fust fait un gouvernement à part, dont Monsieur le Connestable de Montmorency en fust pourveu, & n'a depuis ce gouvernement bougé de ceste maison.

Ainsi Anthoine Roy de Navarre, & la Royne Jeanne sa femme estans arrivez à Pau, & ayans visité les places de leurs Souverainetez, voulurent, suivant les desseins du feu Roy Henry d'Albret, recouret la haute Navarre, on tient que si ce Prince eust vescu encore un mois, qu'il en fust venu à son honneur, aussi avoit-il fait de grands preparatifs, & y avoit de grandes intelligences: l'empeschement que l'Empereur Charles-le-Quint avoit contre les Princes Protestans Allemands eust favorisé beaucoup ceste entreprise) mais le nouveau Roy Anthoine n'estant encor bien recogneu en ces pays-là, il ne put faire reüssir ses desseins, & outre ce que les grandes pluyes qu'il fit en ceste année empeschèrent que son entreprise (qui fust appelée la Guerre mouillée) ne reüssist, un sien favorit la descouvrit à l'Espagnol, qui fust cause que rien püst venir à effet.

Jusques à l'arrivé de leurs Majestez en Bearn, le ¹⁵⁸⁹ petit Prince de Navarre leur fils n'avoit bougé du chasteau de Covayraze, où il fust eslevé à la Biarnoise; & devint merveilleusement disposé. Après que le Roy & la Royne de Navarre eurent donné l'ordre requis à leurs nouvelles successions, ils retournerent en la Cour de France, & y amenerent le Prince leur fils avec eux.

Or la Cour estoit à Amiens, & le Roy de Navarre passant par Paris pour y aller, à la requeste & priere de la Marechale de S. André (qui favorisoit secrettement ceux qui estoient lors de la nouvelle opinion,) tira de la Conciergerie le sieur de la Rochechampdieu (qui estoit de ceste nouvelle opinion :) après avoir communiqué de ce fait, avec quelques-uns des Juges. Les ennemis du Roy de Navarre firent entendre au Roy Henry II. que ce fait estoit passé d'une autre façon, si bien que le Roy de Navarre arrivé à Amiens le Roy luy en tint de rudes paroles; & luy dit, *Comment ne vous ay-je point dit qu'il n'y avoit qu'un Roy en France?* (c'estoient les propos qu'il luy avoit dit lors qu'il luy vouloit persuader de quitter la Navarre & ses Souverainetez) *Sire,* dit le Roy Anthoine, *Devant vostre Majesté mon Soleil est en l'Eclipse, & ne suis que vostre serviteur en vostre Royaume. Pourquoi donc,* dit Henry, *ouvrez vous mes prisons de puissance absoluë? qui vous a fait faire cela?* Anthoine luy respondit, *Sire ç'a esté à*

1589. *la priere de Madame la Marechale de Saint André, d'autant que ce Gentil-homme luy appartient, & ne l'ay fait sans l'advis de vos Officiers, ausquels j'ay parlé, ce que je maintiendray estre vray : & aussi que ce Gentil-homme ne s'est point trouvé coupable de rien : mais le Roy luy répartit, on me l'a bien dit autrement que vous ne dites : toutesfois je veux qu'il n'en soit plus parlé : gardez vostre rang en France, & vous ferez bien : Sur ces propos arrive dans la chambre le petit Prince de Navarre ; Si tost que le Roy Henry l'eust veu si esveillé & si gentil, il le print, & le baïsa, puis luy demanda, Voulez-vous estre mon fils, mais le petit Prince luy respondit. Ed que es lo pay, c'est cestuy-là qui est mon pere, Le Roy tres-chrestien prenant plaisir à la naïveté de sa responce, luy demanda encor, Et bien voulez-vous estre mon gendre, il regarda son pere, & puis luy respondit, ò bé, ouy bien. Du depuis aussi les deux Roys se promirent, que leurs enfans venus en âge, ledit sieur Prince espouferoit Madame Marguerite de France, plus âgée que luy d'environ six mois.*

Après que les Roy & Royne de Navarre, eurent esté quelque temps à la Cour de France ils s'en retournerent en Bearn, où cependant qu'ils y furent le Roy Henry II. maria Monsieur le Dauphin François I. à la Royne d'Escoffe, niepçe de Messieurs de Guise, lesquels devindrent par ce moyen les
maistres

maistres de la Cour. Et le furent encor plus après ^{1589.}
 la mort du Roy Henry II. lors que le Roy François
 II. luy eust succédé. Ce Roy estoit jeune, & se laissoit
 gouverner par sa mere & par les oncles de sa femme.
 Les Princes du sang faschez de ce gouvènement,
 manderent au Roy de Navarre, que sa presence
 estoit necessaire en Court : suyvant leur advis il se
 rendit à Vendosme, & de là à la Cour : où ses
 ennemis luy firent aussi-tost donner la charge de
 mener Madame Elizabeth sœur aînée du Roy, &
 espousée au Roy d'Espagne ; ce qu'ils firent à deux
 desseins, l'un, afin de le reculer loin de la Cour :
 l'autre pour ce qu'il ne pouvoit faire ceste charge
 sans mescontenter le Roy d'Espagne, (comme il
 fit) & par consequent le Roy tres-Chrestien : car
 le Roy ayant conduit la Royne sa sœur, espouse
 du Roy d'Espagne jusques à Chenonceau, il print
 congé d'elle, & elle s'achemina avec le Roy de
 Navarre par la Guyenne, où la Royne de Navarre
 & le Prince son fils vindrent au-devant, & la
 receurent fort magnifiquement par toutes leurs
 maisons où elle passa. Elle alloit en Espagne avec
 un regret, & mesme ne faisoit que demander, si
 tost qu'elle voyoit quelque beau chasteau, ou que
 l'on luy presentoit quelque chose de gentil, y a-t-il
 d'aussi belles maisons en Espagne ? y a-t-il de cela
 en Espagne ?

Arrivez en Bearn, le Roy de Navarre fit mar-

1589. quer le premier logis pour luy, comme Roy absolu, & le second pour la Royne d'Espagne, & fut ainsi marqué, quoy que les mareschaux des logis tant François qu'Espagnols le contestassent, il leur falut endurer : mesme dedans Roncevaux (qui est terre du Roy d'Espagne) le logis dudit sieur Roy de Navarre fut marqué absolument, *Pour le Roy*, & falut que l'Archevesque de Toledé & l'Evesque de Burgos l'appellassent & reconnussent Roy de Navarre, auparavant que jamais il leur voulust delivrer ladite Madame Elizabeth leur Royne promise. Son fils le Prince de Navarre y estoit tenant son rang près de la Royne Jeanne sa mere : & cela fut ainsi enregistré, & ce d'autant que ladite terre de Roncevaux est de l'ancien domaine de la haute Navarre.

La Royne Elizabeth estant delivrée en leurs mains, où estoit aussi le Duc d'Alve, le Roy, la Royne, & le Prince la baisèrent pour luy dire à Dieu (ce que ledit sieur Duc d'Alve faisoit semblant de ne trouver nullement bon) & ladite Princesse oyant ces mots, que luy dirent l'Archevesque de Toledé, *audi filia & vide, inclina aurem tuam*, & l'Evesque de Burgos, *obliviscere populum tuum, & domum patris tui*, elle se pasma entre les bras du Roy de Navarre, & de fait aussi elle sortit de France avec un grand regret. Estant revenuë de pasmoison, elle partit : & le Roy de

Navarre repassant par la basse Navarre s'en vint à ^{1589.} Pau où il demeura jusques à tant que Monsieur le Cardinal de Bourbon son frere, & le Cardinal d'Armagnac allerent le quérir, à cause de la prevention intentée contre Monsieur le Prince de Condé son frere, & contre luy-mesme. Quant audit sieur Prince on luy imputoit d'estre chef muët de l'entreprise d'Amboise, laquelle avoit esté brassée contre le Roy par aucuns soy difans esmeus pour le bien de l'Estat, affin de chasser les Princes de Guise d'aupres du Roy, & y approcher les Princes de son sang : on appella ces remuëurs en ce temps-là, les friboux ; qui est un mot equivoque à libertin.

Or ledit sieur Prince estoit lors à Amboise, où son logis qui estoit chez un Medecin nommé la Gardette, fust exactement visité ; il fust enquis par le Roy, mais il s'excusa fort bien, & n'eurent ses ennemis pour lors aucune prise sur lui ; & depuis il s'en alla en Bearn vers le Roy de Navarre son frere. En son absence on fit telle recherche sur lui, qu'il eut assignation à comparoistre devant le Roy.

Quant au Roy de Navarre, lequel avoit fait le Roy envers la Royne d'Espagne (ce qui fust noté) il y en eust divers bruits, on presumoit aussi qu'il estoit de l'intelligence susdite : le point plus important contre luy fust qu'il avoit presté l'oreille

1589. à un nommé Bois-normand, surnommé la Pierre, & par sa persuasion à Theodore de Beze, qui estoit allé de Geneve en Bearn. Ils vindrent donc pour se justifier, & y eust lors grand danger pour tous les deux.

Le Prince de Condé fust arresté prisonnier à Orleans, & pendant que l'on luy faisoit son procès le Roy fust conseillé par les ennemis de la maison de Bourbon, qu'il falloit se desfaire des deux freres; pour ce faire, il fust resolu de faire trancher la teste à Monsieur le Prince de Condé, & de tuër le Roy de Navarre; de celuy-là le procès se faisoit, & n'y avoit plus que le point de l'execution; de celuy-cy la Roynne-Mere l'empescha, à cause que l'on avoit resolu que le Roy mesme donneroit un coup de dague au Roy de Navarre, en le faisant venir parler à luy, & qu'incontinent gens atitrez fortiroient pour l'achever. Elle ne put consentir qu'il fist un tel meurtre de sa main propre; elle luy deffend: le Roy de Navarre est adverty de ceste entreprise, & qu'il se gardast (s'il estoit mandé pour parler au Roy) de parler hautement, & que de ses douces paroles dependoit sa vie. Ayant reçu cest advis; il dit à Cotin, qui depuis la mort du Roy Henry d'Albret le servoit d'homme de Chambre, (car il estoit un des anciens serviteurs domestiques de la maison de Navarre) *Cotin, si on me tue de sang froid, ainsi que j'ay eu*

*advis que mes ennemis ont resolu de faire, je t'en 1589.
charge qu'estant tué, tu trouve moyen d'avoir ma
chemise avec mon sang, & que tu la monstre à mon
fils.*

Ce Prince prejugeoit deslors la valeur & le courage de son fils, pour ne laisser un tel acte sans vengeance. Le Roy de Navarre fust mandé pour parler au Roy, outre qu'il estoit courtois & doux naturellement, il se disposa du tout d'estre discret en paroles : ce ne furent que rudes paroles que le Roy luy tint touchant ce qu'il avoit fait le Roy à Roncevaux, en la conduite de la Royne d'Espagne; & de plus, qu'il avoit retiré en ses pays de Bearn ceux qui estoient infectez de la nouvelle opinion, & qu'il les supportoit; on tient que la modestie dont usa alors le Roy de Navarre en ses responses, fust la princiale cause que le dessein pris de le tuër, ne fust executé, & peu de jours après le Roy François II mourut.

Par son decez le Roy Charles IX vint à la Couronne en bas âge; les Estats estoient assemblez à Orleans: Anthoine Roy de Navarre voyant le cours des affaires, ceda par sa prudence à la Royne mere du Roy, Catherine de Medicis, la qualité de Regente, & luy se contenta d'estre Lieutenant General, à la charge qu'ils ne feroient rien, luy ny elle, l'un sans l'autre; par mesme moyen le Prince de Condé fust justifié. La Royne Jeanne de

1589. Navarre durant ce temps estoit demeurée en Béarn avec le Prince de Navarre & Madame Catherine, ses enfans. Le Roy son mary la manda lors, & ses enfans aussi; c'est la seconde fois que le Roy à present regnant vint en France estant encor enfant.

De ce temps-là il y eut de grands remuëmens à cause des opinions de Calvin & Beze, principaux auteurs de ceste Religion, que l'on appelle aujourd'huy la Religion pretendüe reformée: plusieurs grands & petits suivirent ceste nouveauté. Le Roy de Navarre s'y cuyda embrouiller, de quoy la Royne Jeanne l'en destourna du commencement que de Beze & la Pierre furent en Béarn, & ne consentoit point à ces nouvelles opinions pour une particularité qu'elle disoit avoir veu durant le vivant de la feuë Royne Marguerite sa mere, touchant une aumosne de deux mille escus que ladite Royne avoit baillez pour secourir les affligez de ces nouvelles opinions, dont les Ministres qui en eurent la charge en avoient grandement abusé au contraire de son intention; ce qu'ayant sçeu elle les en avoit repris, mais que sa mere pour ce bienfait n'avoit reçu d'eux que du blasme dans certaines lettres qu'ils avoient envoyées pour se purger de ce fait aux autres Ministres de ceste Religion: c'estoient lors les raisons de la Royne Jeanne; néanmoins elle s'y laissa aller après

qu'elle eut veu le Colloque de Poissi, & puis ^{1589.}
 l'Edit de Janvier; & mesme aussi la Royne mere
 Catherine de Medicis en ce temps-là voulut voir
 que c'estoit d'une telle doctrine, mais elle ne se
 departit point de l'Eglise.

Après que la Royne Jeanne eust veu que le Roy
 de Navarre son mary s'estoit resolu de demeurer
 en France, & qu'il s'accordoit avec le Triumvirat,
 que l'on appela lors ainsi, pour ce que c'estoit une
 association qu'avoient faite Messieurs le Connes-
 table de Montmorency, le Duc de Guise & le
 Marechal de Saint André, pour faire vider la
 France à tous ceux de ladite Religion pretendue
 reformée (car ceux-là se trompent qui ont com-
 pris le Roy de Navarre au nombre des trois, mais
 il y adhera par le moyen que trouva le Connestable
 de luy faire commander par le Roy Charles dans
 Melun, de ne l'abandonner pas); lors donc la
 Royne Jeanne se retira en ses pays de Bearn pour
 y vivre librement en la nouvelle Religion, laissant
 toutesfois à son grand regret le Prince de Navarre
 son fils en la Cour de France, près du Roy
 Charles, auquel on le fit retenir, & le Roy son
 pere le voulut bien aussi, mais elle luy bailla pour
 Precepteur le sieur de la Gaucherie, fort docte
 aux langues grecques, qui estoit de l'opinion
 nouvelle, lequel l'enseigna par forme d'usage
 sans preceptes, comme nous apprenons nos langues

1589. maternelles; & principalement il luy enseignoit des sentences grecques selectes, qu'il luy faisoit dire par cœur sans les escrire ny les lire, & les luy faisoit apprendre par frequente recitation, dont j'ay eu cest honneur en ce temps-là de servir ce Prince, en escrivant lescdites sentences, pour luy en faire faire les repetitions; entr'autres il le tint fort longtems sur celle qui dit, *δὲς βυγαδευει τῆς πόλεως ἀπὸ τῆς*, qui est à dire, *il faut chasser la sedition de la ville, &c.*

Après les prises de Blois, Poictiers & Bourges, tout le Royaume estant en armes, le Roy de Navarre alla avec l'armée royale (dont il estoit chef) assieger Roüen, où estant blessé d'une arquebuzade par l'espaule, il mourut fort catholiquement & chrestienement à Andelis dans quelques jours après sa blessure, ayant de grands regrets de laisser le Royaume de France en tels troubles, & ses enfans si petits & en bas aage comme ils estoient.

La Royne de Navarre après son decez, renouvela avec les pays de là les Pirenées leurs Pazeries anciennes (qui est de se maintenir les uns les autres reciproquement, en cas que le Roy de France & celui d'Espagne se voulussent faire guerre l'un à l'autre entr'eux, tant deçà que delà les monts), Elle s'entretint aussi en bonne amitié avec le Roy de France & la Royne sa mere. Le Roy d'Espagne mesme la rechercha encote après la mort de sa

femme la Royne Elifabeth ; mais elle se contenta ^{1589.}
d'estre assuree de sa bonne volonté.

Cependant le Prince de Navarre estoit eslevé près le Roy Charles, & monstroit en son jeune aage d'enfance une grande dexterité d'esprit : de toutes les sentences qu'il a apprises, il n'en affecté pas une tant comme telle qui dit, *πόλεως ἢ νικᾶν ἢ ἀποθάνειν*, *aut vincere, aut mori*, de laquelle il usa en une blancque, qui fut ouverte l'an 1563 & 64, dans le cloistre Saint Germain de l'Auxerrois, là où par plusieurs fois ce billet fust leu, & emporta plusieurs benefices. La Royne-mere, Catherine de Medicis, vouloit sçavoir de luy mesme que c'estoit à dire ; ce qu'elle ne put jamais obtenir de luy, & ne voulut s'expliquer, quoyqu'il ne fust lors qu'un enfant : neanmoins elle en sçavoit bien le sens ; car elle estoit trop bien assistée, mais elle deféndit de luy en apprendre plus de telles, disant que c'estoit pour le rendre opiniastre.

En tout le grand voyage que le Roy Charles fit autour de son Royaume l'an 64 & 65, le Prince de Navarre l'accompagna, & se monstra courageux à se représenter au rang qui luy appartenoit en toute reverence, si bien qu'on ne le pouvoit vaincre d'honnêteté, ny emporter de bravade, prevoyant toujours le but des actions ; & surtout estant en ses terres durant ce grand voyage, il se fit admirer des François, & redouter des Espagnols

1589. dès son bas aage, si bien qu'à Bayonne le Duc de Medina de Rioseco le voyant si gaillard, dit ces mots, *Mi parece este Principe ò es' Emperador ò lo ha deser. Il m'est advis que ce Prince ou est Empe-
reur, ou il le doit estre.*

En l'an 1566, la Royne de Navarre vint en Cour, où le Cardinal de Bourbon son beau-frere, luy suscita procès pour sa legitime de la maison de Vendosme, à laquelle toutesfois il avoit renoncé en faveur de son mariage avec le feu Roy de Navarre, Anthoine, aîné de ladite maison, mais pour la hayne qu'il portoit à ceux de la Religion pretendue, (dont la Royne estoit) il s'en preten-
doit revoqué : le Roy Charles en son Conseil, y interposa son autorité; & elle sur ces occurrences requist Sa Majesté d'aller voir ses maisons de Marle en Picardie, là où elle mena le Prince son fils, d'où elle revint en Cour. Peu après elle prit aussi congé d'aller voir ses maisons de Vendosme, Beaumont, Sainte Sufanne, la Flesche, & autres belles terres en ces quartiers-là, appartenantes au Prince son fils, qu'elle menoit avec elle : mais aussi-tost qu'elle fust passée en Poictou, elle se retira en ses pays au-delà de la Garonne, emmenant son fils avec elle, qui estoit le principal dessein pour lequel elle estoit venuë en la Cour de France, lequel elle fist depuis instruire par ses Ministres en leur Religion, & le pourveut d'un

autre Precepteur que le sieur de la Gaucherie, ^{1589.}
 d'autant qu'il estoit decedé, & luy bailla Florent
 Chrestien, l'un des anciens ferviteurs de la maison
 de Vendosme, homme versé en toutes bonnes
 lettres & en la poësie, à quoy la Royne se plaifoit;
 & pour instruire Madame sa fille, elle luy bailla
 le sieur de la Roche, fils du docte Salmonée Ma-
 crin, compagnon de Budée.

La Royne de Navarre n'ayant pris congé du
 Roy Charles & de sa Cour que par lettres qu'elle
 rescrivit du milieu de son chemin, fit deslors con-
 jecturer à plusieurs ce qui advint depuis aux
 troubles de l'an 1567, durant lesquels se donna
 la bataille de Saint Denis, où mourut M. le
 Conestable d'une blessure qu'il y receut. Mais la
 paix faite durant le siege de Chartres, mit fin
 aux seconds troubles de la France, commencez
 par ceux de la Religion prétendue réformée.

Les Huguenots qui avoient contraint le Roy
 & les Catholiques de se sauver de Meaux dans
 Paris, au commencement des seconds troubles,
 & qui avoient les premiers rompu le premier Edit
 de Pacification, furent estonnez que les Catholi-
 ques rompirent le second edit de pacification, en
 Septembre l'an 1568, & voulurent avoir leur
 revanche pour les faire courir à leur tour au com-
 mencement des troisiemes troubles. La prise des
 armes des uns & des autres, & les propos com-

1589. muns qui en furent publiez lors , & ce qui s'y passa est escrit en plusieurs Histoires, & tous s'accordent que les Huguenots furent contraincts de s'esloigner de Paris , & passer la Loire où ils peurent. Orleans qui leur avoit servy de retraicte aux premiers & seconds troubles leur estant osté , ils se retirerent à la Rochelle qui leur servit de seure retraicte.

Au commencement de ces troisiemes troubles la Royne Jeanne de Navarre , & le Prince son fils estoient en leurs pays au-dela de la Garonne. Le Marechal de Monluc avoit eu charge d'y prendre garde & de s'en asseurer , avec commandement de les amener tous deux en Cour auprès du Roy ; elle en fust advertie estant à Nerac par ledit sieur de Monluc , auquel elle dit qu'elle estoit disposée de faire la volonté du Roy ; mais après qu'elle eust eu advis que M. le Prince de Condé avec Madame la Princesse sa femme , & Messieurs les Princes ses enfans , s'estoient sauvez de Noyers , comme avoit fait aussi Monsieur l'Admiral de Chastillon & son frere le sieur d'Andelot , qui estoit lors auprès de Vitré en Bretagne , & qu'ils avoient passé Loire , & estoient en Poitou , elle se resolut de les aller trouver & laisser le Marechal de Monluc avec ses pretentions. Executant son dessein , elle prit un soir le chemin avec Monsieur le Prince de Navarre & Madame

Catherine ses enfans , laissant tout son train à ¹⁵⁸⁹
 Nerac , comme si elle y eust encore esté , & fust
 incontinent coulée en 36 heures jusques à Mon-
 lieu en Xaintonge , de-là où Monsieur le Prince ,
 Monsieur l'Admiral & le Comte de la Rochefou-
 cault bien accompagnez l'allerent recevoir , d'où
 elle se rendit avec eux à Coignac en Angoumois ,
 & de-là à Tonnécharante en Xaintonge , où
 elle dedia Monsieur le Prince de Navarre son fils
 à deffendre la Religion qu'elle suivoit , & à ven-
 ger l'honneur des Princes du sang , dont il tenoit
 le premier rang , & envoya au Roy Charles la
 Declaration des causes & raisons qui l'avoient
 meüë à ce faire.

C'estoit une Royne d'un bel esprit , elle fit elle-
 mesme une Deploration , tant en prose qu'en vers
 François , de ce que l'on avoit poursuivy à mort
 & contraint Messieurs les Princes du sang de se
 sauver avec leur pere , & mesme M. le Comte de
 Soissons qui estoit encor au berceau. Ces troi-
 siesmes troubles donc se commencerent sous sa
 protection , & tout se fit , tant en son nom , que
 de Messieurs les Princes de Navarre & de Condé.

Le Roy fust estonné de cela. Monsieur le Prince
 de Navarre donc estoit Chef de toutes les expédi-
 tions de guerre , & luy en fust deferé l'honneur
 par M. le Prince de Condé son oncle , comme

1589. à luy appartenant de droict d'aynesse, & comme estant fils de Roy & Royne Souverains.

Ce Prince avoit esté nourry dès le berceau à la peine; depuis la mort de son pere, il avoit receu plusieurs afflictions domestiques; & maintenant le voicy comme à l'eschole sous la conduite de deux grands Chefs d'armée, tels qu'estoient M. le Prince de Condé son oncle, & l'admiral de Chastillon, affin d'estre instruit à la guerre. Il estoit jeune, mais il avoit beaucoup de valeur, accompagnée d'une naïveté d'esprit & d'un bon jugement. Aux endroits où il se trouva durant ces troisiemes troubles, si ce qu'il dit aux plus vieux Capitaines de l'armée eust esté suivy, les evenemens n'eussent esté tels qu'ils furent depuis, ny ceux de son party n'eussent receu tant de pertes & ruines comme ils receurent alors. L'on a remarqué que quand les deux armées se voulurent combattre à Loudun, où il faisoit un extreme froid, que ledit sieur Prince de Navarre jugea, que si Monsieur le Duc d'Anjou eust eu de quoy, il eust attaqué, ce que ne faisant pas qu'il falloit l'attaquer, & que la victoire leur en demeureroit; sur quoy plusieurs ont depuis tenu que si on l'eust creu, que Monsieur, frere du Roy, estoit en danger d'estre pris.

En la journée de Bassac, quand il vit qu'on se

resolut au combat, il leur dit, quel moyen de ^{1589.} combattre, nos troupes sont trop divisées, & celles des ennemis sont jointes, & leur force est trop grande de combattre à ceste heure, c'est perdre des gens à credit. J'avois bien dit que nous nous amusions trop de voir jouer des Comedies à Nyort, au lieu de faire assembler nos troupes, puisque l'ennemy amassoit les siennes. Aussi ceste bataille fust perduë par ceux de la Religion pretendue reformée, & Monsieur le Prince de Condé y fust tué.

Pour la bataille de Moncontour, tous les hommes qui s'entendent en l'art militaire ont remarqué que l'Admiral ne devoit pas faire venir en l'armée ledit sieur Prince de Navarre, s'il ne vouloit qu'il combattist, ni Monsieur le Prince de Condé dernier decedé; & ont noté que M. l'Admiral en dressant la bataille les fit tenir avec M. le Comte Ludovic de Nassau sur la colline qui avoit esté gagnée le Vendredy precedent, pour contenir ledit sieur Prince de Navarre qui vouloit voir la bataille, & s'y vouloit mesler à toute force; & mesme quand il vit au commencement du combat que l'Admiral faisant une charge à l'avantgarde de Monseigneur le Duc d'Anjou, l'avoit enfoncée, le Prince qui voyoit ceste charge disoit, donnons mes amis, voilà le point de la victoire, ils branlent: ce qui estoit vrây; car si le

1589. Comte de Ludovic, au lieu de se tenir coy, voulant garder lesdits sieurs Princes, eust fait une charge avec tout ce hot qui estoit de quatre mille chevaux, il eust merueilleusement esbranlé l'armée de Monseigneur, & Otte Plotte, Alemand, qui conduisoit les Reistres Catholiques pour le Comte de Manffeld, lequel rompit la bataille huguenote, n'eust passé plus outre, & n'eussent eu loisir les sieurs de Biron & Carnavalet de faire mettre bas à l'infanterie, qui se vit incontinent denuée de cavalerie par la belle charge que luy avoit faite Otte Plotte, qui la bouleversa, dont s'enfuivit la deroute entiere de la bataille. Neanmoins ledit Comte Ludovic ne laissa de faire une belle retraite avec son hot.

Ceste nourriture comme à la rustique, que le Roy Henry d'Albret, pere grand dudit sieur Prince de Navarre lui avoit fait donner en sa jeunesse, fit qu'il supporta avec plus de patience les veilles & la fatigue qu'il endura en ce grand & laborieux circuit du Royaume qu'il fit, commandant à l'armée avec la conduite de l'Admiral, jusqu'à tant que la paix fust faite à René le Duc.

Après ceste paix ce Prince revint trouver la Royne sa mere à la Rochelle, de-là où pour la troisieme fois avec elle il retourna en Bearn. Où estant l'an 71 & 72, il revint encor par le commandement de ladite Royne sa mere (qui estoit venue

venue la premiere à Paris : mais il receut les nouvelles de sa mort dans Chaunay en Poitou, au mesme lieu où son pere le Roy Anthoine avoit esté appelé Roy. 1589.

Ce Prince n'avoit que dix-neuf ans, quand il fust appelé Roy de Navarre: & lors que la Royne sa mere luy faisoit plus de besoin, Dieu la retira à soy : aussi on a remarqué qu'en ce temps-là il eust trois grands heurts d'afflictions: le premier a esté lors qu'il se vit ainsi reduit en orphandé, & tous ses moyens engagez par les conventions de son mariage accordé avec Madame Marguerite sœur du Roy Charles IX. Le second fust en ceste calamité publique du jour Saint Barthelemy, là où il pensoit estre au dernier de sa vie. Le troisieme fust sa detention qui advint quand le Roy Charles IX mourut. En cest endroit je diray ce qui luy advint le jour que ce Roy mourut.

Le Roy Charles se sentant près de sa fin après avoir esté long-temps sans sonner mot, dit en se tournant, & comme s'il se fust resveillé, *appelez mon frere*: la Royne mere estoit presente, qui envoya soudain querir Monseigneur le Duc d'Alençon. Le Roy le voyant se tourna de l'autre costé, & dit derechef, *qu'on fasse venir mon frere*; la Royne sa mere lui dit, *Monsieur je ne scay pas qui vous demandez, voilà vostre frere*; le Roy se facha & dit, *qu'on uille querir mon frere le Roy*

1589. *de Navarre, c'est celui-là qui est mon frere.* La Royne mere voyant son desir, pour le contenter, l'envoya querir : mais pour quelques considerations à elle seule cogneuës, elle commanda au Capitaine des Gardes Nancey, que l'on le fist passer par dessous les voustes : l'on alla dire au Roy de Navarre qu'il vînt parler au Roy; à ce mandement ce Prince a dit plusieurs fois depuis, qu'il sentit en son ame une trance & apprehension de la mort, si bien qu'il n'y vouloit point aller : mais le Roy Charles insistant toujours qu'on le fist venir, la Royne mere le fit asseurer qu'il n'auroit point de mal, de quoy toutesfois il ne se fioit pas trop. Il estoit assisté du Vicomte d'Auchy depuis sa détention, qui l'asseura aussi qu'il n'auroit point de mal : il s'achemina sur sa parole, mais ayant veu sous lescrites voustes des halebardiers & arquebusiers arrangez, & qu'il falloit qu'il passast au milieu d'eux, il se voulut retirer en arriere, mais lescits sieurs Vicomte & Capitaine des Gardes, luy dirent derechef, qu'il n'auroit nul mal; aussi qu'il voyoit que les soldats luy faisoient la reverence, ce qui fust cause qu'il passa, & montant par un degré desrobé, l'on le fit entrer dans la chambre du Roy, lequel soudain qu'il le vit se retourna vers luy, & luy tendit les bras. Le Roy de Navarre tout esmu, pleurant & soupirant, alla de genoux jusques aux pieds du lit : le Roy

Charles l'ayant fait approcher, l'embrassa estroitement & le baïsa, luy disant ces paroles, *Mon frere vous perdez un bon maistre & un bon amy ; je sçay que vous n'estes point du trouble qui m'est survenu ; si j'eusse voulu croire ce qu'on m'en vouloit dire, vous ne fussiez plus en vie : mais je vous ay toujours aimé, je me fie en vous seul de ma femme & de ma fille, je les vous recommande : ne vous fiez en N. mais Dieu vous gardera.* La Royne mere interrompit le Roy Charles, disant, *Monseigneur ne dites pas cela : Madame je le dois dire, & est la verité ; croyez moy mon frere, aimez moy, assistez à ma femme & à ma fille, & priez Dieu pour moy. Adieu mon frere, adieu.* Le Roy de Navarre toutesfois demeura là jusques à tant qu'il entraist en l'agonie ; ce qu'estant, il se retira, Ce fut dans le soir de la Pentecoste, l'an 1574, que mourut le Roy Charles, & que ces choses advindrent.

La detention du Roy de Navarre ne laissa de continuër jusques après le retour du Roy de Pologne, & après que Monseigneur le Duc d'Alençon, frere du Roy, se retira de la Cour.

Le Roy de Navarre en ce temps-là voyant ce qui se passoit, trouva moyen de se retirer hors de la captivité de la Cour ; il avoit esté par deux fois à la chasse vers Villierscotereits, d'où il estoit revenu à Paris ; & à la troisieme fois qu'il alla

1589. vers la forest de Montfort Lamaury, il usa d'une telle diligence qu'il se rendit en peu de jours au-delà de la riviere de Loire : tous ceux de la Religion pretenduë reformée, se rallierent incontinent auprès de luy ; & se voyant en liberté, il fit une ample Declaration comme il avoit esté contraint par force à la Saint Barthelemy, de se departir de ceste Religion, où il avoit été nourry sans instruction ny aucune disposition precedente qui luy touchast en l'ame.

Monseigneur le Duc d'Alençon ayant fait son accord avec le Roy Henry III, duquel il obtint un grand accroissement d'apanage, outre l'ordinaire des enfans de France, ledit Sieur Roy Henry III voyant le Duc Jean Casimir entré en France avec une armée de Reistres au secours du Roy de Navarre & du Prince de Condé, & de ceux de leur party, voulut aussi pacifier les troubles de son Royaume, & fit le 4 Edit de pacification l'an 1576, sur lequel ainsi que nous avons dit au commencement de ceste Histoire, l'origine & conception de la Ligue des Princes & Seigneurs Catholiques fust bastie, une partie des effets de laquelle nous avons traicté, jusques à la mort dudit bon Roy Henry III, qui mourut sans enfans, & fut le dernier de la maison des Valois, auquel ledit sieur Henry Roy de Navarre succeda à la Couronne de France, comme estant le premier Prince du

lang de la maison de Bourbon, & issu de masse en 1589.
 masse du Roy Saint Louys, car ce Prince estoit,
 comme nous avons dit, fils d'Anthoine Roy de
 Navarre, qui fust fils de Charles Duc de Ven-
 dosme, qui fust fils de François Comte de Ven-
 dosme, lequel estoit fils de Jean Comte de Ven-
 dosme, qui fust fils de Louys Comte de Vendosme,
 fils de Jean Comte de la Marche, lequel fust fils
 de Jacques Comte de Charolois & de la Marche,
 & Conestable de France, qui estoit fils de Louys
 premier, Duc de Bourbon, lequel estoit fils de
 Monseigneur Robert de France, quatriesme fils
 du Roy Saint Louys. Voilà la genealogie du
 Prince qui doit commander cy-après à la France,
 la purger de sedition; & luy donner une heureuse
 paix.

A son advenement à la Couronne il estoit de la
 Religion pretendue reformée, en laquelle il avoit
 esté instruit dès sa jeunesse par les Precepteurs que
 l'on luy donna : il fust contraint par force à la
 Saint Barthelemy de la changer, mais si-tost qu'il
 se vit en liberté, il retourna en ceste Religion,
 laquelle il protesta de ne changer jamais par force
 & contrainte, estant de qualité qu'il ne pouvoit
 estre traité que par la raison, & avec le respect qui
 luy estoit deu; en quoy les Printes de la Ligue se
 tromperent, l'y pensans reduire par la force durant
 le regne du Roy Henry III, car au contraire ils le

1589. firent resouldre de ne la changer jamais que l'on ne luy eust monstré qu'il erroit en icelle, & ce par un Concile general ou national : mais quand Messieurs les Princes du sang & les Officiers de la Couronne, avec le respect & l'honneur qu'ils luy devoient, l'eurent supplié de se flechir à leur requeste, & de se laisser instruire en la Religion & foy Catholique, en laquelle tous ses predecesseurs avoient saintement & Chrestiennement vescu, & que le temps d'à present ne pouvoit permettre un Concile libre, affin d'y disputer de la Religion, veu que telles disputes d'ordinaire sont plustost sources de divisions qu'instructions, à cause qu'un chacun se tient ferme en son opinion; mais qu'il devoit plustost mander les plus anciens & doctes Prelats de France, pour luy donner une sainte instruction, & lesquels luy monstreroient apertement la verité de la foy Catholique Apostolique & Romaine, & les erreurs de la Religion pretenduë reformée : il se laissa toucher le cœur à leur requeste, & leur promit, comme nous avons dit, de se faire instruire dans six mois, ce qu'il fit publier par la Declaration qu'il en fit lors.

Ceste Declaration fust cause de deux imprimez qui se publierent en mesme temps, l'un dans Paris, l'autre dans la Rochelle; celui de Paris estoit une fausse lettre faite au nom du Roy, adressante à Messieurs de Berne, ceste faulseté estoit

affin d'entretenir les peuples des villes de la Ligue ^{1589.} en leurs revoltes, en leur faisant accroire que la susdite Declaration du Roy n'estoit qu'une dissimulation, & qu'il n'avoit d'autre dessein que la ruine de la Religion Catholique-Romaine; & l'imprimé de la Rochelle estoit un advis au Roy pour ne changer de Religion, alleguant quelques raisons d'Estat, & les forces du party Huguenot: mesme l'auteur supplie Sa Majesté qu'il luy dise un mot à l'oreille, & qu'il se souvienne des Protecteurs de leur Religion que l'on vouloit introduire il n'y avoit pas dix mois: mais les uns & les autres se sont abusez en leurs opinions. Dieu en avoit disposé autrement pour le bien de la France.

Le dessein du feu Roy estoit de recouvrer Paris: il mourut lorsqu'il estoit en son option de la prendre par amour ou par force. Henry IV son successeur eust aussi volontiers succedé à ce dessein: mais ce qui fust possible à l'un ne le pouvoit pas estre si tost à l'autre, de qui l'authorité n'a peu estre si promptement establie qu'elle fust acquise: car les volontez furent refroidies de ceux de dedans affectionnez au feu Roy, lesquelles avoient esté eschauffées par son approchement & par la conduite de ses bons serviteurs, à aucuns desquels il avoit commandé de se tenir auprès du Duc de Mayenne, & à d'autres de ne bouger de Paris, affin qu'il fust adverty des desseins de ses ennemis;

1589. suivant en cela l'exemple de David, quand il **dit** à Chufai Arachite, lors qu'il fust contraint **de** s'enfuir de Hierusalem pour la conspiration de son fils Absalon, *allez* avec Absalon & luy dites, **ô** Roy, je suis ton serviteur, souffre que je vive ainsi que j'ay esté le serviteur de ton pere, ainsi ferois-je ton serviteur : mais toutes les paroles que tu auras ouyes en la maison d'Absalon, tu les diras à Sadoc & à Abiathar, Prestres, car avec eux sont leurs fils, & envoyerez vers moy par iceux, toute parole que vous aurez ouye, & dissiperez aussi le Conseil d'Achitophel ; ce que Chufai Arachite fit : il dissipa le Conseil d'Achitophel, & fit advertir David des resolutions d'Absalon, par les fils de Sadoc & d'Abiathar : ainsi David après la mort de son fils Absalon, & de vingt mille hommes qui l'avoient suivy, rentra dans Jerusalem. Ceste Histoire est descrite au second livre des Roys, chapitres 15, 16, 17, 18 & 19, & en la lisant on voit comme en un tableau, le succès des choses qui se sont passées en ces derniers troubles. Messieurs les Presidents Brisson & de Blanc-menil, & Monsieur de Villeroy, ont esté les vrais Chufais Arachites, qui par leur prudence ont dissipé le Conseil des Seize Achitofelites, ainsi qu'il se verra à la suite de ceste Histoire ; & les Prestres qui ont envoyé les paroles ouyes, ont esté Monsieur l'Abbé de Sainte Genevieve, gardien de la

chasse où sont les reliques de Sainte Genevieve, ^{1589.}
 patronne tutélaire des Parisiens envers Dieu (ainsi
 qu'estoient lesdits Sadoc & Abiathar, prestres qui
 avoient en garde l'alliance de Jerusalem) assisté
 de Monsieur Seguier, Doyen de Nostre-Dame,
 de Messieurs Benoist, Curé de Saint Eustache,
 de Chavaignac, Curé de Saint Suplice, de Mo-
 rennes, Curé de Saint Mederic, & autres bons
 Docteurs & Ecclesiastiques, qui aussi par leurs
 remonstrances particulieres qu'ils firent aux grandes
 & honorables familles de Paris, les firent penser
 à leur devoir, & lesquels depuis embrasserent
 couragement l'entreprise de se remettre sous
 l'obeyssance royale; ce qu'ils firent, ainsi qu'il se
 verra cy-après: mais en un seul point ces deux
 histoires se different, car David ne fust point tué
 par Architophel, ainsi qu'il l'avoit proposé au
 conseil, de l'aller assaillir subitement avec douze
 mille hommes, disant que le peuple estant lassé,
 se voyant assailly, s'enfueroit, & que lors il frap-
 peroit le Roy défolé; ce qui n'advint, car son
 conseil fust destourné par celui de Chusay Ara-
 chite, dont de despit il s'alla pendre, & la rebel-
 lion du peuple fust appaisée durant le regne de
 David; au contraire de ce qui est advenu en ces
 derniers temps ici, car la rebellion du peuple n'a
 peu estre appaisée que du regne de Henry IV,
 pour ce que les ennemis du Roy Henry III ne

1589. recognoiffans plus autre remede , pour éviter la justice de leurs crimes, le firent proditoirement tuër ; ce qui fust cause que la penderie & destruction des Seize Architophelistes n'est advenue qu'après sa mort , & les villes qui s'estoient ostées de l'obeyffance royale ne s'y font remises que durant le regne de Henry IV , lequel donc voyant au commencement de son regne , que les affections de ceux qui estoient dans Paris soustenans le party royal , ne luy pouvoient estre si tost transférées , pour ce qu'il y avoit prez de quinze ans , que l'on ne l'avoit veu vers Paris ny aux Provinces de deçà Loire , où presque on ne le cognoissoit plus que par les proscriptions publiées contre luy , & ce par l'artifice de ses ennemis , par le moyen desquelles ils avoient accoustumé les peuples à ne le recognoistre quasi pas ; & aussi que plusieurs Seigneurs avoient eu congé du feu Roy pour le long sejour qu'ils avoient fait en l'armée , tant pour aller faire leur recolte , que pour autres occasions qui se presenterent lors , lesquels Seigneurs luy ayant demandé congé de se retirer pour aller , comme ils disoient , donner ordre en leurs gouvernements & à leurs affaires , Sa Majesté eust ceste force lors , de ne refuser aucun congé à ceux qui le luy voulurent demander. Monsieur d'Espéron s'en alla en son gouvernement d'Angoumois & Xaintonge : plusieurs autres Seigneurs , par le

congé de Sa Majesté, s'en allerent en leurs gou-^{1589.}
vernements & aux Provinces d'où ils estoient :
mais comme le sieur de Vitry fust le premier qui
au declin de la Ligue monstra le chemin aux
autres Gentils hommes, de se remettre en l'obeyf-
sance du Roy, après la mort du feu Roy il fust
aussi le seul Seigneur de son armée qui s'en alla
rendre du party du Duc de Mayenne, ce qu'il fist
(ainsi qu'il protesta lors) pour le respect seul de
sa Religion. Peu de personnes neanmoins aban-
donnerent le party royal quelques Declarations
& promesses que fist l'Union.

Le Roy donc voyant son armée se diminuer,
& l'affection d'aucuns de ceux de dedans Paris,
aucunement refroidie, il jugea prudemment que
son entrée dans Paris se devoit differer à une
autre fois, & qu'il suffisoit pour ceste premiere
fois, d'avoir recogneu (sur les advis qu'il reçeut
des principaux qui tenoient dans ceste ville le
party royal) qu'il estoit fort possible d'y parvenir.
Or estant necessaire qu'il occupast son armée à
quelque autre exercice, il partit de S. Clou pour
aller à Compiègne mettre en depost le corps du
feu Roy; en y allant il print Meulan, ville où il
y a un pont sur la Seine, & un bon fort dans une
isle au milieu du port : de là l'armée s'achemina
vers Gisors & Clermont en Beauvoisin, qui se
rendirent à luy.

1589. Après que le corps du feu Roy fust mené à Compiègne, le Roy considerant qu'il ne compteroit alors rien à combattre à la campagne, ne voulut pourtant s'engager à un grand siege, afin d'avoir la commodité de se rendre en la ville de Tours à la fin d'Octobre, où il avoit fait publier une convocation de tous les Princes & Officiers de la Couronne, pour avec eux prendre une resolution sur les affaires de l'Etat : mais il separa son armée en trois, & en envoya une partie en Picardie, sous la charge de Monsieur de Longueville, l'autre fust envoyée en Champagne sous Monsieur le Marechal d'Aumont, & il retint avec lui Messieurs le Prince de Conry, & le Duc de Montpensier, le grand Prieur de France, Colonel de la Cavalerie legere, le Marechal de Biron, les sieurs d'Anville, Colonel des Suisses, des Rieux Marechal de Camp, de Chastillon commandant à l'infanterie, & plusieurs Seigneurs de son Conseil, Capitaines, & autres Gentils-hommes de qualité : il pouvoit avoir en son armée douze cents bons chevaux, trois mille hommes de pied François, & deux Regiments de Suisses.

La partition & separation de ceste armée en trois se fit à deux desseins, le premier afin qu'en Picardie, & en la Champagne les Royaux estant tousjours les plus forts à la campagne, ils fissent saouler de la guerre les villes & les peuples de ces

provinces-là, qui avoient monsté d'en avoir tant ^{1589.}
d'appetit & d'envie. La seconde fust que la Noblesse de ces Provinces desiroit aussi de se retirer chez eux, que si cela fust advenu sans qu'il y eust eu des chefs, & un corps d'armée en chacune de ces Provinces il eust esté très-difficile de les rassembler pour s'en servir suivant l'intention du Roy, laquelle estoit, qu'au cas que le Duc de Mayenne, qui assembloit à Paris tous ceux de son parti, lui vînt sur les bras, que lesdits Duc de Longueville & Marechal d'Aumont, avec chacun leur petite armée peussent rejoindre incontinent Sa Majesté.

Ceste grande armée donc ainsi divisée en trois corps d'armée, le Roy avec la sienne s'achemina vers la Normandie à double fin. L'une pour y conforter ceux de son parti, & tirer secours d'Angleterre : l'autre affin qu'en feignant d'entreprendre quelque chose sur Roüen, il attirast en Normandie toutes les forces de l'Union, & par ce moyen empeschast ses ennemis pour ceste fois d'attaquer Pontoise, Meulan, Senlis, & les autres places qui tenoient pour lui auprès de Paris : lesquelles places eussent peu estre incontinent reprises auparavant que les deux autres parties de son armée se fussent peu rassembler & accourir assez à temps à leur secours.

Suivant son dessein l'armée tira droit au pont

1589. S. Pierre, de-là à Dernetal, d'où avec quatre cents chevaux, Sa Majesté s'en alla à Diepe : le sieur de Chartes, gouverneur de ceste ville, & tout le peuple, de cœur & de voix lui tesmoignerent leur fidelité ; & à la premiere proposition qu'il leur fit d'assiéger Roüen, ils lui offrirent tout ce qui estoit en leur pouvoir. Durant le peu de sejour qu'il fit à Diepe, ayant sçeu que Neufchastel qui n'en est qu'à sept lieuës incommodoit fort le passage de ceux qui alloient de son armée à Diepe, il l'envoya investir par les sieurs de Guitry & de Halot : un Gentil-homme de ce pays de Caux nommé Chastillon, assembla une grande quantité de payfans & foldats, en intention de se jeter dans Neufchastel & le defendre, mais lesdits sieurs de Guitry & de Halot leur allerent au-devant, les deffirent, & en tuèrent sur le champ de sept à huit cents : Neufchastel se rendit le lendemain, dont les Diepois furent joyeux.

Le Roy retourné en son armée, fait continuër le bruit qu'il veut assiéger Roüen, pour y faire venir le Duc de Mayenne, la plus-part de ceux qui l'approchoient croyoient que ce fust son intention, & durant les cinq ou six jours qu'il y sejourna il fit, excepté de la battre, tout ainsi que si la resolution eust esté de l'assiéger : il fit ruyner les moulins, & faisoit incessamment attaquer des

escarmouches jusques dans les portes, affin de les ^{1589.} presser davantage d'appeller le Duc de Mayenne à leur secours : ce que ceux de Roüen firent avec importunité, quoy qu'ils eussent le Duc d'Aumalle & le Comte de Brissac dans leur ville avec nombre de cavalerie.

Le Roy qui sçeut pour certain que le Duc de Mayenne s'estoit acheminé à Mante & à Vernon, se retira vers Diepe, avec son armée : il communiqua lors aux siens qu'il n'avoit fait ceste feinte d'attaquer Roüen que pour attirer son ennemi en Normandie : chacun loüa son dessein, mais il ne pensoit pas qu'il y deust venir si fort qu'il y vint. Devant que reciter ce qui se passa à Arques & à Diepe entre les Royaux & l'Union, voyons un peu comment le Duc de Mayenne amassa en un mois une armée si puissante, & ce qui se passa au parti de l'Union après la mort du Roy.

Le deuxiesme d'Aoust derriere les Chartreux à Paris se fit un deffy entre le sieur de Lisle Malivaut du parti royal, & le sieur de Marroles du parti de l'Union, pour tirer un coup de lance ; le sieur de la Chastre qui commandoit en ce quartier-là pour le parti de l'Union le permit : du premier coup de lance la visiere du haume de Lisle Malivaut n'estant bien cloüée se decloüa, & lui fut tellement blessé à la teste, que voulant se

1589. retirer vers les siens il tomba : suivant leur accord, Marroles le fait son prisonnier, mais on cognut incontinent qu'il estoit blessé à mort, & qu'il avoit plus de besoin de consolation spirituelle que d'appareils : se voyant ainsi defaillir, il leur dit, je n'ay point de regret de mourir puis que mon Roy est mort : à ces paroles, ceux de l'Union sçeurent au vray la mort du Roy : autant qu'il y avoit de tristesse en l'armée royale, autant ceux de l'Union se monstrent alors estre joyeux de ceste nouvelle ; & au lieu de faire le service & prier Dieu pour l'ame de leur Roy, ils en firent des feux de joye ; & pour monstrier le contentement qu'ils en avoient, ils quitterent leurs escharpes noires (marque du parti qu'ils avoient pris depuis la mort de Messieurs de Guise) & prindrent le verd, en signe de rejouissance. Plusieurs pourtraits furent faits de ce parricide Jacques Clement, & ce en toutes sortes de façons : cela amusa le peuple de Paris un temps. Ce moyne assassin estoit du village de Sorbonne près de Sens : peu de jours après sa mere vint à Paris : le menu peuple par la persuasion des Predicateurs & autres, couroit après pour la voir : les Seize en faisoient une monstre par tout comme d'une merveille, & le Conseil de l'Union luy fit donner quelque argent pour la recompense d'avoir mis au monde le plus malheureux qui fust jamais né en France ;

France; aussi dans l'anagramme de son nom, fust ¹⁵⁸⁹ trouvé la verité de sa naissance, *Frere Jacques Clement: c'est l'Enfer qui m'a creé.*

Ce parricide nommé martyr par les Seize & leurs Predicateurs, qui disoient que le Saint Esprit l'avoit induit à ce faire, ne fust pas estimé tel par beaucoup d'Ecclesiastiques ny par les bonnes familles de Paris, ny par les Politiques, lesquels furent tous contraints lors de dissimuler leur tristesse: & jugerent bien que c'estoit un fait premedité, & une grande conspiration; leurs raisons estoient, l'une, que c'est chose certaine que nul Prince ne se peut garantir d'estre tué par celuy qui l'aura entrepris avec intention de mourir quand & quand: l'autre, quand le meurtrier a creance de ne mourir point après avoir fait son coup; pour l'intention de mourir quand & quand, en faisant le coup, ils remarquerent bien que l'on avoit fait accroire à ce moyne qu'il seroit saint en paradis: mais pour la seconde, ils disoient que l'on luy avoit aussi persuadé que s'il estoit pris vif, qu'il n'auroit point de mal, & que le mesme jour qu'il partiroit pour aller faire son coup, on feroit emprisonner grand nombre des partisans du Roy qui estoient dans Paris, outre ceux qui estoient dans la Bastille, lesquels en cas qu'il fust pris vif, on luy auroit promis qu'ils serviroient d'eschange pour luy; ce qui fust executé, car plus de deux

1589. cents que l'on estimoit tenir le party royal dans Paris, furent mis prisonniers le mesme jour que le Roy fust blessé, & incontinent après furent mis en liberté, sçachant la mort du Roy & dudit paricide.

Aussil le Duc de Mayenne, le cinquiesme d'Aoust fist publier une Declaration avec le Conseil General de l'Union, mandant à tous les Officiers de la Couronne, villes & Communautez, qui avoient fuiuy le party royal sous pretexte de quelques devoirs qu'ils estimoient avoir encor à celuy qui avoit cy devant l'autorité royale, de se reünir avec luy pour la conservation de la Religion & de l'Estat contre les heretiques, enjoint aux villes de recevoir tous ceux qui reviendront dudit party royal en celuy de l'Union, avec tout respect, honneur & bonne amitié, pour ce que de l'observation de ceste Declaration, disoit-il, importoit l'affoiblissement du party Royal.

Par toutes les villes du party de l'Union, cela fust publié & imprimé avec les lettres particulieres du Duc : mais comme il a esté dit cy-dessus, cela fust pour neant ; ce ne fust pas toutesfois sans faire tenter les habitans des villes royales en plusieurs endroits : le sieur de la Chastre retourné de Paris à Orleans, desiroit de faire venir à effet les desseins de quelques habitans qui dans Tours favorisoient le party de l'Union ; la riviere de Loire

qui estoit alors fort basse & guaiable en une infirmité d'endroits, eust beaucoup favorisé son dessein: mais il sceut que Monsieur le Comte de Soissons (qui s'estoit sauvé du Chasteau de Nantes) estoit arrivé à Tours, & que quelques gens de guerre s'y estoient rendus aussi, cela le fist differer son entreprise.

Mais aussi-tost que ledit sieur Comte de Soissons fust party de Tours pour aller en l'armée du Roy, un nommé le Lievre, Receveur à Ingrande, qui estoit lors à Tours, & principal entremetteur de ceste entreprise, Gasnay, Capitaine en l'Isle Saint Jacques, Grigny Conseiller au Presidial, Debonnaire Sergent, & Bourdin, qui par leurs pratiques avoient gagné un bon nombre d'habitans, à ce aidez par un nommé le Tourneur, Chanoine de l'Eglise Saint Martin, allerent voir le sieur de Lessar, qui avoit une compagnie de gens de pied entretenuë dans Tours; & tombant de propos en autre sur ce que Monsieur de Montheilon, garde des Sceaux de France, avoit rendu les Sceaux, & n'avoit plus voulu exercer cest office depuis la mort du feu Roy, ils tomberent aussi sur ce que le feu Roy avoit osté ledit sieur de Lessar de son gouvernement de Saumur, pour le bailler à un heretique: ce Gentil-homme prudent leur accorda ce qu'ils disoient, & feignit en avoir du mescontentement: ils s'ouvrent lors à luy, & luy

1589. disent qu'il estoit en sa puissance d'avoir un autre gouvernement & meilleur que celuy de Saumur, & que le recognoissant bon Catholique (comme aussi il estoit) il pouvoit par leur moyen se rendre Gouverneur de Tours : à ce mot ils en demandent les moyens : ils luy descouvrent toute leur entreprise, & luy font les moyens de l'exécuter assez faciles, par la mort qu'ils avoient résoluë de tous ceux du Conseil du Roy, de la Cour de Parlement, de la chambre des Comptes, & de tous les Royaux qui s'y estoient réfugiés, le pillage desquels seroit grand : n'ayans toutesfois résolu de tuer Messieurs les Cardinaux de Vendosme & de Lenoncourt, & qu'ils les mettroient prisonniers seulement en la place de Monsieur de Guise, qui estoit un Prince qui seroit obligé audit sieur de Lessar de sa liberté. Lessar escoute ce discours, leur promet de s'employer en un si bon œuvre, (disoit-il) mais qu'il vouloit voir clair en ceste entreprise, en laquelle ils se pouvoient asseurer de luy & d'une quantité de bons soldats de sa compagnie, en qui il se fioit, & qui ne tiendroient autre party que le sien : mais que ceste entreprise ne se devoit exécuter sans sçavoir quels gens & combien on pourroit estre, affin de n'entreprendre mal à propos : en prenant congé de luy les susdits entrepreneurs luy promirent de le revenir voir sur l'apresdinée, & luy apporter un memoire signé de plusieurs de leurs compagnons.

Lessar à l'heure mesme va trouver Monsieur le Cardinal de Vendosme & luy dit tout ce que dessus ; lequel luy donna des Archers du Conseil & des hommes fidelles pour ouyr discourir ses entrepreneurs, & pour s'en saisir : les entrepreneurs ne faillent de venir, entrent en paroles, montrent un billet du nombre qu'ils estoient : à un signal les Archers qui estoient cachés dans une antichambre, sortent & se saisissent des entrepreneurs & de leur memoire ; les portes de la ville furent incontinent fermées, & plusieurs des conspirateurs pris. Le lendemain le Lievre, Gafnay & Debonnaire furent pendus : il advint un fort grand tumulte ainsi que l'on les vouloit pendre, pour un coup de pistolet qui fust tiré : celui qui le tira fust tué sur le champ avec un autre tailleur d'habits qui sortit de sa maison l'espée au poing, criant, vive Guise : à ce bruit les habitans se mirent en armes, & la ville de Tours deslors fust du tout asseurée pour le Roy, tellement que deux jours après, sans aucun empeschement, le Conseiller Grigny, Bourdin & un grenetier, furent pendus. Le Tourneur & les autres prisonniers qui estoient de ceste entreprise, furent mis en liberté quelques temps après par la clemence du Roy, sur l'occasion des victoires que Dieu luy donna : du depuis ceste execution à mort, il ne s'est plus descouvert aucune entreprise sur Tours, & ceste ville a servy de refuge à tous

1589. ceux du party Royal, quoi qu'en ce mesme temps le sieur de Marroles surprist Montrichard, qui n'en est qu'à dix lieuës du costé du Berry, & le sieur de Lansac s'empara du Chasteau du Loir, au pays du Mayne : à la reprise que le Roy en fera cy-après, nous dirons comme cela advint : voyons cependant comme tous ceux de l'Union s'assemblerent à Paris pour aller querir le Roy en Normandie, ou pour luy faire passer la mer. Ce sont les termes dont ils ufoient.

Durant le vivant du feu Roy, le Pape, le Roy d'Espagne, le Duc de Lorraine & le Duc de Savoye ne s'estoient meslez ouvertement des affaires de France en ces derniers troubles, que par sous main; & bien que le Pape eust fait publier une monition contre luy, M. le Cardinal de Joyeuse, & autres Cardinaux qui luy estoient affectionnez, esperoient pacifier ceste affaire : pour le Roy d'Espagne, quoy qu'il eust esté le principal autheur d'avoir fait faire la Ligue des Princes & Seigneurs Catholiques en France, & que son Ambassadeur Mendoçe se fust retiré à Paris peu après les Estats de Blois, si est-ce qu'il n'envoya aucun secours à l'ouvert à ceux de l'Union : les occasions pourquoy, nous les dirons cy-après : le Duc de Lorraine fust empesché à prendre le chasteau de Jamets, & n'envoya que sous main quelques gens de guerre au secours des Princes de la

Ligue ses parens; & le Duc de Savoye eust assez ^{1589.} de besongne auprès de Geneve, ainsi que nous avons dit, sans venir à l'ouvert attaquer la France : & quoy que le feu Roy eust resolu pour la prise du Marquisat de Saluces, de le faire attaquer en Savoye par les sieurs Colonel Alphonse, Desdiguieres & le Baron de la Roche, toutesfois rien ne se remia : mais aussi-tost que la mort du Roy Henry III fust advenue, ce fust encore comme une autre nouvelle revolte en France; car ces quatre grands ennemis, & qui envioient merueilleusement la bonne fortune du Roy Henry IV, pour beaucoup d'occasions que nous dirons cy-après, envoyèrent incontinent selon leurs puissances des forces au secours de l'Union, ou entreprirent selon leurs particulieres pretentions de se rendre Seigneurs des villes & provinces de France les plus proches de leurs pays, & qui estoient à leur bienfiance.

Le Duc de Lorraine fust le premier qui envoya son fils le Marquis du Pont, avec plus de mille bons chevaux & deux mille hommes de pied : il arriva à Paris au commencement du mois de Septembre : ce Prince de Lorraine estoit neveu du Roy Henry III, & premier fils de Madame Claude de France, sa sœur, & femme du Duc de Lorraine : plusieurs ont escrit qu'il vint en France, sur l'esperance que l'on fist accroire à son Altesse

1589. de Lorraine, que l'on mettroit la Couronne de France sur la teste dudit sieur Marquis son fils, pour ce qu'il estoit (disoient-ils à Paris) petit fils d'un Roy de France : mais ces gens là s'abusoient, car le Royaume de France, dont le Roy est premier fils de l'Eglise, ne tombe jamais en quenouille, & ne ressemble l'Espagne & l'Angleterre, où les masles yffus d'une Princesse du sang Royal, s'appellent Princes du sang, ce qui ne se pratique en France, car les Princes du sang sont ceux-là qui sont descendus de masle en masle d'un Roy de France. Le Conseil de l'Union, après la mort du feu Roy, ne fist pas publier tout aussi-tost pour leur Roy, Monsieur le Cardinal de Bourbon, pour donner occasion ausdits quatre Princes ennemis du Roy Henry IV de leur envoyer du secours pour renforcer leur armée, afin que tous ensemble ils eussent plus de force de luy faire sortir le sceptre des poings, qu'il avoit relevé, comme estant premier Prince du sang, & lequel, après l'assassinat du feu Roy, avoit esté proclamé Roy en l'armée royale.

L'occasion que ledit sieur Marquis du Pont se trouva si-tost à Paris avec tant de gens de guerre, fust que le 24 Juillet le sieur de Schelandre luy rendit le chasteau de Jamets à composition : ce siege fust memorable, car il dura près de vingt mois, tant devant la ville que devant le Chasteau.

Nous avons dit cy-dessus, que l'armée de son ¹⁵⁸⁹ Altesse de Lorraine avoit esté à prendre la ville de **Jarnets** plus d'un an, & si elle ne luy fust renduë que par une trefve : le Chasteau tint du depuis encor plus de sept mois, & ceux de dedans ne se rendirent qu'à l'extremité, & faute du secours qui leur avoit esté par plusieurs fois promis. Or le **Duc de Lorraine** avoit eu un extreme desir d'avoir ceste place, à cause du long siege qu'il y avoit tenu, & quelque chose que le feu Roy luy envoyast dire pour laisser en paix les terres de **Mademoiselle de Bouillon**, il n'en voulut rien faire, & disoit qu'il aymoit mieux perdre sa vie que son honneur, à cause du long siege qu'il avoit tenu là devant ; aussi au dernier effort qu'il y fist faire avec vingt-deux pieces de canon, il contraignit les assiegez de luy demander composition, laquelle ils eurent dudit sieur **Marquis du Pont** son fils, à condition qu'ils ne sortiroient qu'avec l'espée & le poignard à la ceinture ; & pour les autres armes, enseignes, tambours & bagages qu'on leur envoyeroit, & les leur feroit-on mener jusques à **Sedan** à leurs frais. Ceste composition faite huit jours devant la mort du feu Roy, fut cause que ledit sieur **Marquis** se trouva si-tost en armes pour venir au secours de l'Union, & qu'il se rendit incontinent à **Paris**.

En mesme temps aussi le **Duc de Parme**, pour

1589. le Roy d'Espagne, envoya au Duc de Mayenne cinq cents chevaux, & quelque infanterie de Walons. Bassompierre arriva en mesme temps avec trois cornettes de Reistres : le Duc de Nemours vint du Lyonnois, qui amena de belle cavalerie, & nombre d'infanterie : Balagny d'un autre costé envoya de Cambray tout ce qu'il avoit de forces : ce fust ce qui fit davantage resouldre le Duc de Mayenne de passer la riviere de Seine & d'aller chercher le Roy, qui ne pensoit pas qu'en si peu de temps ledit Duc pust recouvrir tant de forces; & estimoit seulement que s'il venoit au secours de Roüen, qu'il n'y ameneroit toute son armée, & mesme quand bien il y viendroit en l'estat qu'il l'avoit laissé à Paris, & qu'il passast la riviere, qu'il le combattroit : mais sur l'advis que le Roy reçeut des grandes forces qu'avoit le Duc de Mayenne, se montant à plus de vingt-cinq mille hommes, & du bruit que ceux de l'Union publioient par-tout que Sa Majesté ne leur pouvoit eschaper, pour ce qu'ils avoient plus d'hommes de guerre trois fois que luy, suivant sa constance & resolution accoustumée en tels nouveaux accidents qui portent apparence de peril, (comme cestuy-cy en avoit tous les signes) manda incontinent à Monsieur de Longueville & au Mareschal d'Aumont, l'estat de ses affaires, & qu'ils fissent toute la diligence qu'ils pourroient.

de se rendre auprès de luy , pour ce, leur mandoit-^{1589.}
 il, qu'il n'y avoit apparence que ceste partie ne
 se demesleroit sans quelque grand combat qui
 seroit une crise de la maladie de France.

L'armée royale estant partie de Dernetal près
 Rouën, ainsi que nous avons dit) s'estoit achemi-
 née vers Diepe, & le troisiésme logis qu'elle fit,
 fust devant Eu, qui tenoit pour l'Union : le Roy
 fit sommer le sieur de Launay qui estoit dedans
 avec quatre cents hommes, il fit semblant de vou-
 loir tenir bon, mais voyant le canon, deux heures
 après il se rendit.

De là le Roy alla loger à Treport, qui n'en est
 distant que d'un quart de lieuë, où il reçeut avis
 comme Monsieur de Mayenne avoit pris le sep-
 tiésme Septembre Gournay, petite ville à huit
 lieuës de Rouën; (laquelle Monsieur de Longue-
 ville avoit prise auparavant) le sieur de Rubempé
 estoit dans ceste ville avec son regiment : estant
 sommé, il ne se voulut rendre du commence-
 ment : mais la bresche faite assez raisonnable
 pour y entrer, il fust contraint de demeurer pri-
 sonnier de guerre avec le Capitaine Fontaine &
 le sieur de Saint Mas, lesquels le Duc de Mayenne
 envoya à Bouvais : quant à ses soldats ils prirent
 party dans l'armée de l'Union, & les Lansque-
 nets qui entrerent les premiers dans Gournay, le
 pillerent. Le Marquis de Mainelay y fust mis

1589. Gouverneur par ledit sieur Duc. Ce Marquis, peu de jours auparavant, avoit surpris & deffait le sieur de Bonnivet & sa troupe. On tient que ce jeune Seigneur, de l'une des bonnes maisons de la Picardie, fust miserablement tué de sang froid, estant pris prisonnier de guerre, c'est chose inhumaine de tuër après que la fureur des armes est passée, & Dieu jamais n'a fait descendre en paix au sepulchre ceux qui ont usé de telles voyes.

Le Roy voyant donc que le Duc de Mayenne, après la prise de Gournay, tiroit droit vers Dieppe, & qu'il n'y avoit plus ni riviere ni autre chose qui peust empescher ledit sieur Duc de venir droit à luy, il se resolut d'aller au-devant de luy, & de se loger à Arques, qui est un assez bon bourg non fermé, l'assiette duquel il sert ici de descrire. De Dieppe sortent deux costeaux, au milieu desquels est la petite riviere de Bethune, qui n'est pas longue, mais en laquelle la mer reflue à plus de deux lieuës par delà Dieppe : des deux costez de ceste riviere, jusques au pied des costeaux, est une prairie, ou plustost marais, qui n'est jamais qu'il ne soit fort humide à une lieuë & demie de Dieppe : sur ceste riviere & au bas du costeau qui est à main gauche en venant de Dieppe, est assis le bourg d'Arques, auquel y a un chasteau qui est sur le haut de ce costeau, qui commande & voit une partie du bourg, qui est au reste fos-

foyé & assez fort d'affiette, ayant en face, de ¹⁵⁸⁹ l'autre costé du bourg, la plaine de tout le costeau, qui est grande.

Le Roy, au premier voyage qu'il fit à Dieppe, avoit en passant recogneu ce lieu estre fort propre à y faire & dresser un camp retranché & fortifié : ce fust ce qui le fit resouldre d'attendre là de pied coy le Duc de Mayenne, ce qu'il communiqua à Monsieur le Marechal de Biron, qui en fit le mesme jugement, & soudain eux deux, sans autres ingenieurs, commencerent sur le plain dudit costau qui estoit au-dessus dudit bourg, à tracer la forme du camp avec les flancs & deffenses necessaires ; à quoy ils firent besongner en telle diligence, qu'à leur exemple tous ceux de l'armée, depuis le plus grand jusques au moindre, y travaillerent tout le long du jour, plus ardemment que ne feroit un manouvrier qui entreprend de la besongne à la tasche. De sorte qu'en moins de trois jours le camp fust tellement fortifié, que le fossé, aux moindres lieux, n'avoit pas moins de sept ou huit pieds de haut, & on commença deslors à y loger de l'artillerie, & y faire entrer quatre compagnies de Suisses, en garde.

Les avenues de ce camp fortifié, estoient veuës du chasteau, où on avoit fait mettre bon nombre de pieces; de sorte que pour en approcher il failloit passer à la mercy des canonnades tirées du

1589. chasteau; ainsi en peu de temps, l'industrie du Roy luy revalut l'avantage que ses ennemis pouvoient avoir sur luy en nombre d'hommes. Cependant le Duc de Mayenne ayant reprint les lieux de Neuf-chastel & d'Eu, cheminoit avec assurance d'en faire le semblable d'Arques, & d'en desloger le Roy & son armée : mais en approchant de plus prez, ayant recognu ce que le Roy y avoit fait faire, il fit passer son armée bien plus haut que ceste petite riviere qui separe lesdits deux costaux, & s'alla loger sur l'autre qui est vis-à-vis de celui où est ledit chasteau d'Arques; dont Sa Majesté ayant esté advertie, considerant que se logeant sur ledit costau, le Duc pouvoit attaquer le bourg d'Arques par le bas du costé de ladite riviere, & aller droit à Dieppe pour surprendre un grand fauxbourg nommé le Pollet, qui est du mesme costé & au bout du pont de la ville, grand & logeable, d'où le Duc pourroit beaucoup incommoder le port & la ville, & peut-estre attaquer ensemblement l'un & l'autre, il s'advisa de pourvoir à l'instant à tous les deux, & en mesme temps il fit retrancher le bas du bourg d'Arques approchant de la riviere, qui estoit l'unique lieu par où l'ennemi y pouvoit venir, & fit dans le retranchement mettre deux pieces de canon qui battoient le long de la plaine qui estoit depuis le passage de la riviere, par où il failloit necessairement venir,

& y logea un de ces regiments de Suiffes, & à ^{1589.} mille pas de là auffi il affit un corps de garde de Soldats François dans une Maladerie pour foutenir quelques foldats qu'il logea à trois cents pas encor de là, quasi fur le bord de la riviere, afin que quand ses ennemis feroient logez au village de Martinglise, qui est fur l'autre bord de ladite riviere, (comme il ne doutoit point qu'ils n'y logeaffent) de les empescher de passer la riviere du costé d'Arques.

Il pourveut auffi au fauxbourg du Pollet, & l'ayant trouvé ouvert de tous les costez, il resolut de retrancher un moulin qui est à la teste par où le Duc pouvoit venir, & comprint audit retranchement des chemins bas qui en estoient proches, fit palliser & barriquer les autres advenuës où il y fust fait une diligence incroyable, à quoy les habitans de la ville & des fauxbourgs, de tous aages & de tous sexes, n'espargnerent point leur peine, & de telle affection qu'il n'y failloit aucune contrainte; de forte qu'en moins de deux ou trois jours, toute ceste fortification fust achevée. En ce fauxbourg, Sa Majesté mit Monsieur de Chastillon avec une partie de son infanterie. Le 16 de Septembre le Duc de Mayenne ayant mis toute son armée en bataille, commença à paroistre, & dès les cinq heures du matin, fit cheminer la plus grande partie de son infanterie, & bon nombre de

1589. cavalerie, vers le fauxbourg du Pollet : le reste de son infanterie, & la plus grande partie de sa cavalerie legere, se logea au village de Martinglise.

Sa Majesté en ayant eu advis, laissa le Marechal de Biron pour commander à Arques, & s'en vint en personne au Pollet, où d'arrivée il s'alla loger en pleine campagne, loin dudit moulin retranché, avec quelque cavalerie & bonnetroupe de gens de pied, par lesquels il fit entretenir plusieurs escarmouches contre ceux de l'Union, tout le long du jour, à leur honte & perte; car ils ne sçurent jamais faire reculer les Royaux d'un seul pas, qui leur tuèrent de leurs capitaines & soldats, & en eurent les corps, & en prindrent plusieurs de prisonniers : par où l'on commença à faire jugement, qu'il y avoit grande difference des soldats d'une armée à l'autre. Enfin sur les cinq heures ceux de l'Union s'estans les premiers lassez aux escarmouches, logerent quatre de leurs regiments en un village le plus proche dudit fauxbourg, où ils avoient bien faite de couvert, ayant deux jours auparavant esté bruslé en leur presence.

S'ils eurent pour ce jour mauvaise fortune du costé du Pollet, ils l'eurent encore pire de l'autre à Arques, car après s'estre logez au village de Martinglise, & estans venus à l'escarmouche pour desloger les soldats qui estoient demeurez dans les plus prochaines hayes de la riviere du costé d'Arques,

ques ; le Mareschal de Biron qui estoit près de la ¹⁵⁸⁹ Maladerie, regardant ce qui s'y passoit, y fit entretenir l'escarmouche ; jusques à ce qu'ayant veu sortir un grand nombre de gens de guerre tant de pied que de cheval, pour enfoncer & venir faucher le corps de garde de la Maladerie ; il leur fit faire une si furieuse charge par Messieurs le Grand Prieur, & d'Anville ; que tout ce qui estoit fort de Martinglise fust mis en deroute : il en demeura cent cinquante de tuez sur la place, & y en eust encor plus de blesez que de tuez : le sieur de Mouëstier, Cornette de Monsieur de Nemours, le jeune Vieux-Pont, & autres, jusques au nombre de vingt Gentils-hommes, demeurèrent prisonniers des Royaux.

Le Duc estonné de ce mauvais traitement qu'il reçeut esdits deux endroits, n'entreprint rien le lendemain : mais ceux du Pollet impatiens qu'on leur donnast tant de patience, furent chercher l'Union jusques dans le village où ils estoient logez, & en tuerent plus de cent, entr'autres, le Lieutenant de la Chastaigneraye, sans perte que d'un seul soldat de ceux qui firent ceste entreprise, en quoy il parut, commè en tous les autres combats, que la premiere impression qu'ils avoient prinse les uns des autres en faisoit les uns plus, les autres moins vaillans que par raison ils ne devoient estre.

1589. Le mesme jour, ce que le Duc n'avoit peu le jour precedent faire du costé d'Arques par la force de ses gens, il le voulut tenter par l'effort du canon, & fit battre de trois pieces ladite Maladerie, & un petit retranchement qui y estoit : mais il n'y peut porter aucun dommage. Au contraire Sa Majesté pour pleger les salves de leurs canonnades, fit mener deux pieces de canon au haut dudit retranchement, dont il fit tirer quelques volées dans Martinglife, lesquelles y donnerent un tel effroy, qu'on en vit incontinent sortir tout le bagage & la cavalerie qui y estoit logée, ny pouvant plus demeurer en seureté. Du depuis tout l'effort de l'Union se convertit sur la Maladerie, laquelle ils resolurent de forcer à quelque prix que ce fust; & à quoy s'estant par trois jours preparez & resolus de l'entreprendre, à chaque fois ils y trouverent des deffauts qui les empescherent : mais enfin le Jeudy vingt & troiefme du mois de Septembre, ils resolurent de l'executer, ayant dès la minuit fait mettre toute leur armée en bataille, ils commencerent à la faire passer la riviere de Bethune, sans sonner tambourin ny trompette, pour, à la pointe du jour, estre prests de donner & forcer ledit retranchement. Sa Majesté en estant advertie, ayant appelé le Mareschal de Biron, ils se rendirent ensemble à ladite Maladerie dès trois heures avant

le jour, ayant ordonné d'y faire venir à la pointe ¹⁵⁸⁹ du jour quatre ou cinq cents chevaux seulement, n'estimant point que cela deust attirer un tel combat que celuy qui y fust fait, lequel, pour estre remarquable, merite d'estre escrit au long, & pour le pouvoir mieux comprendre, fert de parler de la situation de ladite Maladerie qui en fust cause.

Sa Majesté ayant ordonné du retranchement qu'elle fit faire à l'advenuë du bourg d'Arques, du costé de l'ennemy, elle s'advisa (quasi après coup) de faire à plus de deux mille pas dudit retranchement une tranchée perduë, qu'elle fit commencer du haut du costau jusques à la prairie, un peu par delà la Maladerie, pour se tenir plus près des ennemis, & eux plus loin de sondit retranchement, n'ayant pas fait dessein de l'opiniastrer contre une grande force, toutesfois les y ayant veu venir les jours precedens si mollement, elle print opinion de la disputer davantage, & de la leur faire acheter s'ils la vouloient avoir. Ladite Maladerie a par le devant du costé où estoit le Duc, deux plaines : l'une du costé du bois qui est au haut du costau : l'autre, devers la prairie, separées d'un chemin creux planté des deux costez d'une forte haye : le derriere de ladite Maladerie est une autre plaine sur le pendant du costau, jusqu'au retranchement de l'advenuë dudit bourg d'Arques.

1589 bordée dudit chemin creux, au-delà duquel est ladite prairie.

Le point du jour venu, ayant Sa Majesté reconnu toute l'armée de l'ennemy en bataille, elle pourveut premierement avec l'avis dudit sieur Marechal de Biron, de loger dans ladite Maladerie sept à huit cens arquebusiers, & de garnir ladite tranchée de deux compagnies de Lansquenets, de deux autres d'aventuriers Suisses, & de quelque peu de François: il ordonne au-dessous de ladite Maladerie trois compagnies de chevaux legers, à sçavoir la sienne que commandoit Harambure, celle du sieur de Lorges & du Capitaine Fournier, qui pouvoient faire six vingts bons chevaux, lesquels il fit commander par ledit sieur grand Prieur. Ordonna aussi pour les soustenir, les compagnies d'ordonnances des sieurs de la Force, de Bacqueville & de l'Archant, & encor un peu au-dessous, celles de Messieurs les Princes de Condé & de Conty, & au haut de ladite tranchée demeura ledit sieur Marechal de Biron, avec les compagnies des sieurs de Chastillon & de Maligny, & quelque autre troupe de Noblesse, qui fust par où les gens du Duc commencerent l'escarmouche, laquelle fust très-bien soustenue par la conduite du Marechal de Biron. De l'autre costé le sieur de Sagonne, Maistre de camp de la cavalerie legere du Duc, vint avec quatre ou cinq cents

chevaux, charger ledit sieur Grand Prieur, Colonel de la cavalerie legere du Roy, qui le receut, & le remena battant jusques dans un autre semblable gros, qui le suivoit : en ceste charge le sieur de Sagonne fust tue d'un coup de pistolet par ledit Grand Prieur : en mesme temps les compagnies royales ordonnées pour le soustenir, firent aussi chacune leurs charges, & ralliées toutes ensemble, donnerent jusques à la cornette blanche de l'Union : alors toute leur cavalerie les contrainit de se retirer vers le regiment des Suisses du sieur Galatis, à la teste duquel il estoit avec le sieur d'Anville, Colonel des Suisses : mais à l'occasion des arquebusiers que ledit sieur d'Anville avoit fait loger dans les hayes, & du canon que l'on tira du chasteau & de l'autre costé de la riviere, la cavalerie de l'Union fust contrainte de se retirer avec perte ; ainsi la cavalerie royale qu'ils avoient poursuivie, eut moyen de se rallier.

Cependant les Lansquenets du Duc donnerent à la tranchée, & en approchant, soit qu'ils se vissent trop engagez, ou que ce fust leur dessein de se rendre à bon escient, ou par trahison, ils commencerent à crier qu'ils se vouloient rendre & servir le Roy, dont ils furent creus par ceux de la tranchée, & autres qui leur baillerent les mains & les attirerent dans le retranchement. Ce que n'estant point encor entendu par le Marechal de

1598 Biron, & les tenant pour ennemis, leur fit une charge, & lors ils leverent les mains & luy dirent qu'ils s'estoient rendus. Ils passerent plus outre & vindrent jusques où estoit le Roy, lequel n'en estant point encor adverty & recognoissant leurs enseignes, leur voulut aussi faire charge, laquelle ils arresterent par les mesmes protestations de vouloir servir Sa Majesté. Plusieurs de leurs Capitaines luy estans venus toucher les mains, le supplierent de faire traiter avec eux par Monsieur le Marechal de Biron pour leur donner assurance de ce qui leur estoit deu par Monsieur le Duc de Mayenne, que cela estant tenu en compte de dette de la Couronne de France, ils serviroient fidellement Sa Majesté, ce qui leur fust accordé par le Roy, qui les renvoya au Marechal de Biron.

Cependant le Roy & ledit Marechal de Biron estans occupez aux autres combats qui se faisoient, & se voyans lesdits Lansquenets separez d'eux, comme ils virent le gros de la cavalerie du Duc qui estoit venu donner jusques aux Suisses, estimans qu'on les deust enfoncer, commencerent à tourner leurs armes contre les Royaux, & gaignant le haut du bois, firent une salve d'arquebuzades à la troupe du Marechal de Biron, qu'ils contrainrent de reculer de ladite tranchée, de laquelle ils se faisirent, desvaliferent la plupart des soldats y estans, prindrent les enseignes des deux com-

pagnies des Lansquenets royaux, & une de celles ¹⁵⁸⁹
 des Suisses aventuriers qui y estoient en garde,
 ayant par ceste trahison gaigné ladite tranchée, &
 icelle livré à ceux de l'Union, de laquelle ils ne
 furent long temps jouissans : car estant survenu
 Monsieur de Montpensier avec sa Cornette, & une
 compagnie de gens-d'armes de l'avant garde, &
 le sieur de Chastillon avec un rafraichissement de
 cinq cents arquebuziers, ceux de l'Union furent
 contraints de se retirer, & abandonner lefdites
 Maladerie & tranchée, en laquelle le Roy fit
 amener au mesme instant deux canons, dont il fit
 tirer dans les Suisses de l'Union, qui avec quelque
 cavalerie faisoient la retraite. Ainsi Sa Majesté de-
 meura victorieux & maistre du champ de la ba-
 taille du Duc, lequel estoit couvert d'une grande
 quantité de corps morts. Le Duc perdit en ce
 combat plus de quatre cents hommes, dont il n'y
 en eust peu avoir cent cinquante de l'infanterie,
 tout le reste estoit Noblesse, ou pour le moins de
 la cavalerie; entre lesquels fust trouvé ledit sieur
 de Sagonne, le Baron de Saint André: celui qui
 portoit la cornette de Sagonne, Bourg Maistre de
 Camp, quatre Capitaines Albanois, les deux Ma-
 reschaux de Camp du Marquis du Pont, & plu-
 sieurs autres Gentils-hommes. De blesez il y en
 eust bien plus grand nombre, & de prisonniers
 aussi, entre lesquels furent le sieur Comte de Blain,

1589. Marechal de camp de l'armée du Duc, Tremblecourt, Lorrain, Maître de camp, & plusieurs autres. De ceux du Roy le Comte de Rouffi, & le sieur de Bacqueville furent tuez, & sept Gentilshommes: des gens de pied il en fust tué quelques-uns, & y en eust beaucoup de blesez par la trahison des Lansquenets, qui emmenerent aussi prisonniers avec eux le sieur Comte de Rochefort (qui est à present Duc de Montbazon) & le sieur de Rivau qui estoient demeurez avec eux, comme les tenans pour rendus.

Le Duc de Mayenné voyant qu'il perdoit son temps & ses gens devant Arques, delibera de changer son armée de lieu, ce qu'il fit deux jours après, qui fust le vingt-quatriesme de Septembre, fut la minuit, & ayant fait un tour de sept grandes lieues, il arriva le vingt-sixiesme ensuivant auprès du fauxbourg de Dieppe, quasi vis-à-vis d'où il estoit party: le Roy qui avoit esté adverty que le Duc ne faisoit que tournoir le costau pour s'approcher de Dieppe, laissa au chasteau d'Arques le sieur de la Garde avec son regiment pour le garder, & s'en alla à Dieppe, où il logea son armée au fauxbourg du Pollet, & aux villages les plus proches, & fit retrancher une petite croupe, où il mit une partie de son infanterie, & deux canons. Le Duc s'estant venu loger dans des villages auxquels le Roy avoit fait mettre auparavant le feu, fit faire aussi des retranchements en tous les

logis de son armée: de sorte qu'à voir l'affiette des ¹⁵⁸⁹ camps, il eust esté mal-aisé de juger quels estoient les alliegez & les assiegans. Il se fit plusieurs escarmouches, où les Royaux demurerent toujours les victorieux: quelques-uns de l'Union allerent se loger au bourg d'Arques, mais ils n'y furent pas plustost arrivez, que le sieur de la Garde fit sur eux une sortie en plein jour, en tua grande quantité, en desarma plus de cent cinquante & les fit sortir du bourg d'Arques.

Le premier d'Octobre, le Duc de Mayenne fit tirer d'assez loïn contre Dieppe cinq volées de sept canons qui ne firent autre dommage que d'un seul homme qui fust tué: mais ceste batterie ne fust pas continuée, car à l'instant le Roy fit faire une contre-batterie qui tout aussi-tost desmonta l'une des pieces du Duc, & le contraignit de faire retirer vistement son canon: le Roy fit mener le lendemain deux canons à mille pas du fauxbourg de Dieppe, avec lesquels il endommagea fort le corps de garde de la cavalerie de l'Union.

Enfin après que le Duc de Mayenne eust demeuré dix jours devant Dieppe, sur la nouvelle qu'il eust que Messieurs le Comte de Soissons, le Duc de Longueville, & le Mareschal d'Aumont avec leurs troupes venoient au secours du Roy, il partit de devant Dieppe, & en deslogea fort promptement un vendredy matin, sans lever

1589. mesmes les sentinelles qu'il avoit fait mettre du costé des Royaux.

Sa Majesté les ayant veu descamper si inopinément de devant son armée qu'il tenoit hors de la ville de Dieppe, estima que ce fust pour aller au-devant dudit secours, & le combattre auparavant qu'il le peust joindre: ayant depuis esté confirmé en ceste premiere opinion par les trois premiers logis que fit l'armée de l'Union, qui ne furent qu'en tournoyant & sans s'elongner beaucoup de celle de Sa Majesté, il se resolut, sentant ledit secours proche de Dieppe de sept ou huit lieuës, d'en partir avec trois ou quatre cents chevaux seulement, & l'aller joindre, laissant le Mareschal de Biron à Dieppe, avec toute l'armée: & combien que le Duc de Mayenne ne fust qu'à cinq lieuës du lieu où il joignit ledit secours, il ne laissa à sa veuë, & dès le jour de son arrivée, de prendre & forcer la ville & chasteau de Gamache; depuis il reprint la ville d'Eu, qui estoient de belles occasions par lesquelles il offroit & femonnoit ledit Duc de Mayenne au combat: mais au lieu d'y venir, craignant au contraire qu'après les offres, l'on en vînt aux contraintes, il se retira en Picardie vers Amiens & vers le Pont-dormy sur la riviere de Somme, couvrant ceste retraite envers ceux de son party de plusieurs importans sujets, ainsi que l'Union fit lors publier.

Tous ceux qui ont voulu excuser le Duc de Mayenne d'avoir si peu fait avec une si grande armée, laquelle on a estimé avoir esté de plus de trente-mille hommes, se trouvent de plusieurs opinions : les uns mettent la faute sur ce que la plus grande part de ceste armée estoient nouveaux soldats, gens levez parmy le peuple, sans valeur & experience militaire, qu'il y avoit fort peu de Noblesse Françoise, & que les capitaines n'avoient pas de la resolution pour la conduite de leurs entreprises : au contraire du Roy, de qui les soldats avoient depuis quatre ans continuellement pratiqué les armes, & estoient conduits par nombre de Noblesse Françoise & des plus illustres familles. Les autres la mettent sur les divisions qui nasquirent entre le Duc de Mayenne, le Marquis du Pont, le Duc de Nemours, & le Duc d'Anmalle : ceste raison icy a beaucoup d'apparence : & ainsi que dit l'auteur du second discours sur l'estat de la France, *comme il* advient souvent quand le Maistre n'y est pas, que tous les valets font Maistres, ce fust qu'eux mesmes s'empeschèrent les uns les autres, & accroissans leurs soupçons s'osterent par leurs jalousies, le moyen de se servir ny de bien conduire les rages du peuple.

Le Marquis du Pont voyant bien que le Duc de Mayenne ne luy avoit deféré l'honneur de la conduite de ceste armée, comme estant le premier

1589. Prince de toute la maison de Lorraine, cognuz bien qu'il ne devoit s'attendre que ses cousins le préférassent de luy mettre la Couronne de France sur la teste, & comme on a escrit d'eux en ce temps-là, ils n'avoient point intention de le faire, aussi qu'ils eussent mieux aimé commencer leur charité par eux-mesmes. Ce qui fust l'occasion que ledit sieur Marquis du Pont s'en retourna incontinent en Lorraine; & durant ces derniers troubles n'est revenu en France: voilà le commencement de leurs divisions & confusions. Si est-ce que l'Union pour cela ne laissa de faire publier dans Paris plusieurs choses à leur avantage, ils firent, pour amuser le peuple, un portrait du siege de Dieppe, que les portes-paniers vendoient devant le Palais, là où ils avoient despeint que le Chevalier d'Aumalle avec nombre de navires tenoit Dieppe assiegé du costé de la mer, & que le Duc de Mayenne avoit tellement assiegé ceste ville par la terre, que le Biarnois (ainsi appeloient-ils le Roy) ne leur pouvoit eschapper: mesme que d'un coup de canon un des cuisiniers de Sa Majesté avoit esté tué dans son logis. Les trois enseignes que leurs Lansquenets avoient prises dans la tranchée, lors qu'ils firent leur trahison à Arques, en produirent incontinent dix-huit autres faulses; & ainsi le peuple des villes de l'Union estoit amusé. Ces vanitez & artifices leur servirent lors: mais

par la frequente repetition qu'ils en firent sur plusieurs occasions, lesquelles ce peuple cognut depuis estre faulses, fust la cause & le moyen que les Politiques dans Paris divertirent plusieurs qui estoient de l'Union, & les remirent au party royal: aussi ces artifices là repetez deviennent poisons, & tuent plus qu'ils ne guerissent.

Sa Majesté ayant fait depuis la retraite du Duc de Mayenne, encor un peu de sejour audit Dieppe, tant pour pourvoir aux affaires de la Province de Normandie, en laquelle il laissa Monsieur le Duc de Montpensier avec les forces qu'il avoit amenees, qu'aussi pour recueillir les quatre mille Anglois qui luy estoient envoyez par la Royne d'Angleterre: il en partit le vingt-uniesme jour d'Octobre, & vint à petites journées sans passer la riviere jusques à Meulan, estimant que le Duc de Mayenne, tant pour sa reputation que pour faire valoir quelque chose les grandes promesses qu'il avoit faites à ceux de son party, feroit quelque journée en avant: mais enfin voyant qu'il ne s'approchoit point pour tout cela, il estima que ce qu'il n'avoit voulu faire pour acquerir Dieppe, il le feroit pour le moins pour la deffense de Paris. Pour ceste occasion il résolut de passer la riviere de Seine à Meulan, & s'en venir droit à Paris avec double dessein, ou de combattre ledit Duc, ou pour le moins de le retirer de la Picardie, où le Marquis

1589. de Menelay, pour l'Union, avoit surpris par intelligence la ville de la Fere, & que ledit Duc y pouvoit aussi faire de semblables pratiques, cependant que le Duc de Longueville & la plus-part de la Noblesse du pays estoient venus trouver Sa Majesté.

Le Roy arriva le trente-uniesme Octobre au village de Baigneux, distant de Paris d'une bonne lieuë seulement, & fit loger là son armée & es villages de Mont-rouge, Gentilly, Issy, Vaugirard & autres plus proches. Dès ledit jour le Roy voulut mesme recognoistre tout le tour des tranchées qui environnent les fauxbourgs qui sont deçà la riviere de Seine du costé de l'Université. Soudain avec l'avis des Princes, Mareschaux de France, & autres Capitaines de son armée, il resolut de les faire attaquer le lendemain à la pointe du jour, par trois troupes, & en trois divers endroits qu'elle distribua : à sçavoir, l'une composée des quatre mille Anglois, & de deux regiments de François, & d'un autre de Suisses au Mareschal de Biron, & le fit assister des sieurs Baron de Biron son fils, de Guitry & autres Seigneurs, & luy ordonna de donner du costé des fauxbourgs Saint Marcel & Saint Victor : l'autre composé de quatre regiments de soldats François, de deux regiments de Suisses, conduits par le sieur d'Anville, leur Colonel general, & quatre compagnies

d'Adventuriers au Marechal d'Aumont, assisté de ¹⁵⁸⁹ Messieurs le Grand Escuyer, & de Rieux, Marechal de camp, & bonne troupe de Seigneurs & Gentils-hommes, pour assaillir du costé du fauxbourg Saint Jacques & Saint Michel : l'autre troupe de dix regiments de soldats François, du regiment de Lansquenets, conduit par Tische Schomberg, & d'un regiment de Suisses, aux sieurs de la Nouë & de Chastillon, pour donner du costé des portes Saint Germain, Buffi & Nesle; puis donna à chacune de ces trois troupes, un bon nombre de Gentils-hommes à pied, armez pour soutenir l'infanterie en cas de quelque grand effort & resistance, & outre à la queuë de chacune troupe deux canons & deux coulevrines; ayant aussi departy toute la cavalerie de l'armée en trois troupes, desquelles Sa Majesté commandoit l'une, Monsieur le Comte de Soissons une autre, & Monsieur de Longueville l'autre, & estoient icelles destinées chaucune pour chacun des trois costez où il estoit ordonné d'attaquer.

Suivant cest ordre, & à la pointe du jour de la Touffaint, durant un grand broüillard, qu'il faisoit alors, lesdits fauxbourgs furent tellement attaquez, qu'en moins d'une heure ils furent tous emportez, là où fust tué de sept à huit cents hommes de ceux qui estoient venus à la deffense avec perte de quatorze de leurs enseignes, & prise

1589. de treize pieces de canon, tant grosses que petites, sans que fort peu des assaillans s'y fussent perdus, & furent les Parisiens suivis de telle furie, que peu s'en fallut que les Royaux n'entraissent pesselles dans la ville, & sans que le canon ne fust pas du tout si diligent à venir qu'il avoit esté ordonné, les portes eussent esté ouvertes & enfoncées auparavant qu'elles eussent esté remparées. Ainsi le Roy entra au fauxbourg Saint Jacques sur les sept à huit heures du matin : mais en l'Abbaye Saint Germain se renfermerent quelque cent cinquante arquebusiers de l'Union, qui firent un peu de contenance de la vouloir garder : mais sur la minuit ayans esté sommez, ils se rendirent, & demeura Sa Majesté maistresse absolue de tous les fauxbourgs estans de deçà la riviere. A cela & à barricader devant les portes de la ville, & à établir les gardes, se passa toute la journée du premier jour de Novembre.

Le Sieur de Rosne avoit esté laissé Gouverneur pour l'Union dans Paris par Monsieur de Mayenne: peu de jours auparavant ceste prise, il estoit fort avec une coulevrine, & quelque quantité de gens de guerre, & sçachant que dans Estampes il y avoit peu de gens pour le Roy, il s'y achemina, estant à ce induit par quelques-uns des habitans, & prit ceste ville sans resistance : tous ceux de la Justice qui tenoient le party du Roy, furent lors

en

en grande peine : il y fit pendre le Prevost, réputé ¹⁵⁸⁹ par ses ennemis mesmes homme de bien & bon justicier : le Bailly & plusieurs autres racheterent leurs vies par rançons qu'ils payerent : mais comme Rosne eust entendu l'acheminement du Roy vers Paris, il laissa son canon à Estampes, & s'y rendit incontinent, arrivant peu de jours auparavant que le Roy print les fauxbourgs : or il avoit prejudgé du dessein du Roy, & avoit mandé à Monsieur de Mayenne à Amiens, de venir incontinent avec son armée vers Paris : le Duc y envoya Monsieur de Nemours, qui y arriva le soir du jour de la Toussaint, avec quelques troupes de cavalerie : mais sur l'avis que reçeut ledit Duc de Mayenne, de la prise des fauxbourgs de Paris, il s'y rendit aussi le lendemain de la Toussaint, & toute son armée, comme à la desbandade, le suivit, & y arriva incontinent aussi après luy : les plus affectionnez à l'Union recevoient les soldats à mesure qu'ils arrivoient dans la ville, & leur presentoient à boire & à manger sur des tables mises exprésément au milieu des rues par où ils arrivoient : ainsi aucuns Parisiens reçurent de leur bon gré, en leurs logis, des gens de guerre, d'autres non.

Sa Majesté estant donc advertie que le Duc de Mayenne estoit avec la plus-part de son armée entré dans Paris, fust bien aise d'avoir obtenu la moitié de son dessein, qui estoit de le retirer de la

1589. Picardie, il voulut essayer de parvenir à l'autre, qui a toujours plus esté de combattre & desfaire son ennemy en campagne, que non pas d'exercer sa justice contre des murailles ou contre ses subjets : il avoit attendu tout le Jeudy deuxiesme du mois, pour voir s'ils feroient quelque sortie, ou s'il ne se remueroit rien de nouveau dans la ville en sa faveur : mais voyant qu'il ne paroissoit rien, il se resolut le Vendredy matin, de sortir desdits fauxbourgs, & se mettre en bataille à la veuë de la ville, pour offrir le combat au Duc de Mayenne, & y ayant demeuré depuis huit heures du matin jusques sur les onze heures, sans qu'il parust jamais personne, il en partit, se contentant pour ceste fois d'avoir entrepris & executé sur la ville de Paris, ce qui n'y avoit point encore esté fait, laissant ceste honte à l'Union, de leur avoir tant de fois offert le combat, sans y avoir voulu venir. Sa Majesté estant venuë loger au village de Linars sous Mont-lehery, il y auroit à mesme fin voulu sejourner encor un jour entier, estimant que s'estans ceux de l'Union reposez & rafraîchis trois jours entiers en la ville de Paris, que le courage leur seroit revenu, & voudroient peut-estre sortir pour la y venir rencontrer, estant resolu, s'ils s'en fussent mis en aucun devoir, de faire plus de la moitié du chemin pour aller au-devant.

Mais le Roy fust adverty qu'ils ne songeoient

nullement pour se preparer à une bataille; & que ¹⁵⁸⁹ pour faire accroire au peuple que la ville estoit en plus grand danger, des Royaux & Politiques qui estoient dedans, que non pas de ceux de dehors, ils prirent prisonniers Blanchet, Rafelin, Regnard & plusieurs autres Bourgeois, sur la suspicion de quelques billets imprimez qui avoient esté jettez dans le Palais & ailleurs: ces billets estoient pour donner à entendre au peuple beaucoup de raisons, affin de leur faire embrasser le party royal: monsieur de Blancmenil qui avoit jusques alors manié ce party discrettement, tant du vivant du feu Roy que depuis l'advenement à la Couronne de cestuy-cy, fust accusé par les Seize, qui poursuivirent tellement Messieurs de la Justice, (la plus part desquels favorisoient ce party sous main) que Blanchet, Rafelin & deux autres furent pendus: Le Roy fust fasché de la nouvelle de leur mort: or il avoit mandé par un trompette à Paris, qu'il tenoit prisonnier Charpentier, qui estoit du Conseil de l'Union, l'un des quarante premiers esleus par le peuple, & qu'il desiroit avoir Blanchet pour luy: sinon qu'il feroit mourir ceux qu'il attraperoit de ce Conseil: ceux de l'Union avoient fait differer la mort de Blanchet, pensant tirer Charpentier par rançon, qui avoit esté envoyée: mais sur la nouvelle de la mort de Blanchet, Charpentier fust aussi pendu: ils estoient tous deux riches

1589. marchands, & gens bien vivans, & si tous deux sont morts de mort violente, d'autres aussi de l'Union furent depuis pendus au party royal, à cause de la mort de Blanchet & des autres que l'on avoit fait mourir dedans Paris : ce sont des fruits des guerres civiles. Monsieur de Blancmesnil, quoy que les Seize eussent jetté toute leur envie sur luy, sollicitans animeusement à ce que l'on luy fist son procès, il trouva moyen de sortir de Paris, & se retira à Chalons.

Monsieur de Mayenne scachant que le Roy tiroit vers Estampes, y envoya le sieur de Clermont de Lodesve, avec cinquante ou soixante Gentils-hommes, avec assurance qu'en cas qu'ils fussent assiegez par le Roy, qu'il les en desengageroit : le Roy ayant sceu que ledit sieur de Clermont de Lodesve estoit dans Estampes, partit de Linas le Dimanche au matin, cinquiesme jour de Novembre, & vint d'une traite avec son armée jusques à Estampes, qu'il avoit fait investir dès le matin; & combien qu'il n'y peust arriver qu'il ne fust la nuit fermée, toutesfois d'abordée il gagna tous les fauxbourgs, que ses ennemis firent quelque contenance de vouloir deffendre : dès la nuit mesme, la ville fust aussi gaignée, & la coulevrine qu'y avoit laissée le sieur de Rosne, & se retirerent tous les gens de guerre dans le chasteau, qui fust aussi-tost investy, & en furent faites les

approches, & deux coulevrines mises en batterie ¹⁵⁸⁹
 de plein jour, le Mardy ensuyvant. Ce que voyans
 ceux de dedans, & que le secours promis ne
 comparoissoit point, ils demanderent à parle-
 menter & se rendirent le même jour, à condition
 que huit des principaux d'entr'eux demeureroient
 prisonniers de guerre, jusques à ce qu'ils en eussent
 fait rendre sept ou huit autres qui leur furent nom-
 mez, ayant Sa Majesté, depuis ladite capitulation
 fait ceste grace audit sieur de Clermont de Lodesve,
 à deux Maistres de Camp, & à cinq autres qui
 devoient demeurer prisonniers, de les renvoyer
 sous leur foy. Ainsi sortirent dudit chasteau envi-
 ron quarante Gentils-hommes, & plus de deux
 cents soldats qui furent conduits en toute seureté
 jusques à la moitié du chemin de Paris. La pre-
 miere consideration qui vint au Roy, fust que
 ceste pauvre ville d'Estampes avoit en quatre mois
 esté desjà prise trois fois, & combien qu'il luy eust
 esté utile d'y tenir une bonne garnison, toutes-
 fois comme de son naturel il est aussi aisé à vaincre
 à la pitié & clemence qu'il s'est rendu invincible à
 ses ennemis, il se contenta de ne prendre autre
 seureté de ceste ville que la foy des habitans
 d'icelle, auxquels il s'en voulut fier; & encore
 pour les oster de toute crainte que par le moyen
 d'iceluy chasteau, il les voulust, par après, traiter
 plus rigoureusement, il resolut de faire desmolir

1589. son chasteau, & laisser à eux seuls la garde de ladite ville, estant bien asseuré que la comparaison du traitement qu'ils avoient reçu de luy ou de ses ennemis, c'estoit la meilleure garnison qui les eust peu retenir en son obeyssance.

Sa Majesté y fist sejour jusques au Samedy ensuivant, pendant lequel arriva un Gentil-homme depesché de la part de la Royne douairiere, porteur d'une requeste qu'elle presentoit à Sa Majesté, pour la supplier de luy vouloir faire justice de l'assassinat commis en la personne du feu Roy son mary, laquelle requeste Sadite Majesté remit à recevoir quand il seroit feant en son Conseil, où estant le lendemain, & y ayant fait appeler ledit Gentil-homme, après qu'il eut exposé sa créance, & sadite requeste esté lue tout haut en la présence de tous les Princes, Marechaux de France, & principaux Seigneurs & Gentils-hommes qui se trouverent lors prez de luy en très-grand nombre, par laquelle outre ce qu'elle desiroit de Sa Majesté, elle adjuroit non seulement les Princes & la Noblesse de France, mais tous les Princes de la Chrestienté, de l'assister en ceste juste cause. Sadite Majesté faisant de luy-mesme la responce, declara qu'il louoit grandement la resolution que ladite Dame prenoit de faire ceste poursuite, pour laquelle il renvoya ladite requeste en sa Cour de Parlement, transferée à Tours, pour, à la requeste

de son Procureur General, & à l'assistance de la dite Dame, faire l'instruction du procez contre les coupables, affin d'estre après, jugez en sa presence par les formes à ce convenables : mais que de sa part pour ceste poursuite, qui estoit bien seante à ladite Dame, Sa dite Majesté ne vouloit pas discontinuer la sienne, pour laquelle il vouia derechef en presence de ladite compagnie, d'employer son soin & ses armes jusques à ce qu'il eust fait la juste vengeance que Dieu luy permettoit & ordonnoit d'en faire. Ainsi si les termes pitoyables de la requeste de ladite Dame avoient remply de larmes les yeux de ceux qui l'escouterent, la genereuse responce de Sa Majesté les eut bientôt seichez d'un zele ardent de justice; en laquelle fust lors renouvelle par eux à haute voix le serment de ne despoüiller leurs armes qu'ils n'eussent vengé ceste indigne mort du feu Roy leur Maistre, & à voir leur contenance, ce n'eust pas esté davantage à ceux de l'Union, si ceste requeste fust arrivée la veille d'une bataille.

Le Roy voyant qu'il n'y avoit plus d'esperance de faire venir au combat ceux de l'Union, que par une extreme necessité, il se resolut de renvoyer M. le Duc de Longueville, avec les forces qu'il avoit amenées de Picardie, se rafraischir en ceste Province, & envoya avec luy le sieur de la Nouë: il fit le semblable du sieur de Givry, qui l'estoit

1589. venu rencontrer au partir des fauxbourgs de Paris, avec une fort bonne troupe, & le renvoya du costé de la Brie, & luy avec le reste qu'il avoit, prit resolution de s'acheminer à Tours, où plusieurs occasions l'appelloient, & ce en attendant que la premiere levée de ses forces estrangeres fust plus avancée qu'elle n'estoit lors; ainsi il partit d'Estampes le Samedy dixiesme Novembre, & prenant le chemin de Beauisse, estant adverty que la villè de Janville, qui est au milieu d'icelle, fermoit tout ce passage; il voulut la recouvrer en passant, & y estant arrivé le Dimanche, le Capitaine qui estoit dedans fit un peu de mine de la vouloir deffendre; mais ayant veu approcher le canon, il la rendit, & estant forty avec deux cents arquebusiers, Sa Majesté y entra le mesme jour, & y sejourna le lendemain, y laissant dedans le sieur de Marroles Longcorme avec une bonne garnison dans le chasteau, qui est assez bon.

De là il traversa la Beauisse, vint en la ville de Chasteaudun, où si tost qu'il fust arrivé, il envoya sommer la ville de Vendosme, qui est de son ancien patrimoine, & dont ses predecesseurs en portoit le nom, & combien qu'à ceste occasion estant doublement ses sujets, ils fussent plus coupables d'estre du party de ses ennemis, toutesfois ayant plus de soin de les empescher de faillir davantage que de les punir de leur premiere faute,

sejourna trois jours audit Chasteaudun, pour leur ^{1589.}
 donner loisir de prendre une bonne resclution :
 au contraire devenus plus insolens & opiniastres ,
 ils le contraignirent de les assaillir.

Pendant le sejour qu'il fit audit Chasteaudun ,
 y arriverent les Capitaines Suiffes qui avoient esté
 depeschez incontinent après la mort du feu Roy
 par les Colonels des quatre regimens qui estoient
 au service de Sa Majesté, pour consulter avec
 leurs superieurs ce qu'ils avoient à faire, ou
 de continuër de servir, ou de demander congé
 pour se retirer, lesquels apporterent à Sadite
 Majesté, outre la responce qu'ils rapportoient à
 leurs Colonels de la part de leurs superieurs,
 qu'ils avoient charge expresse d'eux, de faire
 en leur nom entendre à Sa Majesté, que non
 seulement ils commandoient aux Colonels &
 Capitaines desdits regiments de continuër à luy
 faire bon & fidele service : mais qu'ils luy of-
 froient tous tel autre secours qu'il auroit be-
 soin, tenant pour confirmée & jurée avec Sa
 Majesté, la même alliance & bonne amitié
 qu'ils ont eüe avec les Roys s'es predecesseurs.

De Chasteaudun le Roy partit le quatorziesme
 Novembre, & le mesme jour fit investir la ville
 de Vendosme & le Chasteau : il arriva au village
 de Mellay le feiziesme, & sans descēdre à son
 logis, alla recognoistre entierement Vendosme :

1589. le Gouverneur de la place estoit le sieur de Maillé Benehard, lequel sentant venir le siege, y avoit appellé un bon nombre de Gentils-hommes ses amis, & y tenoit garnison ordinaire de quatre compagnies de gens de pied, qui pouvoient faire quatre cents hommes, outre ceux de la ville qui estoient de six à sept cents portans les armes. Dès que le Roy fust arrivé, il fit gagner tous les faux-bourgs de la ville, & departit les Mareschaux de Biron & d'Aumont, l'un du costé de la riviere de Loir, l'autre au-deçà, avec les troupes de l'armée, & ayant mis la forme du siege en deliberation, il se resolut de s'attaquer premierement au chasteau, qui estoit le plus fort, pour n'en faire à deux fois, parce que le chasteau gagné, la ville ne pouvoit plus eschapper; où il fust peut-estre advenu que commençant par la ville où estoit tout le butin, que les soldats ne se fussent plus gueres souciés de l'honneur de la prinse du chasteau, où il n'y eust eu à prendre que des coups, & s'en fust perdu une bonne partie. Tout le Vendredy & le Samedy se passerent à recognoistre le lieu de la batterie, & à tenir tout l'équipage prest. Cependant ledit Maillé Benehard, qui avoit, dès que Sa Majesté estoit à Chasteaudun, demandé à parlementer au sieur de Richelieu, grand Prevost de France, avec lequel il avoit amitié particuliere: mais quand il le fust trouver dans la ville, il ne favoit quasi qu'il vou-

1589
loit, sinon qu'il eust desiré que sans rendre ladite place, l'armée se fust retirée : se sentant encore plus pressé de sa conscience & du peril du siege, redemanda ledit sieur de Richelieu, & y estant retourné, en revint aussi incertain & plus mal satisfait que la premiere fois. Sa Majesté ayant elle-mesme passé toute la nuit à faire conduire & mettre son artillerie en batterie, fit à la pointe du jour commencer à battre deux tours du chasteau, pour oster les deffenses de la bresche qu'elle proposoit de faire : mais après avoir fait tirer de cent à six vingt coups de canon, & ayant esté fait dans l'une desdites tours un trou où pouvoient passer deux hommes de front seulement : les soldats impatiens de l'assaut, combien que quelques-uns d'entr'eux seulement commandez pour voir s'ils se pourroient loger dans ladite tour, monterent jusques au haut, & de furie se jetterent dans le retranchement. Ainsi suivis de tous les autres, les uns conduits par le sieur Baron de Biron, Marechal de camp, & les autres par le sieur de Chastillon, ils donnerent tel estonnement à ceux de dedans, bien qu'ils fussent en très-bon nombre, qu'après avoir par aucuns d'eux, esté rendu un peu de combat, ils prindrent l'effroy, & quittant le chasteau se sauverent de vitesse dans la ville, où ils furent suivis de si près, que lesdits sieurs, avec partie desdits soldats, y entrerent pêle-mesle avec

1589. eux, & se firent en moins de demi-heure maistres du chasteau & de la ville, où ledit Maillé Benehard & tous les gens de guerre estans retirez en une maison, se rendirent incontinent audit sieur Baron de Biron, à la discretion toutesfois de Sa Majesté; de sorte qu'il ne se vit jamais ville battüe & prinse d'assaut comme elle fust avec moindre meurtre, car il ne s'y perdit un seul soldat de l'armée, & peu de ceux des ennemis, leur ayant Sa Majesté fait grace à tous, excepté audit Maillé Benehard, & à un Cordelier nommé Jessé, que tous les habitans mesmes accusoient pour le premier autheur de leur mal, qui furent executez. Il n'y eut ordre de preserver que la ville ne fust pillée, excepté les Eglises que Sa Majesté fit soigneusement conserver, de sorte que l'on n'y entra pas seulement. Dès le lendemain il fit sortir tous les gens de guerre de ladite ville, & permit que les habitans pussent retourner en leurs maisons, sans pouvoir plus estre prins & rançonnez, reünit tous les Ecclesiastiques en leurs charges ordinaires. L'exemple de ceste justice sauva la vie à plus de mille hommes; car quatre ou cinq petites villes des environs, qui protestoient de vouloir tenir, devenues sages aux despens de Vendosme, se rendirent en moins de quatre ou cinq jours, cependant que le Roy s'en alla à Tours, où il arriva le 21 Novembre, le propre jour que ceux

de l'Union declarerent au Parlement de Paris pour leur Roy Monsieur le Cardinal de Bourbon. De-
 vant que de descrire pourquoy ils le declatèrent Roy, voyons ce que fit le Duc de Savoye contre la France ; après la mort du feu Roy , & qu'elles furent ses pretentions. 1589

Nous avons dit cy-dessus comment le sieur de Sancy, amenant la levée des Suisses, passant à Geneve, avoit taillé de la besogne au Duc de Savoye, ez trois bailliages qu'il tenoit autour de ceste ville ; ce fust ce qui fit haster ledit Duc de donner le rendez-vous de toutes ses troupes à Remilly, en intention non seulement de reprendre ses Bailliages, mais d'assiéger Geneve : son armée se trouva incontinent estre de sept à huit mille hommes de pied & de deux mille chevaux : ceux de Geneve avoient basti un petit fort au pont d'Arve, à un quart de lieuë de Geneve ; le troisieme jour de Juin, le Duc, après avoir repris quelques chasteaux, fait tourner la teste de son armée contre ce fort, qu'il desiroit avoir : ceux de dedans firent une sortie de cinq cents arquebuziers, lesquels furent incontinent attaquez par trois mille hommes de pied & mille chevaux : l'escarmouche dura quatre heures, où les Savoyards furent repoullez avec perte de deux cents hommes, entre lesquels estoit le Comte de Salenove.

Le Duc de Savoye cognut deslors de ne pou-

1589. voir avoir ceux de Geneve par force, & qu'il gagneroit plus de faire dresser des forts aux environs, pour leur faire à toute heure la guerre, & leur empescher de traffiquer, ce qui les contraindroit de se rendre à luy : ce fut ce qui le fit resoudre de faire commencer un fort au village de Sonzy, à deux lieuës près de Geneve, qui fust appellé le fort Sainte Catherine, auquel (après avoir ruyné le Bailliage de Ternier, & notamment les villages que ceux de Geneve y avoient) il contraignit tous les payfans d'aller travailler à ce fort ; & de là en avant le Duc tascha à attirer ceux de Geneve par embuscades & ruses à quelque combat pour les mattr un bon coup : mais en ce commencement de guerre, ceux de Geneve furent toujours victorieux ; aussi que Messieurs de Berne leverent incontinent une armée de dix mille pietons, de deux cents argoulets & de deux cents chevaux de combat, dont le sieur de Wateville Advoyer de Berne, fust esleu chef & general, lequel se rendit incontinent avec toute ceste armée à Geneve.

Durant la levée de ces Suisses, il y eut trois semaines de trefves entre les Bernois & les Savoyards : les Suisses de dessus les murailles de Geneve virent à plusieurs fois de belles escarmouches, entre ceux de Geneve & les gens du Duc, & ne s'en meslerent nullement, jusques au quatorziesme de Juillet que le Duc & les Bernois

ne se pouvant accorder, les trefves furent rom-^[1589]puës, & l'armée des Suiffes passa par Geneve, traînant force pieces moyennes & petites avec un grand bagage, laquelle print le chemin de Foffigny, ayans pour teste & avant-garde trois compagnies de gens de pied & la cavalerie de Geneve. Le principal exploit de ceste armée fust le vingt-cinquième de Juillet, entre Bonne & Saint Joire, où il se fit une rude charge. Le Marquis d'Este ayant pour Lieutenant le Comte de Valspergue, avec cent cinquante chevaux, & le Baron d'Armenise avec huit cents hommes de pied, dressa une embuscade en trois endroits forts, pensant empêcher le chemin aux Suiffes, ou au moins de les bien endommager, mais il ne leur fust possible, car après un long combat, Wateville se fit faire chemin par les armes. Le Comte de Valspergue & le Comte Massin, avec plusieurs autres, furent là tuez; ceux qui se purent sauver se retirerent dans les hautes montagnes, où ils endurerent beaucoup de necessitez sans boire ny manger l'espace de trente heures; ainsi les Suiffes ayant desfait cette embuscade, ils se rendirent maistres des forts, & prirent quatre pieces de campagne, & ruinerent tout le Foffigny, emmenans le bestail & les moissons.

Le Duc de Savoye renforcé de nouvelles troupes, son armée estant de quinze mille hommes, s'ache-

1589. mina droit à Bonne, petite ville gardée par trois compagnies de pietons de Geneve : les Suiffes ne se sentans assez forts pour desgager les assiegez, se tindrent cois, tellement que ceste ville fust renduë le 22 d'Aouft au Duc de Savoye, après avoir enduré deux cents coups de canon. Mais les Savoyards n'observerent la capitulation aux trois compagnies de Geneve, pour ce, disoient-ils, qu'ils s'estoient opiniaftrez de tenir dans une place en laquelle il n'y avoit point d'apparence de résister contre l'armée de leur Duc; aussi au sortir de Bonne ceux de Geneve estans encore dans le fauxbourg, ils furent entourez par la cavalerie, & taillez en pieces avec leur Gouverneur. Le lendemain Wateville & l'armée des Suiffes se retirerent; ceste armée peu après se desbanda toute, sur quelque accord traité entre le Duc & les Bernois, tant par le conseil des Agents du Roy d'Espagne, que pour l'accident de la mort du feu Roy, lequel ayda beaucoup en cest endroit-là au Duc de Savoye, car il s'engendra quelques difficultez entre les Bernois & ceux de Geneve : les Bernois vouloient que ceux de Geneve se missent sous leur protection, eux ne le voulurent pas, & leur respondirent, vous estes nos alliez, & ne voulons d'autres Protecteurs que les Roys de France. Ces paroles furent cause que ceux de Geneve se trouverent abandonnez du secours des Suiffes, & se virent incontinent entourez

rourez de tous endroits par les Savoyards; car ¹⁵⁸⁹ après la prise de Bonne, le Duc tourna vers le pas de la Cluse, pour entrer au Bailliage de Gex, qu'il reprit en un instant, pour ce que les Bernois qui le gardoient le quitterent.

Le Duc qui avoit desir d'avoir sa part de la Couronne de France, & s'accommoder de ce qui est entre les Alpes & le Rosne, sollicita ceux de Geneve pour tirer d'eux quelque soumission, afin de n'estre plus empesché de ce costé là; ce que n'ayant peu gagner sur eux, il se resolut, outre les forts Sainte Catherine & la Bastie, de les tenir encore bridez par un autre fort qu'il fit sur le Lac au village de Verfoy, qui n'est qu'à deux lieuës de Geneve, lequel il fit en diligence fortifier, & mit dedans le Baron de la Serra avec six cents soldats, quatre canons & deux coulevrines. Tenant ainsi Geneve bloqué par lesdits forts de Sainte Catherine, la Bastie & Verfoy, il se retira vers Chambery avec ses forces, pour entreprendre sur les provinces de Dauphiné & de Provence, selon les occasions qui s'en presenteroient; pour la Provence le sieur de Vins se rendit (comme nous dirons) du tout son partisan; pour le Dauphiné il y fit fort peu de profit: il avoit envoyé au Parlement de Grenoble deux Conseillers de son Conseil d'Estat, qui estoient le sieur de Jacob, General de son artillerie, & le sieur d'Ance, les-

1589. quels y commencerent leurs discours par une doléance de la mort du feu Roy, puis du malheur des guerres civiles de France, & finirent par une persuasion de recevoir le Duc de Savoye leur Maistre pour Roy de France, comme estant le plus proche qui y püst pretendre, estans tous les Princes de la maison de Bourbon (disoient-ils) ou déclarez inhabiles, ou incapables, ou favorisans les heretiques; aussi qu'il vaudroit mieux que le Royaume de France tombast entre ses mains, veu qu'il estoit fils de la fille du Roy François premier, & mary de la niece du feu Roy très-Chrestien Henry III, dernier decedé, & fille de sa sœur Elisabeth, Royne d'Espagne, que non pas entre les mains de quelque estranger, comme il sembloit qu'il s'y en allast, si le peuple François ne recouroit aux conseils qui n'estoient moins utiles que justes; pour ce qu'ils n'avoient pas seulement besoin de se pourvoir d'un Roy qui eust droit à ceste couronne, mais d'en eslire un qui peust redimer le peuple de tant de miseres & calamitez, le deffendre de ses ennemis, & mettre la fin aux guerres civiles de France: qu'il se pouvoit assez cognoistre par raisons d'Etat, que son Altesse estant reconnue pour Roy des François, il ne manqueroit point de faire donner la paix à tant de peuples, & que le puissant Roy d'Espagne voyant une telle bienveillance des peuples de

France envers sa fille, tourneroit toutes ses pensées ¹⁵⁸⁹ pour la conservation de ce Royaume : qu'il ne se pouvoit entre tous ceux qui pretendoient à la Couronne Françoisse, en eslire un qui sceust apporter une telle tranquillité à l'Estat de France, comme leur Maistre feroit, pour ce que toute autre eslection de quelque Prince que ce fust, feroit occasion de nouvelles guerres. L'humanité, la benignité & l'amour de son Altesse envers tous ses subjets, lesquelles il tient de ses predecesseurs (disoient-ils) resmoigneront assez qu'estant esleu vostre Roy, il ne conservera pas seulement vos anciens Privileges & franchises, mais en ajoutera encor d'autres, suivant sa magnanimité ordinaire. Voylà la substance de la Harangue des Ambassadeurs du Duc de Savoye, auxquels Messieurs de la Cour de Parlement de Grenoble dirent pour responce, nous remercions son Altesse de Savoye, de l'affection qu'il demonstre avoir à la memoire du feu Roy, & des honnestes offres qu'il nous fait : mais sa requeste estant importante à tout le Royaume de France, nous n'en pouvons faire un particulier jugement, cela appartient à une generale Assemblée des Trois Estats de France, de laquelle nous suivrons les advis : mais nous le prions qu'il ne trouble le repos dont la province de Dauphiné jouit durant la trefve faite entre les sieurs Alphonse d'Ornano, & Desdiguieres par un

1589. nombre de soldats que nous sommes advertis qu'il veut faire entrer dedans ceste Province.

Le Duc ne fust pas content de ceste reponse ; aussi depuis il pratiqua fort en ceste province, où il trouva pour partisan le sieur d'Albigny, cadet de la maison de Gordes, qui est encor à present à son service, lequel s'empara de Grenoble au nom de Monsieur de Nemours, pour le party de l'Union, d'où le Parlement fust transferé à Romans ; mais puis après il se voulut declarer Savoyard, ce qu'il n'eut moyen de faire, pour ce que ceste ville fust peu après reprise par le sieur Desdiguières, ainsi que nous dirons cy-après.

En mesme temps que le Duc de Savoye tenoit les Dauphinois, il envoya au sieur de Vins, qui estoit son partisan en Province, Alexandre Vitelli avec trois compagnies de chevaux legers, & trois compagnies d'arquebusiers à cheval, & pratiqua si bien, qu'il se fit declarer protecteur de la Provence, comme nous dirons en son lieu.

Ce Prince en ce temps-là sollicita le Roy d'Espagne son beau-pere, pour avoir secours de gens & d'argent, tant pour poursuivre son entreprise sur Geneve, & entretenir les garnisons des forts qu'il y avoit faits pour les brider, que pour parvenir à ses entreprises sur le Dauphiné & la Provence, & restablir le Royaume d'Arles en sa personne & à ses successeurs : bref, il se servit du

temps & de l'occasion des miseres de la France, 1589.
 taschant à s'aggrandir; & si pour tant de peines &
 travaux qu'il a pris douze ans durant, & pour
 tant de pertes que ses subjets ont reçues, il a esté
 contraint de se contenter de son ancien patrimoine
 de Savoye; & peut-on dire aussi que le Roy luy a
 mesnagé ses affaires en l'accord qu'il fit après la
 conquête de Savoye, l'an 1601.

Ce Prince n'envoya jamais aucun secours aux
 armées des Princes & villes de l'Union, il vouloit
 faire ses affaires à part, & prendre en France seu-
 lement ce qui luy venoit à bienfiance: le Duc de
 Mayenne se disant Lieutenant general de l'Estat
 pour l'Union, trouva ses procedures mauvaises,
 & donna charge au Commandeur de Diou, que
 l'Union envoyoit à Rome, de prier en passant
 ledit Duc de Savoye de se departir de l'entreprise
 de Provence, chose que ledit sieur Duc de Savoye
 trouva fort estrange, pour estre contraire (ainsi
 que plusieurs ont escrit) à ce que les Princes de
 la Ligue avoient traité & accordé avec luy aupara-
 vant la mort du Duc de Guise, & pour ce res-
 pondit audit Commandeur qu'il n'en feroit rien,
 & qu'il ne vouloit quitter sa part de ce Royaume

Des quatre grands Princes estrangers ennemis
 du Roy Henry IV, les Ducs de Lorraine & de
 Savoye estoient les moindres: ils desiroient bien
 tous deux selon leurs pretentions la Couronne de

1589. France, mais trop foibles pour la porter, ils furent contraints de tascher à s'approprier chacun les provinces de France qui leur estoient voisines : & comme le Duc de Savoye tendoit d'avoir la Provence & le Dauphiné, aussi le Duc de Lorraine esperoit d'avoir la Champagne : le sieur de Bourbonne l'un de ses Chambellans en une assemblée faite à Chaumont incontinent après la mort du Roy, proposa de faire recognoistre ledit sieur Marquis du Pont pour Roy : aucuns de l'Union de ceste Province le reçurent pour Protecteur : & les habitans de Langres, en ce mesme temps invitez par le Duc de Lorraine de l'assister pour chasser le Roy de Navarre, (ainsi appeloit-il le Roy) luy responderent ; *qu'ils l'assisteroient volontiers de leurs vies & biens pour tirer la raison de ceux qui avoient massacré leur Roy, que Son Altesse de Lorraine estoit obligée de poursuivre, estant son beau-frere, & le Marquis du Pont son neveu.* Sur une autre lettre qui leur fust envoyée pour recognoistre ledit sieur Marquis pour Roy ils responderent, *nous ne recognoissons que la Fleur-de-lys & les Princes du sang nos Roys pour legitimes successeurs de ceste couronne.* Le Lieutenant Roussart qui a esté Maire de Langres durant tous ces derniers troubles, a maintenu ceste ville en l'obeyssance royale, & le peuple en la Religion Catholique-Romaine, sous le Gouver-

nement du fleur d'Inteville, Lieutenant pour le ¹⁵⁸⁹ Roy en Champagne ; car en ceste ville les Maire & l'Hostel de Ville se font conservez en leur anciens privileges : si-tost que le Roy fust mort, un boisteux envoyé de Troye par ceux qui y estoient pour l'Union, luy en apporta lettres, & pour ce qu'il vit qu'il venoit de la part de l'ennemy, il luy dit, avant que de les ouvrir, quelles nouvelles y a-t-il ? Le Roy est mort, luy dit le boisteux : à ceste parole le Maire luy donna un soufflet, & luy dit, fors d'icy malheureux messager, ce que le boisteux fit vistement. Le Maire se tourna vers ceux qui estoient en garde à la porte, & leur dit en pleurant, jamais boisteux n'apporta fausses nouvelles ; puis ayant fait allumer du feu, fit brusler les lettres de ceux de Troye sans vouloir voir ce qu'il y avoit dedans. Peu d'heures après on reçeut assurees nouvelles de ceste mort : il fit faire assemblée en la maison de Ville, où ils resolurent tous de vivre & mourir en l'obeyssance du Roy Henry IV, ce qu'ils firent, & ceux qui ne voulurent signer sortirent avec leurs biens en toute liberté : ce qui se passa à l'endroit de deux Predicateurs qui pensoient faire remuër en ceste ville, est de remarque ; l'un parloit pour la Ligue ; l'autre tenoit de l'heresie : celui de la Ligue tomboit d'ordinaire sur quelque passage de Saint Paul, & enfin il leur dit, Messieurs, Saint Paul s'offre à vous,

1589. recevez-le, embrassez-le; cela fust expliqué **incon-**
tinent qu'il parloit de recevoir le Capitaine **Saint-**
Paul, commandant pour l'Union en Champagne,
 & non les preceptes de l'Apostre Saint Paul; à
 quoy quelques-uns qui vouloient broüiller en **ceste**
 ville, l'avoient pratiqué pour dire cela, & faire
 esmouvoir le peuple: mais au sortir de sa **predi-**
cation, sans luy faire autre peine, les Langrois le
 firent sortir, & luy envoyerent depuis toutes ses
 hardes. Quant à celuy qui tenoit de l'heresie,
 pensant que ce peuple, grand ennemy de l'Union,
 prendroit goust à quelque nouveauté contraire à
 la croyance de leurs ennemis, en parlant de la
 puissance des Saints, il dit en son sermon, qu'il
 appelloit pour tesmoignage, de leur puissance,
 qu'ils fissent oster la poudre qu'ils avoient sur leurs
 images. Il n'eust pas plustost achevé, que l'on le
 fist sortir aussi à l'heure mesme hors la ville:
Sçachez, luy dirent ceux de Langres, *que nous ne*
voulons estre heretiques ny de la Ligue, mais que
nous nous maintiendrons en la Religion Catho-
lique-Romaine, sous l'obeyssance de nostre Roy:
 Ce dernier fust estimé avoir esté envoyé par le Duc
 de Lorraine; on tenoit mesme que quelques lettres
 dudit Duc luy avoient esté trouvées en fouillant
 parmi ses hardes; & il y eust lors en ceste ville-
 là bien des remuements, mais cela n'est à present
 de nostre sujet. La Religion donc a esté le pre-

texte des Ducs de Lorraine & de Savoye, pour ¹⁵⁸⁹ faire la guerre en France : mais en effet c'estoit pour s'approprier de ce qu'ils pourroient. Voyons maintenant ce que firent le Pape & le Roy d'Espagne.

La crainte que le Pape Sixte avoit du vivant du feu Roy, que le Roy à present regnant, succedast à la Couronne de France, luy avoit fait publier une excommunication contre luy, ainsi que nous avons dit : mais après la mort du Roy il fust quelque temps irresolu de ce qu'il devoit faire. Les François, tant d'un party que d'autre, envoyerent vers luy.

Messieurs les Princes du sang, & les Princes & Officiers de la Couronne, qui avoient juré fidelité & obeyssance au Roy Henry IV, avec les protestations accoustumées, resolurent au Conseil du Roy d'envoyer un d'entr'eux en leur nom au Pape pour luy représenter le miserable estat de la France, qui desiroit d'estre aydée de Sa Sainteté, mais de telle sorte que ce fust pour unir tous les François, & non pas pour les desunir, ce que faisant, il appliqueroit non seulement les remedes convenables à la Monarchie Françoisise, de laquelle les Roys avoient de tout temps merité le titre de très-Chrestiens, mais que ce seroit la seureté de toute la Chrestienté, qui ne pouvoit que sentir beaucoup de dommages & d'incommoditez des

* 1589. grands travaux dont leur premier & principal membre estoit travaillé. Pour faire ceste Ambassade ils esleurent d'entr'eux Monsieur de Luxembourg, Duc de Pigny, Pair de France, Conseiller du Privé Conseil du Roy, qui est un Prince, lequel est venu à son honneur de plusieurs belles charges auxquelles il a esté employé par les feux Roys, entr'autres par le dernier Roy Henry III, au commencement du Pontificat du Pape Sixte V, pour se conjouyr de son eslection. Monsieur de Luxembourg arrivé en Italie, y trouva les affaires merueilleusement changées, & s'esmerveilla de la bonne reception que l'on avoit faite à Rome au Commandeur de Diou, & aux Agents du Duc de Mayenne & de l'Union, lesquels avoient fait courir une infinité de faux bruits contre le feu Roy & contre Sa Majesté à present regnant, & luy convint avoir patience pour parvenir au but de son Ambassade, ce qu'il fit si dextrement, que quoy qu'en son commencement, il trouva toutes choses luy estre contraires, si est-ce que sans la mort du Pape Sixte, advenuë l'an suivant, auquel peu à peu il avoit donné à cognoistre les mauvaises volontez des Princes de la Ligue & de l'Espagnol, la France eust dès ce temps-là reçu les remedes convenables aux guerres civiles dont elle estoit affligée.

Les lettres & les Ambassadeurs de l'Union,

qui disoient au Pape que le Duc de Mayenne tenoit le Biarnois (comme ils l'appelloient) près d'Arques & Dieppe, en lieu si resserré, qu'il ne pouvoit eschapper, sans tomber en leurs mains mort ou vif, ou de sauter en la mer, & se rendre fugitif de la France, fust ce qui fit que pour lors le Pape ne voulut voir Monsieur de Luxembourg; au contraire sur la supplication que ledit Commandeur de Diou & les Agents de l'Union luy firent pour envoyer un Legat, afin d'establiir un Roy en France tel qu'il seroit advisé, auquel Legat ils promettoient rapporter leurs Conseils & exploits au très-humble service de Sa Sainteté, avec entiere obeysance & reverence à ses benedictions paternelles, & au respect du Saint Siege Apostolique, le 2 Octobre le Pape nomma pour envoyer Legat en France, le Cardinal Caëtan, frere du Duc de Sermonete, Italien, mais sujet du Roy d'Espagne; ce qui se fit avec telle precipitation & haste, qu'à peine le Pape l'eust-il nommé, qu'il luy commanda de partir; ce qu'il fit en telle diligence, qu'il arriva à Lyon le 9 Novembre, la surveille Saint Martin, là où il entendit peu après, que Monsieur le Cardinal de Bourbon avoit esté déclaré Roy par le Parlement de Paris.

Le Roy sçachant que ledit sieur Cardinal venoit comme Legat en France, fit publier un Mandement à toutes les villes qui luy obeyssoient, de le

1589. recevoir, & aux Gouverneurs des Provinces, de l'accompagner en toute feureté jusques à la Cour, de laquelle il pourroit toujours aller & venir où bon luy sembleroit; que s'il faisoit autrement, & qu'il se retirast par devers l'Union, qu'il le tenoit pour ennemy, avec plusieurs protestations contenues audit Mandement.

Ledit sieur Cardinal Caëtan, arrivé à Lyon comme Legat de Sa Sainteté, cogneut bien que son voyage ne luy apporteroit l'honneur que le Pape avoit esperé, & que luy s'attendoit, car il s'apperçeut d'un costé que le Roy n'estoit aucunement en danger de se perdre, (comme les discours imprimez qui couroient à Rome l'asseuroient) ains que de jour en jour il avoit nouvelles des prises de villes & autres exploits militaires que le Roy faisoit en Normandie, au contraire que les affaires de l'Union s'estoient beaucoup affoiblies. Sous la conduite de quelques troupes de Lorraines, & autres troupes des Gouverneurs pour l'Union, il s'achemina par la Bourgogne à Paris, où il fust reçu avec les honneurs que l'on y a accoustumé faire aux Legats de Sa Sainteté. Il estoit accompagné de beaucoup de gens doctes, entre lesquels estoient Panigarole, Bellarminus & Tyrius.

Il y trouva les affaires en un estat outre son esperance, car le Duc de Mayenne voyant que

tant de Grands aspiroient à ceste Couronne, & 1589
 que chacun vouloit faire ses affaires à part, luy
 qui ne vouloit que ses labours servissent à d'autres,
 lesquels ne luy en sçauroient point de gré, se voulut
 conferver, & reserver son autorité dans le party
 de l'Union, & fit que le Parlement de Paris par
 une clause portée dans leur Declaration, de la
 recognoissance de M. le Cardinal de Bourbon pour
 Roy, mit, *demeurant cependant le titre & pouvoir
 attribué au sieur Duc de Mayenne, Pair de France,
 en son' entier, force & vertu pour le continuer, &
 en user jusques à la pleine & entiere delivrance de
 Sa Majesté.* Voilà comme Monsieur de Mayenne
 se fit mettre en main toute l'autorité Royale au
 party de l'Union, & disposa de tout pendant que
 ledit sieur Cardinal de Bourbon estoit prisonnier à
 Chinon & à Fontenay, où il mourut, comme
 nous dirons en son lieu,

L'Union soustenoit que le Roy deffunt l'avoit
 déclaré son successeur; à leur persuasion le feu Roy
 l'avoit bien déclaré le plus proche de son sang,
 mais il y a difference entre le plus proche du sang
 & le premier du sang: le fils d'un aîné est le pre-
 mier & principal heritier de son ayeul, s'il a un
 oncle en vie qui soit frere de son pere, cest oncle
 est le plus proche du sang de cest ayeul, mais non
 pas son premier & principal heritier, car c'est tou-
 jours le fils de l'aîné qui l'est; ainsi en estoit-il en

1569. ceste dispute entre le Roy Henry IV & son oncle le Cardinal de Bourbon, & toutesfois plusieurs sous ceste couleur passerent la carriere de se tenir toujours dans ce party de l'Union. Monsieur de Mayenne fust ainsi déclaré Lieutenant d'un Roy qui n'en prit jamais le titre, & qui ne luy envoya jamais aucun pouvoir pour ce faire.

Voilà donc l'intention du Pape (qui estoit de *conservare ò ridurre il regno di Francia all'antica vera Religione catholica*, & qui envoyoit son Legat *procurare che sia fatto un Rè degno di nome di Christianissimo acquistato per tanti meriti verso la Sata Sede Apostolica, & assicurarsi, che'l Regno non vadi in potere d'un' heretico Rè*) à laquelle ceux de l'Union, dez ce commencement ne s'accorderent; car Monsieur le Cardinal de Bourbon, sans le Legat du Pape, fust déclaré pour Roy, M. de Mayenne continué Lieutenant: il restoit seulement à maintenir & assurer le Royaume pour les pretendans après la mort du Cardinal de Bourbon. Nous dirons leurs procedures, mais que nous ayons dist quelle estoit l'intention du Roy d'Espagne en ces derniers troubles, laquelle, suivant l'opinion de celuy qui a fait le second discours libre sur l'estat de la France, a esté telle.

Quant au Roy d'Espagne (dir-il) il y a assez de temps que l'on voit ses pratiques contre la France, Premièrement c'est une science en tous les Estats

de nourrir, si on peut, les voisins en division & ^{1589.}
 en trouble : il y a une regle de Mathematique que
 ce qui fait mouvoir autruy est necessairement tou-
 jours en repos. Après, le voisin divisé, & par con-
 sequent affoibly, est moins à craindre; & finale-
 ment quand deux se sont bien battus & bien blesez,
 il est bien aysé au tiers qui les regardoit faire, de
 les despoüiller. Le Roy d'Espagne bien conseillé,
 n'a pas esté marry de voir le feu de division entre
 les François; car cependant qu'ils se sont amusez
 à courir à l'eau, ils n'ont pas eu le loisir de re-
 jeter le brandon sur luy-mesme : or il craignoit
 toujours cela, & nonobstant la fraternité, il n'es-
 toit point assureé que les jeunes Roys qui estoient
 tous vaillans en leur premier feu, faute d'autre
 occupation, ne s'attachassent à luy : c'est pourquoy
 de tout temps il a haussé le menton à ceux qui ont
 entretenu les guerres civiles au party Catholique,
 destinant à cela une partie de l'or de ses Indes,
 beaucoup plus dangereux pour la France, que son
 fer d'Espagne.

Mais encore autrefois estant embarrassé par
 Monseigneur & par les François, il desiroit plus
 la guerre civile en France pour la conservation du
 sien, que pour l'usurpation du nostre; à la fin
 toutesfois comme il a veu tous les enfans de France
 decedez l'un après l'autre, & que le Roy qui est
 aujourd'huy estoit venu jusques au plus prochain

1589. degré de la Couronne : lors sans doute, craignant son demon, & estant fort interessé avec luy de beaucoup de vieilles querelles, il s'est resolu de tourner tous ses efforts, tout son or & tout son fer contre luy, avec double dessein; le premier d'occuper le Royaume, s'il se peut; le second de ruiner au moins le Roy qui y regne, & desmembrer l'Estat ou le mettre en autre main.

Ce Monarque a trouvé tant de contredits en son premier desir, qu'il ne se peut dire de plus, & voicy comment : après la mort du feu Roy, ceux de Lorraine pensoient que le Royaume fust entièrement à eux. S'il faut faire une description des moyens qu'ils avoient, ils trouverent premièrement pour les commoditez de la guerre, des montagnes d'or dans Paris. C'est grand cas que l'on fait compte de dix-sept cents mille escus descendus en un an. Quant à la faveur du peuple, il se fit quasi une seconde revolte du Royaume à l'advenement de ce nouveau Roy, qui demeura presque tout seul dès le premier jour; de forte que qui leur eust parlé en ce temps-là, je ne dis pas d'appeler le Roy d'Espagne pour Roy, mais de luy mettre entre les mains le moindre village de France, ils se fussent mis en colere; & je croy (dit-il) sans difficulté, que si le combat d'Arques eust succédé, le Duc de Mayenne emportoit tout seul

feul la Couronne, fauf à en faire la part puis après 1589.
à ses compagnons qui luy aydoient.

L'Espagnol reconnut cela : il vit bien que ces gens estoient trop fiers pour leur demander partage, & qu'il les falloir laisser reduire à la nécessité & à la faim, comme les fauconniers font leurs oiseaux, autrement ils ne viendroient pas au leur. Ainfi du commencement il se contenta de leur laisser Mendozze parmy eux, pour les entretenir toujours en bonne intelligence, s'asseurant bien que ces bons mesnagers ne dureroient guere sans faire provision de saffran, & que lors ils parleroient; ceux de Lorraine, de l'autre costé, tandis que le bon temps leur dura & qu'ils eurent de quoy, ne s'empescherent gueres de faire la Cour au Roy d'Espagne : mais après, la fortune se changeant, ils devindrent un peu plus souples, & luy de son costé, entra en apprehension des prosperitez de nostre Roy, son ennemy particulier; de sorte qu'ils commencerent à mieux s'entretenir & les uns & les autres; consentans ceux de Guise, qui desjà avoient perdu l'esperance de conserver le Royaume en leur maison, que le Pape Sixte, envoyast un Legat en France, qui fust de la faction Espagnole, par lequel il fist faire quelque ouverture aux François, pour les disposer à recevoir un nouveau Roy; & je diray (dit-il) cecy en passant que tous ces gens icy ayans divers interests & divers desseins

1589. chacun, estoient contraints de donner divers visages aussi à leurs actions, selon les partis à qui ils avoient affaire; car il est bien certain que la venue du Legat en France, n'estoit designée que pour l'avancement des affaires du Roy d'Espagne, & néanmoins au mesme temps on persuadoit aux pauvres villes de l'Union, que c'estoit pour le bien de la France, & affin que par son autorité il retirast tous les Catholiques d'auprès du Roy.

La nécessité continue d'un costé, de l'autre au contraire la prospérité se monstre. Le Roy d'Espagne est bien ayse de voir tout doucement ces gens venir à l'aumosne, leur offre la dessus de belles choses, desquelles il leur fournit peu, & ce peu encor lentement à fin de ne les faouler; de sorte qu'à voir degoutter son eau il estoit bien ayse à juger qu'il vouloit augmenter leur soif, non pas l'esteindre: eux tout au rebours appastez à son secours, font leurs pauvretes mille fois plus grandes, le menacent sous main de reconciliation, protestent que s'il les abandonne, ils ne se perdront pas: cet artifice succede; l'Espagnol a peur de voir le Roy estably, & eux recognoissans cela, en font courir des bruits tout exprès, font surprendre des pacquets, donnent des alarmes à Mendozze & au Commandeur Morée: enfin c'est un plaisir de voir tout un temps leurs mines, eux pour tirer de l'argent & des commoditez de luy pour neant,

luy pour ne leur en bailler que sur bons gages. 1589.

Toutes ces choses se passoient sur la fin de ceste année, Mendozze & le Commandeur Morée reconnoissans que le party de l'Union ne donnoit que le trouble & la division de la France, pour la recompense des frais de leur Maistre, & que l'on disoit qu'il en recevoit encor assez de fruit, pour ce que l'on empeschoit par là la grandeur & l'establissement du Roy Henry IV, son ennemy capital, ne se contentoient pas de cela : ils voyoient bien que pour parvenir au dessein du Roy d'Espagne, qui n'estoit pas seulement de la ruyne du Roy, mais aussi de la conqueste du Royaume, il seroit mal aisé d'y parvenir sans desarçonner le Duc de Mayenne & tous les Princes Lorrains : ce fust pourquoy ils pratiquerent dans le Conseil general de l'Union, des partisans pour leur Maistre : ils se servirent des Seize & des Predicateurs de leur faction, qui estoient dudit Conseil de l'Union, & au commencement de Decembre de ceste année sur l'ouverture que l'on fit en ce Conseil, d'affurer le Royaume de France pour ne tomber en la puissance du Roy Henry IV, & avec quels moyens on pourroit soustenir la guerre, Mendozze, au nom du Roy d'Espagne, presenta ses propositions :

Le Roy Catholique jà vieil & ancien, se contente fort bien des Royaumes, Duchez & Comtez qui

1589, sont de present sous son obeyssance, & n'a besoin de celui de France.

Mais pour ce qu'il voit la France estre affligée des heretiques, & que les Catholiques encor qu'ils soient douze contre un, n'en peuvent estre maistres, il s'est de longtems offert les secourir, & de fait les a secourus, tant aux premiers & seconds troubles d'hommes & d'argent, qu'à Moncontour, sans que jamais il ait eu volonté d'aucune recompense.

Nonobstant ce, on luy a toujours fait la guerre couvertement, tant en Flandres que Portugal, neanmoins Sa Majesté ne s'en est jamais voulu venger, ne faire chose quelconque contre la France, depuis la paix de l'an cinquante-neuf.

Ces propositions furent fort louées des Seize & de leurs Predicateurs : mais de quelle maniere le Roy d'Espagne donneroit secours au party de l'Union, il fust lors tenu plusieurs conseils & discours, aussi estoit-ce un fait de grande importance.

Le Roy d'Espagne a tant de Royaumes, qu'il n'a besoin de celui de France, il se contentera (disoient les Ministres d'Espagne) du titre de *Protecteur du Royaume de France*, sous certaines conditions : mais les esprits François voyoient une infinité de precipices sous ce nom de *Protecteur* : affin de le faire trouver plus doux, les Seize & leurs Predicateurs qui estoient du Conseil de

L'Union, dresserent les conditions cy-dessous, qui 1589
 fust une des subtilitez de Mendozze.

Premierement que Sa Majesté aura titre de Protecteur du Royaume de France ; demeurera pour Roy Monseigneur le Cardinal de Bourbon ; lequel Sa Majesté fera par la grace de Dieu , delivrer de captivité & sacrer à Rheims ;

Qu'il se pourra faire alliance d'une sienne fille avec un Prince de France , qui après le decez dudit sieur Cardinal, sera couronné Roy ; & en faveur de mariage donnera Sådite Majesté le Comté de Flandres ou de Bourgongne pour l'unir au Royaume de France ;

Que les Ministres de l'Eglise Gallicane seront reformez juxte le Concile de Trente ;

Qu'en ce Royaume ne sera pourveu aucun Espagnol aux benefices, offices de judicature, ny aux gouvernemens des places frontieres ;

Que les offices de judicature ne seront vendus, ains donnez aux gens de bien qui auront estudié aux barreaux.

Mais pour le regard de ceux qui sont à present pourvus de tels estats, gens de bien & Catholiques, attendu qu'ils les ont achetez, & que plusieurs en doivent encor rentes, les pourront resigner à gens Catholiques & bien renomméz pour ceste seule fois, & en après ne se feront aucunes resignations ;

Que Sa Majesté fera fonds en ceste ville de

1598 deux millions d'or pour payer les arrérages des rentes de ladite ville ;

Qu'elle entretiendra la guerre de ses moyens & de ceux qu'il plait à nostre Saint Pere le Pape donner. Et quant ausdits deniers des tailles & impositions se recevront pour estre employez à l'acquit des dettes du Royaume, & non à autre effet ;

Et lesdites dettes acquittées, seront lesdites impositions remises fors une taille de laquelle sera entretenu un nombre de gens de guerre, tant de pied que de cheval, pour la tuition, defense & conservation du Royaume ;

Que les gens d'ordonnance seront Gentils-hommes, lesquels feront monstres par quartier, & payez de leur solde, tant en temps de paix que de guerre ;

Que le commerce de la marchandise sera ouvert aux François pour aller aux terres de Perou & autres terres nouvellement conquises par Sa Majesté, & se pourront associer avec les Espagnols ou Portugais, ou naviger à part si bon leur semble.

Toutes ces conditions estoient belles, mais les ames Françoises qui estoient encor dans le party de l'Union, disoient que si l'Espagnol en observoit la moitié, ce seroit beaucoup, & jugerent que tout cela n'estoit qu'une finesse Espagnole ; & que le but du Roy d'Espagne estoit, qu'ayant ceste qualité de Protecteur de la France, il y comman-

devoit absolument par le moyen des armées qu'il y enverroit, avec lesquelles il s'empareroit à sa volonté des principales places, & qu'ainsi peu à peu par la division des François, il affoiblirait & ruinerait la Monarchie Française. 1589.

Mendozze poursuivant d'avoir réponse, le conseil se tint chez la Chapelle Marteau, où le Duc de Mayenne & le sieur de Villeroy se trouverent avec ledit Mendoza, le Commandeur Morée & Jean-Baptiste Taxis : la proposition de rechef, de mettre la France en la protection du Roy d'Espagne, se fit, à quoy il se vit que le Duc inclinoit lors, comme ayant volonté de se maintenir sous un Grand : il en demanda l'avis à Monsieur de Villeroy, qui luy dit qu'il ne le trouvoit pas bon ; & en particulier luy en demandant la raison, il luy proposa, que s'il se mettoit sous la protection d'un Prince estrange, qu'il couroit un hazard d'estre delaisé de tous ses amis, & principalement de la Noblesse, qui n'obeyroit jamais à l'Espagnol : que ceste qualité de Protecteur que demandoit l'Espagnol, ne luy pouvoit apporter que nuisance & toute incommodité, pour ce que ceste nation estoit de sa nature ambitieuse, qui petit à petit le debiteroit de ses grades & honneurs, pour y mettre des personnes de sa créance. Vous avez luy dit-il) en vostre puissance la guerre & la paix ; pour la guerre, en l'estat qu'est le party de l'Union.

1589. vous la pouvez maintenir par les moyens du peuple, des forces de la Noblesse & de vostre suite ; pour la paix, vous la pourrez donner au Roy de Navarre s'il se fait Catholique, & outre l'honneur que vous aurez d'avoir contraint un grand Roy à se ranger à la raison, vous tirerez de luy toutes les assurances que l'on pourroit souhaiter pour les Catholiques ; & pourrez aussi avoir de luy les Gouvernements & Estats que desirerez pour ceux qui vous auront suivy. Au contraire si vous donnez aucun grade ny qualité au Roy d'Espagne en France, c'est l'unique moyen d'y rendre la guerre immortelle ; car il n'y en peut avoir aucun qu'il ne soit par dessus le vostre : si tout depend de sa volonté, les evenements de la guerre sont incertains, & les exemples des Grands qui ont jadis tenu contre leurs Roys, & qui s'estoient mis sous la protection d'un autre Roy, vous doivent servir d'exemple, car faute de n'avoir moyen de faire leur paix, ils ont esté contraints de finir pauvrement leurs jours en pays estrangers, après avoir tout perdu : c'est pourquoy je vous conseille de ne ceder vostre qualité de chef de party. Il y eut plusieurs propos entr'eux deux sur ce sujet ; les Ministres d'Espagne voyant que Monsieur de Mayenne ne resistoit point à l'opinion du sieur de Villeroy, qui leur avoit dit qu'il ne trouvoit pas bonne ceste protection sur quelques raisons qu'il leur allegua, firent semblant de ne

prendre point tant à cœur ceste proposition de 1589.
 faire leur Roy protecteur de la France, & n'in-
 sisterent pas davantage : mais quoi qu'ils fissent
 fort les froids en paroles, Mendozze ne se put te-
 nir qu'il ne dist au Duc de Mayenne, *Monseur,*
Dieu vous veuille bien conseiller, je sçai que mon
Maistre a bonne volonté pour le service de la cause
de Dieu & de sa religion, pensez à ce qu'il peut &
à ce que vous estes. Peu après le Commandeur
 Morée dit, *il faudra donc que le Roy nostre maistre*
fasse une guerre auxiliaire, puis que les François
ne veulent point de sa protection.

Le Duc de Mayenne pensa lors à l'importance
 de ceste protection : mais il en voulut avoir l'opi-
 nion du President Brisson & des principaux de la
 Cour, il trouva leur advis conforme à celui du
 sieur de Villeroy, & luy conseillerent de ne pas
 endurer qu'il y eust au party de l'Union aucun
 autre chef que luy, & qu'il falloit qu'il eust seul
 toute l'autorité : les principaux de la Noblesse
 auxquels il en parla, se conformerent aussi à cest
 advis, & tous luy promirent de courir sa fortune.

Les Ministres d'Espagne, la faction des Seize
 & leurs Predicateurs, avec quelques Jesuites,
 desiroient toutesfois ceste protection du Roy d'Es-
 pagne, ils s'adviserent pour ce faire de deux
 moyens; l'un de dire à Monsieur de Mayenne
 qu'il se desistast du Conseil du sieur de Villeroy &

1589. de quelques autres; l'autre qu'il falloit que le Conseil general de l'Union, qui avoit donné audit Duc l'autorité de Lieutenant general, donnast au Roy d'Espagne la qualité de Protecteur.

Ode Pignat, Provincial des Jesuites, porta la parole au Duc de Mayenne, & luy dit beaucoup de choses contre Monsieur de Villeroy. Le Duc luy respondit, mon pere, je ne crois pas cela, je me fie en luy; le Jesuite estonné de ceste response, se retira assez mescontent.

Le Duc pour faire esvanouir les desseins des Ministres d'Espagne & des Seize, fait en mesme temps deux actions qui luy reussirent; l'une affin que l'on ne parlast plus de ceste protection d'Espagne, il dit, que le Pape ne trouveroit bon qu'autre que Sa Sainteté fust déclaré Protecteur de la Religion Catholique en France: il le proposa au Legat Caëtan & à plusieurs Ecclesiastiques, qui trouverent ceste excuse pertinente, & depuis n'en fust plus parlé; l'autre fust de s'attribuer toute l'autorité à luy, & casser le Conseil general de l'Union, qui estoit composé la plus part de ceux de la faction des Seize & de leurs Predicateurs, & disoit que puis qu'il y avoit un Roy proclamé, duquel il estoit Lieutenant, que le Conseil devoit estre auprès de luy, & le suivre ez armées & par-tout, pour ce que ledit Conseil de l'Union ne faisoit que représenter une certaine

forme de Republique qui n'estoit coustumiere ny ^{1589.} bienseante en ce Royaume, ayant un Roy : il ne manqua point de raisons pour faire approuver son intention, qu'il mit aussi-tost à effet qu'il l'eut resoluë, & cassant ledit Conseil general de l'Union, il en crea un autre auprès de luy, pour le suivre par-tout : il changea le Garde des Sceaux dudit Conseil general, & bailla cest Office à Monsieur l'Archevesque de Lyon : il crea quatre Secretaires d'Estat, sçavoir les sieurs de Bray, Pericard, Royssieux & Desportes Baudouin, lesquels despeschoient toutes lettres patentes, graces & provisions d'offices, qu'il leur commandoit, sous le titre neanmoins d'un pretendu Roy Charles, qui estoit M. le Cardinal de Bourbon, & au-dessous l'un desdits quatre Secretaires mettoit, par le Roy estant Monseigneur le Duc de Mayenne, Lieutenant general de l'Estat & Couronne de France : ainsi le Duc de Mayenne s'attribua l'autorité royale sous le nom de Monsieur le Cardinal de Bourbon, que l'Union avoit proclamé Roy, au nom duquel il fit convoquer l'Assemblée des Estats en la ville de Melun, au lendemain de la Chandeleur 1590.

Voilà le commencement des partialitez qui entrèrent au party de l'Union ; aussi l'auteur du livre de la suite du Manant & du Maheustre, dit qu'à un Conseil que le Roy Henry IV tint pour

1589. adviser aux moyens de son établissement, & pour ruiner la Ligue, Monsieur de la Nouë, grand & prudent Chevalier, prit la parole avec un maintien grave, meslé d'une façon douce & agreable, (comme naturellement il estoit) lequel après avoir remonstré, que les principales parties auxquelles le Roy avoit affaire, estoient un peuple qui s'estoit eslevé contre son Roy, sur le pretexte de leur Religion; & que les Princes de Lorraine avoient bien fomenté & aydé le peuple en ses esmotions, mais qu'ils n'en estoient point les vrais appuys; car, dit-il, si après la mort de Messieurs de Guise à Blois, le peuple en un instant n'eust prins les armes & formé leur revolte sur l'apprehension qu'ils avoient de la perte de leur Religion, sans doute ceux de la maison de Lorraine qui restoient en liberté, estans séparés (comme ils estoient) dénués de conseil & de moyens, espouvantés de la mort de leurs chefs, n'eussent sceu empescher la domination du feu Roy, & fussent demeurés sans support ny moyens: Mais nous avons veu qu'après la mort de Messieurs de Guise, le peuple s'imaginant que tels effects se faisoient à la ruine de sa Religion, sans commandement ny conduite de Princes ils ont prins les armes, se sont revoltez & déclarez contre leur Roy, & les Gouverneurs & Magistrats qui le soustenoient: ce qui occasionna les Princes de Lorraine de reprendre leurs Esprits, s'aydant de la

faveur du peuple comme d'une matiere formée ¹⁵⁸⁹ propre à leur secours & salut : C'est donc le peuple qui est la principale occasion de tous ces remuements fondez sur le prétexte de leur Religion, duquel les Princes de Lorraine se sont servis par intention indirecte abusans du peuple & de son subject. Or comme l'esmotion d'un peuple est furieuse & subite, ainsi est-elle de peu de durée, d'autant qu'il ne fait que dévorer en ses actions, & ne les digere aucunement : occasion pour laquelle je me mocquois au commencement de ces soulevemens populaires : mais quand j'ai veu que ce peuple se gouvernoit par un ordre qui tendoit à un établissement royal pour le support de sa cause, & qu'il l'appuyoit de forces & aydes estrangeres, j'ai commencé d'appréhender l'issuë de ce remuement, comme fondé en toutes parties requises pour une stabilité. La cause de la prise de ses armes est la Religion. Son ordre, le Conseil général de l'Union: son support le Pape & le Roy d'Espagne : ses chefs, les Princes de Lorraine : & sa fin & son but, l'Assemblée des Estats pour l'eslection d'un Roy : de sorte que ce peuple a observé humainement pour sa conduite & assurance tout ce qui se pouvoit observer par une forme d'autorité souveraine, ressentant sa Démocratie meslée de l'Aristocratie : qui est une si subtile invention, que je ne trouve point de moyen parmy nous de le vaincre, & se-

1589. ront contrains de le prendre entr'eux mesme pour rompre leur ordre , & tirer de leur sein leur perte & ruine : Car nonobstant tout leur ordre de conseil & institution de chef & supports , il y a un point auquel ils ne s'accorderont jamais , qui est que les membres & les chefs sont differents de volonté , de project , & de la fin : car le peuple regarde seulement sa Religion & son repos : & les Princes de Lorraine , & toute leur suite , regardent l'estat & leurs commoditez particulieres. Et comme leurs intentions sont differentes , ainsi produiront-elles divers effects , & de là naistra leur division & confusion , à quoi il faut que nous aydions des moyens pour y parvenir. Car de penser combattre ce party en l'estat & ordre qu'il est , nous y perdrons temps & moyens , mais peu à peu usant des ouvertures que je ferai , vous verrez que ce grand party se dissipera en soy-mesme , & nous donnera beau jeu , sans beaucoup travailler , mais il faut de la patience & de la finesse. Donc ceste maxime estant véritable , qu'il les faut ruiner par leur division & désordre , il faut adviser des moyens pour y parvenir. Ce peuple , Sire , a quatre fortes d'appuys & fondemens qu'il s'est estably pour luy commander & gouverner , à sçavoir , le premier l'adveu du Pape , qui leur a envoyé son Legat pour cest effet. Le second , l'appuy & assistance du Roy d'Espagne. Le troisieme , le Conseil général de leur Union : &

le quatriefme, les Princes de Lorraine qu'ils ont ¹⁵⁸⁹ establys chefs de leur party. Quant, au Pape il ne fleschira de nostre costé que par la force, attendu qu'il a en soupçon vostre Religion: Quant au Roy d'Espagne, c'est nostre ennemy commun & juré: Quant au Conseil général, il ne faut esperer de le pouvoir gagner, ny juger qu'il soit instrument propre pour engendrer ny soustenir une division, il y a trop de Seizes, & gens populaires dans ce Conseil, mais les Princes de Lorraine me semblent propres & disposez à l'effect de ceste division & désordre: c'est pourquoy il s'y faut adresser: car comme la disposition des Princes est en la grandeur, & leur affection en leur advancement particulier, il faut pour ruiner le party général (qui a un autre but & intention) nourrir, entretenir, & fomenter ceste disposition & affection des Princes. Or donc, Sire, tout nostre but doit rendre à ruiner le peuple & son establissement par la voye des Princes, qui ont toujours un dessein & affection contraire au peuple, qui sans doute les divisera & ruinera leur party. Et le peuple ruiné & divisé (qui est la baze & fondement de la Ligue) sans doute leurs Colosses qui sont leurs Princes tomberont & seront ruinez avec le peuple: Pour executer ceste ruine il est besoin, Sire, sous vostre obeyffance, observer trois maximes: la premiere est de conduire Monsieur de Mayenne au chemin de se faire Grand, avec es-

1589. pérance de pouvoir obtenir la souveraine autorité, & luy entretenir (comme il y est disposé.) La seconde, est de conduire les autres Princes de sa maison, au sentier de jalousie contre luy, & les Espagnols: Et la troisieme, est de réduire le peuple aux cavernes de la défiance & mespris contre les Princes, & susciter une division entr'eux, & sur toutes choses s'arrester à la grandeur du Duc de Mayenne, laquelle persuasion aisée à faire, le conduira à son particulier, oubliant l'amitié de ses parents, & engendrant un mespris contre le Pape, & une haine contre le Roy d'Espagne & le peuple. Et par ceste disposition changer d'ordre & de moyens, & installer la confusion & le désordre, pour les acheminer à une totale perte & ruine: & pour parvenir à l'exécution de ces trois maximes; Sire, je suis d'advis que l'on use de six moyens: Le premier est, de dissiper le Conseil general de leur Union, qui nous travaille fort, & au lieu d'iceluy persuader au Duc de Mayenne de se former un conseil d'Etat près de sa personne pour sa grandeur, affin de rompre l'ordre & la creance de la Ligue, par la dissipation de ce Conseil general, qui entretient la creance de toutes leurs Provinces laquelle s'esvanouyra. Le second est, de ruiner la compagnie & conseil des Seize, & les defauthoriser & abaisser le plus qu'il sera possible, & en leur lieu attribuer toute autorité à la Cour de Parlement, & aux
grandes

grandes & plus riches familles , qu'ils appellent Politiques , pour par ce moyen vous acquerir de bons serviteurs qui vous feront de bons services , & destruire & ruiner vos plus grands ennemis ; le troisieme est de faire perdre la creance aux Predicateurs & Docteurs de Sorbonne , par libelles que lon escriroit contre eux , & pratique de discorde entr'eux , pour y faire naistre un comme schisme , les rendant contemptibles envers le peuple , & partialisez entre eux mesmes ; le quatrieme est , d'induire Monsieur de Mayenne , que pour sa grandeur il faut qu'il amuse le Pape par belles paroles & simulations , affin de le favoriser à l'Estat , en intention de destourner le Pape de bien faire à la Ligue , quand il verra que le Duc de Mayenne prend le pretexte de la Religion , pour s'emparer de l'Estat ; le cinquieme est de faire entrer le Duc de Mayenne en des fiance avec les Espagnols , & les mettre en picque les uns contre les autres. Et outre ce de susciter des partialitez en la maison de Lorraine & les mettre en division ; & le sixiesme , est de sur toutes choses empescher que les Agents du Roy d'Espagne ne traitent avec les peuples , & à cest effect entretenir Monsieur de Mayenne en jalousie en sa grandeur , contre le peuple , pour l'exciter à empescher qu'il ne communique avec l'Espagnol , spécialement les Seize qui y tendoient.

Voilà en sommaire ce que ledit auteur de la

1589. fuite du Manant & Maheustre dit avoir recueilly de la harangue & advis du sieur de la Nouë , qui fust suivy en tout & par tout. Et par-ce que ces moyens , dit-il , regardoient principalement la personne du Duc de Mayenne : pour l'exécution d'iceux , fust esleu & choisi le sieur de Villeroy grand homme d'Etat & ennemy de l'Espagnol , qui avoit esté introduit en son conseil pour avancer l'establissement du Roy , & ruiner la Ligue , auquel sieur de Villeroy furent baillez amples memoires de cette instruction , qu'il a depuis heureusement executez. Et principalement , en ce qu'il a destourné le Duc de Mayenne de ne donner aucun grade au Roy d'Espagne : ce qui fut un grand avantage pour le Roy ; d'autant que si le Roy d'Espagne eust commandé à la France , sans doute (dit-il) toute intelligence & connivence eust esté perduë , & par conséquent le Roy mal secouru & servi , & hors d'esperance d'estre estably. Voylà l'opinion de cest authour , lequel a esté un des plus avant de la faction des Seize. Je laisserai à juger au Lecteur , suivant ce que nous avons dit cy-dessus , si le sieur de Villeroy n'a pas esté le vray Chusay de nostre David François , le Roy Henry IV.

Tous ces Conseils , tous ces advis , toutes ces pratiques eussent esté sans grand effect , sans la prosperité des armes dudit sieur Roy. Or nous avons dit qu'après qu'il eut pris la ville de Ven-

dosme il s'en alla à Tours. Son arrivée y estoit ^{1589.} necessaire pour les hostilitez que ceux de l'Union exerçoient en la Touraine, au Mayne & en Anjou. Devant que de dire comme tous ces remueurs disparurent à sa venuë ainsi que le brouillard fait quand le Soleil se montre, voyons comme ces broüillars s'esleverent.

Monsieur de Montigny, commandant pour le Roy au Blaisois & au Berry, avoit proposé au feu Roy à son départ de Tours qu'il seroit bon de laisser Monsieur le Prince de Conty pour Lieutenant general de Sa Majesté en ces provinces-là de Touraine, Anjou, le Mayne, Poictou, Berry, & Blaisois, pour s'opposer (avec quelques forces que lon luy laisseroit) à ceux qui y remuëroient, & affin d'entreprendre sur l'ennemy suivant les occasions qui s'en pourroient offrir; mais cela n'effectua pour lors.

Bien-tost après que le feu Roy fut parti de Tours, le sieur de Lansac qui tenoit garnison de gens de guerre dans le Mans, alla assiéger le chasteau de Touvois, place bonne & défensable, mais le capitaine Caban que M. de Rembouillet y avoit laissé, la rendit, sans estre pressé audit sieur de Lansac pour de l'argent: aussi ce chasteau tenoit ceux du Mans en perpetuelle crainte. De là il alla assiéger les Pichelieres, & avoit avec lui près de deux mille hommes, avec de petites pieces mon-

1589. rées sur rouës. La Noblesse royale de ceste Province s'assembla , entr'autres Messieurs de Boüillé Comte de Créance, Marquis de Vilaines, de Bourgneuf, & de Hertray , qui avec quelques troupes , s'acheminèrent pour secourir les Pichelieres : mais Lansac s'estant retranché en lieu marescageux , après quelques escarmouches les Royaux & l'Union entrerent en parlement , & fut accordé que le chasteau des Pichelieres demeureroit neutre , & feroit mis entre les mains du sieur du Bois de Mafguily qui le conserva tel du depuis.

Lansac estant tousjours alerte pour entreprendre quelque chose de nouveau , avec trois cents bons chevaux conduits par les sieurs du Piedufort & de Commerondes freres , du Pin , de Launay & de Gennes , avec mille ou douze cents arquebusiers , s'achemina à la Flesche sur le Loir , au pays d'Anjou : il print la ville , & assiégea le Chasteau , où le Capitaine Moyfiere vieil soldat s'estoit jetté dedans , lequel rassoura le courage de Cotteblanche qui y commandoit , & vouloit rendre la place ; comme en mesme temps aussi le sieur de Malerbe qui battoit l'estrade en ces quartiers-là avec vingt cuiraces & trente arquebuziers se jetta dedans Gallerandes chasteau fort appartenant au sieur de Clermont d'Amboise , dont Lansac avoit envie surtout de se saisir : mais scachant qu'il y avoit des gens de guerre dedans , il n'osa l'attaquer.

M. de Rochepot, Gouverneur d'Anjou pour ^{1589.} le Roi, sur l'advis qu'il eut de la prise de la ville de la Flesche, se resolut avec M. le Marquis de Vilaines de secourir le chasteau, & ledit sieur Marquis en print la charge & conduite avec quatre cents arquebusiers & soixante chevaux, lesquels vindrent d'Angers à Baugé, distant de quatre lieues de la Flesche, d'où ledit sieur Marquis estant patty, les tambours battans, vint la teste baiffée par le costé dudit Baugé, donner dedans le fauxbourg de la Beufferie où il attaqua si rudement ceux de l'Union, qu'ils se mirent en fuite pour se sauver dedans la ville, en telle épouvante que plus de deux cents se noyèrent, se pensans sauver par le pont, & par des moulins qui sont sur la riviere du Loir: ainsi le Marquis poursuivant sa pointe, reprit la ville de la Flesche dont il chassa Lanfac, qui y laissa pour gages trois cents des siens morts: & eust esté entierement défait, si ledit sieur Marquis eust eu lors avec luy plus grand nombre de cavalerie: car ledit sieur de Malerbe estant fortý de dedans Galerandes, avec quelques Gentils-hommes du pays pour le suivre, taillerent en pieces trois compagnies de gens de pied dans le village de Mezeray, quoy qu'ils se fussent retirez au presbytere, tant leur espouvante fust grande.

Lanfac fit sa retraite au Mans. Le sieur de Bois-Dauphin, commandant au pays du Mayne, pour

1589. l'Union, estant revenu de Paris, alla assiéger la petite ville de Sainte-Suzanne où commandoit le sieur de Bourg-neuf; mais voyant qu'il n'y faisoit que perdre son temps & ses gens, il se retira au Mans, où ledit sieur de Lanfac, par ses pratiques, avoit envie de se rendre maistre, & d'en chasser ledit sieur de Bois-Dauphin, lequel ayant decouvert ceste entreptise, se faisit dudit sieur de Lanfac, & l'envoya prisonnier au chasteau de la ville du Chasteau-du-Loir, entre les mains du sieur de Riablé qui y commandoit pour l'Union: mais il n'y fut pas long-temps, qu'il gagna des soldats avec lesquels il se rendit maistre de la place, & mit prisonnier Riablé: du depuis les régimens de Bourgle-Roy & de Sacetillon se vindrent joindre à luy & commencerent du costé de la Touraine à faire une infinité d'hostilitez contre les royaux. Entre autres Sacetillon pour sa retraite se logea à Lucé: la temerité qu'il fit d'y retenir au chasteau mesdemoiselles de Montaffié, filles de Madame la Princesse de Conty (affin de n'y estre attaqué, & par ce moyen s'y tenir en seureté) luy cousta depuis la vie, cela doit servir d'exemple pour monstret combien il est dangereux de s'attaquer aux Grands auxquels nous devons honneur & service.

En ce mesme tems le sieur de Marroles surprint la ville & le chasteau de Montrichard, ville assez defensible, qui a un chasteau assez fort sur la ri-

viere du Cher, ce qui donna derechef bien de ¹⁵⁸⁹ l'incommodité à Tours, pour ce que ceste prise empeschoit les vivres qui y venoient le long de ceste riviere du Cher. Ainsi, sur l'ennuy que faisoient à Tours tant ceux de Montrichart que ceux de Chasteau-du-Loir, Messieurs du Conseil à la poursuite des sieurs de Souvray & de Montigny, resolurent que l'on feroit une forme d'armée dont Monsieur de la Trimouille auroit la conduite.

Ledit sieur de la Trimouille arrivé à Tours, avec quelques troupes d'infanterie conduites par le Baron de Marconet, suivant l'avis desdits sieurs du Conseil, & sur la priere que Madame la Princesse de Conty en fit, ledit Baron de Marconet & le sieur de Malerbe furent envoyez avec un canon pour faire sortir de Lucé Sacetillon & son régiment, qui estoit de plus de mille hommes de pied: arrivez à Artuis, & y pensant trouver autres troupes qui avoient promis de s'y rendre, se voyans trop foibles pour s'acheminer à Lucé, ils s'allerent emparer du fort & de la petite ville de la Chartre-sur-Loir, & en firent sortir le sieur de Courtroux. Malerbe ayant laissé sa compagnie en ce fort, qui n'estoit pas mauvais pour y tenir garnison, affin d'empescher les courses de Lansac, ils retournerent à Tours, & les troupes s'acheminèrent vers Montrichard où se rendirent inconti-

1589. nent Messieurs de la Trimouille, de Souvray & de Montigny, qui fut lors que le Roy arriva a Tours le 21 Novembre, ainsi que nous avons dit. Que d'hostilitez s'exercerent en toutes ces provinces, durant quatre mois & demy!

Si-tost que Sa Majesté fut arrivée à Tours, Mont-richard que l'Union avoit resolu de deffendre, se rendit, & le sieur de la Roche des Aubiers fut mis dedans. Montoire, Laverdin & Chasteau-du-Loir & tous les forts que l'Union tenoit le long de cette riviere, se rendirent aussi en quatre jours, & Lanfac s'en alla retirer dans Touvoys.

Les Illustrissimes Cardinaux de Vendosme, & de Lenoncourt & autres seigneurs du Conseil, le jour mesme que le Roy arriva, luy allerent donner le bon-soir: Messieurs du Parlement allerent le lendemain en corps le saluer, & reconnoistre Sa Majesté, par la bouche de Monsieur le premier President de Harlay, lequel estant parti peu auparavant de la Bastille de Paris, apres avoir payé rançon, s'estoit venu rendre à Tours: la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, & les Secretaires de la Maison & Couronne de France, le Bureau des Finances & le Siege Presidial en firent de mesme: comme aussi les Ecclesiastiques & les Maire & Eschevins de la ville, tous avec demonstrations de rejouissance, & d'espoir de beaucoup d'heur, sous le regne de Sa Majesté: En quoy

ils furent plus confermez par les responſes que ^{1589.} chacun de ces corps receut particulierement de luy.

Ce meſme jour l'Ambaſſadeur de Veniſe fut admis à l'Audience où il preſenta premierement des lettres de la Seigneurie au Roy, & puis fit de leur part l'office de conjouyſſance envers Sa Maieſté, pour ſon heureux advenement à la Couronne. Ceux de l'Union qui publicoient que le Roy n'eſtoit recognu que des Princes Proteſtans eurent lors ſubjet de s'en deſdire. Les Jedy & Vendredy Sa Maieſté demeura à Tours, & employa ces deux jours en viſites : mais le Samedy au matin, 25 de Novembre, il en partit & vint d'une traite retrouver ſon armée au Chateau-du-Loir (qui en eſt à dix bonnes lieues) & en partit dès le lendemain pour venir droit à la ville du Mans, qu'il avoit long temps reſolu de venir aſſieger. Il fit deux logis, avant que d'y arriver, & eſtant à Yvray l'Eveſque le vingt-ſeptieme, diſtant d'une lieuë du Mans, (qu'il avoit envoyé investir un jour auparavant par le ſieur du Fargis), il l'envoya ſommer. A quoi le ſieur de Bois-Dauphin qui y commandoit pour l'Union, fit une reſponſe comme s'il euſt eſté reſolu de s'y enterrer, & tous ceux qui eſtoient avec lui, pluſtoſt que d'en fortir : & de fait il commença à faire bruſler une grande partie du Fauxbourg de la Couſture, au moins ce qui étoit hors les retranchemens du Fauxbourg : mais il ſurvint le ſieur du Fargis avec ſa troupe qui en ſauva

1589. une grande partie. Bien-tost apres y arriverent aussi le Baron de Biron & le sieur de Chastillon, avec la plus grande part de l'infanterie Françoisé, avec laquelle dès la nuit mesme, fut gagné ledit retranchement, qui avoit en tel endroit dix & douze pieds de hauteur, & pouvoient aisément attendre le canon: deslors on fit jugement que le Roy auroit plustost la raison d'eux, que l'on n'avoit pensé. Le lendemain vingt-huitiesme, Sa Majesté vint loger audit Fauxbourg, qui est beau & quasi plus logeable que la ville, & fit ce mesme jour gagner les autres fauxbourgs, excepté celui de S. Jean, qui est de là la riviere de Sartre, lequel fut gagné le lendemain: en ayant neantmoins le sieur de Bois-Dauphin fait brusler plus de la moitié qui estoit le plus proche du pont, qui estoient de très-belles maisons: tout leur courage ne parut qu'en cela: car après avoir, durant les trois jours suivans, esté travaillez à faire faire des gabions, & autres choses nécessaires pour la batterie, & faire mener les pieces au lieu où elle se devoit faire, y ayant Sa Majesté mesme passé les nuits toutes entieres: ayant le deuxiesme du mois de Decembre fait sur les sept heures commencer à battre quelques défenses de la muraille de la ville, dès les premieres vollées de canon qu'ils entendirent, ce beau langage qu'ils avoient tenu à la sommation qui leur fut faite, fut converty en submission du tout contraire. Ainsi

Le sieur de Bois-Dauphin n'ayant point preveu qu'il ^{1589.} devoit estre mené si rudement, (car dans trois heures il eust eu l'assaut), à quoy les siens n'estans pas bien resolus, ils demanderent à parlementer, & enfin avant qu'il fust deux heures après midy ladire ville fut renduë à Sa Majesté, combien qu'il y eust dedans plus de cent gentils hommes & vingt enseignes de gens de pied, qui pendant la capitulation se defferoient publiquement l'honneur les uns aux autres: les Gentils-hommes disoient que l'infanterie n'avoit voulu combattre: & les gens de pied, que c'étoit la noblesse qui avoit, malgré eux, voulu capituler: comme à la vérité, c'est chose inaudite d'avoir fait despendre à un peuple plus de cinquante mil escus pour fortifier la ville & fauxbourgs, avoir bruslé pour plus de cent mille escus de maisons dans lesdits fauxbourgs, ruiné le pays de six fois davantage, pour attendre trois volées de canon & puis rendre la ville, laquelle sans l'extrême-soin qu'en eut Sa Majesté, n'eust jamais esté exempte d'estre pillée: mais il en fit tenir les portes fermées, & affin que que nul n'eust occasion d'y entrer, il n'y voulut pas loger luy mesme, & ne deslogea point du fauxbourg où il avoit premierement logé: & s'estans trouvés deux soldats saisis d'un calice qu'ils avoient desrobé, furent pendus sur l'heure, bien qu'ils fussent recognus pour estre très-vaillans. Sa Majesté

1589. remit premierement l'Evêque du Mans, & le sieur du Fargis son frere qui en estoit Gouverneur, & fit au reste, grace à tous les habitans, qui luy en viendrent tous (tant les Ecclesiastiques qu'autres) rendre graces, avec protestation de leur fidélité.

Pendant le séjour que le Roy y fit durant cinq ou six jours depuis la prise, se rendirent le chasteau de Beaumont premierement, puis celui de Tou-voys, où le sieur de Lansac commandoit, lequel fit serment de fidélité au Roy, (ce qu'il ne garda pas longuement) comme firent la plus-part des Gentils-hommes qui estoient dans la ville, & autres qui estoient du party de l'Union, & se trouva Sa Majesté accompagnée en ce siege de plus de cinq cents Gentils-hommes des Provinces voisines, entre lesquels estoient plusieurs Marquis, Comtes, & autres grands Seigneurs. Se reduisirent en mesme temps les villes de Sablé, Laval, Chasteaugontier, qui sont toutes villes d'importance, & plusieurs autres qui ne sont pas de si grand nom.

Dez que le Duc de Mayenne eust veu que le Roy tiroit vers Vendosme, il despescha tous ceux du pays du Maine qui estoient en son armée, pour s'y aller tous rendre incontinent : Le sieur Dragues de Comnene fut renvoyé à la Ferté Bernard d'où il estoit gouverneur pour l'Union, & luy renforça sa garnison de la compagnie d'arquebuziers à che-

val du Capitaine la Croix Cautereau : Monsieur ¹⁵⁸⁹
 le Comte de Brissac y fut aussi envoyé incontinent
 après avec deux cents cinquante chevaux , avec les
 Regiments du Chevalier Picard & du sieur de
 Vaudargent , pour tascher au moins de garantir
 les villes de la Ferté & du Mans : & arrivé à la
 Ferté , il tint conseil pour voir s'il luy feroit pos-
 sible d'entrer dans le Mans avec ses troupes , ou
 bien d'y en faire couler une partie : mais il trouva
 qu'il ne le pouvoit faire sans peril evident. Ceux
 de l'Union estans ainsi assemblez à la Ferté , desi-
 roient faire quelque exploit : le sieur de Comnene
 qui envoyoit tous les jours à la guerre pour favoir
 ce que l'on faisoit en l'armée du Roi , mit en
 avant d'enlever le logis des Reistres du sieur Thif-
 che Schomberg , lesquels estoient logez à Conaré,
 & qui avoient entrepris de faire la teste de l'ar-
 mée du costé de Paris , quoy que le Roy en eust
 esté de contraire opinion : sur ceste proposition , le
 Comte de Brissac fit , durant deux jours , recon-
 noistre comme l'on dit au doigt & à l'œil le
 moyen d'exécuter ce dessein : De Comnene qui en
 avoit eu de bons advis perdoit patience que l'on
 n'executast sa proposition : mais après que le Comte
 de Brissac eust recogneu la facilité de ce dessein ,
 le mesme jour que le Roi commença à battre le
 Mans , toutes les troupes de l'Union assemblees
 partirent de la Ferté entre minuit & une heure ,

1589. & conduites par autre voye que le grand chemin , ils se rencontrèrent par diverses routes , une demy-heure après que le Soleil fut levé , à une moufquetade près de Conaré : les Reistres avoient battu toute la nuit le grand chemin de la Ferté à Conaré & n'ayant rien découvert , s'estoient retirez , les uns dejeunoient , aucuns après avoir fait la garde la nuit , dormoient , si qu'estans en un tel silence , le Comte fit approcher l'infanterie , & la fit avancer (au mesme temps qu'il entendit que la batterie commençoit contre le Mans) où trouvant le pont de Conaré levé , ils prindrent sur la gauche , & coulans le long de la muraille pour gagner le costé opposite de Conaré qui n'estoit point clos , trouverent une petite porte ouverte qui n'estoit point gardée , par laquelle ils se coulerent sans faire bruit , tellement que les Reistres les voyans , pensoient que ce fussent des François du party royal : jusques à ce qu'ils virent mettre la main aux espées , & tirer contr'eux des arquebuzades , avec un grand bruit de tambours & trompettes que l'Union fit sonner en mesme temps ; de quoy les Reistres estonnez , les uns coururent aux armes , les autres aux chevaux , & sortirent du bourg , autres s'enfermerent aux maisons ; pendant ceste confusion qui advient d'ordinaire aux gens de cheval qui sont surpris , l'infanterie de l'Union pillâ les chariots des Reistres , emmena trois

cents chevaux & plus , print trois drapeaux de leur ^{1589.} Cornette : & voyant le Comte de Briffac que les Reiftres s'assembloient tous dans un champ autour de leur cornette blanche, d'où ils pouvoient rentrer dans Conaré, & y charger l'infanterie qui y estoit affectionnée au pillage, fit sonner la retraite : les Reiftres faschez d'avoir perdu leurs chevaux en ceste surprise (mais fort peu d'hommes) renforcez de quelque secours, poursuivirent un temps le Comte qui toutesfois, sans aucune incommodité avec tout le butin se retira dans la Ferté: où ayant séjourné quelque temps, ne pouvant empescher les heureux progres du Roy, il laissa dedans la Ferté le regiment de Vaudargent, & luy s'en alla avec le regiment du Chevalier Picard, pour defendre Falaize contre le Roy, là où il fut pris prisonnier comme nous dirons cy-après.

Avant que le Roy partist de la ville du Mans, il resolut aussi de prendre la ville & Chasteau d'Alençon, & pendant que son armée s'y achemineroit sous la conduite du Mareschal de Biron, il advisa de faire un petit voyage jusques à Laval, pour y conforter par sa presence la Noblesse & les peuples du pays qui estoient nouvellement reduits à son obeyffance, & aussi pour y faire venir Monsieur le Prince de Dombes que Sa Majesté desiroit voir. Il arriva à Laval le neuviesme, & y sejourna huit ou dix jours : Pendant son sejour arriva le

1589. Prince de Dombes avec grande quantité de Noblesse de Bretagne : aucuns desquels s'estans debandez, allerent prendre en venant Chasteaubriant, & en emmenerent le Capitaine prisonnier, & plusieurs autres : ayant Sa Majesté donné quelques jours audit sieur Prince de Dombes, & pourveu aux affaires de ceste Province, il le renvoya en sa charge : comme aussi il fit partir le Marechal d'Aumont pour aller recueillir ses forces estrangeres : & Sa Majesté partit de Laval pour venir en la ville de Mayenne où il fut aussi fort bien receu, & s'asseura du Chasteau, sans vouloir laisser autre garnison dans la ville. De-là il vint à Alençon le vingt-troisiesme, ayant eschappé de très-mauvais chemins. Le Marechal de Biron qui estoit party du Mans, le neuviesme, n'y peut arriver à l'occasion des mauvais chemins, mesme à cause de l'artillerie, que le quinziésme : & l'ayant quelques jours auparavant fait investir par le sieur de Herteray, dès qu'il fut arrivé, il print d'arrivée les faubourgs : & tellement pressa ceux de la ville qu'ils furent contraincts de capituler & se rendre, s'estant le Capitaine la Gau qui en estoit Gouverneur, retiré dans le chasteau avec quatre cents cinquante soldats, faisant contenance de se vouloir defendre estant ladite placé très-bonne, environnée d'eau, de bonnes murailles flanquées de bonnes & grosses tours. Le Marechal estant entré, commença dès
le

le mesme jour à faire amener des canons devant le- 1589.
dit chasteau, & tirer aux deffenses, estans des choses
rellement avancées, qu'ayant trouvé moyen de
destourner l'eau, il pouvoit dans peu de jours faire
brefche.

Sa Majesté estant arrivée à Alençon, & s'estant
fait montrer ce qui avoit esté fait, & ce que l'on
proposoit de faire: il fit soudain jugement que le
siege ne feroit pas long. Le Capitaine la Gau qui
estoit dedans, en fit donner plus d'esperance à la
sommation que Sa Majesté luy fit faire pour luy
declarer sa venuë, car il commença à s'estonner,
& dez le lendemain matin il parlementa, & le
jour même la capitulation fut resoluë, pour luy
laisser & à ses soldats la vie, armes & bagues fau-
ves. Ce sont les exploits de guerre qu'a faits Sa
Majesté durant ceste présente année, ausquels est
à considérer sa sage & valeureuse conduite, estans
ses ennemis contraints de confesser qu'il a esté ad-
mirable, & jusques icy incogneu par aucun autre
exemple, ce qu'il a fait: ayant en moins de deux
mois, fait faire à une armée pesante comme la
sienne, chargée d'un lourd attirail d'artillerie, &
d'un grand nombre de Suiffes & autres estrangers,
plus de huit vingt lieuës, & ce faisant, prins les
fauxbourgs de Paris, fait plusieurs sieges notables,
prins quatorze ou quinze bonnes villes, nettoyé les
Provinces de Vendosmois, Touraine, Anjou &

1589. le Mayne, de tout ce qu'y tenoit l'Union (excepté la Ferté Bernard, & recouvré non-seulement les villes, mais les cœurs & affections des plus mal affectionnez qui y fussent. Aussi autant que le désordre & la confusion estoient au party de l'Union, comme il a esté dit ci-dessus, aussi l'ordre & la feureté estoient au party Royal: car comme il y avoit du temps du feu Roy trois partis en France, à favoir celuy des Princes de la Ligue, celui du feu Roy (c'est-à-dire des vrais François serviteurs de leur Prince, & ne regardans qu'à la seule couronne) & celui de ceux de la Religion pretendue reformée: ces deux derniers furent unis en un seul par l'advenement du Roy à la Couronne: & par ainsi il n'y eut plus que deux partis: mais en celui de la Ligue, ou de l'Union, se formerent plusieurs partis, ainsi qu'il se verra ci-après: tout au rebours de celui du Roy, auquel nul des siens ne contesta son rang, sa qualité & son absolue puissance: nul des siens ne pensa à changer la forme du gouvernement: tellement que rien ne le traversant, il s'employa du tout à vaincre le party de l'Union, ainsi qu'il se verra ez années suivantes.

Quoy que nous ayons fort peu dit de ce qui se passoit ès autres provinces de la France, où n'allerent point ny le Roy ni le Duc de Mayenne, il ne s'y laissoit pas de faire des rencontres, des en-

treprises & des surprises de villes, tant d'un party que d'autre: Monsieur de la Valette Gouverneur en Provence pour le Roy, ayant pris Lambets, le Capitaine Balaty qui y commandoit pour l'Union, se retira avec deux cents soldats dans le Chasteau, où après que le canon eust fait bresche, il demanda à parlementer: Monsieur de la Valette envoya le sieur de Ramefort pour traiter avec lui, mais en y allant, une mousquetade tirée du chasteau le tua: ceste perfidie esmeut tellement les Royaux, qu'ils allerent incontinent la teste baissée à l'affaut, & de force entrerent dans le chasteau où tuèrent tous les soldats, & le Capitaine estant pris en vie fut pendu. Cecy advint au mois d'Aouft.

Tarascon est situé à l'opposite de Beaucaire, n'y ayant entre deux que la riviere du Rosne: Beaucaire tenoit pour le party Royal, & le sieur du Perraut y commandoit pour le sieur de Montmorency, Gouverneur pour le Roy en Languedoc. Tarascon se vouloit tenir neutre, toutesfois le peuple favorisoit l'Union; & les principaux de la ville le Roy: peu après la prise de Lambets, Monsieur de la Valette envoya prier le sieur du Perrault de lui envoyer à son secours quelques gens de guerre; ce qu'il luy promit faire: pour leur servir d'escorte, Monsieur de la Vallette envoya le sieur d'Estampes avec cent chevaux, lequel pensant en-

1589. trer dans Tarascon, pour y attendre ledit secours, ceux de Tarascon fermerent leurs portes, & le sieur d'Estampes fut contraint de passer la riviere de Durance qui entre en cet endroit là dans le Rosne, & s'aller loger en des maisons qui sont du long de l'eau au-dessous d'un petit bois: mais le Comte de Carfes qui tenoit pour l'Union, ayant eu advis de leur logement, vint jusques audit petit bois d'où à couvert il donna jusques où estoient logez les Royaux qui se trouvant surprins, les uns furent tuez, les autres se sauverent à la nage de là l'eau, quelques-uns furent noyez, & ledit sieur d'Estampes pris. Ceste charge fut cause que ceux qui tenoient le party royal dans Tarascon, ayans peur que le peuple ne se rendist de l'Union, se servirent de l'occasion de ceste desfaite, pour se rendre du party du Roi: les Tarasconoïis en une Assemblée de ville, proposerent qu'il falloit abattre ce bois, par lequel estoit venu à couvert le Comte de Carfes desfaire le sieur d'Estampes, pour ce, disoient-ils, que Monsieur de la Vallette pourra aussi par-là venir à couvert & nous surprendre. Ils resolurent qu'il seroit abattu; mais tandis que le peuple y estoit allé pour l'abattre & s'en accommoder pour leur particulier usage, ainsi qu'on leur avoit permis, les Royaux de Tarascon supplierent le sieur du Perrault de venir à leur secours pour se rendre contre le peuple maîtres de la ville pour le

Roy , ce qu'il fit , & passa le Rosne avec trois cents 1589.
 foldats : par ce moyen Tarascon fut assuré pour le
 party royal.

Au mois de Novembre ledit sieur de la Valette
 ayant pris Thoulon , avoit grand desir d'avoir un
 fort , qui estoit là auprès quasi comme pour la
 garde du port , basti de l'ordonnance du Duc de
 Savoye , dans lequel estoit pour luy le sieur de
 Berre avec deux compagnies en garnison. Or le
 sieur de la Valette s'advisa d'un stratageme pour
 l'avoir , qui luy reüssit : car ayant eu grande
 familiarité avec le sieur de Berre , il en rechercha
 la continuation , & se voyant fort privément plus
 qu'il ne se devoit par la pratique ordinaire de la
 guerre , la Valette alla luy deuxiesme voir Berre
 en sa forteresse , & Berre invité de venir dans
 Thoulon , y vint , où la Valette tombant sur un
 discours comment ceste forteresse avoit esté bastie ,
 en louia beaucoup le dessein & l'ouvrage : & se
 tournant vers le sieur de Montaut son cousin , luy
 dit , j'ay regret que vous n'estiez l'autre jour avec
 moy quand je la fus voir. Montaut fait semblant
 d'en avoir du regret pour le desir qu'il avoit de
 la voir. Berre luy dit qu'il l'a pouvoit voir le
 lendemain matin s'il vouloit : il s'y accorda : le
 lendemain Montaut accompagné de vingt Gentils-
 hommes , armez sous leurs casques , avec chacun
 une arquebuzé , comme estans des foldats de sa

1589. compagnie, s'achemina jusques à la porte du fort, où il leur dit : Demeurez, & nous attendez icy : puis avec deux Gentils-hommes il entra dans la forteresse : où si tost qu'il y fut entré il se laissa choir comme mort : ceux de la garde estonnez se mirent autour de luy & l'emportèrent dessus un lit : alors les deux Gentil-hommes se lamentèrent comme s'il eust esté mort, d'autant qu'il n'avoit plus de poulx ny haleine, & faisans semblant de chercher des remedes pour le faire revenir à foy, avec ceux de dedans qui s'efforçoient aussi de le secourir en ce feint accident, les vingt Gentils-hommes qui estoient demeurez à la porte entrèrent dedans, & à un certain signal ledit sieur de Montaut faulta en pied, & avec les siens se jeta sur la garnison du chasteau, de telle furie, que tout estonnez qu'ils estoient, ils ne purent resister que les Royaux ne se rendissent maistres de la porte, à laquelle vint incontinent ledit Sieur de la Valette avec tel secours qu'il se rendit à l'instant maistre de ce fort, aux despens de Berre qui servit d'exemple à ceux qui se confient par trop à leurs amis.

Si la Provence estoit affligée de troubles, l'Auvergne ne l'estoit pas moins, le sieur de Randan, Gouverneur de ceste Province estant des premiers de la Ligue ainsi que nous avons dit, après qu'il eut fait revolter presque toute ceste Province

contre le Roy, & attiré à sa suite une partie de ¹⁵⁸⁹ la Noblesse du pays, il se mit à faire une infinité d'hostilitez autour de Clermont & de Montferrand, & les empescha de faire leur recolte le plus qu'il peut : il ne manqua aussi après la mort du feu Roy de leur envoyer des lettres pour les induire à se rendre à luy, mais il n'y gaigna rien, ceux d'Yssoire qui par crainte s'estoient mis de l'Union, voyant Randan empesché à l'entour de Clermont, manderent au Baron de Millaut d'Allegre (qui tenoit en ces quartiers-là le parti royal) de venir se retirer dans leur ville, où il vint, & s'en rendit maistre sans aucune resistance, mettant dedans deux compagnies de gens de pied & quelque cavalerie, sous la charge du sieur de Fredeville : cela fait ledit Millaut se retira pour autres entreprises. Randan adverty se refoult de ravoir ceste ville, sçachant qu'il n'y avoit dedans que deux cents soldats avec les habitans, esperant l'emporter avec des petards, ce qu'il fit : car estant party avec toutes ses troupes d'Alnat prez de Clermont où il estoit logé, & ayant mandé au sieur de S. Heran & au Vicomte de Chasteauclou de le suivre vers Issoire ; après qu'il eust cheminé toute la nuit, il arriva un peu après la pointe du jour prez d'Issoire, & ayant fait mettre pied à terre à toutes ses troupes, il les mena à la

1582. portée d'une arquebuse de des murailles. Le Capitaine la Croix qui avoit la charge de faire jouer les petards, marcha le premier, accompagné des sieurs de Chalus & S. Marc avec leurs troupes, puis ledit sieur de Randan les suivoit avec cent cinquante Gentils-hommes tous l'armer en teste, le Commandeur Malet demeurant à cheval, avec sa compagnie pour empêcher le secours qui pourroit survenir: tous font leurs charges: la Croix fit jouer trois petards, mais le long temps qu'il fust à faire jouer le troisieme, donna temps à ceux d'Issoire de rembarer le derriere de la porte: nonobstant tout ce qu'ils peuvent faire, le dernier petard brisa porte & pont-levis, & fit grande ouverture. Randan avec les siens qui estoient tous couchez sur le ventre, voyans l'ouverture telle qu'ils la pouvoient esperer, se dresserent sur pieds pour se faire passage à travers les Royaux, lesquels s'estoient preparez pour leur en deffendre l'entrée: mais Randan ayant sauté le premier sur les ruynes qu'avoient fait les petards, avec un fort espieu dans la main, suivy de nombre de Gentils-hommes bien couverts, donna si furieusement qu'il passa outre avec toutes ses troupes, jusques au milieu de la grande place: les habitans se voyans ainsi forcez abandonnerent les rues, & les soldats perdans le cœur chercherent à se

fauver à la fuite : le sieur de Fredeville n'eut ¹⁵⁸⁹ autre moyen que de se retirer dans une tour assez forte, laquelle il rendit peu après par composition. Voilà comme le sieur de Rehdan reprist Issoire, qu'il ne garda gueres, comme nous dirons cy-après, & où en la voulant derechef reprendre, il fust tué & toutes ses troupes defaites.

Voyons devant que finir ceste année plusieurs choses notables qui se sont passées en Flandres & en plusieurs endroits du monde. Le Duc de Parme (ainsi que nous avons dit cy-dessus) s'en estoit allé le huitiesme May boire des eaux aux fontaines de Spa : si-tost qu'il commença à se porter un peu bien, passant à Aix la Chapelle, il s'en vint à Bains, affin d'estre tant plus proche des frontieres de France, pour y secourir ceux de l'Union, selon que le Roy d'Espagne son maistre luy manderait. Cependant la ville de Bergk sur le Rhin au Diocèse de Cologne estoit occupée par les Estats, & y avoit long temps qu'elle estoit comme assiegée par quelques troupes dudit Duc de Parme, lequel desiroit avoir ceste place par la faim & non par la force : le Colonel Schenk, sçachant la necessité de ceux de Bergk, vint avec nombre de navires à une lieue près, d'où il fit mener par terre les vivres & munitions qui y defailloient, lesquelles y en-

1589. trerent à fauueté. En meſme temps ledit Duc de Parme ayant envoyé du ſecours tant de cavalerie que d'infanterie au Colonel verdugo, Gouverneur de Groninghe, avec de l'argent pour le paiement des garniſons de Friſe, Schenk en ayant eu avis au retour de Bergk, alla attendre ces troupes dans les landes de la Lippe, là où il les deſfit & mit en route : & gaigna tout l'argent qu'ils portoient. Schenck renvitailla Bergk, & fit ceſte deſfaite en moins de huit jours, qui fuſt ſur le commencement d'Aouſt.

Après ces deux exploits le Colonel Schenk retourné en ſon fort (appelé la Lunette ou Gravenveerd) lequel il avoit fait baſtir à la corne des deux rivieres du Rhin & du Vahal, entreprit de ſe rendre maïſtre de Numegehe : ſuivant ſon deſſein il envoya ſa cavalerie par terre, & luy deſcendit par la riviere avec cinq navires de guerre, & quelques autres vaiſſeaux tant grands que petits. Le 10 d'Aouſt, un peu après minuit il arriva devant Numegehe, toutesfois il ne ſçeut y arriver ſi ſecretement que ceux de la ville n'en entendiffent le bruit par leurs ſentinelles perdues qu'ils mettoient ordinairement demye-lieue autour de la ville, pour deſcouvrir les embuſches & les ſurpriſes : ces ſentinelles l'ayans deſcouvert, en donnerent avis par un

coup d'arquebuse , mais ils ne firent nul signal ¹⁵⁸⁹
de feu comme c'estoit leur charge , qui fust la
cause que les Bourgeois n'en firent pas grand
estat. Schenk estant ainsi arrivé devant la ville
à l'heure de minuit , descendit de son navire
avec quelque nombre de soldats sur le Cay ,
quoy qu'aucuns de ses navires par l'obscurité
de la nuit devalerent plus bas que la ville , &
ne purent amarrer devant le Cay , où Schenk
avoit mis pied à terre avec partie de ses gens ,
lesquels le plus coyement qu'ils purent arra-
cherent de deux maisons qui tenoient aux
remparts les treillis & fenestres , par où aucuns
passerent pour entrer dans la ville : ce qui ne
se sceut faire si doucement , que ceux de dedans
n'en ouissent le bruit , & celuy qui estoit à la
tour Saint Estienne sonna si chaudement l'alarme,
que tous les soldats & bourgeois se mirent
aussi-tost en armes. Et comme pour la briefveté
du temps Schenk n'y put faire entrer des gens
assez par les fenestres , dont il avoit fait arracher
les treillis de fer , pour pouvoir rompre & faire
ouverture d'une porte , & que la ville estoit en
armes , il advint que les soldats de Schenk ne
voulurent entrer , quoy qu'il les en pressast : tel-
lement que ceux qui y estoient jà entrez n'eurent
autre loisir que de se sauver par où ils estoient
venus : ainsi Schenk avec toutes ses troupes fust

1589. contraint de se retirer en ses navires, pour au
 plustost desloger de là, crainte du canon de la
 ville, qui s'apprestoit, lequel les eust peu mettre
 au fond. Ceste retraite se fit avec telle confusion,
 desordre & effroy, pour se sauver, que chacun
 se mettoit dans les premiers pontons & chaloupes:
 tellement qu'en celle où estoit le Colonel Schenk
 il y en entra tant, que la pesanteur la fit enfoncer,
 ce qui fut cause qu'il se noya, avec plusieurs de
 ses gens: le reste de ses troupes se sauva avec leurs
 navires à la descente de la riviere. Le lendemain
 Schenk estant pesché & reconnu, les Bourgeois,
 pour se venger de luy sur son corps mort, luy
 trancherent la teste, & le taillerent par quartiers,
 puis par ignominie les pendirent à des potences
 aux quatre coins de la ville où ils font demeurez,
 tant qu'à la requeste du Marquis de Varambon,
 gouverneur de Gueldre pour le Roy d'Espagne, ils
 furent ostez, & posez en une biere. Voylà la mort
 du Colonel Schenk, à qui la Royne d'Angleterre
 avoit donné l'ordre de Chevalerie, & comme il
 tomba entre les mains de ses ennemis: aussi, di-
 soit-il d'ordinaire, qu'il avoit été conçu dans le
 ventre de sa mere ennemy de ceux de Numegehe.
 Les relations Espagnoles asseurent qu'il se noya
 avec luy plus de trois cents hommes de guerre.
 Cinq jours après qu'il fut mort, les soldats qu'il
 tenoit en garnison dedans Gravenveerd, se voulu-

rent mutiner pour la paye qui leur estoit deuë, & 1589¹
 disoient qu'ils trouveroient bien qui les payeroit.
 Le Comte de Mœurs pour les Estats s'y en alla,
 & leur promit de les contenter, ainsi par son moyen,
 ils s'appaiserent.

Le 24 d'Aoust les gens du Duc de Parme, par
 le moyen du fort de Creve-cœur basti à l'em-
 boucheure de la riviere de Dife, entrerent en l'isle
 de Bommel où ils assiegerent, battirent & prirent
 les chasteaux de Heel & Rossen. Mais le 22 de
 Septembre les Comtes de Hohenlo & de Mœurs
 passerent avec leurs troupes en la Betuwe, pour al-
 ler charger les Espagnols dans l'isle de Bommel,
 de quoy estans advertis, ils repasserent la Meuse,
 & après avoir bruslé le chasteau de Puydroyen &
 autres places, ils s'en retournerent à Bosseduc.

D'autre costé & en mesme temps le Comte Guil-
 laume de Nassau, Gouverneur de Frise pour les
 Estats, prit le fort de Rheyde, qui est presque une
 isle à l'opposite d'Embe, & battit plusieurs autres
 forts dont il fit sortir les Espagnols.

Durant que le sieur de Balagny envoyoit ses
 troupes au secours de ceux de l'Union en France,
 le Duc de Parme pratiquoit une entreprise sur
 Cambrai, laquelle fut découverte par Madame de
 Balagny : les entrepreneurs devoient laisser une
 porte ouverte, & cependant que l'on feroit une
 procession generale, le 19 Septembre, les Espa-

1589. gnols devoient entrer par ceste porte, & se rendre maistres de la ville. Le Doyen de l'Eglise Cathedrale, & autres Ecclesiastiques & Bourgeois accusez de cela furent exécutez à mort, aussi-tost que ledit sieur de Balagny fut de retour à Cambray.

Le quinziesme Octobre, pour le party des Estats, le Comte d'Everstein, le Baron de Potlys, & le Chevalier Veer avec mille chevaux, deux mille hommes de pied, & quelques pieces d'artillerie, s'acheminèrent pour renvitailler Bergk sur le Rhin; ayant premierement battu & pris un fort appelé la Roynette de Coulogne, ils passerent l'eau près le chasteau de Loo, & estans jà passez Teckenhof, le Marquis de Varambon pour l'Espagnol avec huit cents chevaux & cinq cents hommes de pied, pensant qu'en leur donnant sur la queuë, il desferoit quelques troupes de l'arrieregarde, leur alla faire une belle charge: mais ceux des Estats se retournerent incontinent, & chargerent si rudement Varambon qu'ils le mirent en route, lui tuèrent six cents hommes, gaignerent dix de ses drapeaux & trois cornettes, & emmenerent avec eux dans Bergk plusieurs prisonniers, & bien deux cens chevaux: le Comte Charles de Mansfeld scachant que Varambon estoit aux mains, y accourut en diligence avec soixante & dix compagnies de cavalerie & d'infanterie; mais ceux des Estats ayant

desfait Varambon, se hafterent avec leur convoy ¹⁵⁸⁹ de gagner Bergk. A leur retour Mansfeld pensoit encor les attraper, mais en estans advertis, ils allerent passer le Rhin auprès de Rees, & retournerent en leurs garnisons, sans aucun empeschement.

Comme le Comte de Mansfeld s'approchoit, pour tenir le siege de plus près devant Bergk, le Comte de Mœurs estant dans Arnhem en Gueldre, pour les Estats, s'apprestoit aussi pour secourir ceste place; mais faisant espreuve de quelques feux artificiels, le feu se print à de la poudre, dont une partie de la chambre où il estoit fut emportée, & luy en fut tellement bleffé, que peu de jours après il mourut. Voylà ce qui se passa de plus remarquable èz Pays-bas en ceste année, sur la fin de laquelle il y eut plusieurs courses, à cause que Mondragon, Gouverneur d'Anvers, deffendit les contributions que les payfans faisoient à ceux des Estats, lesquels par ces contributions s'exemptoient des courses & rançonnements de leurs soldats: les payfans obeyssans à Mondragon ne voulurent plus payer leurs contributions: Les Estats se resolurent de les leur faire payer par la force & envoyerent le Capitaine Marsille qui estoit en garnison à Bergk sur le Zoom, avec cent cinquante chevaux, & cent arquebuziers, lesquels furent si

1589. souvent en campagne , qu'après avoir pris plusieurs payfans des villages refusans de payer , & avoir bruslé le bourg d'Ulrich , ils rendirent les deffenses de Mondragon sans effet. Pendant ces courses , ledit Marsille rencontra aussi un convoy de vivres à chariots venant d'Anvers , qu'il desfit , où il print le Colonel Maldits prisonnier , & fit un très-grand butin , mettant en route deux cents mousquetaires , & quatre cents piquiers qui conduisoient ce convoy ; & gagna une de leurs enseignes , qu'il envoya au Comte Maurice. Voyons ce qui se passa en Allemagne.

En ceste année les affaires d'Allemagne furent assez paisibles : l'Empereur n'avoit autre soin que la délivrance de l'Archiduc Maximilian son frere , qu'il sollicita si bien qu'à la fin elle fut accordée sous certaines conditions , qui seront dites ci-après.

Sa Majesté Imperiale fust aussi importunée des Princes Protestans qui luy envoyerent seize Ambassadeurs : entre-autres articles ils demandoient :

Qu'il ne fust procedé contre le Chapitre de Strasbourg par ban imperial , pour avoir pris les fruiçts des Chanoines Catholiques ; mais que la cause se terminast par juges civils , non suspects.

Qu'on moyennast quelque bon accord entre les Catholiques & Protestans d'Aix la Chappelle.

Que

Que les Catholiques ne missent aucunes nouvelles charges sur les Eveschez de Salzebourg & de Visbourg. 1589.

Finalemēt, qu'il fust licite à tous les Protestans de se joindre à telle Religion qu'il leur plairoit, avec une pleine liberté de conscience.

De mesme la Noblesse d'Austriche demanda liberté de conscience, & l'exercice de la nouvelle Religion dans Vienne. A tout cela l'Empereur respondit, que la responce de tant de demandes se devoit faire par une meure consideration qu'il y adviseroit, afin de les rendre tous contents : & ainsi les renvoya chacun chez soy.

Le cinquiesme de Mars de ceste année la paix fust faite entre Sigismond, Roy de Pologne, & Maximilian, Archiduc d'Austriche, frere del'Empereur Rodolfe : par le moyen de ceste paix Maximilian fust mis en liberté. Voyons la source de leur querelle.

Le Royaume de Pologne est un Royaume eslectif & non pas hereditaire, les Roys des Polonois sont esleus, non comme Souverains & ayans une puissance absoluë, mais seulement comme chefs du Royaume, ne pouvans d'eux mesmes rien faire soit pour la guerre soit pour la paix, sans le consentement du Senat. Toutesfois l'Eslection d'un Roy ne se peut faire par le Senat seul sans le consentement de la Noblesse, & principalement quand il

1589. est question de créer un Roy de quelque nouvelle lignée : durant l'Eslection les Nobles se tiennent en armes jusques à ce qu'il y en ait un esleu & couronné : c'est pourquoy on dit que la Noblesse Polonoise s'eslit des Roys tels qu'elle veut, & que ceux qui y pretendent d'estre esleus doivent practiquer plustost la Noblesse que le Senat.

L'an 1586. Estienne Battory Prince de Transylvanie, que les Polonois avoient esleu pour leur Roy, & qui les avoit regis neuf ans durant, mourut sans enfans : ce fust un Prince beaucoup regretté de tous les Chrestiens pour sa valeur & magnanimité : aussi durant son regne, il n'a pensé à autre chose qu'à rascher de defraciner les querelles intestines que les Grands de Pologne ont ordinairement les uns contre les autres : & de deffendre le Royaume contre les pretentions du Moscovite, du Tartare, du Turc, du Roy de Suede & d'autres Princes leurs voisins. Il reconquesta durant son regne les Duchez de Severie & de Smolensco : & comme il pensoit recouvrer les autres pays que les Moscovites avoient occupez sur les Polonois, le Pere Possevin, Jesuiste, l'an 82, praticqua la paix pour quatre ans entre ces deux puissans peuples. Les Tartares qui avoient acoustumé de passer le Boristene pour saccager la Russie, & lesquels d'ordinaire venoient faire de grandes destructions & ruynes jusques aupres de Leoble, ayans esté desfaits en

des rencontres par ce Roy de Pologne, ny oferent ^{1589.} plus retourner. Le Turc luy envoyant demander des gens pour faire la guerre en Perse, à quoy, disoit-il, les Polonois estoient tenus de luy en fournir : ce Roy luy fit responce. Que l'Aigle de Pologne estoit rajeunie, qu'elle avoit ramassé ses plumes blanches que l'on luy avoit ostées, & aiguifé ses ongles & son bec, & qu'il conseilloit à ceux qui penseroient de la molester, de regarder à se deffendre dans leurs propres pays. Aussi durant son regne le Turc ne fit aucune entreprise sur la Pologne. Le Roy de Suede pretendoit que les Polonois luy détenoient la Lithuanie & Livonie, & qu'ils luy devoient le mariage de la Royne Isabelle sa femme, avec une somme d'argent que la couronne de Suede avoit prestée au Royaume de Pologne du vivant de Sigismond Auguste : toutesfois durant le regne d'Estienne, ce Roy de Suede n'en osa faire nulle demande.

Or les Polonois se voyans privez d'un tel Roy sans enfans, s'assemblerent pour en eslire un autre. Mais les discordes qui sont en ce Royaume, tant pour la diversité des Religions, que pour l'esperance que chacun des Grands de Pologne a de pouvoir parvenir à la Couronne, fut cause qu'il y eut un long interregne. Plusieurs de ceux qui ont escrit de la Pologne disent, que c'est plustost une

1589. forme de Republique , qu'un Royaume : A l'eslection de leurs Roys il y en a toujours qui proposent d'en eslire un de leur nation , d'entre les Piaſtes , ou Nobles : ils en firent encor à ceſte fois de meſme : entre ceux que l'on propoſa , furent , le Duc Constantin, Palatin de Chionie , & ſon fils Janus, Palatin de Volinie : mais il fut trouvé qu'ils tenoient l'opinion & religion des Grecs , & qu'ils eſtoient Lithuaniens , l'eslection deſquels ne pourroit eſtre ſupportée des Polonois. Les Ducs de Sluze , de la famille des Jagellons , outre qu'ils eſtoient Lithuaniens , on diſoit qu'ils eſtoient jeunes & trop liberaux , & puis qu'ils avoient pour ennemy leur beau-pere Radzvil , Palatin de Vilne , ce qui pourroit apporter des diviſions. Les Ducs d'Olica ; on diſoit qu'ils n'eſtoient point experimentez à manier les affaires publiques. Les Palatins de Poſſanie , Cracovie , & Sendomirie , quoy qu'ils fuſſent des plus grandes maiſons entre les Polonois , ils jugerent que ſi on en eſliſoit un d'entr'eux , que les autres ne s'y accorderoient , pour leur intereſt particulier , ce qui feroit cauſe de nouveaux troubles. Le Zamoiski , grand Chancelier , quoy qu'il fuſt homme de grande experience militaire , on diſoit qu'il n'avoit gueres de Religion. Ainſi les Polonois ne trouvant chez eux qui les pût regir , reſolurent de s'eſlire pour Roy un Prince eſtranger :

leur principale raison fut, que s'ils en eslevoient ¹⁵⁸⁹ un d'entr'eux, qu'ils obeyroient à un Roy qui leur seroit par nature esgal.

Entre les principaux Princes estrangers presentez pour estre l'un d'eux esleu Roy de Pologne, furent, le Duc de Parme, le Vaivode de Transylvanie, le Cardinal Batory son cousin, l'Archiduc Maximilian, & Sigismond Prince de Suece. Pour le Duc de Parme, le Cardinal Farnese son oncle Protecteur des Polonois à Rome, y employa tout ce qu'il put: mais estant nay Italien & nourry à l'Espagnole, il ne plut point aux Polonois: car ils veulent qu'outre la valeur, leurs Roys soient d'une nature qui convienne à l'humeur Polonoise, & qu'ils conversent parmy eux avec une familiarité domestique. Le Vaivode de Transylvanie, & le Cardinal Batory, neveux & heritiers de leur dernier Roy Estienne, furent trouvez, sçavoir, le Voyvode trop jeune: & le Cardinal estre Hongrois, nation haye mortellement des Polonois: Et pour tous ces deux, ils disoient, Bien que le Roy leur oncle eust esté vaillant & magnanime, qu'il avoit esté durant son regne plus craint qu'aymé, n'ayant en la distribution des dignitez & honneurs pourveu aucun grand du Royaume; & mesmes qu'ils estoient Princes sans avoir beaucoup de moyens de leur estoc, & n'en pouans avoir d'autres que celuy qu'ils pourroient avoir du Chance-

1589. lier Zamoski leur cousin, l'autorité duquel avoit esté grande du vivant du feu Roy Estienne, mais hay pour sa grandeur par la Noblesse : & pour avoir mis ses mains dans le sang de la famille des Sboroski, l'une des principales de Pologne.

Restoit Maximilian d'Auftriche, & Sigismond de Suece. Pour Maximilian, il avoit beaucoup de partisans pour luy : ses ennemis alleguoient qu'il estoit Allemand, nation haye naturellement en Pologne : mais sur-tout ils disoient, qu'estant un Prince voisin & si puissant, qu'il ne penseroit qu'à abatre la liberté des Polonois, & de faire leur Royaume hereditaire comme ses peres avoient rendu la Hongrie & la Boëme, qui estoient auparavant purs electifs & non successifs ; & que l'on se souvînt que pour ceste seule occasion, l'Empereur Maximilian en fut exclus par la Noblesse Polonoise, à l'eslection que le Senat fit de luy durant l'interregne du Roy de France : aussi que ce seroit les mettre sans doute à la guerre avec le Turc : nonobstant, toute la faction Austrienne, qui est grande dans la Pologne, l'esleut Roy, & se mirent en armes pour soustenir leur eslection, mais ils se trouverent les plus foibles, ainsi qu'il se verra cy-apres.

Quant à Sigismond Prince de Suece, bien qu'il fust jeune, la plus grand part de la Noblesse & du Senat l'esleut : leurs raison fust, qu'il estoit l'unique heritier de la famille des Jagellons, qui avoient

allié à la Pologne ceste grande Duché de Lithuanie: 1585
 aussi qu'il estoit petit-fils de leur dernier Roy, Sigismond Auguste & de la Royne Anne, & que par ce moyen toutes les pretensions du Duché de Lithuanie seroient assoupies. Que son pere le Roy de Suede l'avoit déjà fait declarer son seul successeur & unique heritier en tous ses Royaumes : bref, les grandes commoditez qui devoient provenir de ceste eslection, ainsi que ceux qui firent les Harangues de ce Prince de Suede aux Polonois remonstrerent, fust cause qu'ils l'esleurent Roy. Voylà deux Roys esleus en Pologne en l'an 1587.

Le Palatin de Posnanie, le Pazzoviski Capitaine de Sniatin, les Sboroski, le Capitaine de Sanneztadniski, tenans le party de Maximilian, luy manderent de faire avancer son armée, & qu'il vînt vistement en Pologne : les Sboroski s'emparerent de Vislizze, place forte.

D'autre costé Zamoski Grand Chancelier, au nom de la Royne Anne, assembla une nouvelle armée, & fortifia Cracovie. Les Palatins de Cracovie, de Sandomirie & de Dublins'armerent aussi : & le Prince de Suede fut par eux mandé pour venir recevoir la Couronne des Polonois : mais il n'y put arriver si tost, que Maximilian ; car pour venir de Suede en Pologne il avoit la mer Baltique à traverser.

1589. Maximilian jugeant que sa reception despendoit de sa diligence, entra avec une armée composée de seize mille hommes tant de pied que de cheval dans la Pologne, il s'empara de la ville de Benzin, & d'Ilcus, à cinq lieuës de la ville de Cracovie, devant laquelle il arriva en Octobre 87. Le Grand Chancelier à ce commencement eut de la peine à retenir le peuple de Cracovie en son devoir, car il n'avoit pas encore assez de gens pour combattre Maximilian, qui s'estoit campé devant Cracovie, & qui avoit envoyé sommer de le recevoir, suivant son election.

L'armée de Maximilian estant augmentée de deux mille Polonois, & de quelques pieces d'artillerie, que lui menerent le Palatin de Pofnanie, & le Capitaine de Sniatin, voyant que ceux de Cracovie l'avoient refusé pour Roy, commença à leur user de menaces de sac & de feu; puis après il fit faire un degast aux environs de ceste ville: mais voulant s'en approcher de plus prez, & les saluër de son artillerie, ayant pour cest effect remué son camp, & fait avancer deux mille tant Allemands que Polonois par le chemin d'Ogrokrik, les gens du Chancelier ne les desirant si prez d'eux, s'avancerent pour les en empescher; il y eut là un combat de trois heures, auquel les gens du Chancelier demeurèrent victorieux, après en avoir tué plus de douze cents sur la place, entre lesquels

estoit beaucoup de gens de commandement, 1589.
 & pris plus de deux cents prisonniers. Ce combat fut la cause de la ruine des entreprises de Maximilian, & quoy qu'il fist semblant de vouloir continuer son siege, ayant fait destourner l'eau de Rudauca pour incommoder ceux de Cracovie, les nouvelles qu'il receut de l'arrivée du Prince de Suede en Pologne, lequel s'acheminoit droit à Cracovie : & aussi que ledit Grand Chancelier avoit receu nouvelles forces de toutes parts de la Pologne, le contraignirent de lever son siege, avec intention d'aller combattre le Prince de Suede son competeur, auparavant qu'il se fust joint avec les forces du grand Chancelier.

Les Polonois du party de Maximilian estoient en son avantgarde, conduite par les Sboroski, ils prindrent la charge d'aller recognoistre l'armée du Prince de Suede : ce qu'ils firent, & allerent jusqu'à Volborzon, où ayans aussi rencontré l'avantgarde du Suecien conduite par Olpaniski, grand Marechal de Pologne, il y eut là une rencontre entre ces deux avant-gardes, où ceux de Maximilian eurent de l'avantage : mais estans retournez vers luy, & s'acheminants pour presenter la bataille au Prince de Suede, ils eurent advis que grand nombre de Polonois estoient arrivez en son camp, lequel estoit de plus de quarante mille hommes. Maximilian se voyant reduit à laisser le passage

1589. libre au Prince de Suede son competeur , pour n'avoir forces bastantes à le combattre , se retira avec son armée vers les frontieres de Silesie , & s'empara encor du chasteau de Crepicze , où il se retrancha avec son armée , attendant du secours de l'Empereur son frere , & endommageant le plus qu'il pouvoit le pays de ses ennemis.

Cependant le Prince de Suede accompagné du Grand Chancelier , de tous les Palatins & Grands Seigneurs de la Noblesse Polonoise , alla à Cracovie , où l'Archevesque de Gnesne le couronna Roy de Pologne , & où il fut non seulement recognu des Polonois , mais vingt-quatre Ambassadeurs de Lithuanie vindrent aussi avec Papilta , Vice-chancelier , & deux Chastellains , luy jurer obeissance au nom de tous les Lithuaniens.

Le 14 Janvier 1588 , le Grand Chancelier Zamoski avec plus de trente mille hommes tant de pied que de cheval partit de Cracovie pour aller faire desloger l'Archiduc Maximilian d'Autriche des frontieres de Pologne : l'Archiduc ayant eu advis de son acheminement , quoy qu'il fust beaucoup moindre que luy en nombre d'hommes , se mit à la campagne , & le vingt-deuxiesme de Janvier les deux armées se rencontrerent auprès de Velun , où apres un long combat de quatre heures , la victoire ayant balancé tantost du costé des Allemands , tantost de celui des Polonois , elle demeura

enfin au Grand Chancelier de Pologne, qui pour-^{1589.}
 suivit l'Archiduc jusques en Silesie où il s'estoit
 retiré dans Pitschem, apres avoir perdu toute son
 artillerie, & tout son bagage, parmy lequel il y
 avoit un grand nombre de richesses que ses soldats
 avoient butiné dans la Pologne.

Trois jours apres la perte de ceste bataille, Maxi-
 milian poursuivy par les Polonois, s'estant deffendu
 un jour & une nuit dans Pitschem, avec sept cents
 Allemands, & quelques Seigneurs Polonois de
 son party, voyant que la plus-grand part des siens
 avoient esté tuez en combattant, n'y ayant plus
 d'apparence de tenir sans estre forcez, se rendit
 prisonnier aux Polonois, avec le Palatin de Pos-
 nanie, les Ducs de Pruinski, & de Volinie, André
 Scarofelli, & l'Evesque de Chiovie, (qui l'avoit
 nommé Roy de Pologne) & beaucoup de grands
 Seigneurs Allemands, Hongrois, Austriens & Po-
 lonois.

L'Archiduc fut receu & traicté fort magnifique-
 ment par le Grand Chancelier, lequel l'envoya
 incontinent avec bonne conduite dans Lublin, &
 les autres prisonniers en divers endroits. La joye
 fut grande par toute la Pologne pour ceste victoire:
 & le Roy Sigismond fut deslors assure en son nou-
 veau Royaume.

Les Princes de la maison d'Austriche furent faf-

1589. chez de la fortune de l'Archiduc Maximilian : & employerent tout ce qu'ils purent pour sa delivrance. Sa Saincteté envoya aussi un Legat Apostolicque , qui fut le Cardinal Hypolite Aldobrandin , pour traicter de la paix entre la Maison d'Autriche & les Polonois : premierement l'on fit une trefve à Varsovie , mais durant l'an 88 , pour beaucoup de difficultez ils ne se purent accorder.

Au commencement donc de ceste année l'Empereur ayant redemandé instamment son frere aux Polonois , les Deputez tant d'une part que d'autre pour traicter la Paix s'assemblerent à Bithonie en Silesie , où le Legat du Pape se rendit , avec Rosimbergh , commissaire Imperial , & pour les Polonois s'y trouverent le Vaivode Raski , & le Sbriski : il se proposa du commencement tant de difficultez , que pour les accorder , ils furent contraints de continuer la trefve , pendant laquelle le 5 Avril la paix fut faite , les principaux articles de laquelle estoient.

Que l'Archiduc Maximilian sortiroit libre sans payer rançon : Qu'il renonceroit à ce tiltre de Roy , & le jurerait ainsi , & puis seroit reconduit en seureté jusques dans les confins de Silesie , où il jurerait de ne faire plus la guerre , pour tirer quelque vindicte de toutes les choses passées jusques à present.

Que la forteresse de Benzin seroit restituée aux

Polonois : & que si les Hongrois n'y vouloient con-^{1589.} sentir , ils payeroient pour une fois cent mille talars à la Couronne de Pologne.

Que le Roy Sigismond de Pologne envoyeroit pemierement ses Ambassadeurs vers l'Empereur pour luy faire ses excuses des choses passées , & pour approuver le présent accord : & puis Sa Majesté Impériale luy envoyeroit aussi les siens pour faire le mesme.

Que le Roy de Pologne feroit personnellement toute demonstration d'amitié , & de parfaite reconciliation avec l'Archiduc Maximilian , & reciproquement ledit sieur Archiduc envers la personne du Roy.

Que toutes les confederations , paëtions , & amiz z seroient renouvelées entre les Royaumes de Pologne , d'Hongrie & de Boëme , & mesme avec la Maison d'Autriche , se remettant reciproquement les uns aux autres toutes les injures & offenses advenues jusques à l'accord present.

Tel fut l'accord : pour lequel executer le Roy Sigismond de Pologne envoya le Comte d'Ostrogue son Eschanfon vers l'Empereur , lequel l'ouit volontiers , accepta les excuses , & luy fit grande courtoisie.

Après le Roy Sigismond luy envoya encor d'autres Ambassadeurs pour confirmer & jurer leur accord : Ce que l'Empereur fit en ces termes :

1589. *Chose inaccoustumée ; le Rudolphe par la grace de Dieu esleu Empereur des Romains , toujours Auguste & Cesar , promet sur les Saints Evangiles , de garder & observer inviolablement tous les articles qui y ont esté accordez à Bithonie & Rendzon par l'intervention du Reverendissime Cardinal Aldobrandin , Legat de nostre S. Pere le Pape & du S. Siege Apostolique , entre nos Commissaires & ceux des Serenissimes Princes les Archiducs mes oncles & freres , d'une part : Et le Serenissime Prince Sigismond III. Roy de Pologne , Grand Duc de Lithuanie , d'autre part : Ausquels articles de Paix je satisferay , & garderay perpetuellement la paix & amitié avec ledit Serenissime Prince , le Royaume de Pologne , & avec toutes les provinces qui en dependent. Ainsi Dieu m'ayde & ses Saintes Evangiles.*

L'Empereur envoya aussi ses Ambassadeurs à Lublin pour recevoir le serment du Roy Sigismond , lequel le fit aussi en presque semblables termes que Sa M. Imperiale.

Puis le Roy alla à Crafostein où estoit l'Archiduc Maximilian , lequel alla au devant du Roy en la Cour du chasteau , & se firent de grandes careffes l'un à l'autre ; toutesfois jamais l'Archiduc ne le nomma Majesté : mais ils s'honorèrent l'un l'autre du terme de Serenité. Tout cela se passa dans le mois d'Avril.

Le treiziesme d'Aouft les Polonois tinrent en-^{1589.} cor conseil dans Cracovie, s'ils devoient mettre en liberté l'Archiduc Maximilian, pour ce que toutes les limites de la Pologne estoient en ce temps-là en troubles: d'un costé par le Moscovite, & des autres par le Turc & par les Tarrares, vers les confins de Podolie & de Ruffie. En ce conseil il fust resolu que Maximilian jureroit & donneroit caution devant que d'estre mis en liberté, pour eviter que cependant qu'ils seroient empeschez à l'un des bouts de la Pologne contre le Turc, qu'il ne recommençast sous quelque pretexte la guerre contr'eux. Maximilian fust assure que la recherche de ceste caution ne venoit point du vouloir du Roy, mais de celuy du Chancelier & du Conseil de Pologne: toutesfois il fust contraint pour avoir sa liberté de promettre de donner caution; ce qu'il fit. Pour le reconduire & le faire jurer d'entretenir la paix, les Polonois deputerent l'Evesque Chelmense, le Palatin de Cracovie, & plusieurs Seigneurs Polonois pour l'accompagner, lesquels estans tous arrivez aux confins de Silesie avec l'Archiduc, ils voulurent le remener jusques où ils l'avoient pris prisonnier avec enseignes deployées: mais l'Evesque de Vratislavie, qui estoit venu bien accompagné trouver ledit Archiduc, leur dit, qu'il les en empescheroit: les Polonois, qui n'estoient lors aussi forts que les gens de l'Ar-

1589. chiduc qui l'estoient venu recevoir, cogurent qu'ils avoient esté trop faciles : Ainsi estans arrivez sur les limites de la Silesie, ils requirent l'Archiduc de jurer les articles accordez à Bithonie. Mais au lieu de ce faire, se sentant plus fort que les Polonois, sans rien respondre à leur requeste, bien accompagné de cavalerie Alemande & Hongroise, se rendit en peu de temps dans Bithonie, où il fit venir les Commissaires Polonois, & là il leur fit declarer par un Hamualdo, qu'il n'avoit eu aucune cognoissance du traicté de paix, sinon qu'apres qu'il avoit esté fait; à cause de l'estroite prison où on l'avoit detenu pendant qu'il se faisoit : & que c'estoit une chose inique & dure, qu'en faisant l'accord à Bithonie, les Deputez des Polonois, n'avoient pas seulement voulu que l'on cognust de son eslection au Royaume de Pologne, qui estoit toute la controverse : Aussi que les Polonois mesmes avoient contrevenu au traité de Bithonie, en ce que par iceluy ceux qui avoient suivy son party n'en devoient estre recherchez, & aussi que tous ceux qui estoient prisonniers devoient estre mis en liberté : ce qui n'avoit esté observé, ainsi qu'il se pouvoit verifiaer par les severes constitutions qu'ils avoient faites de nouveau à Varfovie. Plus, que le Roy de Pologne ayant commandé de mettre ledit sieur Archiduc en liberté sans aucune dilation, que l'on l'avoit renfermé par le commandement du
Grand

Grand Chancelier dans Veslilie, où l'on avoit re- 1589.
solu qu'il ne sortiroit, sans faire le serment, sans
delaisser son tiltre de Roy, sans changer de
seau, & sans ratifier les articles accordez à Bi-
rhonie.

A ceste déclaration, laquelle contenoit encor
beaucoup d'autres points, l'Evesque Chelmen-
se respondit de point en point, & monstra que
l'Archiduc estoit tenu de faire le serment &
jurer l'accord fait à Bithonie. L'Archiduc alors
prenant la parole, luy dit, que sa cause estoit se-
parée des alliances & confederations des Royau-
mes de Bohemé & de Pologne; & que cela n'em-
pescheroit point la paix entr'eux, si les Polonois
ne la violoient de leur costé. Alors le Palatin de
Cracovie dit à l'Archiduc beaucoup de choses
pour le bien de la paix, & qu'il devoit avoir res-
pect au sang Chrestien, qui se respandroit par la
guerre. Puis il interpella tous les Bohemiens, Mo-
raves, & Silesiens, affin d'exhorter l'Archiduc à
jurer la paix: ausquels mesmes il usa en fin de me-
naces, Mais voyant que ce qu'il leur disoit estoit
sans fruit il sortit en colere, & leur dit ces mots
en langage Polonois: Il est facile de faire cuire la
cervoise, mais il est incertain de sçavoir qui la
boira; Et se retournant vers l'Evesque Chelmense,
Voyez, dit-il, en quelle façon nous retournerons

1589. en Pologne, nous sommes icy mocquez par des enfans, & servirons de risée aux autres.

L'Archiduc, nonobstant que les Polonois fussent fortis en colere, ne laissa de les inviter à souper: eux le refuserent, & à l'heure mesme estans montez dans leurs chariots s'en retournerent en Pologne: Le lendemain l'Archiduc aussi print son chemin pour aller à la Cour de l'Empereur son frere. Il fut fait plusieurs discours sur ce que ledit Archiduc ne voulut jurer l'accord de Bithonie fait pour sa liberté, par l'intervention du Legat de sa Saincteté, puis que l'Empereur l'avoit juré; mais ceux qui favorisoient son party concludoient tous, que les Conseillers que Maximilian avoit autour de luy estoient jeunes: & *perciò non moverlo niente questa resolutione data da principio.* Ce sont excuses.

La Pologne se trouvoit lors, comme nous avons dit, grandement empeschée des Tartares & des Turcs, car les Cosaques (peuples dependans de Pologne) avoient esté à une grande foire au mois de Juin dans la ville de Coslòu en Tartarie Casanierie (qui est un pays où les Tartares demeurent en maison, au lieu que les autres Tartares n'usent que de pavillons & tentes se mettans par Hordes, sous un Chef qui est toujours de la premiere & plus ancienne famille:) En ceste ville de Coslòu donques, les Cosaques pillerent les boutiques, &

après en avoir tué plusieurs , mirent le feu dans ¹⁵⁸⁹ ceste ville & s'en retournerent chargez d'un grand butin.

Les Tartares faschez de ceste bravade & perte , (estans sollicitéz par le Turc , auquel , les Cosaques aussi avoient pris & desmantelé la forteresse d'Ochiakou) firent amas de 70 mille chevaux , & 30 pieces de canon : & passant le fleuve de Boristhene , vindrent se camper entre Liople de Russie & le lac d'Amodoc , d'où ils coururent en faisant une infinité d'hostilitez & inhumanitez , les pays de Sbarazze , de Tarmople & de Bourke , & autres places voisines.

Le Roy Sigismond de Pologne , entendant les cruautéz que faisoient les Tartares en ces contrées-là , y envoya le Zamoski , Grand Chancelier de Pologne , lequel après avoir visité Liople (forteresse imprenable pour estre environnée de montagnes) & y avoir donné l'ordre requis pour sa deffense , il s'achemina à Camenik de Podolie , qui est une place située dans les roches inaccessibles sur la riviere de Smotriki , laquelle il pourveut de tout ce qui estoit necessaire pour soustenir un siege : car aussi en ce mesme temps là le Bascha Hadar faisoit semblant de vouloir chasser le Palatin de Valachie pour y en mettre un autre : mais les Polonois jugerent que ce Turc ne faisoit ce

1589. voyage que pour tascher à trouver un moyen d'occuper l'une de ces deux places susdites.

Les Tartares ayant esté battus & rebattus en plusieurs rencontres par les Cosaques & Russiens, ne laisserent pour cela d'entreprendre sur la ville de Rurapotniki, mais ils en furent repoussez : comme ils le furent aussi de Sbarazze & de Baccarou, là où ils furent chargez & desfaits : dans Baccarou estoit par cas fortuit arrivé en passant pays la sœur du Grand Chancelier Zamoski, laquelle les Tartares taschoient par tous moyens d'avoir entre leurs mains, mais il leur fust impossible de l'avoir.

Le Grand Zare des Tartares (ainsi s'appellent les Princes souverains des Tartares Casaniers, comme qui diroit le Grand Escarmoucheur) ayant entendu que ses gens estoient mal traitez des Polonois, se resolut de venir luy-mesme à leur secours, avec nouvelles & plus grandes forces, lesquelles par une astuce militaire estant proche du camp des Polonois, il divisa en deux : & s'en venant avec une partie, il laissa l'autre derriere une petite montagne, avec intention d'attraper les Polonois en les enveloppant : son dessein pour les envelopper reussit : mais les Polonois se voyans enveloppez entre les deux troupes, d'autant qu'ils s'estoient avancez dez qu'ils eurent veu la premiere, sans penser qu'il

y en eust encor une autre derriere , se reco- 1589.
gnurent , & se donnerent la foy les uns aux
autres de combattre jusques à la mort. En ceste
resolution , après avoir rompu l'avant garde des
Tartares ils enfoncerent la bataille , dans la-
quelle rencontrant le Grand Zare , ils le blef-
ferent à mort d'une arquebuzade : mais se voyant
blessé , affin de n'estonner ses gens , il fit sonner
la retraite : en ceste bataille son fils nommé
Saphigerie y fust tué , & plusieurs Grands de
sa suite. Mille d'entre eux se cuydans sauver
dans un bois y furent tous taillez en pieces :
les restes de ceste grande armée de Tartares ,
coururent repasser le Boristene , & s'en allerent
joindre à l'armée du Turc que conduisoit le
Bascha Hadar : alors les Cosaques après le gain
de ceste bataille donnerent dans le pays des
Tartares , pillans , ravageans & mettant tout à
feu & à sang.

Le Bascha Hadar ayant sceu la desfaite des
Tartares Casaniers , au lieu qu'il menaçoit les
Polonois , il parla de paix avec eux , & leur
escrivit que s'ils vouloient envoyer vers le
Grand Turc son Seigneur , qu'il s'asseuroit qu'on
les recevroit humainement. Les Turcs en ceste
année n'eurent pas la fortune prospere : car outre
les guerres qu'ils avoient avec les Perfes , les
Tartares Circassiens se revolterent de leur

1589. alliance & se rallierent avec les Perfes : tellement que le Bascha Ferat y reçeut contr'eux une grande defroute , & fust contraint de se retirer. Aussi , certains Santons , qui font comme Moynes en la loy de Mahomet , firent une revolte au pays de Surie , pour laquelle appaifér Affan Haga se trouva bien empesché.

Mais ce qui donna le plus de fâcherie au grand Turc Amurat , fust , que les Janiffaires esmeurent une grande sedition sur le fait des monnoyes , difant , qu'elles estoient alterées d'aloy & de poids : ils en imputoient la faute à Ebrayn Beglerbey de la Grece (c'est-à-dire Lieutenant General) lequel estoit aymé d'Amurat avec une extreme privauté , jusques à luy permettre qu'il entraft seul dans le Serrail , qu'il allast en carroce avec luy , & autres faveurs excessives ; tellement qu'environ cinq mille Janiffaires demanderent sa teste avec importunité. Amurat estimant que cela luy touchoit à l'honneur , leur offre de raccommo-der les monnoyes , & leur augmenter leurs payes , & leur donner recompense du dechet qu'ils avoient eu sur les monnoyes. Sur ceste offre les Janiffaires s'escrierent tous qu'ils estoient là pour la teste d'Ebrayn : lequel avoit pour capitaux ennemis un autre Ebrayn , gendre d'Amurat , & le Sciaus Bascha , l'un des cousins d'Amurat ,

lesquels on jugea depuis avoir suscité lesdits Janissaires. Or combien qu'Ebrayn, alterant les monnoyes, en rapportoit le profit aux coffres de son prince, à cause de quoy il le tenoit pour son grand & cher amy, luy estant utile pour estre luy-mesme grandement avare: joint que toujours Amurat debattoit qu'il y alloit de son honneur, en ce qu'un sien amy fust abandonné à des Janissaires, & qu'estant Amurat Prince absolu, il ne pouvoit obeyr aux intentions des Janissaires pour quelque occasion que ce fust: toutesfois ils trouverent moyen de luy persuader que le Beglierbey Ebrayn deust mourir, & que la loy de Mahomet portoit, que pour la seureté de l'Empire, les freres mesmes de leurs Grands Turcs estoient mis à mort: & quant au pouvoir absolu, qu'il estoit ez mains des Janissaires: ces paroles furent la cause qu'Amurat abandonna son Ebrayn, & le vit estant au Dyvan par une fenestre qu'il ployoit le col sous la main du bourreau. C'est un exemple à ceux qui pensant complaire à l'appetit des Princes, changent les loix finement pour opprimer les peuples.

Six jours après ceste esmotion, un matin à deux heures avant jour, par toute la ville de Constantinople se prit un grand embrasement, lequel on n'a jamais sçeu sçavoir, s'il y avoit esté mis à dessein, ou si c'estoit un cas fortuit.

1589. Ce feu commença en la maison d'un Juif, les Janissaires firent devoir de l'esteindre : ce qu'ayant fait, ils demanderent surcroit de leur paye, selon la coustume ancienne : ce qui leur fust desnié, & mesmes l'Aga se mocqua d'eux, leur disant que ce feu avoit esté mis par leur artifice : mais ils s'en vengerent incontinent, car ils rallumerent le feu par tout, qui brusla plus de dix mille boutiques : durant lequel ils se mirent à saccager les biens des Juifs, qui estoient très-riches, tant pour le trafic qu'ils font, que pour les daces & imposts dont ils sont fermiers d'ordinaire pour le grand Turc, & pillerent en une journée plus de cinq millions d'or, la perte generale fust estimée à plus de douze millions. En ce pillage & en ce bruslement les Janissaires s'opiniastrerent l'espace d'un mois tout entier, sans que le premier Visir Sinan, lequel estoit rentré ez bonnes graces d'Amurat, par la faveur des Sultanes, y pust donner ordre ; ny le Bascha de Bosne, qui avoit esté fait Beglierbey de Grece après la mort d'Ebrayn, d'autant que les Janissaires inventoient de jour à autre certains artifices pour entretenir le feu & continuer leur pillage : tellement que l'on pensoit lors que l'Empire Turquesque estoit proche de sa ruine pour les grandes seditions qui s'esmeurent en ce mesme temps tant en Barbarie, que par les Arabes

en Egypte & en Judée , si bien qu'Amurat 1589. pensoit que son Empire s'alloit renverser : & tous ses Baschas & Vizirs n'avoient autre plus grand soin , que de conserver leurs propres maisons , là où ils demeuroient en armes avec leurs gens , n'attensans que l'heure que les Janissaires vinssent mettre le feu à leurs portes. Pour appaiser ces seditieux il leur fallut accorder tout ce qu'ils voulurent avec augmentation de gages. Amurat fust contraint de mettre prix par Edit à toutes sortes d'eroffes , & ce , à tel prix que les Janissaires les voulurent mettre , qui fust un très-grand prejudice à la ville de Constantinople , & à tout le pays , parce que les marchands se voyant reduits à cela , transporterent toutes les meilleures pieces de leurs marchandises , & ne leur demeura que le rebut dans leurs boutiques , encor avec grand peril.

Le tumulte appaisé Assan Aga tira de Constantinople la pluspart de tous ces rebelles & seditieux , & les emmena avec luy en Barbarie , pour appaiser la sedition des Mores de Tripoly de Barbarie , qui en avoient chassé les Turcs , & avoient envoyé au Grand Maistre de Malte pour luy demander secours d'armes & de munitions , disant ne vouloir plus estre sujets aux Turcs. Le Grand Maistre pensa que c'estoit une belle occasion pour delivrer la mer Mediterranée

1589. des courses qu'y faisoient les Turcs, & principalement au pays de riviere (c'est-à-dire ez frontieres de la marine) sujets au Roy d'Espagne. Il despecha pour cest effet le Chevalier Boucherie, François, pour ce qu'il estoit mieux informé que nul autre de toutes ces affaires : mais Assan Aga, après beaucoup de peine, reduisit Tripoli & les Mores en leur obeissance accoustumée.



HISTOIRE 1590.

DE LA GUERRE

*SOUS LE REGNE DU TRES-CHRESTIEN ROY
DE FRANCE ET DE NAVARRE HENRY IV.*

LIVRE SECOND.

LA France en ceste année fut le lieu du monde où se passa plus d'importantes actions. Après que le Duc de Mayenne, sur la fin de l'an passé eust receu à composition le chasteau du Bois de Vincennes, & osté ceste espine hors du pied des Parisiens, le dessein de l'Union fut de rendre libre les rivieres de Seine & d'Oise, affin que les vivres fussent amenez à Paris, sans empeschement; il fut resolu pour cet effet d'assiéger Pontoise & Meulan occupez par les Royaux. Suivant cette resolution, le Duc de Mayenne mena devant Pontoise son armée, laquelle estoit lors composée de deux mille chevaux & douze mille hommes de pied: le premier jour de l'an il commença à battre ceste ville de telle furie, que le sixiesme Janvier le sieur du Buhy qui en estoit gouverneur pour le Roy, fut contraint de rendre la place au Duc, & en sortir avec ses soldats la vie sauve seulement.

De Pontoise, le Duc de Mayenne alla vers

1590. Meulan, durant qu'il faisoit ses approches & se preparoit pour assieger ceste place, le Roy ayant pris Alençon (ainsi que nous avons dit l'an passé) alla avec son armée assiéger Falaise, où le Comte de Brissac & le Chevalier Picard avec son regiment, s'estoient jettez dedans: Falaise est situé au fond d'un vallon & environné de toutes parts de montagnes; la ville est longue & estroite n'ayant que trois ruës, deux desquelles vont d'un bout à l'autre de la ville, où est le chasteau basté sur un roc commandant à la ville, ayant des fossez fort profonds, & environné de deux estangs, l'un desquels ne tarit jamais à cause des sources qui y font: L'Union publioit par tout que ceste place, forte d'assiette, & garnie d'hommes de guerre, estant assiegée par le Roy dans le milieu de l'hyver, arresteroit le cours de ses victoires, & ruinerait son armée, à cause de l'extreme froid qu'il faisoit alors, mais il en advint tout au contraire: car par ce froid la terre estant gelée, le canon de l'armée royale fut plus aisé à conduire, si bien qu'estant arrivé devant Falaise, la bresche faite, les Royaux entrerent dedans par assaut: le Comte de Brissac & le Chevalier Picard se rendirent prisonniers de Sa Majesté. Autant que ceux de l'Union furent estonnez de ceste prise contre leur opinion, autant les Royaux en la Normandie & en d'autres endroits se rendirent hardis à toutes entreprises.

Le sieur de Lignery qui commandoit dans Verneuil pour l'Union, rendit ceste ville à Monsieur le Comte de Soissons, par un traité que le Roy approuva. 1590.

Sa Majesté avec l'armée tira droit à Lisieux, où il y avoit cinq compagnies de gens de pied en garnison & nombre de cavalerie : mais voyans la diligence que l'on avoit fait faire au canon (sans en vouloir ouyr le bruit) prirent exemple sur ceux de Falaize, & sans attendre l'extremité se rendirent au Roy vies & bagues sauves.

Le 21 Janvier les habitans de Ponteaudemer & le Gouverneur qui y estoit dedans pour l'Union avec quatre cents soldats, se rendirent au Roy : le quel fit incontinent cheminer son armée devant Honfleur, petite ville assez forte, où est un bon port à l'embouchure de la Seine dans la mer : Le Chevalier de Crillon commandoit dedans ceste ville pour l'Union, avec nombre de soldats : ceste place estoit fournie de canons & munitions necessaires pour un siege : mais sept jours après que le Roy fut arrivé là devant, ayant fait battre ceste place de furie, le Chevalier ne s'estant imaginé d'estre si promptement & rudement mené, parla d'entrer en accord : Le Roy escouta ses demandes, & luy accorda, que si dans quatre jours Honfleur n'étoit secouru du Duc de Mayenne, ou du Duc de

1590. Nemours , que ledit Chevalier remettrait ceste place entre les mains de Sa Majesté , ou de celuy à qui il l'ordonneroit , & que les soldats en fortiroient tous vie & bagues sauves. Le Duc de Nemours , qui en ce temps-là pretendoit avoir le Gouvernement de la Normandie pour l'Union , afin d'avoir la faveur de ceux de ce party , se mit en quelque devoir de s'acheminer pour pouvoir secourir Honfleur : mais le degel survint si grand que les mauvais chemins l'empescherent de passer oultre. Ainsi le Chevalier de Crillon rendit Honfleur entre les mains de Monsieur de Montpensier : car si-tost que Sa Majesté en eut accordé la capitulation , il partit pour aller secourir le fort de Meulan , avec sept ou huit cents chevaux & mille arquebusiers à cheval ; commandant à Monsieur de Montpensier qu'aussi-tost qu'il auroit receu Honfleur , qu'il le suivist avec toute l'armée.

Le siege du fort de Meulan cependant se continuoit , & le Duc de Mayenne y employoit tout ce que lon pouvoit faire par la force & par l'invention ; car ce fort est en une isle au milieu de la Seine : Pour empescher qu'il n'y entrast aucun secours dedans , le Duc avoit divisé son armée en deux , des deux costez de la riviere , mais sentant approcher le Roy près de luy , il retira toute son armee du costé du Vexin , si soudainement tou-

tesfois , que les assiegez ayant fait une sortie , ¹⁵⁹⁰ gagnèrent quelques munitions de guerre & bagages.

Le Roy estant entré dans le fort de Meulan y mit quelque infanterie , & voyant que le Duc s'étoit logé en lieu fort , avec beaucoup de forces , ne voulut entreprendre de l'en faire fortir que toute son armée ne fust arrivée , au devant de laquelle il s'en retourna jusques à Breteuil.

Le Duc sçachant que le Roy estoit sorty du fort fit repasser la riviere de Seine à sa cavalerie & à la plus grande part de son armée : il envoya sa cavalerie pour entreprendre sur le Roy (qui s'en alloit rejoindre son armée à Breteuil) jusques sur le bord de la riviere d'Eure , mais elle s'en revint au siege de Meulan sans faire aucun exploit. Cependant ledit sieur Duc fit battre le fort furieusement , & fit faire bresche pour aller à l'assaut : or il avoit fait venir nombre de grands bateaux (que vulgairement sur la Seine on appelle Fonçets) sur lesquels ayant fait passer les soldats comme sur un pont pour aller à l'assaut , ils furent repoulez si vivement , que la plus-part de ces Fonçets furent enfondrez dans l'eau , & y ont esté , comme pour remarque , encor un long temps depuis. Le Roy ayant joint son armée s'en revint vers Meulan : des que le Duc sçeut qu'il s'y acheminoit il fit repasser la riviere de bonne heure à tous ses gens & à son artillerie, lais-

590. fant encore le passage libre au Roy pour entrer à sa volonté dans le fort de Meulan : De pouvoir attaquer le Duc dans le bourg de Meulan où il s'estoit fortifié du costé du Vexin , il fut jugé impossible : & quoy que le Roy fist tirer dedans leurs logis quelques coups de canon , cela fut sans grand effet.

Pour faire donc fortir le Duc de Mayenne & son armée d'où il estoit logé , le Roy resolut d'aller prendre Poissy , que ledit sieur Duc avoit reprins peu auparavant , & là où il avoit laissé deux regiments de gens de pied François pour garder ceste ville & le pont qui y est sur la Seine. Poissy n'est distant de Meulan que de trois lieues , Sa Majesté s'y achemina & fit donner l'escalade si opportunément qu'il emporta la ville sans perte d'aucuns des siens : ceux de l'union qui eschaperent la mort ou la prison en ceste surprise se retirerent dans un petit Fort qui estoit au milieu du pont : Aussi-tost que les Ducs de Mayenne & de Nemours furent advertis de ceste prise , ils s'y acheminerent avec leur armée & leur canon , avec lequel ils firent une contrebatterie au bout du pont , pour empescher les Royaux de prendre le fort ; ce qui ne leur servit de rien , car le Roy y fit donner l'assaut si vivement , que peu se sauverent qu'ils ne fussent raillez en pieces ou noyez : l'un des Maistres de camp des deux regiments y fut tué , & le sieur de Ligone qui y commandoit fut fait prisonnier. Il y avoit déjà

déjà une des arches du pont rompuë, mais le Duc 1590.
de Mayenne pour empescher les Royaux de passer
la Seine, en fit encor rompre deux arches.

Cependant que le Duc de Mayenne tafche
d'empescher aux Royaux de passer la Seine à
Poiffy, les victoires & la prospérité des affaires du
Roy qui se publioient de tous costez, firent en-
hardir ceux qui l'affectionnoient à des entreprises
hazardeufes pour son service: toute la Normandie
(excepté Rouën & le Havre de Grace, & quelques
autres petites places,) s'estoit remise en l'obeyf-
fance royal. Le Marquis d'Allegre qui avoit sa
principale demeure à Blainville, prez de Roïen,
& qui tenoit le party royal, practiqua quelques
uns dans Roïen, qui s'emparerent du Chasteau
le 21 jour de Fevrier. Le Capitaine qui estoit de-
dans se sauva descendant d'une tour avec une corde
dans la ville, de laquelle les habitans furent in-
continent en armes, & s'estans retranchez contre
le chasteau, pointerent huit canons avec lesquels
ils ne cefferent de battre jusques au lendemain
midy que ceux qui estoient dedans, demanderent
à parlementer: par la composition, les soldats que
le Marquis d'Allegre y avoit envoyés fortirent la vie
sauve: les habitans qui se trouverent dedans, ne
furent pris qu'à discretion, aucuns desquels furent
executez à mort. Du depuis ce chasteau, qui estoit à

1590. la porte de Bouvreul, a esté abatu. Si-toft que le Duc de Mayenne eut la nouvelle de ceste prise il s'achemina vers Rouën, mais dez qu'il en eut entendu la reprise, il s'en alla recevoir les forces que le Comte d'Egmont luy amenoit de Flandres, ainsi que nous dirons cy-après. Le Roy de l'autre costé voulant continuer de chasser l'Union de la Normandie alla assieger Dreux.

Les affaires du Roy s'adyançans ainsi en la Normandie, servirent de sujet au Duc de Mayenne, & à ceux de l'Union, de demander secours d'hommes & d'argent au Roy d'Espagne; il a esté dit cy-dessus, sur la fin de l'an passé, que c'estoit un plaisir de voir les menées qui se faisoient dans le party de l'Union, les chefs duquel vouloient tirer de l'argent & des commoditez du Roy d'Espagne, sans luy rien bailler, & luy d'austre costé ne leur vouloit rien bailler que sur bons gages. Mais nonobstant qu'il ne püst obtenir le tiltre de Protecteur en France, l'apprehension extrême qu'eurent Mendozze & ses Ministres à Paris, à cause de la prosperité des affaires du Roy en Normandie, & du bruit que l'on fit courir que l'on vouloit traiter avec le Roy, fut la cause qu'ils luy manderent qu'il ne devoit laisser d'envoyer des hommes & de l'argent en France, tant pour y autoriser ses affaires dans le party de l'Union, les chefs duquel

se rendoient foibles , que pour le secourir contre ^{1590.}
le Roy Henry IV ; affin de luy empescher de s'a-
grandir.

Or le Duc de Mayenne pour estre plus foible de cavalerie que le Roy , demanda seulement secours aux Ministres d'Espagne à Paris de 15 cents lances & de cinq cents arquebusiers à cheval , affin de pouvoir tenir la campagne , & combattre le Roy si l'occasion s'en presentoit : sur ceste demande le Roy d'Espagne commanda au Duc de Parme de luy envoyer ce secours , ce qu'il fit sous la conduite du Comte d'Egmont. Et pour ce que c'étoient les premieres forces qu'il envoya en son nom & à l'ouvert en France durant ces derniers troubles , il fit publier une Declaration en forme de protestation , en laquelle il dit , *Nous prions & requerons tous les Princes Chrestiens Catholiques de vouloir se joindre avec nous , pour l'extirpation de l'heresie , & delivrance du Très-Chrestien Roy de France Charles dixiesme , injustement detenu en captivité par les heretiques , affin que moyennant la grace de Dieu , le florissant Royaume de France estant repurgé d'heresie , nous tournions nos armes unanimement contre des autres Provinces commandées par les heretiques : affin qu'iceux estans exterminés , les Chrestiens puissent arracher des mains des barbares & infideles la terre Sainte que l'ancienne Noblesse Catholique avoit si va-*

1590. heureusement gagnée. Protestant neantmoins devant Dieu & ses Anges, que les préparatifs que nous faisons, ne tendent à autre but que pour l'exaltation de nostre mere sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, repos des bons Catholiques sous l'obeyffance de leurs Princes legitimes, extirpation entiere de toutes fortes d'heresies, paix & concorde des Princes Chrestiens : pour à quoy parvenir nous sommes prests d'y employer non-seulement nos moyens, mais aussi nostre propre vie, que nous tiendrons bien employée en ceste sainte cause, où il s'agit de l'honneur de Dieu, de sa sainte Eglise & du bien general de toute la Chrestienté.

Le lendemain qu'il eut fait publier ceste Protestation, il envoya aussi un commandement à l'Archevesque de Toledé, pour dresser un Estat des Beneficiers de toute l'Espagne, qui pourroient soudoyer les armées qu'il desiroit envoyer au secours de ceux de l'Union. Les Royaux François firent plusieurs discours sur ceste Declaration, & sur ce mandement, pour monstrier que l'Espagnol doroit la pilule qu'il leur vouloit faire avaler, du pretexte de la Religion, & disoient :

Si c'est un Saint zele que le Roy d'Espagne a d'extirper l'heresie de toute la Chrestienté, il n'a pas faute de subjects heretiques en ses Pays-bas, pour employer ses armes & l'argent des Ecclesiastiques

d'Espagne : il est plus obligé de conserver le repos ^{1590.} de ses pauvres sujets, que celui des François auxquels ils n'a aucune obligation : c'est un abus de croire que le Roy d'Espagne procure la grandeur & la conservation de la Couronne de France dont le Roy precede tous les autres Roys Chrestiens : ne sçait-on pas qu'il ne desire que la division de ceste Couronne, afin qu'il tienne le premier rang entre les Roys Chrestiens, & qu'à l'avenir nul ne luy puisse plus empescher d'effectuer toute les entreprises qu'il voudra faire contre les Princes de la Chrestienté, lesquels ils desire ruiner les uns apres les autres, ainsi que l'on rompt des flesches separées de leur trouffeu? S'il a tant de zele pour l'augmentation de la foy Catholique, pourquoy a-t-il fait trefve pour trois ans avec le Turc, moyennant certaine somme de deniers qu'il luy baille, & à la charge qu'il enverra un Ambassadeur resident à Constantinople? Il faut donc croire, disoient-ils, que ce n'est qu'un pretexte qu'il prend d'extirper l'heresie pour ruiner la Monarchie Françoise.

* Ce qu'il met en avant, que c'est *pour la delivrance du pretendu Roy Charles X.* (entendant parler de Monsieur le Cardinal de Bourbon) n'est qu'un pretexte : car qui est celui qui ne voit que le Roy d'Espagne se veut servir du nom de ce bon Prince & Cardinal agé de soixante & tant d'années (que le Roy son neveu a trouvé prisonnier à son adve-

1590. nement à la Couronne, & qui y a esté mis du vivant & par le commandement du feu Roy) pour venir diviser le Royaume de France & s'establiſſer en une grande partie d'iceluy? C'est une charité trop ſuſpecte. Et puis, qui ne ſçait que le ſecours d'un grand eſt toujours redoutable à un Royaume plein de guerres civiles? Qui fera la caution pour le Roy d'Eſpagne, que venant avec des armées en France, il ne s'emparera des places où il ſe trouvera le plus fort, & principalement des frontieres? Combien de batailles faudra-t-il qu'il donne devant que ſes armées ſoient arrivées à Fontenay où Monsieur le Cardinal eſt priſonnier? Et davantage, qui eſt celui qui ne juge, que ſi l'on voit approcher une armée de ce coſté-là, qu'il ſera mené incontinent dans la Rochelle, là où eſtant, combien de temps faudra-t-il aux armées du Roy d'Eſpagne pour forcer ceſte ville?

Le Roy d'Eſpagne veut que l'on croye qu'il n'a aucun particulier intereſt ny pretention ſur la Couronne de France, & qu'il n'eſt pouſſé à la ſecourir par ſes armes que pour en chaffer l'heréſie. Pourquoi donc a-t-il fait conſulter & eſcrire le droit & les pretentions que l'Infante ſa fille a (diſoit-il) en la Duché de Bretagne, & ce, dez le vivant du feu Roy? pourquoi maintenant ne dit-il rien dans ceſte declaration touchant ceſte pretention, veu qu'il s'eſt donné par cydevant de la peine aſſez pour faire

accroire au monde qu'elle fust bonne ? Le but de son ¹⁵⁹⁰ dessein est trop aisé à cognoistre : car si le Royaume de France est divisé en portions, il luy fera bien aisé de s'emparer de la Bretagne & de l'oster des mains de Monsieur de Mercœur (s'il la peut avoir pour sa part) car ceux qui tiendront les autres Provinces ne voudront pas s'incommoder pour resister à l'Espagnol, lequel ne s'accommodera seulement de ceste Province, mais d'autres encor selon que l'appetit luy en prendra.

Le Roy d'Espagne offre d'employer sa propre vie pour la conservation de la Religion Catholique en France. C'est chose que l'on croira quand on le verra : car s'il n'a voulu se transporter ez Pays-bas, bien que ses affectionnez sujets l'en eussent supplié à jointes mains, & qu'il leur eust promis d'y aller, tant dez que le Duc d'Albe par ses cruantez espagnoles fut cause de luy faire revolter & perdre tous seldits pays, & y faire establir l'heresie, qu'aussi après la mort du Commandadeur Major : s'il n'a voulu (disoient-ils) hazarder sa personne pour la deffense de la Religion Catholique & recouvrement de ses propres pays de Flandres, comment à present qu'il a soixante & quatre ans viendra-t-il du fond de l'Espagne en ce Royaume pour le seul respect de favoriser la Religion Catholique ? On cognoist trop la charité & l'amour de ce Roy : & sçait-on bien que quand il voudroit se mettre en

1590. chemin pour venir en France, qu'il ne faudroit pas de commencer ses exploits par la frontiere, selon que son interest & profit particulier le requerroit.

Le Roy d'Espagne fait lever de l'argent sur le Clergé d'Espagne, pour chasser l'heresie de France: il devoit (disoient-ils) plustost continuer à fournir des moyens au Duc de Parme pour faire la guerre aux heretiques de Flandres; mais qui ne sçait que faute d'argent, ce Duc n'a peu continuer ses heureuses entreprises, & chasser l'heresie de la Flandres? Qui ne sçait qu'au commencement de ceste année, faute de payement, les Espagnols qu'il a au Pays-bas se sont mutinez, & ont pris la ville de Courtray, vivans à discretion sur le peuple, sans faire aucun exploit memorable contre les heretiques, & mesmes que le Duc de Parme a esté contraint de l'escire à ce Roy son Maistre, & au Legat Caëtan, par le sieur Camillo Capizuca, qu'il a envoyé exprez à Paris? Bref les Royaux François disoient, que tout ce que faisoit le Roy d'Espagne, n'estoit que pour donner courage aux seditieux de s'opiniastrer en leur rebellion contre le Roy, tout ainsi que l'on anime des dogues sur un furieux sanglier pour le desir & plaisir que l'on a de voir sa ruine.

Puisque nous sommes tombez sur le propos des affaires de Flandres, voyons tout d'une suite ce qui

s'y passa en ce temps-là. Au commencement de ¹⁵⁹⁰ ceste année le Duc de Parme estant à Bains fit insinuer un placart à ceux d'Aix la Chapelle, par lequel il declaroit ceste ville n'estre plus neutrale, quoy qu'elle soit l'une des quatre villes capitales de l'Empire, & où l'Empereur doit recevoir sa premiere couronne; la cause estoit pour ce que quelques Protestans s'estoient de force emparez du magistrat & avoient mis hors la ville le magistrat Catholique. Pour ceste fois ceste declaration ne fit grand effect; & le magistrat Catholique n'y fut restably qu'en l'an 98, ainsi que nous avons dit en nostre Histoire de la Paix.

Nous avons dit l'an passé que le Comte Charles de Mansfeld s'approcha pour tenir Bergk de plus près assiégré, il le fit avec un tel soin & vigilance, qu'il contraignit les assiegez de se rendre à luy, lesquels toutesfois eurent une composition honorable, car ils sortirent tambour battant, enseigne desployée mesche allumée, & bale en bouche. Ainsi retourna Bergk (qui est du Diocese de Cologne) sous le pouvoir de l'Espagnol, qui par ceste reprise eut toute la riviere du Rhin à son commandement jusques à Arnhem en Gueldres.

Cependant que le Prince de Parme tasche d'appaizer les Espagnols mutinez, qui s'estoient emparez de Courtray, & que les habitans de Bruges, & autres lieux se tenoient sur leurs gardes, de peur

1590. que d'autres mutinez s'emparassent de leurs villes, le Prince Maurice vint à bout du long dessein qu'il avoit de se rendre maistre de la ville de Breda, qui est de son patrimoine, par le moyen d'un batelier qui menoit d'ordinaire des tourbes au chasteau de Breda, dans le basteau duquel il envoya le sieur de Herauguiere avec quelques foldats, pour prendre ce chasteau. La surprise se fit de ceste façon, Le Prince ayant fait courir le bruit qu'il vouloit assieger Gerthruydemberghe, s'achemina avec plusieurs troupes à Clundert : cependant que le sieur de Herauguiere, avec soixante & dix hommes qu'il avoit esteus pour l'accompagner en ceste entreprise, partit de Nort-dan, où il estoit en garnison pour les Estats : mais Herauguiere n'ayant trouvé le batelier ny le bateau au lieu où il avoit promis de se rendre, & l'ayant trouvé apres l'avoir long temps cherché, l'execution fust remise à une autre fois : Herauguiere contraint pour ce jour de se retirer avec ses gens à Sevenberghe, rentra le lendemain dans le bateau chargé de tourbes, sous lesquelles luy & les siens se cachèrent, afin de n'estre aucunement descouverts : mais apres avoir esté trois jours sur l'eau, endurans le froid, la faim, & le mauvais temps, ils furent contraints de sortir, & de se retirer encor à Noort-dan. Le Prince adverty par Herauguiere que le temps estoit contraire à leur entreprise, luy rescrivit d'avoir patience.

encor un jour : Mais peu apres qu'ils furent arrivez ¹⁵⁹⁰ à Nort-dan , le batelier leur vint dire que le temps estoit changé & propre à executer leur dessein , tellement qu'ils s'en revindrent au bateau , & s'acheminèrent vers Breda , où ils arriverent le troisieme de Mars devant la Heronniere qui est prez le chasteau de Breda. Arrestez en ce lieu , un Caporal vint dans une nacelle visiter le bateau & entra dans la cabanne du batelier , puis ouvrit le guichet qui regardoit sur la pompe , joignant laquelle estoit Herauguiere & ses compagnons , lesquels il ne vit point à cause d'une planche qui estoit entre deux. Ce Caporal ayant fait sa visite s'en retourna & rapporta qu'il n'y avoit rien dans ce basteau que des tourbes pour la provision du chasteau : Le batelier attendant le retour de la marée pour entrer au chasteau ; fust jusques au lendemain sur les trois heures apres midy avant que d'y pouvoir entrer : durant ceste attente , le bateau s'estant pensé perdre sur un banc de sables , les soldats qui estoient cachez dedans , eurent de l'eau jusques à my-jambes , & murmuroint contre Herauguiere qui les rassura le mieux qu'il put , car le froid les faisoit tousser , cracher , & n'attendoient en ces extremitez que d'estre descouverts & pendus. L'escluse du chasteau ouverte , les soldats de la garnison ayderent à tirer le basteau jusques au milieu du chasteau , où le Sergent major

1590. commanda qu'incontinent on eust à le descharger, & qu'on fournist tous les corps de garde de tourbes. Un portefais fust mis apres pour le d'escharger, & travailla en telle diligence, qu'il descouvrit jusques aux planches sous lesquelles estoient cachez les soldats: mais le batelier s'advisa d'une finesse & luy donna de l'argent pour boire, disant qu'il acheveroit le reste au premier jour.

La nuit venuë, affin d'empescher d'estre descouverts, à cause que tousjours quelqu'un des soldats crachoit ou touffoit, le batelier fit le plus de bruit qu'il put à tirer la pompe. Sur le minuit, Herauguiere exhorta ses soldats à bien faire leur devoir, puis les fit descendre tous à la file le plus coyement qu'il put, & leur fit prendre leurs armes à mesure qu'ils sortoient. Estans tous sortis, il les separa en deux troupes, l'une desquelles il bailla au Capitaine Lambert pour aller attaquer le corps de garde du costé du havre de la ville, & luy avec l'autre troupe alla attaquer un autre corps de garde qui estoit à la porte vers la ville: Ils donnerent tous si furieusement, qu'ils emporterent chacun de leur costé ces deux corps de garde, & tuèrent tout ce qu'ils y trouverent: Paul Anthoine Lancavecha, qui commandoit dedans ce chasteau en l'absence de son pere qui en estoit Gouverneur se retira au donjon, d'où il fit une sortie, & y eut là un furieux combat, mais Lancavecha

bleffé, fust contraint de se retirer. A ce bruit l'alarme se donna si chaude dans la ville, qu'aucuns mesmes vindrent mettre le feu dans la porte du chasteau, où Herauguiere courut, & ayant là trouvé encor un corps de garde de seize soldats, il les tailla en pieces, & pourveut à la feureté de ce costé là. Le Comte de Hohenlo, Lieutenant du Prince Maurice, & menant son avant garde, s'estant approché prez de Breda, & ayant entendu le bruit du combat, s'avança si à propos, que deux heures apres la prise il entra avec grand nombre de gens dans le chasteau par une pallissade contre la riviere aupres de l'escluse à la venuë duquel, Lancavecha se rendit & fortit luy & les siens la vie sauve. Peu apres le Prince Maurice y arriva aussi avec toutes ses troupes, & comme il mettoit ordre pour faire une sortie du chasteau dans la ville, un tambout vint de la part des Bourgmaistres, qui demanda pour parler: dans une heure l'accord fust fait: & les Bourgeois payerent deux mois des gages de toutes les troupes qui estoient là venuës avec le Prince. Par cest accord ceux de Breda eviterent le pillage. Herauguiere fust pourveu par le Prince, du gouvernement de ceste place, & Lambert eut l'estat de Sergent-major.

Le Duc de Parme fust grandement fasché de ceste perte, & pour ce que la compagnie de

1590. cavalerie du Marquis du Guast, & cinq compagnies d'infanterie qui estoient en garnison dans la ville de Breda ; avoient incontinent abandonné la ville dès qu'ils virent le chasteau pris ; ledit Duc fit couper les testes à Cesar Buitra , à Julio Gratiano , & à Tarlatino ; Lieutenant de la compagnie du Marquis du Guast.

Dez le mois d'Aoust de l'an passé, le Conestable d'Escoffe, estant allé en Danemarck, avoit espousé dans Cronebourg au nom & pour son maistre, Jacques sixiesme, Roy d'Escoffe, Anne fille de Frederic II, Roy de Danemarck, ainsi qu'il est accoustumé de faire entre Roys : mais comme l'Admiral de Danemarck & autres grands Seigneurs Danois conduisoient ladite Royné espouse au Roy d'Escoffe son mary, sur la fin du mois de Septembre, il s'esleva de si grandes tourmentes sur mer, que plusieurs navires furent separés de ceste flotte, & la Royné espouse, après avoir esté six semaines sur mer, fust par les vents, avec quelques-uns des navires qui l'accompagnoient, jetée sur les costes de Novergue : le Roy d'Escoffe ayant receu ceste nouvelle, après avoir laissé le Comte Bothuel pour gouverner l'Escoffe en son absence, se mit en mer au mois de Novembre, affin d'aller trouver son espouse, laquelle il rencontra à

Aggershusiane en Novergue , où après avoir 1590
confirmé le mariage promis en son nom par
son Connestable , & l'avoir consommé , invité
par la Royne de Danemarck sa belle mere , &
par les Grands du Royaume de venir en Da-
nemarck , il arriva au commencement de ceste
année dans Cronebourg , où le Duc de Medel-
bourg , oncle maternel de la Royne son espouse ,
& le Duc de Brunsvic , qui avoit espousé en
secondes nopces la sœur aînée de ladite Royne
espouse , se trouverent avec plusieurs grands
Princes & Seigneurs Allemands , là où par l'es-
pace de trente jours les nopces furent celebrées
avec des magnificences toutes royales. Sur la
fin d'Avril le Roy & Royne d'Escoffe partirent
de Danemarck pour aller en Escoffe , là où ils
arriverent heureusement au commencement de
May , & suivant la costume de ce Royaume ,
la Royne fust couronnée & receue magnifi-
quement par les Escoffois.

Cependant que ces peuples Septentrionaux se
rejouissent en nopces & en festins , tous les
François armez les uns contre les autres , s'en-
tretiennent en des batailles , en des rencontres ,
& en des sieges de villes. Aussi-tost que le
Duc de Mayenne eust joint le Comte d'Egmont ,
avec les forces estrangeres , il s'achemina pour
faire lever le siege que le Roy tenoit devant

1590. Dreux, & fist tourner la teste de son armée vers la riviere de Seine, pour la venir passer sur le pont de la ville de Mante, qui tenoit pour luy, & qui n'est distante de celle de Dreux, que de huit ou neuf lieues.

Le Roy ayant eu un advis certain, que le Duc de Mayenne & son armée estoient entiere-ment passez & avancez jusques au village de Dampmartin, qui estoit deux lieues en avant vers luy, partit de devant Dreux le Lundy douziesme, & commença deslors de faire marcher son armée en bataille, & vint ledit jour loger en la ville de Nonancourt, qui s'estoit peu de temps auparavant fait prendre par assaut, affin de prendre le gué d'une petite riviere qui y passe. Si-tost qu'il y fust arrivé, il fist advertir que le lendemain un chacun se tint prest.

Le soir & la nuit le Roy s'estant retiré, il dressa & traça luy-mesme le plan & l'ordre de la bataille, lequel dez le grand matin il monstra à Monsieur de Montpensier, & aux Mareschaux de Biron & d'Aumont, au Baron de Biron Mareschal de Camp, & autres principaux capitaines de l'armée, qui tous le trouverent fait avec tant de jugement & prudence militaire qu'ils n'y changerent rien: puis ayant mis ce plan entre les mains du Baron de Biron pour advertir chacun de son rang & place, & choisi le sieur
de

de Vicq, (l'un des maîtres de Camp de l'in-^{1590.} fanterie François) pour Sergent de bataille, il dit à tous les Princes, Officiers de la Couronne, & autres Grands du Royaume qui y estoient presents.

Je ne doute point de vostre foy & de vostre valeur, ce qui me fait promettre une victoire certaine de la bataille, comme si elle estoit déjà advenue : je ne doute point aussi que vous ne perseveriez tous en l'ancienne reverence que les François ont toujours portée à leurs Roys, & en la promesse que vous avez faite de venger la mort du feu Roy nostre très-bon & très-honoré Seigneur, & en la bonne affection que vous me portez tous en particulier. Je suis certain aussi que vous combattrez tous jusques au dernier soupir de vos vies pour conserver la Monarchie François; & delivrer la France de la tyrannie de ceux qui ont appelé les anciens ennemis du nom François, affin de leur donner en proye les villes de ce Royaume qui ont esté conservées du sang de vos peres & de vos ayeuls. Les faits d'armes que vous avez exploitez, tant en campagne, qu'en la deffense des villes, où vous vous estes trouvez en moindre nombre que vos ennemis, & desquels vous en avez remporté la victoire par vostre valeur, me fait esperer que combien que nos ennemis ayent davantage de gens que nous, que

1590. vous desirerez aussi d'autant plus de demeurer victorieux, afin d'avoir davantage de gloire. Dieu cognoist l'intention de mon cœur, & sçait que je ne desire point combattre pour appetit de sang, desir de vengeance, ou par quelque dessein de gloire ou d'ambition : il est mon juge & tefmoin irreprochable, aussi protestay-je devant luy, que la seule charité que je porte à mon peuple pour le soulager de la violence de la guerre, me pousse à ce combat. Puis eslevant les yeux au ciel il dit, je supplie ce grand Dieu qui cognoist seul l'intention du cœur des hommes, de faire sa volonté de moy comme il verra estre necessaire pour le bien de la Chrestienté, & de me vouloir conserver autant qu'il cognoistra que je seray propre & utile au bien & repos de cest estat, & non plus.

Ceste priere ravit tant tous les assistans, que l'on vit aussi-tost les Eglises de Nonancourt pleines de Princes & Seigneurs, Noblesse & foldats de toutes nations, ouyr Messes, se communier, & faire tous offices de vrais & bons Catholiques. Ceux de la Religion pretendue reformée (qui y estoient en petit nombre, veu la quantité des Catholiques qu'il y avoit lors en l'armée) firent aussi leurs prieres à leur mode.

Le Roy ayant donné le rendez-vous au vil-

lage de Saint André, distant de Nonancourt de 1590. quatre lieues, sur le chemin pour aller à Yvri, (où il estimoit que le Duc de Mayenne avec son armée fust logé,) toute l'armée royale, s'y rendit. Au-delà de ce village de Saint André, il y a une fort grande plaine bordée à veue de quelques autres villages, & d'un petit bois appelé la Haye des Prez, là le Roy avec les Mareschaux de Biron & d'Aumont, & le Baron de Biron, Mareschal de Camp, commencerent à dresser les troupes en bataille suivant le plan qui en avoit esté resolu, qui estoit tel. Le Roy qui avoit experimenté en d'autres batailles & combats, qu'il estoit plus avantageux de faire combattre la cavalerie en escadron, qu'en haye, mesmes la sienne qui ne portoit point de lances, departit toute sa cavalerie en sept regimens rangez en autant d'escadrons, & toute son infanterie aux flancs desdits escadrons, qui avoient chacun une troupe d'enfans perdus.

Le front de l'armée estoit quasi en droite ligne, toutesfois faisant un peu de corne par les deux bouts. Le premier escadron de la main gauche estoit celuy du Mareschal d'Aumont, qui estoit de trois cents bons chevaux, & avoit à ses deux costez deux regiments d'infanterie Françoisse. Le second estoit celuy de Monsieur de Montpensier, qui estoit du mesme nombre

1590 de trois cents chevaux, & avoit au costé gauche quatre ou cinq cents Lansquenets, au costé droit un regiment de Suisses, lesdites forces estrangeres couvertes d'infanterie Françoise. Un peu devant lesdits deux escadrons estoit celui de la cavalerie legere en deux troupes; en l'une estoit le grand Brieur, Colonel d'icelle, & en l'autre le sieur de Givry, Marechal de Camp de ladite cavalerie legere, qui pouvoit faire en tout quatre cents bons chevaux. Un peu tirant plus à la gauche estoit l'artillerie, qui estoit de quatre canons, & deux coulevrines. Le quatriesme estoit celui du Baron de Biron, qui pouvoit estre de deux cents cinquante chevaux, & en mesme ligne que celui desdits chevaux legers, un peu plus à la gauche, & quasi au-devant de celui de Monsieur de Montpensier. Le cinquiesme escadron estoit celui du Roy, qui faisoit cinq rangs, en chacun desquels il y avoit de front six vingts chevaux, de sorte qu'il estoit de six cents bons chevaux. Il avoit à sa gauche deux regiments de Suisses du Canton de Glaris, & des Grisons, & à sa droite un autre gros bataillon de deux autres regiments de Suisses, l'un du Canton de Soleure, & l'autre du Colonel Baltazard, ces deux regiments estoient de 18 enseignes: lesdits bataillons ayant chacun aux ailes, à sçavoir de la main droite le regiment des Gardes du Roy, & celui de Brigneux, & de la gauche ceux de Vi-

ignolles & de S. Jean. Le sixiesme estoit celuy du ^{1590.}
 Marefchal de Biron, qui pouvoit estre de deux
 cents cinquante bons chevaux, ayans aussi à ses
 cotez deux regiments d'infanterie Françoise. Et le
 septiesme estoit celuy des Reistres, qui estoit aussi
 de deux cents cinquante chevaux, & qui avoit,
 comme les autres, aux costez, de l'infanterie Fran-
 çoise. Tout cela fut si bien disposé, par la dili-
 gence du Roy, & de Messieurs les Marefchaux de
 Biron & d'Aumont & du Baron de Biron, qu'en
 moins d'une heure tout fut mis en l'ordre qu'il
 devoit estre.

Pendant que le Roy fit un peu raffoier son armée
 en cet ordre, qui pût estre sur les deux heures
 après midy, y arriverent Monsieur le Prince de
 Conty avec sa troupe de Cavalerie, & quelque
 infanterie: le sieur de la Guiche grand Maistre de
 l'artillerie, & le sieur du Plessis Mornay, lesquels
 se mirent dans l'escadron du Roy. Cependant Sa
 Majesté envoya ses chevaux legers du costé de la
 main droite, estimant que l'ennemy fust logé audit
 Yvry, qui est un grand bourg, où y a un pont sur
 la riviere d'Eure ou de Dure, & en resolution de
 l'y aller attaquer: mais ils n'eurent pas fait un
 quart de lieuë, qu'ils descouvrirent & advertirent
 le Roy que le Duc de Mayenne avoit été plus di-
 ligent que l'on n'eust sceu penser, & qu'il estoit
 passé tout au-deçà ladite riviere d'Eure, là où sou

1590. armée estoit en bataille & en bon ordre , marchant pour venir trouver le Roy & le combattre.

Si-tost que ceste nouvelle fut entenduë que le Duc de Mayenne paroissoit , l'on entendit une allégresse universelle en toute l'armée royale , à laquelle Sa Majesté fit au même temps tourner la teste du costé où il estoit , & n'eut gueres cheminé , que l'on commença à descouvrir son armée à vuë , toutesfois fort esloignée ; & entre les uns & les autres y avoit un village duquel ceux de l'Union s'estoient saisis , lequel Sa Majesté fit incessamment attaquer , & leur fit quitter.

Pendant que l'armée royale estoit ainsi en cet ordre , arriverent les troupes des garnisons de Dieppe, Evreux & du Pont de l'Arche , & autres compagnies de quelques Seigneurs & Gentilshommes de Normandie , qui pouvoient estre de deux cents bons chevaux & plus , lesquels prindrent aussi-tost place dans le regiment de Monsieur de Montpensier.

Les deux armées demeurèrent ainsi le reste du jour à la veuë l'une de l'autre , sans qu'il s'y entreprist rien davantage que quelques legeres escarmouches. La nuit estoit quasi toute fermée , qu'elles estoient encor en bataille. Enfin elles furent contraintes de se loger. Le logis de la personne du Roy fut à Fourcanville , qui est un petit village , un peu à la gauche de ladite plaine , où l'armée avoit

esté premièrement mise en bataille. Le reste de 1590⁴ l'armée fut logé aux autres villages, que ceux de l'Union pensoient avoir ce jour-là pour eux.

Comme le Roy avoit esté quasi le premier qui s'estoit le matin trouvé au rendez-vous, aussi fut il le dernier à se retirer au logis, ayant voulu, avant que partir, voir la forme de loger des ennemis, & ordonner de toutes les gardes de son armée.

Quand Sa Majesté arriva à son logis, il estoit plus de deux heures de nuit, où ayant un peu reposé, il envoya advertir un chacun de se tenir prêt à la pointe du jour: mais il le fut bien plustost: car s'estant jeté sur une paillasse, & ayant reposé deux heures, soudain il commença à envoyer querir des nouvelles de l'armée de l'Union. L'on luy rapporta premièrement qu'il y avoit apparence qu'elle eust repassé la riviere, parce qu'en leur place de bataille il y avoit des feux, mais qu'il sembloit qu'il n'y eust personne derriere. Il y renvoya pour la seconde fois, & luy fut rapporté que sans doute les ennemis n'avoient point repassé la riviere, & qu'ils estoient logez aux villages qui bordent ceste riviere d'Eure, derriere leur place de bataille: & au reste qu'il n'y avoit point d'apparence qu'ils fussent pour repasser, parce que, s'ils l'eussent voulu faire, ils y eussent commencé dès la nuit. Ce rapport conforta le Roy qui sembloit ap-

1590. préhender de perdre ceste occasion. Et encore que ceste nuit eust été bien rude pour plusieurs, ayans la plus-part été contraints de camper, toutesfois la confirmation de ceste nouvelle, que ce jour-là se donneroit la bataille, les remplit tous de telle allegresse, que le jour couvrit avec les tenebres de la nuit, toute la mémoire du mal & de la peine qu'ils y avoient receuë, & tout le jour precedent.

Sa Majesté se rendit au champ de bataille sur les neuf heures, & peu après s'y rendirent toutes les troupes, lesquelles à mesure qu'elles arrivoient estoient desjà toutes sçavantes de leurs places : de sorte que sur les dix heures du matin toute l'armée estoit en l'ordre qu'elle avoit esté le jour precedent.

Celle du Duc de Mayenne parut en mesme temps, en lieu un peu plus relevé, & aussi un peu plus reculé, qu'elle n'estoit le jour precedent. L'ordre & disposition de son armée pour la bataille estoit quasi pareille à celle du Roy, excepté que les pointes avançoient davantage, & avoient un peu plus de la forme de croissant. Ainsi que la cornette du Roy estoit au milieu de ses escadrons, aussi estoit celle dudit sieur Duc de Mayenne, mais c'estoit au milieu de deux escadrons de lances, de celles qui estoient venuës de Flandres qui pouvoient estre de douze ou treize cents lances. Ceste cornette du Duc de Mayenne pouvoit aussi estre de

deux cents cinquante chevaux , & bien autant qui ^{1590.} estoient de la troupe du Duc de Nemours , qui s'y vint joindre , lesquels faisoient un troisieme escadron au milieu des deux autres , faifans près de dix-huit cents chevaux qui marchoient tous ensemble. Au costé dudit escadron estoient deux regimens de Suiffes , couverts aussi d'infanterie Françoise. Il y avoit après deux autres escadrons de cavalerie composez de Reistres , Bourguignons & Flamands , celui de leur main droite estoit de huit cents chevaux , & celui de la gauche de sept cents , au devant duquel estoient deux coulevrines , & deux bastardes , l'un & l'autre escadron pareillement flanquez d'un grand nombre d'infanterie , tant Suiffes , François qu'Allemands. Ainsi que le Roy avoit exhorté les siens , aussi le Duc de Mayenne parla aux Princes & Seigneurs de son armée , & leur dit :

Messieurs , Nous sommes tous grandement obligez à la providence de Dieu , pour ceste heureuse journée , en laquelle il luy a plu , apres tant de peines & de travaux que nous avons soufferts depuis tant d'années , de nous faire naistre l'opportunité d'une bataille contre les ennemis de son Eglise , & les nostres : & encor de nous la donner avec l'avantage que nous avons maintenant sur eux , tant en nombre de bons soldats , que pour le lieu où nous

1590. devons combattre : si bien qu'il se peut cognoistre aysément , que la Justice de Dieu a conduit nos ennemis en ce lieu pour estre punis de toutes les meschancetez qu'ils ont par cy-devant commises : quoy que Dieu retarde quelquefois son chastiment , la qualité de la peine n'amoindrit pas ; au contraire , elle augmente : Il y a trente ans que les Heretiques persecutent la France par sacrileges , bruslement , & meurtres , Dieu les a mis à ceste heure en vos mains pour en faire le chastiment ; rendez vous donc dignes de ceste gloire , (Soldats de Christ , armez de l'invincible escu de nostre mere sainte Eglise , & de l'espée de la justice divine , pour deffendre les fermes fondements du Saint Siege Apostolique ,) & faites recouvrir au Royaume de France le nom de tres-Chrestien , affin qu'il jouysse d'une heureuse paix. Ne pensez pas que la victoire que vous obtiendrez serve seulement pour la France ; car la Flandre , l'Allemagne , l'Italie , & l'Espagne mesme , se sentiront du benefice de vostre valeur. Les Gueux de Flandres en perdront leur support : lon ne craindra plus les menaces des heretiques du Piedmont : la Lombardie ne sera troublée en sa longue paix : il ne se trouvera plus personne qui vueille nourrir les sectes de Zuingle , & de Calvin : l'on ne travaillera plus le Portugal par armées : les navigations des Indes seront libres :

Bref, de la valeur que vous monstrerez en ceste bataille, despend le repos de toute la Chrestienté, & principalement la fin de nos longues miseres. Voicy devant nous tous les chefs des ennemis de Dieu, & de son Eglise; mais que vous les ayez vaincus, il ne restera plus rien à combattre, & ne ferez que poursuivre une heureuse victoire. Vous sçavez qu'ils n'ont jamais voulu venir à une juste bataille contre nous, quoy que nous leur ayons plusieurs fois présentée, & que nous n'eussions pas tant de gens de guerre que nous avons à present. Quel triomphe donc desireriez vous plus grand que de respandre vostre sang pour la defense de la Foy? Car quant à moy, je jure devant Dieu, que je n'ay autre passion que celle là, car je n'ay à present aucun sujet de combattre pour avoir vengeance de la miserable mort de mes deux freres, assez recognus pour avoir esté durant leur vie deux fermes colonnes de la foy Catholique; à cause que celuy qui les avoit fait mourir a esté tué, ainsi que vous avez sçeu. Combattons donc (Soldats de nostre Seigneur Jesus-Christ) pour la deffense de la foy, pour l'honneur & la gloire du nom Chrestien, & pour venger les communes outrages & ruines que ces herétiques ont faites en ce Royaume. Les Princes, Seigneurs & Capitaines ayans entendu ceste exhortation, monstrerent

1590. tous à leurs visages, le desir qu'ils avoient de combattre, & assurerent le Duc de faire tous leur devoir.

Les deux armées estans ainsi à la veue & si proches l'une de l'autre, le Roy commença à faire marcher premierement la sienne, & la fit avancer de plus de cent cinquante pas, gagnant par ce moyen là le dessus du Soleil & du vent, qui eust peu rejeter toute la fumée des arquebuzades dans son armée (avantage qui n'est pas petit en un jour de bataille.) Comme elle fust approchée, le Roy, & ses Capitaines recongneurent à veue que les ennemis estoient en bien plus grand nombre qu'ils n'avoient estimé, & qu'ils estoient plus de quatre mille chevaux, & de dix à douze mille hommes de pied, toutesfois il sembla que ce fust un surcroist de courage qui leur fust survenu.

L'armée de l'Union estoit chargée de clinquant d'or & d'argent sur les cazagues: mais celle du Roy n'estoit chargée que de fer, & ne se pouvoit rien voir de plus formidable, que deux mille Gentils-hommes armez à cru depuis la teste jusques aux pieds. Sa Majesté mesme, comme dit le Poëte du Bartas au Cantique, & en la description qu'il a faite de la bataille d'Yvry;

. . . . Bravache, il ne se pare
D'un clinquant enrichi de mainte perle rare :

Il s'arme tout à cru , & le fer seulement
De sa forte valeur est son riche ornement :

1590

Et toutesfois peu après il dit :

De marques despouillé lâchement il ne cache
Sa vie dans la presse : un horrible pannache
Ombrage sa salade.

Le cheval sur quoy il estoit monté portoit aussi un pannache , ce qui le rendit remarquable de tous les siens. Et estant ainsi armé à la teste de son escadron , (dont le premier rang n'estoient que Princes , Comtes , & Barons , Chevaliers du Saint-Esprit , & des principaux Seigneurs & Gentils-hommes des principales familles de la France) il recommença à prier Dieu , & fit exhorter un chacun de faire le semblable. Puis il fit une passade à la teste de son armée , animant un chacun avec une grande modestie , & neantmoins pleine d'assurance & resolution.

Retourné qu'il fust en sa place , arriva le sieur de Marrivault , (car dez que le Roy fust adverty que le Duc de Mayenne avoit receu les forces estrangeres , & qu'il s'acheminoit droit à luy , il avoit mandé de tous costez que l'on le vint trouver ,) lequel le vint advertir , que les troupes de Picardie , qu'amenoient les sieurs de Humieres , de Mouy , & autres Seigneurs & Gentils-hommes du pays , qui pouvoient

1590. estre plus de deux cents chevaux, estoient à deux mille pas du champ de bataille. Pour cela, il ne voulut pas differer la bataille d'un point, & envoya commandement au sieur de la Guiche Grand Maistre de l'artillerie, de faire tirer: ce qu'il fit incontinent & avec grande promptitude: dont ceux de l'Union reçurent beaucoup de dommage. Il avoit fait tirer neuf canonnades avant que ses ennemis eussent commencé.

Après trois ou quatre volées de part & d'autre, l'escadron des anciens chevaux legers de l'Union, tant François, Italiens, qu'Albanois, qui pouvoient estre de cinq à six cents chevaux, voulut s'avancer pour venir à la charge contre celui du Mareschal d'Aumont, menans avec eux les Lansquenets, qui estoient à leurs costez: mais le Mareschal voulut entamer le combat, & le leur fit à eux-mesmes si rude & furieux, qu'il les perça de part en part, & aussi-tost ils ne montrèrent plus que le dos, & les croupes de leurs chevaux, & le Mareschal les mena battant jusques dans un petit bois qui estoit derriere, où il fit ferme pour venir retrouver le Roy, comme il en avoit eu commandement.

Au mesme temps que ceux-là fuyoient, le hot des Reistres de leur main droite, qui vouloit venir vers l'artillerie du Roy, y trouvant les chevaux legers qui s'y estoient avancez, leur

fit une charge, qui fust si bien reçue, que sans¹⁵⁹⁰ les enfoncer, ils tournerent tout court se rallier derriere.

Cependant un autre escadron de lances de Wallons & Flamands voyant les chevaux legers du Roy un peu separez de ce grand effroy qu'avoit mis parmy eux ceste troupe de Reistres, leur voulut venir faire une autre charge: mais le Baron de Biron s'advança, & ne l'ayant peu prendre par la teste, en print une partie de la queue, qu'il perça, & y fust blessé au bras & au visage. Au devant du reste, Monsieur de Montpensier s'achemina, & leur fit une très-belle charge, en laquelle ayant luy-mesme esté porté par terre, son cheval tué; mais incontinent remonté sur un autre, il s'y comporta avec telle valeur, qu'il demeura maistre de la place.

En ce mesme temps le Duc de Mayenne avec ce gros escadron, lequel il n'avoit fait si fort que pour combattre avec avantage celui de Sa Majesté, & dans lequel s'estoient rangez le Duc de Nemours, le Chevalier d'Aumale, & le Comte d'Egmont, s'advança pour venir à la charge, faisant marcher à son aisle gauche le Vicomte de Tavannes avec quatre cents arquebusiers à cheval estrangers, appelez Carabins, qui estoient armez de plastrons & morions,

1590. lesquels firent une salve de vingt-cinq pas près de celui du Roy. La salve achevée, la teste desdits gros escadrons affronta celle de celui du Roy, du front duquel on le vit partir la longueur deux fois de son cheval avant aucun autre, & se mesler si furieusement parmy ses ennemis, qu'il fit bien reconnoistre, que si auparavant il avoit, en commandant & ordonnant, bien fait l'office d'un grand Capitaine, au combat il sceut bien faire celui d'un brave & magnanime gendarme.

Ceste rencontre fust très-furieufe, n'ayant neantmoins jamais esté au pouvoir de ceste espouvantable forest de lances de faulser l'escadron du Roy, lequel au contraire fust si bien suivy, qu'il perça celui de l'Union, & fust un grand quart d'heure parmy eux toujours combattant. Cependant ce gros corps, duquel les royaux affoiblissoient le fondement en combattant, commença à chanceler, & en moins de rien on vit le dos de ceux de l'Union qui estoient si furieusement venus presenter le visage; & employer leurs testes & bras encor tous armez, à l'aide & au secours de leurs talons qui ne l'estoient point. Du Bartas parlant de ceste fuite dit,

O Prince genereux, hé pour quoy t'enfuis-tu ?

Qu'elle terreur panique estonne ta vertu ?

Qui

Qui grave un palle effroy sur ton constant visage ?

Le droict manque à tes mains , & non pas le courage

1590.

Ce commencement de victoire ne pouvoit encor resjouyr l'armée ne voyant point le Roy. Mais aussi-tost on le vit paroistre couvert du sang de ses ennemis , sans qu'ils eussent veu une goutte du sien , encor qu'il fust assez remarquable par son pannache blanc qu'il portoit & par celuy de son cheval. Des qu'il fust sorty de la meslée en s'en revenant & n'estant accompagné au plus que de douze ou quinze de sa troupe , il rencontra entre les deux bataillons des Suisses ennemis , trois estendarts de Vallons & quelques autres qui les accompagnoient , portans tous les croix rouges , qu'il chargea si valeureusement que les cornettes luy demeurèrent , & ceux qui les portoient & accompagnoient , tuez sur la place. Arrivé qu'il fust quasi d'où il estoit party , il se fit de toute l'armée un cry universel de *Vive le Roy*.

Incontinent le Marechal d'Aumont , le Grand Prieur , le Baron de Biron , & autres Seigneurs , avec plusieurs des leurs qu'ils avoient ralliez , vindrent joindre Sa Majesté qui alla avec eux vers le Marechal de Biron : lequel estoit demeuré ferme avec sa troupe , laquelle sans frapper avoit autant ou plus fait de mal aux ennemis , que nulle autre. A leur rencontre le Marechal dit au Roy, *Sire*,

1590. *vous avez fait le devoir du Marefchal de Biron, & le Marefchal de Biron a fait ce que devoit faire le Roy : fa Majesté luy respondit, Il faut louer Dieu, Monsieur le Marefchal, car la victoire vient de luy seul.*

Alors Sa Majesté voyant que l'Union luy l'aiffoit la place toute couverte de leurs morts, & qu'il ne restoit plus que leurs Suiffes, lesquels (bien qu'abandonnez de toute leur cavalerie, qui à gauche & à droite avoit prins party) ne laiffoient de faire tres-bonne contenance, proposa une fois de les envoyer rompre par l'Infanterie Françoisse de main droite, qui n'avoit point combattu : Mais se refouvenant de l'ancienne amitié & alliance, que ceste nation a de tout temps euë avec la Couronne de France, il se contenta,) les ayant renvoyez au Marefchal de Biron) de leur faire grace, & au lieu de leur envoyer la mort, comme il pouvoit faire, il leur envoya la vie, & les reçeut à grace & misericorde : & ayans mis les armes bas passerent du costé des Royaux. Ce qui estoit avec eux de François jouyrent de ceste mesme clemence.

Au mesme instant que le Roy se joignit avec le Marefchal de Biron, il y fust rencontré desdites troupes de Picardie. Mais ainfi que premierement Sa Majesté avoit fait l'office de Capitaine & de gendarme, il voulut faire celuy de General de

L'armée, qui est de poursuivre la victoire avec son gros, & ayant jetté devant luy le Grand Prieur, avec une troupe à sa gauche, & le Baron de Biron à la droicte, ayant avec luy le reste de sa cavalerie, qui s'estoit ralliée, & lesdites troupes de Picardie, il se mit à suivre la Victoire; estant accompagné des Prince de Conty, & Duc de Montpensier, du Comte de Saint Paul, du Marechal d'Aumont, du sieur de la Trimouille, & infinis autres Seigneurs Capitaines & Gentilshommes de l'armée, laissant le Marechal de Biron avec le corps d'icelle, qui suivoit apres.

La retraite des Chefs & Capitaines de l'Union se fit de deux costez, le Duc de Nemours, Bassompierre, le Vicomte de Tavannes, Rosne, & quelques autres prindrent la route de Chartres: & le Duc de Mayenne, & ceux qui se retirèrent avec luy prindrent le chemin d'Yvry, pour y passer la riviere. Le temps que le Roy arresta à pardonner aux Suisses, donna grand avantage au Duc de Mayenne & à ceux qui se retiroient: de sorte que quand il fust arrivé à Yvry, il trouva que le Duc de Mayenne estoit pieçà passé, & avoit apres luy rompu le pont, qui fust cause de la mort & perte d'une infinité des siens, specialement des Reistres, dont une grande partie se noya, estans contraints, (pour empescher les ruës afin qu'on ne les peust

1590. fuivre) de couper les jarrets de leurs chevaux, & en faire des remparts dans les ruës.

Estant le pont d'Yvry rompu, & le gay tres-dangereux, le Roy fust conseillé d'aller passer la riviere au gay d'Anet, qui est beaucoup meilleur, qui fust une grande lieu & demie de destour : toutesfois cela n'empescha pas que l'on ne trouvast les chemins bordez de fuyards, qui n'avoient peu estre si diligens que les autres, lesquels demeuroident à discretion. Ceux qui se voulurent eschapper dans les bois, tomberent à la mercy des payfans, qui leur estoient bien plus cruels, que n'estoient les gens de guerre.

Sa Majesté estant advertie que le Duc de Mayenne estoit entré dans Mante alla loger a Rosny une lieue près de Mante, aussi mal garny de bagage pour ceste nuit, qu'estoient ceux de l'union. Voylà ce qui se passa en la bataille d'Yvry, où toute l'infanterie de l'Union fust ou taillée en pièces, ou se rendit. De la cavalerie il en fust tué ou noyé plus de mille, & plus de quatre cents prisonniers. Entre les morts furent recognus pour principaux le Comte d'Egmont, Chevalier de l'ordre de la Toison, Colonel des troupes envoyées par le Prince de Parme; Guillaume, fils du Duc Henry de Brunsvic, mais naturel, le Baron d'Hurem, le Seigneur de la Chastaigneraye, & plusieurs autres

Seigneurs. Des prisonniers, le Comte Danstfrist, 1590.
Colonel des Reistres, & plusieurs Seigneurs estrangers tant Espagnols, Flamands, qu'Italiens : & des François les Seigneurs de Bois-Dauphin, Sigongne qui portoit la cornette blanche du Duc de Mayenne, Mefdavit, Fontaine-Martel, Loncham, Lodonan, Falendre, Henguessan, les Maistres de Camp Treuzail, la Casteliere, Disemieux, & beaucoup d'autres. Il y fust aussi gagné vingt cornettes de cavalerie, entre lesquelles estoient la cornette blanche du Duc de Mayenne, le grand estendart rouge du General des Espagnols & Flamands, & la cornette du Colonel des Reistres, avec soixante enseignes de gens de pied, tant François, Flamans, que Lansquenets, & les vingt-quatre enseignes des Suisses, qui se rendirent. L'artillerie aussi qui ne put cheminer si viste que le Duc, demeura en la possession du Roy.

De ceux de l'armée royale y ont esté tuez le sieur de Clermont d'Entragues, Capitaine des gardes du corps, qui mourut bien pres de la personne de son maistre, le sieur Tich Schomberg, lequel ayant commandé & mené de grosses troupes de sa nation, se contenta pour ceste journée d'estre simple gendarme à la cornette de Sa Majesté. Les sieurs de Longaulnay de Normandie aagé de soixante & douze ans, de Crenay cornette de

1590. Monsieur de Montpensier, Fesquieres, & jusques à une vingtaine d'autres Gentils-hommes.

Des bleffez le sieur Marquis de Nesle, lequel bien qu'il fust Capitaine de gendarmes, voulut combattre au premier rang des chevaux legers : il mourut peu de jours après au Chasteau d'Esclimont : le Comte de Choisi, les sieur Do, le Comte de Lude, les sieurs de Montlouët, Lauvergne, & une vingtaine d'autres Gentils-hommes, dont la plupart ne furent que legerement bleffez.

Ceste journée du quatorziesme de Mars fust grandement heureuse pour les affaires du Roy, car comme plusieurs ont remarqué, oultre qu'il semblaist que la terre eust fait naistre des hommes armez pour son service, comme il se vit la veille & le jour du combat, où il arriva de tous costez plus de six cents Gentils-hommes, Dieu encor eut soin aussi des affaires de Sa Majesté en deux autres endroits de son Royaume, sçavoir en Auvergne, où le Comte de Rendan tenant assiegé Issoire, fust tué ce mesme jour, & son armée desfaite : Et au pays du Mayne, où le sieur de Lansac (qui luy avoit juré fidelité, ainsi qu'il a esté dit cy dessus) ayant sceu que le Duc de Mayenne avoit passé la Seine pour combattre Sa Majesté, se remit derechef de la Ligue, & ayant secretement assemblé plusieurs gens de guerre, s'esforca de surprendre le Mans en ceste mesme journée, d'où il fust re-

poulsé, & ses troupes peu après desfaites, ainsi ¹⁵⁹⁰ que nous dirons cy dessous, mais que nous ayons veu ce que le Roy fit apres son heureuse victoire d'Ivry.

Le Duc de Mayenne, comme plusieurs ont écrit, estant arrivé de nuit aux portes de Mante, affin d'entrer dedans la ville, dit aux habitans, que le Biarnois estoit mort, (ceux de l'Union appelloient ainsi le Roy) toutesfois qu'il y avoit eu quelque defroute des siens; mais petite au regard du grand nombre de morts du costé des heretiques. Les habitans de Mante, à l'exemple de beaucoup de villes de l'Union n'avoient receu garnison ny Gouverneur qu'à telle condition qu'ils avoient voulu, & n'aimoient pas trop ceux de ce party, pour en avoir receu de l'incommodité lors que le feu Roy alla battre Pontoise, parce qu'ils y avoient fait abbatre quelques Eglises & maisons dans les fauxbourgs, & mesmes les murailles de leur cymetiere: pour ces raisons ils se mirent en armes aux premieres nouvelles qu'ils receurent de la perte de la bataille, & ne vouloient laisser entrer personne dans leur ville: Apres plusieurs paroles ils y laisserent entrer le Duc, à la charge que ceux qui le suivoient n'entreroient que dix à dix, & passeroient en mesme temps au fauxbourg de Limoy, delà le pont.

Le Duc entré ainsi dans Mante, receut quelques

1590. restes de son armée , puis il proposa de mettre des gens de guerre dans ceste ville , pour arrester l'à contre les victorieux , cependant qu'il donneroit ordre à ses affaires. Le Roy d'autre costé estoit à Rosny , qui dez la pointe du jour envoya le Vidame de Chartres avec quarante cheveaux pour prendre langue & sçavoir nouvelles du Duc : Ledit sieur Vidame estant proche de Mante s'arresta , & n'ayant rencontré personne à cause du grand effroy auquel estoient ceux de Mante , commanda au sieur de Villeneuve , Gentil-homme du pays de Quercy , lequel estoit aupres de luy , d'aller le plus près qu'il pourroit de la porte de la ville pour apprendre des nouvelles du Duc : Villeneuve aussitost s'avança , & voyant quelques uns qui se fau-voient par dans des vignes pour entrer dans Mante , alla droit à eux pensant les joindre , mais ils coururent si viftement qu'ils allerent donner l'alarme à ceux de la porte , où il les suivit jusques à trente pas près : entre la porte , la barriere , & le pont-levis estoient plus de deux cents hommes en armes , la plus-part arquebusiers qui avoient la mesche sur le serpentin prest à tirer : Villeneuve les ayant contemplez & voyant qu'ils ne le tiroient point , s'avança droit à eux : Approché il leur dit tout haut , qu'il estoit là venu expres par le commandement du Roy , (lequel estoit à Rosny) pour sçavoir de ce qu'ils pretendoient faire :

puis leur ayant raconté l'heureuse victoire que Sa Majesté avoit obtenue contre le Duc de Mayenne , & les avoir asseurés de la clemence de Sa Majesté , pourveu qu'ils le recogneussent , & dit plusieurs choses sur ce sujet , lesdits habitans s'approcherent plus prez dudit sieur de Villeneuve ; & le supplierent de leur dire s'il venoit vers eux exprez de la part du Roy , pour leur parler : il leur dit , qu'ouy , incontinent les Capitaines desdits habitans , commanderent aux mousquetaires & arquebusiers de lever la mesche de dessus le serpentin , ce qu'ils firent , & ayans mis leurs arquebuses & mousquets sur l'espaule , le chapeau à la main , ils luy dirent , vous pouvez asseurer le Roy que nous ne desirons autre chose que de le recognoistre , & que nous sommes resoluus de vivre & mourir à son service : ce qu'ils protesterent tous de faire en levant les mains.

Pendant ces discours qui furent un petit longs , survint un Capitaine de la garnison de la ville , lequel ayant escouté la resolution des habitans , tira son espée , & leur dit de colere , que l'on les empescheroit bien d'executer leur resolution , puis pensant joindre ledit Villeneuve pour le tuer , & se voulant jeter sur luy , il en fust empesché. Alors ce Capitaine & Villeneuve se mirent à contester devant ces habitans , chacun d'eux leur disoit l'avantage de son party. Le

1590. Capitaine voyant qu'il n'estoit escouté selon son desir rentre en la ville, & les habitans prièrent Villeneuve de dire au Roy qu'il vînt se presenter devant leur ville le plustost qu'il pourroit, affin qu'ils luy rendissent tesmoignage de leur affection.

Villeneuve d'un costé va advertir le Roy de ce qu'il avoit fait. Le Capitaine de l'autre alla trouver Monsieur de Mayenne, & luy dit, qu'il y avoit à la porte un Gentil-homme de la part du Roy qui parlementoit avec les habitans, lesquels promettoient de rendre la ville au Roy : le Duc sur cest advis, de peur de se trouver enfermé dans ceste ville, monte incontinent à cheval, & sans laisser une bonne garnison dans Mante, ainsi qu'il avoit resolu, partit tout aussitost, pour se retirer dans Saint-Denis.

Les habitans estans entrez en confusion avec les gens de guerre, envoyerent vers le Roy : le sieur de Chasteau-Poissy l'un desdits habitans, practiqua leur accord, & dez le lendemain Sa Majesté fit son entrée dans Mante, & y mit pour Gouverneur le sieur de Rosny. La ville de Vernon en mesme temps se rendit aussi : tellement que le Roy eust en sa possession tous les ponts qui sont sur la Seine entre Rouen & Paris.

Avant que de dire comment le Roy se rendit maistre de Corbeil & des ponts qui sont sur la

rivière de Seine au-dessus de Paris, voyons ce ^{1590.}
 qui advint de plus notable en la journée d'Issoire en Auvergne, puisque ceste bataille fust donnée au mesme jour que celle d'Ivry, & que Dieu voulut en ce jour & presque en mesme heure, monstrier une liberale profusion de sa faveur & de son assistance au party Royal.

Nous avons dit l'an passé comment Issoire fust repris par le sieur de Randan sur les Royaux. Ceste ville est une des principales de la Province d'Auvergne, tant pour la commodité qu'elle rapporte à tout le plat pays où elle est assise & située comme au milieu d'iceluy, que pour l'artifice de sa forteresse, qui est d'un large fossé plein d'eau & d'un grand terrain dans la ville. En une guerre civile quiconque en Auvergne est maistre de ceste ville, donne la loy à une grande estendue du pays; & leve par tout à son plaisir les deniers des tailles. Les Royaux estoient merueilleusement faschez de la perte de ceste place. Tiffandier l'un des Eschevins de Clermont, ayant par le moyen d'aucuns de ceux d'Issoire qui s'estoient refugiez audit Clermont, fait fonder tous les endroits plus propres pour surprendre ceste ville, & ayant communiqué son dessein à ses autres compagnons Eschevins, & au sieur Dalmas President au Presidial de Clermont, se resolurent ensemblement d'en faire faire l'execution; &

1590. ayant conféré avec les Capitaines Basset & la Sale de leur entreprise, ils leur donnerent la charge de l'exécuter.

Le Samedi dixiesme Fevrier, lesdits deux Capitaines ayant fait courir un bruit d'être mal contents des Eschevins de Clermont, sortirent sur le soir des fauxbourgs de Clermont, avec les compagnies du sieur de la Guesle, & du Capitaine la Croix, parmy lesquelles se meslerent quelques Gentils-hommes, & aucuns des habitans d'Issoire qui s'y estoient reffugiez : tous ensemble marcherent en telle diligence qu'ils aborderent aux murailles d'Issoire, sur le matin & un peu devant jour : l'endroit destiné pour planter l'escalade reconnu, un desdits refugiez d'Issoire ayant dressé son eschelle, monta le premier sur la muraille, & fust suivy incontinent des sieurs de Bobiere, Basset & autres, lesquels après avoir tué quelques rondes sur le couvoir de la muraille, donnerent de furie jusques au milieu de la place de la ville, en laquelle quelques uns de la garnison s'y voulans ranger, furent tuez : le reste de la garnison espouventé, n'oyant par tout qu'un cry de *Vive le Roy* se retira dans la citadelle : les Royaux pensans d'une mesme fuite s'en rendre maistres, allerent planter trois petards contre les trois portes, mais cela ne leur profita de rien ; & ne firent pour ce coup que loger cinquante arquebusiers dans les fauxbourgs

proche de la ladite citadelle pour empescher qu'elle ^{1590.} ne fust secouruë par le dehors.

Basset & la Salle ayant donné advis aux Eschevins de Clermont de la prise d'Issoire, & demandé forces pour parvenir à la prinse de la citadelle: le sieur de Florat, Senechal d'Auvergne, avec les sieurs de Blot, de Barmonthet, de la Mothe-Arnauld, & de Fredeville, monterent incontinent à cheval, & faisans une troupe de quatre-vingts cuirasses, firent telle diligence, qu'ils se rendirent de Clermont en cinq heures dans Issoire, l'onzième de Février. Incontinent le sieur de Florat prenant le commandement general, disposa à chacun son quartier pour entourer la citadelle; les uns s'employèrent aux approches, les autres à la sape, d'autres à la mine, & tous travaillerent sans intermission jour & nuit.

Le Comte de Randan adverty que la citadelle tenoit encore pour l'Union, envoya quelques cavaliers affin d'asseurer par quelque signal les assiegez d'un prompt secours: ce qu'ils firent, & fut le soir du douzième Fevrier quatre-vingts chevaux vindrent fort près de la Citadelle, lesquels après avoir fait plusieurs signals s'en retournerent incontinent: le lendemain ils y revindrent encor, mais ils estoient bien cent cinquante, lesquels en s'en retournant allerent prendre les munitions &

1590. les petards qu'envoyoit ceux de Clermont à Issoire.

Tout le plat pays d'Auvergne, ainsi qu'aux autres endroits de la France favorisoit lors fort le party de l'Union, qui se preparoit pour assieger & reprendre ceste ville : Les Royaux dans Issoire en ayant eu advis mirent en deliberation d'abandonner leur prise & de se retirer ; ou bien, de la conserver au party royal : il se presenta plusieurs raisons pour l'abandonner, entr'autres le peu de vivres qu'il y avoit dans la ville, tant pour les hommes, que pour les chevaux, le manquement de poudre & autres armes propres à la deffense d'une place, & sur-tout le peu d'esperance qu'il y avoit d'en recouvrer : toutesfois se mettans devant les yeux de quelle importance la conservation de ceste place estoit au service du Roy, ils se resolurent & se jurerent les uns aux autres de perdre plustost la vie que de la quitter. Ils donnerent incontinent advis de leur resolution à ceux de Clermont, les priant de convier tous les Gouverneurs des Provinces voisines, serviteurs de Sa Majesté, pour leur prester assistance & donner secours ; Le sieur d'Effiat, Agent pour le Roy en Auvergne, avec les Eschevins de Clermont, manderent & convierent de tous costez la Noblesse royale de leur prester assistance, & principalement au sieur de Rostignac,

gouverneur du haut pays d'Auvergne, au Vicomte ¹⁵⁹⁰ de Lavedan, & au sieur de Chazeron, Gouverneur de Bourbonnois. Le Marquis de Curton, les sieurs de Chaptès, de Rivoire, de Chappes, & autres Gentils-hommes d'Auvergne se rendirent incontinent à Clermont.

Cependant que les Royaux s'assembloient à Clermont, le Comte de Randan avec ses troupes investit la ville d'Issoire, & envoya prier le sieur de Neufvy, commandant pour l'Union en Bourbonnois : & le sieur de Saint Marc, commandant aussi pour l'Union au pays de la Marche, de luy donner aussi assistance ; Ainsi les Royaux & les Ligueurs se mettent tous à la campagne, chacun pour rendre fort son party.

Au lieu que les Royaux dans Issoire assiegeoient la citadelle, le Comte de Randan ayant fait entrer du secours dedans, assiegea la ville, & desfit deux cents cinquante arquebusiers conduits par les Capitaines Orgemont & du Bois, lesquels estoient partis exprès de Clermont pour entrer dans Issoire. Et depuis le sieur de Neufvy estant venu au secours dudit sieur Comte, accompagné de cent hommes d'armes, & de deux cents argoulets à cheval, après s'estre emparé des fauxbourgs, il fit battre la ville avec trois pieces de canon de dedans la Citadelle, ayant esperance de forcer les Royaux par ce costé-là : mais les retranchements,

1590. & fortifications qu'ils avoient faits rendirent ceste batterie fans effet.

Il se faisoit tous les jours quelque combat, ou quelque escarmouche: les Royaux qui du commencement avoient eu du pire, sur la fin furent plus heureux: premierement, ils receurent cinquante hommes de renfort en une fois, puis de jour en jour ils receurent des poudres, grenades, lances à feu, & autres armes pour leur deffense, par le moyen de quelques payfans qui se hazardoient de leur porter. Sur l'avis qu'ils receurent que le secours s'assembloit à Clermont, ils se resolurent de faire des forties, le sieur de Fredeville en eut la conduite, & ayant mis dans les ruynes du fauxbourg du Pontet nombre d'arquebusiers, luy avec quinze falades alla convier les assiégeans de donner coups d'espée à pareil nombre. Le sieur de Neufvy qui estoit là avec ses troupes, tascha de l'enclorre: Fredeville s'en prenant garde, fit semblant de se retirer, & par ce moyen l'attira dans son embuscade, laquelle tira si à propos, que ledit sieur de Neufvy & plusieurs des siens furent blesez, quelques-uns de tuez, & boucoup de chevaux. Ce qui fut cause que ledit sieur de Neufvy se retira avec les siens, & abandonna du depuis ce siege.

Le Comte de Randan cependant avoit fait changer sa batterie, laquelle fit un grand eschet aux retranchements

tranchements & barricades : mais ayant entendu l'acheminement du sieur de Rostignac & du Vicomte de Lavedan, il se resolut de les aller combattre, devant qu'ils fussent arrivez à Clermont : Le Marquis de Curton qui estoit dans Clermont en ayant eu advis s'achemina avec une troupe de cavalerie & d'infanterie au devant desdits sieurs de Rostignac & de Lavedan, & les ayant joints à trois lieues de Clermont, ils y revindrent tous ensemble sans aucun empeschement. Randan retourné à son siege, fait retirer ses canons de dedans la citadelle, & les fit mener dedans le chasteau de Ville-neufve appartenant au sieur de saint Heran, ne laissant toutesfois de continuer son siege, esperant de combattre tout secours, & d'en empescher l'entrée dans Issoire.

En attendant le sieur de Chazeron avec ses troupes, les Royaux assemblez dans Clermont entreprirent de se saisir du fort de Neschers pour leur servir de retraite entre Clermont & Issoire, mais ils faillirent leur entreprise, ce qui fust cause que Randan mesprisa les Royaux, & jugea qu'ils estoient sans bonne conduite & sans chef : Aussi-tost qu'il eut receu le secours que luy amena le sieur de S. Marc du pays de la Marche, il fit remener ses canons devant Issoire, & recommença à faire dresser une nouvelle batterie. Les assiegez ayant reconnu son dessein, & estant en peine de ce que le

■ 590. secours qui leur avoit esté promis retardoit tant, resolurent de faire fortir quelqu'un en habit desguisé pour aller à Clermont, afin d'y représenter l'estat auquel ils estoient réduits. Cependant que le sieur de Florat faisoit desguiser un gentilhomme avec un habit de payfan pour y aller, le sieur de Randan leur presenta une inopinée commodité, qui fust telle: quelques uns de sa part proposerent aux assiegez, qu'il falloit faire une trefve generale dans le pays d'Auvergne, attendant laquelle il seroit bon d'accorder une surseance d'armes: sur ceste proposition les assiegez respondirent, qu'ils ne pouvoient rien faire sans le Conseil estably pour le Roy dans Clermont, mais que s'ils vouloient donner seureté à un des leur pour y aller & revenir, qu'ils esperoient que ledit Conseil ne refuseroit le bien du pays. Ceux de l'Union n'avoient pas fait ceste proposition pour donner du repos au pays, mais seulement affin que les forces assemblées à Clermont n'estant promptement employées s'en retournassent chacun chez eux, d'où puis après il seroit mal aisé de les rassembler. Et les Royaux ne l'accepterent aussi, que pour envoyer seurement le Sr. du Blot à Clermont affin de sçavoir en quel estat estoit le secours qu'ils attendoient, & pour faire entendre le leur; & aussi pour persuader que lon fist avancer quelques forces pour favoriser la sortie des chevaux des assiegez qui mouroient de

jour en jour , faute de fourrage , ensemble les 1590. personnes inutiles qui ne servoient qu'à incommoder les autres. Par ce moyen ledit sieur du Blot alla à Clermont & retourna à Issoire , le 13^e jour de Mars sur les trois heures après midy , alors que l'assaut se commençoit à donner ; car ce mesme jour le sieur de Randan avoit fait tirer six vingts coups de canon , & avoit fait bresche en un endroit où il pouvoit faire aller à l'assaut par le moyen d'une coulevrine qu'il avoit fait mettre dans la citadelle , laquelle commandoit entierement le long de la bresche au dedans de la ville : Du Blot rentré , assura les assiegez qu'il avoit veu leur secours de Clermont en ordre de bataille , & qu'ils l'autoient dans le lendemain matin : Ceste nouvelle encouragea tellement les assiegez , qu'ils soustinrent l'assaut de ceux de l'Union , & les repoulsèrent avec perte.

Le quatorziesme de Mars , le secours royal partit sur le point du jour de Coude , à deux lieues d'Issoire , & ayant repris la forme de bataille qu'il tenoit à la sortie de Clermont s'achemina pour entrer dans Issoire : Monsieur le Marquis de Curton en estoit general : Monsieur de Rostignac conduisoit la bataille : & Monsieur de Chazeron l'avantgarde : les sieurs de Rivoire & de Chappes estoient Mareschaux de Camp : Ce secours estoit de trois cents cuirasses , & de cinq cents arquebusiers

1590. commandez par les sieurs de Bouquetreau & Bertry = ayant pour sa deffense quatre petites pieces d'artillerie, & deux chariots d'arquebufes à croc faites en orgues. Tandis que le sieur de Randan se preparoit d'un costé pour aller combattre ce secours: De l'autre, le sieur de Florat se preparoit de fortir de la ville pour l'aller joindre, & après avoir donné l'ordre nécessaire dans la ville, accompagné desdits sieurs de Blot, de Barmontet, de la Mothe-Arnauld, de Basset, & autres jusques au nombre de soixante salades partirent d'Issoire si heureusement, que l'ennemy mesmes leur fit naistre une occasion de se joindre au secours, sans empeschement.

Le sieur de Randan ayant mis ses troupes en bataille dans la plaine d'Issoire entre la ville & la montagne de Croz-rolan (qui n'en est qu'à demie lieuë) par où devoit passer le secours royal, logea aussi ses arquebusiers dans un petit bois & en lieu fort avantageux pour eux: mais le sieur de Rostignac ayant recognu l'avantage que l'Union avoit en ce lieu, & que les Royaux n'eussent sceu passer par là qu'à la mercy de ces arquebusiers, n'y n'eussent aussi sceu prendre la place n'y l'ordre pour le combat qu'ils desiroient rendre, s'advisa de ne faire paroistre qu'une partie du secours, cependant qu'il feroit couler & monter le reste du costé de main droite par un valon de ladite montagne: par ce moyen les Royaux y estans montez, en firent

desloger aucuns de l'Union qui s'en estoient faisis. 1590.
 Rostignac ayant de dessus la montagne contemplé l'ordre de l'armée de l'Union, leur envoya quatre volées de canon, qui servirent tant pour advertir les assiegez, que pour faire changer d'ordre à l'armée de Randan. Ainsi les Royaux ayans reconnu l'armée de l'Union, descendirent de la montagne, & marcherent en bonne ordonnance vers Issoire, avec les vivres, munitions & pieces d'artillerie, lesquelles leur servoient comme de barrieres entre eux & leurs ennemis, qu'ils laissoient toujours à leur main gauche: Randan qui voit que les Royaux s'advancent vers Issoire, affin de leur donner à droite ou à dos, monta avec toutes ses troupes sur le mont de Croz-roland d'où les Royaux estoient descendus, ce qui vint lors très à propos pour le sieur de Florat, qui estant forty de la ville, ne sçavoit joindre le secours, d'autant que ledit sieur de Randan estoit en bataille au lieu par où il devoit passer: ainsi le sieur de Florat & sa troupe, joints au secours, print place à la teste d'iceluy entre les sieurs de Rivoire, de Chappes, & de Chazeron.

L'ordre auquel cheminoient les Royaux fit encor changer de dessein au sieur de Randan, lequel descendit de la montagne, & resolut de regagner la plaine, pour les combattre avant qu'ils fussent approchez de la ville: pour ce faire il regaigna le

1590. devant diligemment, ayant disposé son armée en trois escadrons, marchans ferrez & en bel ordre fort furieusement droit contre la teste de la petite armée royale : Le premier escadron de l'Union estoit conduit par les sieurs de Chastus, Saint Marc, & Monfan : le second marchoit à vingt pas près du premier, & estoit conduit par les sieurs de Syogheat, Flagheat, Cormilhon, & Cons : Le dernier marchoit après, & estoit conduit par les sieurs Comte de Randan, Vicomte de Chasteauclou & Monravel. Ces trois escadrons ainsi ordonnez d'une brave resolution commencerent à venir au combat ; le canon & les orgues des Royaux les endommagerent fort du commencement. Le premier escadron s'estant approché comme pour venir au combat fust salué de cent arquebusiers, qui estoient à la teste de l'infanterie royale, ce qui le contraignit de tourner le flanc, & passer outre, comme s'il eust voulu choquer la bataille des Royaux, dans laquelle estoient les sieurs Marquis de Curton, de Rostignac, Vicomte de Lavedan, Duffiat, & autres ; mais cest escadron passa à la teste des sieurs de Florat, de Chappes, & de Rivoire, qui ne le voulurent charger, craignant d'estre prins en flanc par celuy qui venoit après : ainsi passa ce premier escadron. Le second le voulant suivre, passa aussi outre, fit jour au troisieme où estoit le sieur de Randan, qui vint à la

charge contre le sieur de Florat & sa troupe, laquelle fust soustenuë par lesdits sieurs de Rivoire & de Chappes, où après un long & furieux combat ils perferent à jour l'escadron du sieur de Randan & le mirent à vau-de-route. Cependant les deux autres escadrons s'estant joints ensemble attaquèrent courageusement l'avantgarde conduite par le sieur de Chazeron, & la bataille royale, chacun desiroit avoir l'honneur de son côté : il y eut entr'eux un long & furieux combat; mais les Royaux furent enfin victorieux, demeurant sur la place plus de six vingt Gentils-hommes morts de l'Union, & une partie de ce qu'ils avoient d'infanterie. Il y eut grande quantité de prisonniers de qualité) entre-autres, ledit Comte de Randan que le sieur de la Mothe-Arnauld fit son prisonnier, & le mena dans Issoire, où il mourut une heure après, d'une blessure qu'il avoit receuë en la bataille d'un coup de pistolet chargé de deux balles, dans la hanche droite. Les autres morts du costé de l'Union : furent, les sieurs de Saint-Marc, Saint-Gervasy, Seneschal de Clermont, Montfan l'aîné, d'Arbouze, Ronzay, Neuf-ville l'aîné, la Villatte, Saint-Pardoux, Peirifieres, Chavaignac de Diene, Ville-velours, Buffiere le jeune, Murat, La Salle, Bouschet le jeune, de Lair, Saint-Flour, le Vernet de Berry, Rochemore, & les Vignaux. De prison-

1590. niers, le sieur Vicomte de Chasteauclou lequel fust pris par Monsieur de Florat, son Lieutenant & Enseigne, Mont-ravel, les Bravards, le jeune Brezon, Hercules fils au sieur de Villebouche, Fressinet de Rouargues, la Borde, le Chay, Verdonnet, la Martre, de Toroques, Saint-Michel, qui depuis est mort à Clermont, & plusieurs autres.

L'armée Royale ayant poursuivy quelque temps la Victoire se rassembla le plus diligemment qu'elle put, & alla investir la citadelle d'Issoire avec le fauxbourg proche d'icelle, où s'estoit retiré une partie de l'infanterie de l'Union. Mais ceux de dedans estans asseurez de la mort de leur chef, entrerent en composition, & rendirent la citadelle, l'artillerie & les munitions dudit sieur de Randan, ez mains des Royaux, & le sieur de la Vort avec le Capitaine Barriere, & leurs soldats sortirent de ceste place vies & bagues sauves, mesche esteinte.

La remarque est notable que lon a faite du costé des Royaux, en ce qu'il ne fust tué en ce combat que trois Gentils-hommes du party royal, & dix ou douze de blesez. Pendant aussi que le sieur de Randan tint le siege devant Issoire, bien que les Royaux eussent esté si vivement attaquez cinq semaines durant qu'ils n'eurent pas loisir de se desarmer, logeans toujours dedans leurs corps

de garde & dans leurs retranchemens , il n'y fust ^{1590.} veu que cinq soldats , avec le sieur de Fredeville , lequel pour ses louables qualitez fust regretté de tous ceux de son party.

Le Jedy seiziesme de Mars , apres que , du consentement de tous les Seigneurs , le sieur de Barmonter fust laissé gouverneur dans Issoire , ils s'en retournerent tous à Clermont , & de là chacun s'en retourna en ses Gouvernemens & places. Voylà ce qui s'est passé en la bataille d'Issoire , de laquelle victoire le sieur de Rostignac (que du depuis on a appellé le sieur de Messillac) a esté grandement honoré , comme aussi il le fust encore beaucoup de celle qu'il obtint contre le Duc de Joyeuse à Villemur , ainsi que nous dirons cy-après.

Nous avons dit cy-dessus que le Roy après la bataille d'Ivry se rendit maistre de Mante & de Vernon , & que par ce moyen il tenoit tous les ponts entre Rouen & Paris. Apres la reduction de ces deux places , quelques uns de la Noblesse s'en retournerent chacun chez eux aux Provinces d'où ils estoient ; tant pour s'opposer & garantir des hostilités & courses que faisoient ceux des villes de l'Union , lesquels surprénoient toujours quelques petits lieux forts qui leur servoient de retraite en chaque province , d'où ils molestoient grandement les Royaux ; qu'also pour se rafraichir , & pour se preparer de venir au siege de

1590. Paris que le Roy esperoit faire sur l'esté prochain.

Sa Majesté apres avoir demeuré 15 jours vers Mante, se voyant maistre du bas de la riviere de Seine, resolut de faire avancer son armée vers Corbeil pour se rendre aussi maistre des ponts & villes du haut de ladite riviere, affin d'empescher les Parisiens de recevoir des vivres par les rivieres de Seine, de Marne, d'Ionne de Loing & d'Estampes : mais les Historiens qui ont escrit en faveur de la Ligue des Catholiques, disent, que si le Roy au lieu du sejour qu'il fit vers Mante fust allé droit à Paris, & eust fait exercer les pratiques estroites de la guerre, qu'il estoit impossible que les Parisiens eussent fait aucune resistance, & que deslors il se fust rendu maistre de ceste grande ville : & que ce sejour de Mante fust cause, qu'ils prirent nouveaux conseils & nouvelles deliberations, avec le Duc de Mayenne qui s'estoit sauvé à Saint-Denis, distant de deux lieues de Paris, là où le Cardinal Caëtan, Legat de Sa Sainteté le fust trouver, avec Mendozze Ambassadeur d'Espagne, l'Archevesque de Lyon, (lequel estoit fort quelque temps auparavant de prison par rançon) & plusieurs autres prelatz & gens de Conseil, qui estoient de son party, où ils resolurent entr'eux qu'en s'accommodant du bénéfice du temps que Sa Majesté leur donnoit sans se présenter devant

Paris, (denué alors de toutes forces, tant de gens de guerre, que d'artillerie & munitions) ils devoient entretenir le Roy par quelque conference & traité d'accord, pendant lequel on tascheroit à faire entrer des vivres dans Paris, & des gens de guerre, pour y tenir le peuple ferme en leur party: & que cependant le Commandeur Morée (Biarrois de nation, mais grand serviteur de l'Espagne, où il a été nourry) iroit vers le Duc de Parme, pour obtenir nouvelles forces, afin d'empescher Paris de se rendre au party royal, & pour le secourir en cas de nécessité; car sans doute, disoient-ils, si Paris quitte le party de l'Union, beaucoup d'autres villes suivront ceste voye.

Ainsi qu'il advient d'ordinaire ez guerres civiles, que les Grands, après une perte notable, ne laissent de racommoder & restablir leurs affaires, par des conseils qu'ils prennent en leurs necessitez, lesquels souvent leur reüssissent, & les font maintenir en reputation dans leur party: aussi ces conseils que print lors le Duc de Mayenne dans Saint-Denis, lui conserverent sa reputation & son autorité dans son party.

Pour faire entrer des vivres à Paris devant que le Roy se fust emparé du haut de la riviere, le sieur de Givry, qui tenoit le pont de Chamois pour le party Royal, fust sommé de laisser passer la traite de dix mille muids de vin, & de trois mille

1590. muids de bled, & autres grains, moyennant certaine somme de deniers, ainsi qu'il l'avoit accordé auparavant la victoire d'Ivry : ce qui fust executé trop promptement, & il se peut dire que ceste seule action fust cause de faire opiniastrer Paris contre le Roy.

Pour y faire entrer des gens de guerre, le Duc de Nemours, qui s'estoit sauvé de la Bataille d'Ivry dans Chartres, se rendit incontinent dans Paris avec le Chevalier d'Aumale, & fust mis Gouverneur dans ceste ville, avec douze cents Lansquenets (sous la conduite de Bernardin, Baron libre d'Erbestain, Lieutenant du Comte Jaques de Colalte, qui en mesme temps fust aussi envoyé en Allemagne pour y faire une nouvelle levée de Lansquenets au nom du Roy d'Espagne) cinq cents Suisses, & mille hommes de pied François, avec quelque cavalerie; peu après s'y rendirent le sieur de Vitry & quelques Seigneurs de ce party, avec leurs compagnies.

Pour plus promptement solliciter le secours du Duc de Parme, Monsieur de Mayennes'en alla de S. Denis, à Soissons: il despescha aussi incontinent des courriers de tous costez tant vers le Pape, que vers le Roy d'Espagne, & les autres princes de la Ligue, s'excusant le mieux qu'il pouvoit de l'infortune qui luy estoit advenue à Ivry, leur demandant secours de gens & d'argent. Loys Perron,

l'un de ses Secrétaires, fut le plus infortuné de tous ^{1590.} ces courriers, car passant par Tours, & ayant abusé d'un passeport qu'il avoit du Roy, pour faire quelques affaires pour le party du fel, & lui estant trouvé dans la selle de son cheval des lettres en chiffre que ledit Duc de Mayenne envoyoit au Duc de Mercœur, qui contenoient beaucoup de choses contre les affaires du Roy, fut pendu le jour mesme de sa prise.

Pour avancer quelques paroles d'accord avec le Roy, le Legat Caëtan en print la charge, *per acquistar tempò, & haver più commodita d'apparechiarfi alla difesa*, disent les Historiens Italiens. Or en ce mesme temps Monsieur le Cardinal de Gondy estoit retiré en sa maison de Noësy à cinq lieues de Paris, & quoy qu'il s'y tint comme neutre, il alloit souvent à Paris voir ledit sieur Legat, lequel sçavoit bien que ce Prelat estoit affectionné au party royal, & qu'il étoit aymé de Sa Majesté, & grandement honoré des Princes & Seigneurs du Conseil du Roy: il luy demanda s'il n'y avoit point moyen de donner quelques repos aux troubles de la France: les choses furent si promptement menées, que le Legat s'offrit mesmes d'aller au Chasteau de Noësy sous la foy du Roy, pour en communiquer avec Monsieur le Marechal de Biron, qui s'y devoit aussi rendre.

1590. Ledit sieur Marechal de Biron , & le sieur de Givry allerent à Noësy trouver ledit sieur Legat , lequel estoit accompagné dudit sieur Cardinal de Gondy , & des prelatz Italiens qui luy avoient esté ordonnez par le Pape , & qui estoient venus d'Italie avec luy : or , comme nous avons dit , ce que ledit sieur Legat avoit poursuivy ce traité d'accord , n'estoit que pour gagner le temps , affin que le party de l'Union se preparast mieux à la deffensive ; aussi il proposa premierement , qu'il falloit assembler les trois Estats de France , affin de donner un bon ordre au Royaume : mais ayant veu que ceste proposition avoit esté regettée bien loin , il dit , qu'il falloit donc faire une trefve pour quelques jours affin d'acheminer les affaires à une paix : on luy respondit que l'on ne vouloit point de trefve , que l'estat des affaires du Roy n'en requeroit point , mais que l'on desiroit une bonne paix. Il fust recognu lors que ledit sieur Legat ne cherchoit que des dilayements : ce fust pourquoy ceste conference fust rompue , & ledit sieur Legat se retira à Paris un peu confus , quand il vit que l'on eust jugé de son dessein.

Le Roy voyant que toutes ces conferences n'estoient que des amusements , fit passer son armée vers Corbeil à sept lieues au-dessus de Paris : ceste ville luy fust incontinent rendue.

Lagny sur Marne fust auffi pris en meſme temps : 1590.
 de-là l'armée ſ'achemina à Melun, qui ſe rendit
 auffi, & le Roy y mit dedans pour gouverneur
 le ſieur de la Grange le Roy. De Melun l'armée
 alla à Provins où le ſieur de Montglas y fust
 laiſſé Gouverneur : de-là on alla à Bray qui ſe
 rendit auffi, & où ledit ſieur de Montglas vint
 trouver le Mareſchal de Biron, & y acconduit
 l'Eveſque de Ceneda avec le ſecretaire dudit
 ſieur Mareſchal, Iceſquels venoient tous deux
 de Paris ; mais après pluſieurs diſcours entre
 ledit ſieur Mareſchal & ledit ſieur Eveſque, il
 ne ſe put rien accorder, & ledit ſieur Eveſque
 ſ'en retourna vers ledit ſieur Legat. Montereau
 faut-Yonne fut auffi en meſme temps remis en
 l'obeyſſance du Roy, & beaucoup d'autres places.
 De là Sa Maieſté fit tirer l'armée vers Sens, où le
 ſieur de Chanvallon eſtoit pour l'Union, lequel
 fut incontinent ſecouru du Marquis de Fourtuna,
 avec la compagnie d'hommes d'armes de Monſieur
 de Nemours, du Capitaine Peloſo & d'autres,
 leſquels encouragerent ſi bien les habitans, que ny
 par menaces, ni par belles paroles, ny pour quel-
 que effort que les Royaux firent pour les penſer
 avoir de force, ils en furent vivement repoulſez.
 Le Roy qui ne vouloit perdre le temps à faire un
 ſiege devant cette ville, fit tourner la teſte de ſon
 armée droit vers Paris, où déjà rien ne pouvoit

1590. plus entrer par eau, car tous les ponts du haut & du bas de la riviere de Seine estoient à la devotion de Sa Majesté: mais avant que dire quel fut ce siege, voyons ce qui se passa en plusieurs endroits depuis la victoire d'Ivry.

Nous avons dit cy-devant que le mesme jour que le Roy gagna la bataille d'Ivry, le sieur de Lansac pensa surprendre le Mans, voyons quelle fut son entreprise, & tout d'une suite plusieurs choses notables advenues en ces pays-là & aux autres circonvoisins.

Ledit sieur de Lansac s'estoit retiré à Ballon (Chasteau qui appartenoit à sa belle mere Madame la Mareschale de Coffé, distant de quatre lieuës du Mans, où après qu'il eust presté serment de fidelité au Roy, il ne laissoit routesfois d'estre toujours accompagné de plusieurs personnes tenans ouvertement le party de la Ligue: Monsieur de Rambouillet, (qui commandoit dans le Mans en l'absence du sieur du Fargis son frere, lequel estoit en l'armée du Roy) l'en ayant admonesté par lettres & prié de se gouverner fidèlement au service de Sa Majesté, Lansac luy respondit, *Qu'il feroit à jamais bon & fidele serviteur du Roy, & que s'il s'accompagnoit des Touchevaux habitans du Mans, & d'autres telles gens de la Ligue, qu'il faisoit comme le bon charlatan qui composoit le bon tyriaque de viperes.* En mesme temps aussi
 ledit

ledit sieur de Lanfac convia les sieurs d'Allieres, 1590.
 & de Malerbe, (qui avoient leurs compagnies en garnison dans le Mans) de l'aller voir audit Ballon, mais eux ne se voulans fier à un ennemy nouvelle-reconcilié, le remercierent : il avoit envie de les y attraper, affin d'exécuter plus seurement son entreprise sur le Mans : Du depuis ayant entendu que Monsieur de Mayenne passoit la Seine pour venir rencontrer le Roy à Dreux, il fit secretement une assemblée de toutes les forces qu'il put avec les sieurs de la Patriere de Beauce, de la Croix-Cotereve, de Pescheray, de Vaux, de la Pierre & autres, & vint la nuit du quatorziesme Mars se loger avec ses troupes dans le fauxbourg Saint-Vincent du Mans, pensant surprendre la ville à l'ouverture de la porte, par le moyen de quelques soldats deguizez en couvreurs qui devoient feindre de porter des gouttieres pour l'Eglise Saint Julien, & estans sur le pont devoient laisser choir lesdites gouttieres, & se rendre maistres de la porte : ce dessein avoit de l'apparence de venir à effet, mais l'ordre que l'on tenoit de baisser la planchette un demy-quart d'heure devant que d'abaisser le pont, par laquelle on faisoit sortir un Sergent avec quelques soldats, pour faire la decouverte par tout le fauxbourg, fust la cause que ce sergent & ses soldats ayant descouvert les gens de Lanfac, de prime abord tuèrent un nombre de

1590. Roche-Gouaut, ce qui donna une telle alarme que ce Sergent & quelques-uns des soldats qui estoient sortis pour descouvrir, furent aussi tuez par les entrepreneurs, lesquels voyans leur entreprise decouverte, & que la garnison de la ville sortoit en gros pour les venir charger, se retirent tous à Memers qui est un grand bourg en Sonnois, où le sieur de Hertray, Gouverneur d'Alençon, les alla attaquer, & desfit la plus-part de ces troupes: Lanfac fust contraint avec les mieux montez de se retirer en Bretagne pour amasser nouvelles forces.

Presque en mesme temps plusieurs Gentils-hommes de l'Union des Pays d'Anjou & du Mayne, entr'autres, les sieurs de Chesnayes, du Pin, de la Rocheboisseau, Charles de Biragues, de Corces, & autres, lesquels avoient donné la principale charge de leur conduite au sieur de la Saulaye, & qui avoient tous de belles troupes de cavalerie & d'infanterie, surprinrent la ville de Sablé, où ils arresterent prisonniere Madame de Ramboüillet qui y estoit. Dans le Chasteau estoit pour le Roy le sieur de Landebry qui se deffendit fort bien, & toutesfois ceux de l'Union lui emporterent la basse cour du Chasteau, & firent un trou dans la muraille pour sortir dehors, avec plusieurs forts & barricades pour empescher tout secours que l'on pourroit donner audit Chasteau.

Landebry donna advis incontinent au sieur de Rambouillet de ceste surprise, lequel convia de tous costez la Noblesse royale de ceste province de se rendre au Mans, affin de secourir le chasteau de Sablé: en ce mesme temps le sieur du Fargis son frere revenant de la bataille d'Ivry, après avoir repris Mondoubleau, petite ville de son gouvernement du Mayne (quoy qu'elle soit de la Duché de Vendosmois) & en avoir fait sortir le sieur d'Alleray qui l'avoit surprise pour l'Union, arriva au Mans, où il trouva aussi ses autres freres les sieurs de Maintenon & de Pongny, avec le sieur de Bouillé, Gouverneur de Clerac, & de l'Estelle, Gouverneur de Mayenne, & beaucoup d'autre Noblesse, tous assemblez pour le secours du Chasteau de Sablé.

Ceux de l'Union s'estoient aussi emparez de Bruslon, & s'estoient fortifiez dans le Prieuré, le sieur du Fargis, en s'acheminant à Sablé, resolut de les faire sortir de-là: toutes les troupes s'y estant acheminées conduifans de petites pieces qui portoient calibre comme d'une boule de mail, ledit sieur du Fargis, voulant luy-mesme recognoistre le lieu pour attaquer ledit fort, fust blessé d'une arquebusade à la jambe, dont il fut contraint de se retirer au Mans: la Noblesse & les troupes là assemblees ne laisserent de continuer leur resolution, & ayans receu ceux du fort de Bruslon à

1590. discretion, firent pendre le Capitaine : ce qu'ayant sçeu ceux de l'Union dans Sablé, pendirent deux prisonniers du party du Roy. Ce sont des œuvres des guerres civiles, tel en pastit qui n'en peut mais.

Le Marquis de Vilaines, le sieur d'Achon avec leurs troupes, s'estant venus rendre aussi à Bruslon, les Royaux firent lors comme un corps d'armée, & fut fait avant-garde & bataille : les sieurs de la Patriere d'Anjou & de la Roche-patras, furent esleus Marefchaux de Camp : le sieur de Beauregard commandoit à l'infanterie de l'avant-garde, & le sieur de Malerbe à celle de la bataille. Ainsi les Royaux allans en ordre de bataille tirèrent droit vers Sablé pour en secourir le chasteau, l'avant-garde marcha par le costé du parc, & la bataille le long du grand chemin droit à la grande porte de la ville : ceux de l'Union ne les voulant laisser approcher si près d'eux sans les recognoître, firent une brave sortie, où il y eut bien combattu de part & d'autre : en ce commencement ledit sieur de Beauregard du costé des Royaux y fut blessé : de ceux de l'Union de Corces, leur Sergent de bataille y fut tué, & ledit sieur de la Saulaye pris, avec beaucoup d'autres, & furent remenez battans jusques sur la contr'escarpe du fossé par le Marquis de Vilaines & les sieurs de l'Estelle & d'Achon, d'un costé, & à la main droite par le sieur de Pongny, qui leur fit une rude charge. Après ceux

de l'Union sortirent par les portes de la ville, & 1590.
vindrent attaquer le sieur de Malerbe avec son infanterie qui estoit en bataille, & derriere luy Monsieur de Bouillé avec un gros de cavalerie pour le soustenir : la charge se fit tout du long du grand chemin, à travers duquel ceux de l'Union avoient fait une barricade, laquelle estoit defenduë de la courtine de la ville, par le moyen de laquelle ils incommodoient grandement les Royaux : ce que voyant ledit sieur de Malerbe, suivy des siens, donna si vivement à ceste barricade, qu'il l'emporta, bien qu'il eust esté porté par terre de la force de deux arquebusades qu'il receut dans ses armes sans estre blessé. Ainsi ceste barricade emportée, les Royaux gagnerent un petit champ, où il y avoit une haye de laquelle ils tenoient un costé, & ceux de l'Union l'autre : de façon qu'ils se commencerent à battre à coups de main : l'escarmouche cependant se renforçoit de tous costez tant vers le parc, qu'au grand chemin : Ceux de l'Union firent derechef une autre sortie sur ledit Malerbe, & ses troupes, & se fit lors une salve sur le grand chemin de plus de deux mille arquebusades. Enfin après plusieurs charges & combats, il survint des esclairs & tonnerres si espouvantables, suivis d'orages & de pluye, qu'il fut impossible aux uns & aux autres de s'ayder de leurs arquebuses ; & ne se purent plus battre

1590. qu'avec l'espée, ce qu'ils continuerent, jusques à cinq heures du soir, que les Royaux se retirerent à S. Denis d'Anjou, sans avoir peu mettre aucun secours dans le Chasteau. Ceste escarmouche fut bien maintenüe de part & d'autre : & tient-on que ç'a esté une des belles qui se soient faites durant ces troubles, car elle dura neuf heures sans cesser.

Monsieur de la Rochepot, Gouverneur pour le Roy en Anjou, ayant quitté son entreprise de Brissac pour secourir aussi le chasteau de Sablé, sur la priere que luy en firent les Seigneurs susdits, il leur envoya d'Angers deux canons, avec quelques troupes d'infanterie & de cavalerie : Si-tost que les Royaux eurent receu ce secours, ils s'allerent derechef loger auprès de Sablé du costé du parc, affin de battre les forts que les Ligueurs avoient de nouveau faits au dehors du chasteau pour empêcher d'y mettre du secours.

Dez le lendemain matin le canon fust pointé contre lesdits forts & retranchements, & en peu de temps toutes ces fortifications & barricades furent emportées : les Royaux ayant fait un petit pont d'aix sur des eschelles, passerent le ruisseau pour aller à l'assaut, lequel ils donnerent si furieusement, que tout ce qui se trouva dans ces forts fust taillé en pieces ; puis entrans pelle-messe avec les Ligueurs dedans la basse cour du chasteau par ledit susdit trou, tuèrent tout ce qui se trouva de-

vant eux. Ceux de l'Union entrèrent lors en tel effroy (comme il advient d'ordinaire en tels accidens) qu'ils ne songerent plus qu'à se sauver, ce qu'ils firent en telle confusion, que sans prendre advis de rompre le pont de la riviere de Sarre pour se retirer en seureté de l'austre costé de la ville (oublians en cest endroit, ce qui estoit necessaire pour leur sauver la vie) ils donnerent aux victorieux meilleur marché de leurs vies qu'ils ne pensoient avoir d'eux: presque toute l'infanterie fust taillée en pieces, & en fust tué jusques au nombre de sept à huit cents. Le sieur des Chesnays, qui estoit le principal chef de toutes ces troupes, avec plusieurs autres s'allerent sauver au logis de Madame de Rambouillet, où ils ne trouverent que de la courtoisie, au lieu de la rigueur qu'ils luy avoient tenuë, car elle leur fit sauver la vie. La Roche-boisseau conduisant la cavalerie de l'Union se sauva par une des portes de la ville: peu après les portes estant ouvertes du costé du chasteau, la cavalerie royale passa au travers la ville pour le suivre: on en glanna quelques-uns sur la queue, mais le temps & la diligence de Roche-boisseau en sauva la plus grande partie. Voylà le succez de la surprise & reprise de Sablé pour le Roy.

Les Royaux pensoient par ceste prise avoir rendu ceux de l'Union sans mouvement dans le pays du Mayne, mais ils furent trompez, car ils ne fu-

1590. rent pas si-toſt retournez, les uns en leurs garniſons, autres chez eux, d'autres ayant prins le chemin pour aller trouver le Roy qui eſtoit auprès de Paris, que le ſieur de Lanſac qui s'eſtoit ſauvé en Bretagne, revint au Mayne avec des nouvelles forces que Monſieur de Mercœur luy avoit bail- lées au nombre de deux mille cinq cents hommes de pied, & de deux cents bons chevaux, amenant avec luy les ſieurs de Vicques de Normandie, de Guebriant, de la Feuillée, du Bellay, & autres, leſquels eſtans tous arrivés aux villages de Gerron & d'Embrieres, eſtans advértis que le ſieur de l'Ef- telle, gouverneur de Mayenne, eſtoit allé avec ſa troupe trouver le Roy, prirent occaſion par les in- telligences que ledit ſieur de Lanſac avoit avec quelques habitans de Mayenne, de ſe faiſir de la ville, & d'en aſſieger le chaſteau.

Monſieur le Prince de Conty eſtoit lors arrivé à Tours de retour de la bataille d'Ivry, car le Roy voyant qu'il ne pouvoit eſtre par tout à la ſuite de ſa favorable fortune, luy decerna une armée, & le fit ſon Lieutenant general en icelle, ez pays d'Anjou, Touraine, le Maine, Poirou, le grand & petit Perche, Berry, Blaiſois, Vendosmois: Du- nois, Limofin, & la Marche. Ledit ſieur Prince, ayant entendu ceſte ſurprinſe, & le ſiege dudit chaſteau, envoya en diligence vers le ſieur de l'Ef- telle, qui s'eſtoit acheminé avec tout ce qu'il avoit,

de troupes pour aller trouver le Roy , afin qu'il s'en retournaſt en diligence à Mayenne : pour en ſecourir le chaſteau. L'Eſtelle n'eut pluſtoſt receu ce mandement que rebrouſſant chemin & marchant jour & nuit , il arriva à Laſſé quatre lieuës prez de Mayenne , d'où il envoya le ſieur du Motet avec quelques ſoldats pour taſcher à ſe jeter dedans le chaſteau , ce qu'il executa ſi heureuſement , qu'après avoir taillé en pieces deux corps de garde , & gagné un enſeigne , ils entrèrent tous dans le chaſteau.

Le ſieur de Hertray , Gouverneur d'Alençon eut auſſi mandement dudit ſieur Prince de ſe joindre avec le ſieur de l'Eſtelle , pour enſemblement adviſer à ce qui ſeroit neceſſaire pour la reprise de la ville de Mayenne : ſuyvant ce mandement ledit ſieur de Hertray ſe rendit à Laſſé avec ſes troupes : par ce moyen ledit ſieur de l'Eſtelle & luy joints , faiſoient bien deux cents bons chevaux , & quinze cents hommes de pied , leſquels ſ'en allerent droit vers Mayenne ſe faiſir du fauxbourg S. Martin , ce qu'ils firent ſans avoir trouvé beaucoup de reſiſtance.

Ledit ſieur de l'Eſtelle voyant que le gué pour entrer dans le chaſteau eſtoit empeſché par des arquebuſiers qui eſtoient logez dans des maiſons , paſſa la riviere à nage , & entra dans le chaſteau , d'où il fit promptement ſortir du Motet avec ſix

1590. vingt soldats, pour gagner lefdites maisons, ce qu'il fit si courageusement qu'il garda toujours lefdites maisons, & par ce moyen toutes les troupes eurent moyen de passer au gué vers le chasteau, sans incommodité.

Les sieurs de l'Estelle & de Hertray ayant le lendemain matin recognu du haut d'une tour que Lanfac & ses troupes avoient esté advertis de leur entrée, & qu'ils vouloient lever le siege, resolurent ensemblement de ne les laisser retourner si à leur ayse, & de sortir sur eux par deux endroits, sçavoir le sieur de Hertray, & de Montaterre avec soixante cuirasses & cent cinquante arquebusiers, lesquels attaqueroient ceux qui estoient au dessous du chasteau, tandis que ledit sieur de l'Estelle avec cent hommes armez de toutes pieces & cent arquebusiers les chargerait aussi du costé de la ville. Ils les fortentuns & les autres. L'Estelle ayant rompu trois barricades sur une chaulfée d'estang, lesquelles se soustenoient l'une l'autre, garnies chacune de cent hommes, & fait fuyr devant luy tout ce qu'il rencontra, trouva en teste au milieu d'une grande place Lanfac avec un gros de cavalerie, estant en bataille, & ayant sur sa main droite un bataillon de deux mille soldats: Après que l'Estelle eut contemplé la contenance de ses ennemis, il alla droit au petit pas attaquer la cavalerie, & d'abordée les fit saluer de vingt-cinq arquebu-

salves qui tuèrent douze chevaux ; puis ayant fait ^{1590.} redoubler encor de plus près une pareille salve d'arquebuses , cela fit un si terrible effet que toute la cavalerie se mit à la fuite : l'Estelle les laissant fuir alla droit aux gens de pied , & les attaqua par le coin de la main gauche de leur bataillon , qui fut occasion qu'ils rompirent leur ordre de bataille : ce qu'ayant reconnu il leur fit faire une salve d'arquebuses à dix pas prez : puis se mesla avec toute sa troupe parmy eux , & à coups d'espée combattit de telle furie , qu'il les rompit , & mit en fuite.

L'Estelle les poursuivant jusques hors la ville , ils se recogneurent estre plus grand nombre beaucoup que luy , & voulurent se rallier , mais ils n'en eurent pas le moyen , car les sieurs de Hertray & de Montaterre , qui de leur costé avoient chassé devant eux tout ce qu'ils avoient rencontré , arriverent à l'instant , & s'estans joints avec ledit sieur de l'Estelle , firent une telle charge qu'ils les empêcherent lors de se rallier : ainsi Lansac & les siens se mettans à la fuite , se sauverent à un lieu de là , où ils trouverent moyen de se rallier sur une chaulfée d'estang : mais le Marquis de Vilaines estant arrivé , avec cent cuirasses de renfort aux victorieux qui poursuivoient toujours les fuyards , chargerent de telle furie ces nouveaux ralliez , que tout fut mis à vau-de-route , sans se

1590. pouvoir plus rejoindre. Il fust tué du costé de l'Union de douze à quatorze cents soldats : & de personnes de remarque , le Baron de Montezon , les sieurs de la Bezaudiere , de la Chevalerie , de Lurnois , de la Chapelle de Beaumanoir , enseigne colonelle de Guebriant , & plusieurs autres : leurs enseignes & cornettes furent gagnées , avec trois cents prisonniers. Du costé des Royaux , il y mourut de remarque les sieurs de Charniere , de Perrenaut , & de Coulonges , avec quelques soldats. Voylà ce qui se passa à Mayenne. Quant à Lansac il se sauva en Bretagne , & ne retourna plus au Mayne pour faire la guerre.

Monfieur le Prince de Conty ayant sçeu ceste desfaite se resolut de se preparer pour assieger la Ferté-Bernard , seule place qui restoit au pays du Mayne pour le party de l'Union , dans laquelle commandoit le sieur Dragues de Comnene. Ceste ville est assise sur la riviere de Duyne au travers d'un pré, presque en forme de quarré long, laquelle n'a que deux seules advenueës par lesquelles on la peust attaquer , & où on se peust loger , sçavoir au fauxbourg de la porte S. Barthelemy , & l'autre au fauxbourg de la porte saint Julien ; car les deux flancs de ceste ville sont prairies si à descouvert , qu'on n'y peut becher deux pieds au plus sans trouver l'eau.

Après que Monfieur le Prince de Conty fust

arrivé en sa maison de Bonnestable qui n'est dis- 1590.
tante de la Ferté-Bernard que de trois lieues, &
que le sieur de Buignieres (qu'il avoit envoyé à la
Ferté, pour les exhorter de se mettre en leur de-
voir sans estre causes de la ruine de tout le pays,)
fust retourné luy dire, qu'il n'avoit cognu au Gou-
verneur & aux habitans qu'une opiniastre resolu-
tion de tenir pour l'Union: il manda aux sieurs du
Fargis, de l'Estelle, de Hertray, & autres de le
venir trouver avec leurs troupes. D'autre costé
le sieur de Comnene se prepara pour se deffen-
dre, & fit entrer dans la ville quatre-vingts bons
arquebusiers des environs de la Ferté, avec les-
quels il se trouva qu'il avoit deux cents bons hom-
mes de pied, & cent bons chevaux, sans les ha-
bitans.

La nuit du 30 Avril les troupes royales s'ache-
minerent pour investir la Ferté; les sieurs de Ma-
lerbe & de Marigny d'un costé, avec la garnison
du Mans allerent se loger à S. Anthoine, proche le
fauxbourg saint Julien, & le sieur de la Rainiere
se logea dans le fauxbourg Saint-Barthelemy, d'où
il chassa le Capitaine Meziere, ce qui ne se fit sans
perte d'hommes de part & d'autre.

Comnene qui ne desiroit avoir de si proches
voisins, fit faire une rude sortie en plein midy, &
esperoit faire mettre le feu dans tout ledit faux-
bourg saint Barthelemy, mais après que les sieurs

1590, eurent forcé quelques barricades & le premier corps de garde, & couru une partie du fauxbourg, ils furent rechassez dans la ville par les Royaux, & n'eurent loisir que de mettre le feu aux plus proches maisons des fossez du costé du Mans.

Deux jours après Comnene voyant qu'il ne pouvoit plus garder le fauxbourg de saint Julien, & que les Royaux se preparoient de passer la riviere d'entre-eux & ledit fauxbourg, il y fit mettre le feu par tout, & n'y eut rien de sauvé qu'une Chapelle, de laquelle les Royaux se faisirent incontinent, & par les ruynes des maisons s'approcherent assez prez du ravelin. L'on a remarqué que tous ceux du party de l'Union ont fort usé de ceste voye d'embrasemens pour se fortifier, & toutes-fois les ruynes qu'ils ont faites ne leur ont de rien servy. Plust à Dieu qu'ils eussent eu engravé dans l'ame ceste belle parole dont usa durant ces troubles la Dame d'Alegre, sœur de Monsieur le Marechal d'Aumont, estant assiegée dans son chasteau par Monsieur de Nemours, *Vous me conseillez (disoit-elle à un Capitaine) de faire brusler des maisons pour fortifier mon chasteau, cela seroit bon à dire si nous avions à faire à des estrangers : Apprenez qu'aux guerres civiles aujourd'huy l'on se bat & demain l'on s'appointe & que chacun trouvant son logis entier, la haine en est moindre & de moins de durée.*

Comnene en ce commencement de siege fit ^{1590.} tout ce qu'il put pour la deffense de la Ferté : il s'attendoit d'avoir du secours de Monsieur de la Bourdaisiere qui commandoit dans Chartres pour l'Union , lequel avoit amassé quelques troupes vers Orleans , avec lesquelles il prit Meun sur Loire , qui n'est qu'à deux lieues de Boisgency , & du depuis Chasteaudun : mais il n'en receut point. Il fit aussi faire quelques sorties , auxquelles il n'oublia rien de ce qui estoit de la pratique & de la ruse de la guerre.

Le sieur de l'Estelle avec mille hommes de pied & cent chevaux : le sieur de Hertray , avec aussi cent chevaux & trois cents arquebusiers , & plusieurs Gentils-hommes & Seigneurs estant arrivez au siege , on commença à faire tirer un canon & une coulevrine , & deux petites pieces , dont lesdits sieurs de l'Estelle & de Hertray eurent la charge : Le sixiesme May la ville fust saluée d'une vollée de canons , & incontinent après la batterie commença contre le front du ravelin de la porte saint Barthelemy , & continua jusques un peu devant Soleil couchant , que les Royaux portans quand & eux des eschelles se presenterent pour monter par la bresche sur le ravelin , mais ils en furent rudement repoulsez par le bon ordre qu'avoit mis Comnene pour les soustenir.

Monsieur le Prince qui desiroit avoir ceste place

1590. & où il y alloit de son honneur, pour ce que c'estoit la premiere place qu'il avoit assiegée depuis que le Roy l'avoit créé son Lieutenant general en ces pais-là, voyant le peu d'effet qu'avoit fait le canon, & le peu de munitions qu'il avoit encor pour contraindre les assiegez à se rendre, envoya à Angers, d'ou Monsieur de la Rochepot luy envoya deux gros canons & des munitions : si-tost qu'il eut receu ce renfort, il fit recommencer la batterie contre le susdit ravelin, dont les assiegez estonnez, sans esperance de secours commencerent à s'espouvanter.

Le sieur de Comnene pour sa seureté fit alors lever les ponts du chasteau par dedans la ville, lesquels dez le commencement du siege il avoit fait abbattre, & les avoit laissez libres à tous les habitans qui y vouloient entrer, leur disant, qu'il ne vouloit point d'autre retraite que la leur, & qu'il vouloit courir leur mesme fortune : les femmes d'autre costé commencerent à craindre la violence des soldats, si la ville estoit prise d'affaut. Le sieur de la Barre Menardiere, Sergent Major dans la Ferté, faisant fortir sa femme par le moyen du sieur de la Pelleriere Tibergeaut qui estoit au camp du Prince, luy fit ouverture qu'il y avoit moyen de parvenir à une composition si on vouloit, le sieur de l'Estelle par le commandement de Monsieur le Prince escouta ledit sieur de la Barre, lequel

quel rentré dans la ville rapporta au sieur de Com- 1590.
nene , que Monsieur le Prince faisoit estat d'en-
trer par force en la Ferté dans vingt-quatre heures ,
ce neanmoins qu'il estoit prest d'entrer en com-
position , si on vouloit. Connene ayant fait as-
sembler quelques-uns des habitans , envoya de
leur consentement deux Deputez vers Monsieur
le Prince, lequel leur demanda ce qu'ils vouloient :
eux luy dirent , qu'ils n'avoient charge que d'en-
tendre les propositions qu'il plairoit à son Excel-
lence de leur faire : Je vous accorde , leur dit il , une
suspension d'armes , depuis six heures jusques à
dix heures , retournez en la ville , & m'apportez
vos demandes par escrit. Les Deputez rentrez , il
y eut quelque different entre ledit sieur de Com-
nene , & le Baillif Gaudin , ce qui fust cause que
dix heures passées la batterie recommença , mais
cessée encore une fois & trefve faite , ledit Baillif
dressa par articles les demandes des habitans qu'il
fit signer au Greffier de la ville : puis sans les com-
muniquer audit sieur de Connene il les envoya
à Monsieur le Prince , lequel les receut , & cog-
nut bien qu'il auroit meilleur marché d'eux
qu'il n'avoit pensé , puis que le Gouverneur & les
habitans estoient en discord. Par ce moyen ledit
sieur de Connene se voyant circonvenu se retira
au Chasteau & envoya vers Monsieur le Prince
aussy ses demandes , desquelles il luy en accorda

1590. une partie. Ainsi ledit sieur de Comnene fuyvant la capitulation sortit de la Ferté accompagné de tous les gens de guerre, & de ceux qui le voulurent fuivre, avec leurs armes & bagages, & furent conduits par la compagnie de Monsieur du Fargis, jusques à Chartres. Les principaux points de ceste capitulation furent, que les habitans demeureroient paisibles en leurs maisons, & seroient d'oresnavant fidelles serviteurs du Roy : que pour toutes choses les creanciers de la ville aufquels ledit sieur de Comnene avoit respondu pour les gens de guerre, seroient payez, & luy seroit delivré en outre cinq cents escus pour distribuer aux blesez, ainsi qu'il adviseroit : qu'il emmeneroit les prisonniers de guerre qui n'auroient payé rançon : & que luy & tous ceux qui sortiroient avec luy auroient deux mois pour aller & revenir par tout où bon leur sembleroit, pour negocier & faire leurs affaires, fans en estre recherchez ny molestez pendant lesdits deux mois. Voylà ce qui s'est passé au siege & en la reddition de la Ferté.

Nous avons dit que le sieur de la Bourdaisiere avoit pris Chastcaudun ; après ceste prise il se retira à Chartres, & laissa le sieur de la Patriere de Beauce dedans : ceste place incommodoit fort le passage de Tours à l'armée du Roy qui estoit autour de Paris : ce fut pourquoy Sa Majesté commanda audit sieur Prince de la reprendre : mais après la

prise de la Ferté, les Angevins & les Manceaux ^{1590.} avoient remené chacun leur canon en leurs Provinces: & le sieur de l'Estelle, avec ses troupes, par le commandement dudit sieur Prince, estoit allé pour secourir ledit sieur Marquis de Vilaines à Laval, que le Duc de Mercœur menaçoit d'un siege, lequel sachant que ledit sieur de l'Estelle y estoit arrivé avec ses troupes, s'en retourna vers Nantes: ce qui donna plus de commodité audit sieur Prince de faire revenir ledit sieur de l'Estelle & d'exécuter la volonté du Roy, pour aller reprendre Chasteaudun, lequel il fit incontinent investir. Les Ligueurs qui estoient dedans se voyans si soudainement investis s'adviferent de faire brusler les fauxbourgs, qui estoient presque aussi grands que la ville: cest embrasement fust grand pour ce que la plus-part des maisons en ce pays-là ne sont couvertes que de bardeau & de chaume; tous les biens des habitans y furent perdus: les vins bouilloient dans les caves de la chaleur du feu: les bleds brusloient dans les greniers; c'estoit une grande desolation, qui ne revint à aucun avantage à ceux de l'Union; car le Roy ayant envoyé de devant Paris Monsieur le Marechal d'Aumont & le sieur de Chanhuaut avec des troupes de cavalerie & d'infanterie, pour renfort audit sieur Prince, & le sieur du Fargis avec ses troupes estant venu du Mans audit siege avec un canon & une coulevrine; après

1590. quelques volées tirées, ils se rendirent. Ledit la Patriere fust conduit en feureté, avec quelques-uns, & s'excusa des embrasements : le Capitaine Bafque & autres furent pendus. Voylà ce qui se passa en la reprise de Chasteaudun : Après laquelle ledit sieur Prince s'en alla avec toute ceste petite armée retrouver le Roy devant Paris.

Nous avons dit que le Roy ayant tenté Sens ; par quelques efforts, ne voulut perdre l'opportunité du temps pour assieger Paris, & qu'il fit tourner la teste de son armée vers ceste grande ville : les ponts de Charenton & de Saint Maur furent incontinent faisis : ceux qui y estoient dans les forts voulant resister, puis s'estans rendus à discretion, furent pendus. Vis-à-vis de Conflans les Royaux firent incontinent un pont de barques pour passer la Seine, & courir la campagne du costé de l'Université, affin d'empescher que les Parisiens ne receussent aucuns vivres par la terre : par ce moyen Paris fust investy de tous costez.

Le huitiesme de May le Roy fit mettre deux pieces d'artillerie sur le mont de Montmartre, & quatre sur la butte de Montfaucon, desquelles il fit tirer quelques coups pour saluer les Parisiens. Depuis que le Duc de Nemours fut esleu Gouverneur de Paris, ainsi que nous avons dit, il pourveut le mieux qu'il put, d'y faire entrer quelques vivres, de recouvrer les munitions, & de faire re-

parer les lieux les plus foibles: il fit abatre les maisons des fauxbourgs qui estoient les plus proches des portes de la ville & des fossez: il mit les Suisses dans le Temple: une partie des Lansquenets furent mis pour prendre garde depuis la porte Neufve jusques à l'Arcenal. Les Parisiens gardoient les portes & les murailles: ceste ville se mit tellement sur la deffensive, que tous ceux qui ont escrit de ce siege ont tenu qu'il y avoit dedans plus de cinquante mille hommes tous en armes; & que le Roy qui la tenoit assiegée n'avoit au plus en ce commencement que douze mille hommes de pied & trois mille chevaux. Et afin que les Royaux ne peussent entreprendre quelque effort par la riviere de Seine, les Parisiens tendirent une chaisne de la Tournelle aux Celestins, laquelle estoit soutenüe de petits bateaux, & deffenduë des deux costez d'une quantité de gens de guerre, & de quelques pieces: ils en mirent aussi une vers la porte de Nesle qui respondoit auprès du Louvre, affin de n'estre surpris ny par le haut, ni par le bas de ladite riviere. Et pour ce qu'il n'y avoit pas grand nombre d'artillerie dans ceste ville, pour la perte que le party de l'Union en avoit faite en plusieurs endroits, le Duc de Nemours en fit fondre en diligence quelques pieces, & avec celles qui se trouverent dans la ville tant petites que grosses, il en fut mis jusques au nombre de

1590. soixante-cinq, sur les boulevards des portes, & aux endroits qu'ils jugerent nécessaires. Toutes ces choses firent juger deslors, que Paris seroit plus difficile à avoir, que beaucoup ne s'estoient imaginé.

Paris est divisé comme en trois villes par la riviere de Seine qui passe au milieu : la partie qui est à la main dextre dans l'Isle de France, se nomme la Ville, & de ce costé est Saint-Denis & le Bois de Vincennes : l'autre partie qui est à gauche de ladite riviere est nommée l'Université : & la troisieme partie, qui est une isle entre la ville & l'université, dans laquelle sont les deux magnifiques bastimens de la grande Eglise notre-Dame, & du Palais royal où se tient la Cour de Parlement, Siege des Pairs de France, se nomme la Cité.

Le Duc de Mayenne devant que partir de Saint Denis, y avoit donné l'ordre requis en cas d'un Siege, & avoit laissé dedans les Maistres de camp du Bourg, Vaudargent, & la Chanterie, avec une bonne garnison : ceste ville est en une raze campagne, à deux lieuës de Paris, descouverte de tous costez, de laquelle on ne peut approcher pour l'assiéger sans peine, & perte : le Chasteau du Bois de Vincennes, place forte, est aussi distant d'une lieuë de Paris, dans laquelle le Duc de Nemours avoit aussi mis bonne garnison, & avoit contraint

tous les villages circonvoisins de porter tous leurs vivres dedans ces places, ou de se retirer dans Paris. Sa Majesté, pour espargner le sang des François qui se fust respandu en forçant ces villes & ses sujets de le recognoistre, resolut de les marter par la necessité de vivres, & les faire devenir sages par la longueur d'un siege: resolution qu'il prit avec double dessein: ou, que le Duc de Mayenne s'approcheroit pour les secourir, & que hazardant encor une bataille contre luy, il esperoit en obtenir la victoire, pour arracher la racine du mal de son royaume; ou bien que, par la necessité, il se feroit maistre de ces villes, & qu'il couperoit par ce moyen ces branches de l'arbre de la Ligue, qui feroit la cause qu'il ne porteroit plus de fruit.

Le Duc de Nemours avoit mis dans les fauxbourgs Saint Martin & Saint-Denis quelque infanterie Françoisse, sous la conduite des Maistres de Camp la Castelliere, Dizemieux & Montilly: mais affin d'empescher que ceux de Paris ne pussent donner secours à ceux de Saint-Denis, le sieur de la Nouë fust pour se loger auxdits fauxbourgs où il trouva ceux de l'union bien barricadez: il y eut là bien escarmouché de part & d'autre: les Suisses, les Lansquenets, & aucuns Parisiens mesmes y furent pour les soutenir: à la troisieme fois que ledit sieur de la Nouë voulut

1590. les forcer, son cheval fust tué sous luy & lui blessé d'une arquebufade à la cuisse droite. Les Royaux alors furent contraints de se retirer, & remener ledit sieur de la Nouë à Villepinte où estoit son quartier. Du depuis les Royaux bruslerent les moulins de ce costé là, & se logerent aux prochains villages autour de Saint-Denis. Sur la fin de ce mesme mois de May, Poitrincourt rendit au Roy Beaumont-sur-Oyse, & ce au mesme temps que le Legat, l'Ambassadeur d'Espagne & tous ceux de l'Union consultoient quel pretexte ils prendroient dorenavant, puis que Monsieur le Cardinal de Bourbon estoit mort à Fontenay en Poictou le 8 de May.

La mort de ce Prince advint d'une retention d'urine, par une pierre qui luy donna la fièvre continuë de laquelle il mourut : son corps fust mis en un cercueil, & passant par Tours fut mené à Gaillon où il avoit ordonné d'estre ensepulturé. Messieurs les Princes du Sang ses nepveux chargerent tous le deuil de sa mort, & lui firent faire les services & honneurs deus à sa qualité.

Ce Prince estoit debonnaire & simple de son naturel, & grandement zelé envers l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, ce qui luy a fait mesme quelquesfois delaisser le devoir d'amitié envers ses plus proches : ainsi qu'il se peut cognoistre par le voyage qu'il fit en Bearn pour aller

querir ses deux freres le Roy de Navarre & le Prince de Condé : par les procès qu'il a intentez contre la Royne Jeanne d'Albret : & pour s'estre joint à la Ligue des Princes Catholiques , après la mort de Monseigneur le Duc d'Anjou , ainsi qu'il a esté dit ci-dessus ; lesquels Princes luy firent apprehender de pouvoir succeder au feu Roy Henry III , quoyque ce Prince Cardinal ne fust que le puisné de la maison de Vendosme , (premiere branche de la famille Royale des Bourbons) & Prestre.

Du commencement qu'il se mit de ceste Ligue, ses principaux & fidelles serviteurs luy dirent tout ce qu'ils purent pour l'en destourner ; mais il leur fust impossible : toutesfois un jour estant dans l'armée que le Duc de Guise avoit levée sous son nom, Vergnetes qui luy estoit serviteur domestique & qui l'avoit toujours servy dez son enfance, le trouvant fasché & las d'une cavalcade qu'il luy convint faire en diligence, luy dit : Monsieur que pensez vous faire, vous estes icy en une armée, mais vous n'ignorez vostre aage & vostre foiblesse qui s'abbat tous les jours. Si les gouttes vous prennent où vous tiendrez-vous, car il n'y a point de ville assez forte pour vous garantir contre la puissance du Roy. Ha ! Vergnetes, dit ce Prince, j'y suis embarqué, & toute le monde ne sçait pas pourquoy ; mais sache encor qu'on m'en blasme, neanmoins que je

1590. ne me suis point accordé avec ces gens icy sans raison. Penfes-tu que je ne scache pas bien qu'ils en veulent à la maison de Bourbon, & qu'ils n'eussent laissé de faire la guerre quand je ne me fusses pas joint avec euz : pour le moins, tandis que je suis avec eux c'est toujours Bourbon qu'ils recognoissent. Le Roy de Navarre mon neveu cependant fera sa fortune, ce que je fais n'est que pour la conservation du droict de mes neveux ; le Roy & la Roynie mere sçavent bien mon intention. Voilà ce que ce Prince respondit à Vergnetes : aussi l'Autheur de la suite du Manant & du Maheustre, dit, qu'il fust expressement accordé à Nancy entre les Princes de la Ligue & les Ministres d'Espagne, qu'advenant la mort du Roy Henry III, l'on recognoistroit Monsieur le Cardinal de Bourbon pour Roy, & après luy son plus prochain neveu (qui ne seroit heretique ou fauteur d'heretique) à la condition d'espouser la fille du Duc de Guise. Il se peut cognoistre par ce que dessus, & se cognoistra encor plus à la suite de ceste Histoire combien ledit sieur Cardinal, le Roy d'Espagne, & tous les Princes de la Ligue, chacun en leur particulier, estoient discordans d'intentions & de desseins.

Il se rapporte dudit sieur Prince Cardinal qu'il estoit en son cabinet quand on luy vint dire que le Roy de Navarre avoit gagné la bataille de Coutras, & qu'il se tourna vers deux de ses an-

ciens serviteurs, levant son bras droit & leur di-¹⁵⁹⁰fant, loué soit Dieu, le Roy de Navarre mon neveu est demeuré victorieux, nostre ennemi est mort; ainsi en prendra-il à tous ceux qui s'attaqueront à nostre maison; vive Bourbon. Dieu donne bonne vie au Roy, mais j'espere que s'il mouroit sans hoirs que je verray mon neveu Roy; toutesfois je me garderay bien d'en parler en l'estat où sont les affaires. C'est pourquoy plusieurs ont tenu que ce Prince n'estoit point ennemy des siens, & qu'il n'estoit ennemy que de la Religion pretendue reformée.

Jamais aussi il ne print le tiltre de Roy depuis la mort du Roy Henry III, & parlant du Roy à present regnant il ne l'appelloit que le Roy mon neveu: toutesfois sous son nom & sous le tiltre de Charles X, le Roy d'Espagne prit le pretexte de faire la declaration du huitiesme Mars de ceste année, ainsi que nous avons dit, & envoya de ses gens de guerre en France. Les Princes de la maison de Lorraine aussi & les villes de l'Union firent battre monnoye, & firent expédier toutes les affaires publiques sous son nom. Mais la nouvelle de sa mort les mit tous en nouveaux pensers. D'un costé le Légat Caëtan affectionné à l'Espagnol, & l'Ambassadeur Mendozze sçavoient que Monsieur de Luxembourg avoit parlé au Pape Sixte, & que depuis la victoire d'Ivry Sa Sainteté

1590. avoit cognu que ceux de l'Union ne luy avoient dit les affaires de France, ainsi qu'elles s'étoient passées. D'autre costé le Duc de Mayenne & les grands de son party avoient laissé tomber la puissance entre les mains du Tiers-Estat & des grandes villes, & se trouvoient en de merueilleuses peines, & craignoient quelque remuement sur la nouvelle de ceste mort, veu qu'après tant de victoires le Roy tenoit la campagne, & la ville capitale de son Royaume assiegée : aussi qu'ils n'avoient plus de sujet de tenir contre Sa majesté pour la preference qu'ils alleguoient de l'oncle au neveu.

Sur la nouvelle donc de la mort de ce Prince Cardinal, ils eurent recours à leur premier pretexte (qui estoit l'heresie) affin qu'il ne se remuast rien dans Paris, ny aux autres villes de leur party, & s'adviserent de faire presenter une requeste à Messieurs de la Faculté, par le Prevost des Marchands signée de quelques Bourgeois, laquelle contenoit trois articles principaux, savoir,

I. *Si advenant la mort du (pretendu) Roy Charles X, où qu'il cedast son droit à Henry de Bourbon (Roy de France & de Navarre) les François sont tenus ou peuvent le recevoir pour Roy, quand mesme il seroit absous des censures qu'il a encouruës.*

II. *Si celuy qui poursuit ou permet de faire quel-*

que paix avec ledit Henry, la pouvant empescher, n'est pas suspect d'heresie ou fauteur d'icelle. 1590.

III. *Si c'est chose meritoire de s'opposer audit Henry, & y resistant jusques à la mort, si cela peut estre appellé martyre.*

La Faculté de Paris estoit reduite en ce temps-là sous le pouvoir de quelques Docteurs qui estoient de la faction des Seize, & qui entreprennoient tellement, qu'eux seuls se disoient la Faculté : aussi *nemine contradicente*, par acte qu'ils datterent du 7 May, un jour auparavant la mort dudit sieur Prince & Cardinal, ils declarent,

Qu'il est de droit divin inhibé & defendu aux Catholiques recevoir pour Roy un heretique, ou fauteur d'heresie & ennemi notoire de l'Eglise, & *plus estroittement encor de recevoir un relaps, & nommement excommunié du S. Siege.*

Que s'il eschet qu'aucun diffamé de ces qualitez ait obtenu en jugement exterieur absolution de ses crimes & censures, & qu'il reste toutesfois un danger evident de feintise & perfidie, & de la ruine & subversion de la Religion Catholique, iceluy neantmoins doit estre exclu du Royaume par mesme droit.

Et quiconque s'esforce de faire parvenir un tel personnage au Royaume, ou luy ayde & favorise; ou mesme permet qu'il y parviene, y pouvant empescher, & le devant selon sa charge, cestui fait

1590. injure aux sacrez Canons , & le peut-on justement soupçonner d'heresie , & reputer pernicieux à la Religion & à l'Eglise , & pour ceste cause on peut & doit agir contre luy sans aucun respect de degré ou préeminence.

Et pourtant , puis que Henry de Bourbon est heretique , fauteur d'heresie , notoirement ennemy de l'Eglise ; relaps & nommement excommunié par nostre Saint Pere , & qu'il y auroit danger evident de feintise & perfidie ; & ruine de la Religion Catholique , au cas qu'il vinst à impetrer exterieurement son absolution , les François sont tenus , & obligez en conscience de l'empescher de tout leur pouvoir de parvenir au gouvernement du Royaume Très-Chrestien , & de ne faire aucune paix avec luy nonobstant ladite absolution , & quand ores tout autre legitime successeur de la Couronne viendroit à deceder ou quitter de son droit : & tous ceux qui luy favorisent sont injure aux Canons , sont suspects d'heresie , & pernicieux à l'Eglise , & comme tels doivent estre soigneusement reprins & punis à bon escient.

Or tout ainsi comme ceux qui donnent ayde ou faveur en quelque maniere que ce soit audit Henry , pretendant au Royaume , sont deserteurs de la Religion , demeurent continuellement en peché mortel , ainsi ceux qui s'opposent à luy par tous moyens à eux possibles meus du zele de Religion , meritent

*grandement devant Dieu & les hommes : & comme 1590.
on peut à bon droit juger qu'à ceux-là estans opi-
niasstres à establir le Royaume de Satan , la peine
eternelle est preparée, ainsi peut-on dire avec raison,
que ceux icy seront recompensez au ciel du loyer
eternel , s'ils persistent jusques à la mort , &
comme deffenseurs de la Foy emporteront la palme
de martyre.*

Ceste Resolution fut incontinent imprimée ,
publiée & envoyée par tout avec une lettre sous
le nom des Bourgeois de Paris , adressante aux
habitans Catholiques des villes du Party de l'U-
nion, dans laquelle après leur avoir dit, qu'ils n'es-
toient ignorans du mal qui les pressoit , & de l'es-
tat auquel ils estoient reduits , & plusieurs autres
choses sur ce subjet, ils estoient exhortez de suivre,
d'embrasser & caresser la susdite resolution , & de
jamais ne subir le joug d'un Prince qui soit here-
tique , ou favorise l'heretique, ou sous la puissance
duquel on coure hazard d'heresie , mais d'endurer
plustost le feu , le glaive , la famine , & toute autre
extremité.

Les Espagnols & toute la faction des Seize dans
Paris , trouverent ceste resolution sainte ; ceux-là,
pour entretenir la division & le trouble en France
affin de venir à bout de leurs pretentions : ceux-cy ,
de peur d'estre chastiez de leur rebellion , & de
leurs actions passées. Le Duc de Mayenne , les

1590. Princes de Lorraine, & la Noblesse de son party, la trouverent aussi très-utile, pour deux raisons: l'une afin que le Roy d'Espagne voyant cette resolution, *de ne faire aucune paix* avec le Roy de France & de Navarre son ancien ennemy, les secourust plus volontairement d'hommes & d'argent: car ils estoient sans moyens, hors d'esperance de pouvoir deormais tout seuls se deffendre contre le Roy, ainsi qu'ils avoient fait auparavant, & ne pouvoient faire paix avec Sa Majesté en conservant leur reputation, & obtenir de luy les seuretez qu'ils eussent desirées; ainsi (disoient-ils) que l'on l'avoit recognu à un pour parler qui s'en estoit fait près de Mante entre le sieur de Villeroy, & le sieur du Pleffis-Mornay. Et l'autre, afin que les grandes villes du party de l'Union, dont le gouvernement estoit tombé entre les mains du Tiers-Estat, & sur lesquelles ils n'avoient pas assez d'autorité d'en disposer, demeurassent unies en leur party.

Les chefs de l'Union dans Paris voyant le peuple disposé selon leur intention, publierent la mort du Cardinal de Bourbon (sans luy rendre l'honneur qu'ils luy devoient après sa mort pour le tiltre qu'ils luy avoient baillé, aussi ne s'en estoient ils servy que pour pretexte;) puis firent une procession generale au Convent des Augustins, où se trouverent le Legat Caëtan, l'Archevesque

l'Archevesque de Lyon, les Evesques de Senlis, 1590:
 de Rennes, de Frejus, de Plaisance, d'Ast,
 de Ceneda, le Predicateur Panigarole, le Re-
 ferendaire Comte Porcia, le Protenotaire Bian-
 chetti, l'Ambassadeur d'Espagne Mendozze,
 l'Ambassadeur de la feüe Royne d'Escoffe que
 l'on nommoit l'Archevesque de Glasco, avec
 celui du Duc de Ferrare; les Ducs de Nemours,
 le Chevalier d'Aumale & autres Seigneurs; la
 Cour de Parlement & autres Cours Souveraines,
 avec le Prevost des Marchands, les Eschevins,
 Colonels & Capitaines de la ville: où après
 que la Messe fust chantée, & qu'un Religieux
 eut fait une predication, pour les exhorter à estre
 fermes en leur party, ils allerent les uns après
 les autres jurer sur le livre des Evangiles qui
 estoit ouvert devant le Legat, vestu & seant en
 Pontificat, d'employer leurs vies pour la conser-
 vation & deffense de la Religion Catholique
 Apostolique & Romaine, de la ville de Paris,
 & autres du party de l'Union, & de ne prester
 jamais obeyssance à un Roy heretique: & que
 tout ce qui viendroit à leur cognoissance au
 prejudice de leur Union, qu'ils le reveleroient.
 Il fust fait depuis une forme de ce serment
 par escrit, que les Colonels & Capitaines firent
 jurer au peuple chacun en leurs quartiers. Voylà
 comment on disposa les Parisiens de ne recevoir

1590. le Roy : ils furent entretenus en ceste creance par plusieurs Predicateurs , qui par leurs persuasions eurent tant de puissance , qu'ils prindrent leurs afflictions pour occasions de s'opiniastrer contre Sa Majesté. Il se fit aussi une compagnie de plusieurs Moynes , Prestres & escoliers jusques au nombre de treize cents , lesquels firent comme une monstre en armes parmy la ville , de laquelle compagnie estoit Capitaine Roze Evesque de Senlis : Hamilton , Curé de Saint Cosme , Escossois de nation , en estoit le Sergent ; mais il advint qu'en passant ainsi armez auprès du pont nostre Dame , & voulans saluer le Legat qui passoit dans son carrosse , un arquebuzade tua son Secretaire tout auprès de luy. Aucuns attribuerent ceste monstre de Moynes & Prestres en armes ; à zele & devotion ; d'autres s'en moquerent les voyans ainsi armez contre leur profession , & comme estans gens incapables du maniement des armes. Les Catholiques Royaux en firent aussi des discours , où ils disoient que l'on n'avoit point veu les Moynes & Prestres en armes aux troubles de l'an 62 & 67 , quoy que les Huguenots fussent venus jusques aux portes de Paris : en quels troubles sommes nous (disoient-ils) d'avoir veu les Ecclesiastiques s'habiller de diverses sortes de couleurs , avec des chapeaux panachez de couleur portant ar-

quebufes , corfelets & autres fortes d'armes , ^{1590.} faifant la garde aux tranchées , quand le feu Roy fufft affaffiné à S. Cloud ? De voir à prefent les Capucins & Fueillans porter la cuiraffe à nud fur leur habit avec des armes offensives en la main ? Quiconque jugera les chofes fans paffion cognoiftra que c'eft une desbauche generale qui eft parmy eux , & non pas une devotion. Voylà ce que les uns & les autres en difoient. Les Religieux de Sainte Geneviefve , de Saint Victor , ceux de l'ordre de Saint Benoift , des Celeftins & autres , ne fe trouverent pas auffi en ces remuemens-là. Voyons cependant que le Roy tafchoit d'avoir Paris & Saint Denis par la neceffité : & que le Duc de Mayenne alloit demander fecours en Flandres au Duc de Parme , ce qui fe passa à Rome touchant Monsieur de Luxembourg lequel Messieurs les Princes du fang , & les Officiers de la Couronne , du Conseil du Roy , avoient envoyé vers Sa Sainteté : nous avons dit que dez le commencement de fon arrivée en Italie le Pape Sixte ne le voulut voir : il luy deffendit mefmes l'entrée dans les terres de l'Eglife : mais le bruit des victoires d'Arques & de Dieppe , & les prises de tant de villes en Normandie , apporterent du changement à la refolution de Sa Sainteté.

1590. Monsieur le Marquis de Pisany avoit esté Ambassadeur du feu Roy à Rome, & s'estoit opposé, comme nous avons dit, avec Monsieur l'Evêque du Mans aux entreprises des Agents de l'Union à Rome, jusques-là, que le Pape luy dit un jour, qu'il luy feroit trancher la teste s'il ne luy verifioit ses pouvoirs : il s'y offrit de les verifier. Mais la mort du Roy survenue, il demeura en Italie quelque temps devant que retourner en France : il estoit lors à Rome quand Monsieur de Luxembourg arriva en Italie. Ledit sieur Marquis, sur la deffense que Sa Sainteté fit audit sieur de Luxembourg de venir sur les terres de l'Eglise, employa lors les Ambassadeurs de Venise & de Florence, & d'autres grands Princes amis de la France, desquels il fust assisté. Il remonstra à Sa Sainteté beaucoup de raisons pour lesquelles il devoit ouyr Monsieur de Luxembourg, & qu'en son Ambassade il estoit question du plus grand & du premier Royaume de la Chrestienté; d'un Roy reconnu par les Princes & principaux Seigneurs & Officiers de la Couronne, d'un Prince guerrier, victorieux, suivy d'un grand nombre de Catholiques; qui avoit un party grand, assisté de la plus grande part de la Noblesse Françoisé, ayant en son pouvoir de bonnes & fortes villes, lesquelles il estoit impossible d'oster de sa puis-

France: qu'il y alloit de la salvation de l'ame ^{1590.}
 du premier Prince de la Chrestienté, & qui
 devoit estre le premier fils de l'Eglise, lequel
 desiroit se faire instruire pour se remettre en son
 devoir de recognoistre l'Eglise & le S. Siege:
 que ceste conversion pourroit ramener les autres
 heretiques en leur devoir, prenant exemple sur
 un si grand Prince: qu'outre toutes ces choses,
 qu'il falloit craindre un schisme en la France,
 & que les Princes du sang & autres Princes &
 Officiers de la Couronne, Catholiques, se voyans
 refusez d'estre ouys de Sa Sainteté, se pourroient
 resoudre de faire eslire un Patriarche en France,
 comme déjà il en avoit esté tenu quelques
 propos. Ledit sieur Marquis fit sa remontrance
 d'une telle grace & gravité, que le Pape Sixte
 qui estoit d'un naturel rude, ramolit son cou-
 rage, & permit à Monsieur de Luxembourg
 de venir à Rome, ainsi que les autres Princes
 qui y vont pour leurs affaires particulieres, sans
 qu'il print aucune qualité d'Ambassadeur.

Monsieur de Luxembourg contraint de ceder
 au malheur du temps, arrivé à Rome, &
 introduit dans la chambre du Pape, & non
 au Consistoire, traita avec Sa Sainteté avec
 tant de reverence, que le Pape Sixte cognut
 lors que ceux de l'Union ne luy avoient pas
 tout dit. Les affaires en ce commencement prirent

1590. un long trait, le Pape voulut estre informé au vray des affaires de la France, & cependant deffendit au Cardinal Caëtan de n'user d'excommunication contre les Princes & Seigneurs Catholiques du party Royal. Du depuis Monsieur de Luxembourg ayant esté à Nostre-Dame de Lorette, & revenu à Rome, où le bruit estoit parvenu de la victoire que le Roy avoit obtenue à Ivry sur l'Union, & qu'il alloit mettre le siege devant Paris, il alla voir Sa Sainteté, qui s'enquesta de luy fort particulièrement des conditions & des humeurs de Sa Majesté: Monsieur de Luxembourg qui vit l'occasion née de faire un service à son Prince, ne manqua de représenter à Sa Sainteté, la generosité, la clemence, & l'humanité du Roy, & les endroits où il en avoit montré les effets. Le Pape l'ayant long-temps escouté s'enquestat toujours de la verité de quelques actions que l'on luy avoit dites de Sa Majesté, luy dit enfin, *m'incresce di l'aver scōmmunicato essendo di tai costumi, ma io che nol hò fatto perche l'era fato*. Depuis il l'appella Roy de Navarre, car auparavant il ne l'appelloit que Prince de Bearn.

Monsieur de Luxembourg avoit mené avec luy Maistre Hugues de Lestre, homme très-éloquent en la langue latine, & bien versé aux affaires d'Etat, Sa Sainteté l'ayant ouy parler des affaires de

France, il voulut que cet Orateur eust audience au consistoire au nom de ceux qui l'avoient envoyé. Le Comte Olivarez, Ambassadeur d'Espagne à Rome, les Agents de l'Union, & sur tout le Cardinal de Pellevé, sachans' la resolution de Sa Sainteté, tascherent par tous les moyens qu'ils purent d'empescher ceste audience: mais Sixte V l'ayant resolu, il fallut qu'ils passassent par-là: car il estoit Pape absolu. Après que l'Orateur de Monsieur de Luxembourg eust été ouy au Consistoire, les opinions de plusieurs Cardinaux, pour n'avoir esté bien advertis des affaires de France, se changerent. Le Pape mesme rescrivit à Monsieur le Cardinal de Vendosme (lequel depuis la mort de son Oncle print le titre de Bourbon) & à Monsieur le Cardinal de Lenoncourt: l'Ambassadeur d'Espagne à Rome & les Agents de l'Union se trouverent lors esbahys de ce changement d'affaires: ceux-ci font courir contre Sa Sainteté, plusieurs calomnies sous mains: ceux-là le menacent à l'ouvert.

Le Comte Olivarez, fust si outrecuidé, que de dire au Pape, que s'il ne chassoit Monsieur de Luxembourg, pour le bien de la Religion Catholique, que son Maistre le Roy d'Espagne luy feroit la guerre, & le feroit declarer incapable de son Pontificat par un Concile qu'il feroit tenir en ses Royaumes & pays. La bravade de cest Espagnol

1599. fust cause qu'il sortit de Rome, & le Duc de Cesse vint tenir sa place.

Les Agents de l'Union firent courir lors plusieurs escrits contre Sa Sainteté, la substance de la plus part desquels estoit, que le Cardinal Montalto avoit fait de la part de Sa Sainteté promesse à ceux de l'Union de leur ayder & secourir de thresors, mais que pour les affaires du Royaume de France il ne falloit esperer de Sa Sainteté sinon les thresors spirituels de l'Eglise, & non pas les temporels: que quand on parloit à Sa Sainteté des affaires de la France, & qu'il estoit besoin de mettre la main à la bourse, qu'il remettoit les Agents de l'Union de jour en jour, & d'une congregation de Messieurs les Cardinaux à l'autre subsequente: que quoy que Sa Sainteté dist, qu'avant que rien ordonner il desiroit estre bien instruit des affaires de France, & que pour cet effet il avoit envoyé querir Grimaldi en son Archevesché d'Avignon pour en avoir plus de lumiere; & qu'il desiroit estre inspiré du Saint Esprit de ce qu'il auroit à faire, ainsi qu'il le pensoit estre bien-tost par les prieres de plusieurs personnes auxquelles il avoit donné charge de prier Dieu: que tout cela n'estoit que des delais pour ne donner aucune resolution, parce qu'on ne pouvoit offenser plus les oreilles de Sa Sainteté que de luy parler d'argent pour le secours de France; que Sa Sainteté desiroit plustost rendre son Com-

rat d'Avignon tributaire de six mille escus par an ¹⁵⁹⁴
 au sieur Desdiguieres, chef des Huguenots en
 Dauphiné, afin qu'il fust en paix, que non pas
 d'employer son thresor pour le deffendre de payer
 tribut, en faisant la guerre aux heretiques : qu'il ne
 falloit donc plus esperer d'avoir de Sa Sainteté
 aucun secours, que la seule benediction, puis que
 les cinq millions d'or qu'il avoit ramassez du pa-
 trimoine de Saint Pierre & mis au chasteau Saint
 Ange, n'estoient que pour enrichir ses parens,
 mesmes qu'il avoit baillé six cens mil escus à Marc
 Antoine Colonna qui avoit espousé sa niepce, &
 avoit achepté de belles terres pour l'exercice du
 sieur D. Michel.

Ainsi le Pape Sixte entra en l'inimitié de l'Espa-
 gnol & de ceux qui suportoient à Rome les Ligueurs
 de France : Le Duc de Cesse, nouvel Ambassadeur
 d'Espagne à Rome y vint exprès pour empescher,
 que l'on ne receust le Roy Henry IV au giron de
 l'Eglise, quoy qu'il s'y reduisist, & pour faire sortir
 Monsieur de Luxembourg de Rome : plus il som-
 ma Sa Sainteté de secourir d'argent les Princes de la
 Ligue en France, & d'y excommunier tous les Ca-
 tholiques Royaux. Sixte luy respondit qu'il n'en fe-
 roit rien : le Consistoire s'assembla, où Sa Sainteté
 remonstra qu'aux affaires de France il s'estoit touf-
 jours porté suyvant l'equité & la raison. Entre le
 Pape & le Roy d'Espagne, quelques Cardinaux

1590. furent esleus arbitres, affin d'appaiser ces differens: Mais comme Sa Sainteté vrayement conduit de l'Esprit de Dieu, au chemin qu'il tenoit pour appaiser les troubles de France, eust pris resolution d'y ramener par la douceur, ce qu'il y avoit esgaré par sa violence, il mourut le ving-septiesme Aoust la nuit sur les 24 heures, ayant tenu le siege cinq ans quatre mois trois jours, agé de soixante & dix ans.

Ceste mort advenuë assez subitement, (car il ne fut que deux jours malade) ne fut sans soupçons de poison. Quelques-uns ont dit qu'il fust empoisonné en ouvrant une lettre venant d'Espagne; d'autre d'une autre façon.

Monsieur de Luxembourg se retira de Rome incontinent après ceste mort pour s'en revenir en France, & escrivit amplement au College des Cardinaux touchant les affaires des François, mais il s'en trouva parmi eux tant de passionnez pour l'Espagnol, que ses lettres ne furent point veües ne receuës au Conclave: ce fust aussi en ce temps là que l'on disoit que les Ministres du Roy d'Espagne y faisoient tenir des billets, & mandoient à leurs partisans, *Sa Majestad no quiere que N. sea Papa: Se holgera que N. lo sea: Quere que N. lottenga.* La suite de ceste Histoire le donnera mieux à cognoistre.

Avant que retourner voir ce qui se passa en Fran-

ce , voyons un petit epitome de la vie de Sixe V, ^{1590.} que Dieu avoit pris des tenebres d'une infime condition, & bergerie temporelle, pour l'eslever à la plus haute & vive splendeur de toutes les dignitez publiques. Sixte auparavant que d'estre Pape, s'appelloit Perreti, & fut fils d'un pauvre homme en la Marque d'Ancone, qui gardoit les pourceaux : Le Gardien des Cordeliers de Florence passant par là s'adressa à ce Perreti, qui petit enfant gardoit aussi les Pourceaux, & luy demanda le chemin ; Perreti le luy enseigna de si bonne grace, que ce bon Pere Gardien luy demanda s'il vouloit s'en aller avec luy ; à quoy il s'accorda, pourveu que son pere le voulust : ayant demandé congé à son pere, qui le consentit, il s'en alla avec ce Pere Gardien.

Estant à Florence & mis à l'estude, il s'y employa si bien qu'en peu temps il surmonta tous ses compagnons, & de degré en degré parvint aux Licences, & eut charge entre les siens. Ne pouvant plus se tenir en choses si basses il devint hautain, & tient-on mesmes que la couvent fust comme contraint de le congedier, pour ce qu'il se rendoit du tout incompatible.

Or estant à Rome il s'alla rendre au Palais du Cardinal d'Est, lequel l'employa en maniemment d'affaires, dont il s'acquitta fort bien. Il advint que Hugues Boncompagne, qui depuis a esté Cardinal

1590. & Pape , appellé Gregoire XIII. fut envoyé en Espagne ; le Cordelier Perreti trouva moyen d'aller avec luy , où il prit les affaires si bien , qu'avec Sfondrat qui depuis a esté Pape appellé Gregoire quatorziesme. Il eust l'honneur un jour d'estre festoyé du Roy d'Espagne avec ledit sieur Cardinal Boncompagne , Legat.

En la Cour d'Espagne il y a toujours des *Locos* , qui font les *Naba* , c'est-à-dire , des plaifans ou fols , ces gens là font de Barbarie , & contrefont les Prophetes. Il advint que l'un de ces *Locos* tandis qu'ils estoient tous à table s'adressa au Roy d'Espagne Philippe 11. & luy dit , Tu ne sçais pas avec qui tu manges. Enquis par le Roy pourquoy il disoit cela : il luy respondit , pour ce que tu manges avec trois Papes : Ce qu'ayant dit il alla frapper sur l'espaule du Legat Boncompagne , & puis descendit au bas de la table où estoit Perreti , qu'il frappa aussi ; puis remonta de l'autre costé , & frappa aussi Sfondrat pour le troisieme , montrant l'ordre de leur promotion comme elle est advenue , ce qui fut lors très-bien noté.

Au retour de là , Perreti allant & venant par l'Italie , le Piedmont & la France , mania tellement son ordre de Saint François , qu'il fust esleu General.

Depuis ceste heure-là il commença de se figurer le Siege Papal. Et comme après ses visites dans les

Provinces il fust arrivé dans Rome, il regardoit un ^{1590.} jour entr'autres le Chasteau Saint Ange, & dit, *Si questo Loco haurrebbe ben potuto dir la verità che fest is fatto Papa*: si ce fol d'Espagne auroit bien pu dire la vérité que je fusse fait Pape: ce qu'il disoit, pour ce que Hugues Boncompagne avoit esté esleu Pape, qui se nomma Gregoire XIII, lequel Gregoire le fit peu après Cardinal à l'instance du Cardinal d'Est. Estant Cardinal, il se retira dans sa vigne, c'est-à-dire, maison champestre, combien qu'elle fust dans la ville; ainsi que les Grands ont accoustumé faire dans Rome: mais on tient que de là il regardoit souvent les tours du chasteau Saint Ange, esperant un jour d'y parvenir: & de fait Gregoire sur la fin de ses jours se resouvenant de ce qu'avoit dit le Loco d'Espagne, disoit souvent: *Questo monte pensa anche luy desser Papa dopo la mia morte*: Ce Moyne pense encore d'être Pape après ma mort ce qui survint: car advenant qu'il y eut grande contestation entre les partys contendans au Papat, on s'advisa par le moyen dudit Cardinal d'Est de faire Perreti Pape, lequel estant venu à ce Saint degré, se fit appeller Sixte V, car il s'appeloit Felix.

Il se comporta en ceste dignité fort magnifiquement, faisant beaucoup de belles choses: mais en son particulier il estoit hautain & severe; & quant on luy remonstroit au regard de quelqu'un

1590. prisonnier, ou en peine de sa vie, que c'estoit un Gentil-homme, affin de l'induire à quelque douceur, il disoit. *M'increfca che no sea Principe*, J'ay regret qu'il n'est Prince : de quoy il a esté blasmé de quelques-uns, qui au lieu de le qualifier du tiltre de severe, l'appellerent cruel, superbe, & audacieux : bref, la justice fust administrée durant son regne avec telle severitez ez terres de l'Eglise, que sur la fin de ses jours, en plaidant on disoit quelquefois, *Souviens-toy que Sixte est encor en vie*. Plusieurs Historiens ont escrit beaucoup de particularitez de sa vie, des beaux bastiments qu'il a fait faire durant qu'il a esté Pape : des Ordonnances qu'il a faites pour la creation des Cardinaux à l'advenir : des Loix qu'il a fait publier & observer ès terres de l'Eglise contre les adulteres & contre les Astrologues : des Festes qu'il a establies : de ceux qu'il a canonifez : des grands tributs qu'il a fait establir dans Rome : de la punition des bannis qu'il a chassez, durant son Pontificat, des terres de l'Eglise : & comme il desiroit sur-tout de laisser une memoire de ses actions après sa mort, s'estant fait dresser une statuë au Capitole, que quelques Romains après sa mort voulurent abbatre, ce qui ne fust fait, & toutesfois ce tumulte appaisé, l'on fit un Decret ou Arrest dans Rome, par lequel il fust desendu à l'advenir d'eslever à aucun Pape vivant sa statuë. Apres la

mort de Sixte le siege fust vaquant dix-huit jours ^{1590.}
& fust esleu Pape Urbain VII, ainsi que nous dirons
cy après. Retournons voir ce qui se passe en
France.

Nous avons dit cy dessus que le Roy tenoit
en un mesme temps comme enclos Paris &
Saint Denis, & avoit logé son armée ez villages
plus prochains de ces deux villes. Au commen-
cement du mois de Juin, le Duc de Nemours
fit trois actions dans Paris, qui intimidèrent
merveilleusement ceux qui y eussent voulu en-
treprendre de faire quelque pratique pour le
service du Roy : premierement il fit, que la
Cour de Parlement publia un arrest contre ceux
qui feroient si hardis, que de parler d'aucune
composition avec Sa Majesté. Secondement, il
eut tellement l'œil sur ceux que l'on appeloit
Politiques ou Royaux, qu'il descouvrit, que
le sieur de Vigny Receveur de la ville, & beau-
frere du President Brisson, avoit quelque in-
telligence avec le Roy : ceste entreprise n'estoit
pas petite : mais le Duc de Nemours & ceux
qui le conseilloient s'adviferent de ne rien re-
muer : pour ce que l'on trouva que plusieurs
personnes notables en estoient : ils le firent sortir
en payant douze mille escus pour sa rançon :
laquelle rançon tourna au profit du sieur de la

1590. Chapelle Marteau, Prevost des Marchands, auquel du depuis les Seize reprocherent qu'il avoit eu pour sa part la somme de six vingt mille escus provenus des rançons de quelques uns de Messieurs de la Cour de Parlement, lors qu'ils furent menez prisonniers à la Bastille l'an 1588, outre les fuddits douze mille escus, & six mille escus que les Ministres d'Espagne luy avoient baillez pour tenir le party Espagnol: si celuy-là en a tant eu à luy seul pour sa part, il est facile à considerer combien ceux qui estoient plus grands que luy en ont eu, & combien de rançonnements, & de pilleries furent exercés en ceste grande ville. La troiesme action que fit le Duc de Nemours pour avoir promptement de l'argent, fust, que par l'advis du Legat & de l'Ambassadeur d'Espagne, les ornements d'or & d'argent les moins necessaires, qui estoient aux Eglises, furent vendus pour payer les gens de guerre, à la charge que l'on en redonneroit d'autres dans trois mois: on le promit, mais on n'en fit rien. Outre tout cela, les anciens joyaux de la Couronne de France furent aussi pris, vendus, & l'or fondu & monnoyé. Quelques-unes, & des plus belles pierreries ont esté depuis recouvrées lors que le Roy entra dans Paris l'an 94, d'entre les mains de ceux qui en ce temps-

temps-là se les approprièrent, & toutesfois s'en trouvens saisis, on dit depuis qu'ils n'en estoient que depositaires. 1590.

Le Chevalier d'Aumalle, le sieur de Vitry & autres Seigneurs qui estoient dedans Paris faisoient journellement plusieurs sorties, à la faveur du canon : aucunes fois ils revenoient victorieux, & quelquesfois on les rechassoit plus viste qu'ils n'estoient sortis : cependant Monsieur de Mayenne ayant esté quelque temps à Soissons, & rassemblé quelques troupes de gens de guerre autour de luy, entr'autres le Marquis de Menelay, & le Vicomte de Tavannes, il s'achemina à Cambrai, où il fust bien reçu de Monsieur de Balagny : tout leur dessein estoit de trouver la manière de secourir Paris assiéger par le Roy : les forces qu'ils eussent peu amasser de leur seule puissance estoient petites. Ce fust ce qui fit résoudre le Duc, d'aller trouver le Duc de Parme à Condé. Celuy qui a fait le second discours sur l'estat de la France, dit en cest endroit :

Que le Duc de Mayenne y reçeut des traitemens non seulement indignes de sa qualité, mais indignes de La Majesté du Royaume, & qu'il fallut que celuy qui se disoit Lieutenant General de tout l'Estat & Couronne de France,

1590. allast faire la cour à celui qui ne portoit que tiltre de Lieutenant de son maistre en une seule province.

Qui en maison de Prince entre, il devient
Serf, quoiqu'il soit libre quand il y vient.

Ce dit Pompée à ses amis, quand après la baraille de Pharsale il s'en alloit demander secours à Ptolomé. Les vaincus qui les mains vuides vont requerir les Princes leurs voisins, sont sujets à ces affronts-là.

Toutes ses prieres neantmoins, toutes ses conjurations, toutes ses offres estoient inutiles, si le propre interest du Roy d'Espagne n'y eust esté meslé; car cependant sans perdre temps le Roy pressoit Paris de telle sorte qu'il s'en alloit perdu, & sa perte sans difficulté entraînoit tout le party de la Ligue. Cela esveilla beaucoup l'Espagnol; car la continuelle crainte de la prosperité du Roy le gennoit plus que toutes les considerations qu'il disoit avoir de la Religion, ny que les vrayes causes du danger de ses partisans ne l'eussent sceu esmouvoir. Il voyoit bien que ceste ville conquise il conqueroit l'Estat, & le feu esteint chez nous, qu'il y avoit apparencé que ce seroit à luy à recevoir le flambeau: toutesfois comme bon mesnager avec son intérêt il ne laissa de se servir de la

peur des pauvres Parisiens, & de deffendre exprès ^{1590.} à son lieutenant le Duc de Parme, de ne s'avancer point qu'à leur extreme necessité.

Le Roy d'Espagne bien aise donc de voir le Chef de l'Union, reduit à la necessité de luy presenter presque la carte blanche, se rejouit de voir reussir ses intentions; car d'un costé il envoya à Rome (ainsi que nous avons dit) affin que l'on ne receust point le Roy au sein de l'Eglise, quand bien il se voudroit convertir. De l'autre il fit lever des gens de guerre en Allemagne & en Flandres pour troubler tellement la France, qu'il s'en pust rendre le maistre, où pour le moins la diviser si bien qu'il n'en craignist jamais la puissance. On tient que si ce Roy eust esté aussi bien à Condé comme le Duc de Parme, ou qu'il eust peu estre adverty promptement de l'estat de l'Union, & aussi promptement leur respondre, qu'ils fussent tous entrez en de grandes capitulations, pour la peur qu'ils eurent à ceste heure là; mais devant que les courriers fussent allez de Bruxelles à l'Escorial qui est au fond de l'Espagne, les Chefs de l'Union ayant veu les villes rassurées de ceste premiere peur, jugerent qu'il y avoit encor moyen de se conserver sans se donner si promptement à l'Espagnol. Quelques-uns ont escrit qu'ils luy accorderent toutesfois tout ce qu'il voulut, mesmes de luy donner des places à faire citadelles; mais

1590. cela n'a point d'apparence d'être creu, veu ce qui est advenu depuis, & est plus facile à croire ce que d'autres ont dit, qu'il luy fust promis seulement quelques places, comme Guise, Peronne & la Fere (veu qu'il a eu la Fere du depuis, ce qui a tant aporté de ruyne à la France pour la ravoir) que non pas tout ce qu'on pourroit dire. Tant y a que le Roy d'Espagne commanda au Duc de Parme de secourir Paris avec toutes ses forces de Flandres, nonobstant toutes les remonstrances que ledit Duc luy envoya dire, que cela ne se pouvoit faire sans desgarnir de forces plusieurs places du Pays-bas sur lesquelles en son absence le Prince Maurice ne faudroit d'entreprendre, & de s'en rendre maistre, ce qui advint, ainsi que nous dirons cy apres. Bref ce Roy d'Espagne, qui au mois de Mars protestoit de delivrer le Cardinal de Bourbon de prison, lequel il nommoit Roy de France, ayant sceu les nouvelles de sa mort, commença à pincer sourdement ceste corde des pretentions de l'Infante sa fille, pour la faire entendre aux aureilles des Chefs de l'Union. La suite de ceste Histoire donnera à cognoistre toutes ses pratiques, & ce qui en est advenu.

Paris est tellement pressé de la faim que ceux qui avoient accoustumé de manger des viandes délicates, n'usoient plus que du pain d'avoine, de la chair d'asne, mulets & cheyaux, encor ne

s'en trouvoit-il que bien peu, & bien cherement. 1590.
 Le pauvre peuple ne vivoit que de bouillies faictes de son d'avoine. Le Duc de Mayenne envoyoit souvent de Meaux (où il estoit de retour de Flandres) des Messagers, pour asseurer les Parisiens d'un prompt secours. Les Chefs qui estoient dedans Paris, selon qu'il en estoit occasion, se servoient de ses lettres, ou en faisoient selon leur intention d'autres, lesquelles les Predicateurs de la faction des Seize lisoient en leurs sermons au peuple, & n'oublioient de l'encourager à endurer *pro aris & focis*, pour Dieu, pour leur Religion & pour leur patrie. Ce sont de specieux pretextes qui ont fait faire des actes esmerveillables par le passé à plusieurs peuples, quand ils ont esté persuadez à ce faire par les Predicateurs qui leur devoient dire la vérité. Le Docteur Boucher, & les autres Predicateurs de la faction des Seize, avec Panigarole & autres Predicateurs Italiens de la maison du Legat, monstrent lors combien l'éloquence jointe au pretexte de la Religion fait animer un peuple. Bref, ils sçeurent si dextrement entretenir les Parisiens par des processions, par des prieres de huit jours, & par des ceremonies qu'ils faisoient selon qu'ils en jugeoient estre occasion, que plusieurs ont fait une comparaison de ce siege de Paris à celui de Hierusalem, pour les extremités auxquelles les uns & les autres se trou-

1590. verent reduits : ceux de Hierusalem par les Zelotes, & les Parisiens par les Zelez. Le Docteur Boucher qui (osté ceste tache d'avoir l'ame toute Espagnole, bien qu'il soit Parisien) est un grand Prédicateur, & docte, s'advisa de faire faire un vœu au nom de toute la ville de Paris: en une assemblée dans l'hôtel de la ville, après une longue harangue qu'il fit, il proposa qu'il falloit se vouer a Nostre-Dame de Lorette, & qu'en cas que l'on fust delivré du siege, qu'on lui feroit present d'une lampe, & d'un navire d'argent, pesant trois cents marcs : ce vœu fust fait le lendemain par le Prevost des Marchands & les Eschevins dans l'Eglise Nostre-Dame, en la presence du Legat. Ils firent bien ce vœu, mais le peril passé peu se souvindrent de le mettre en effet, & n'y eut qu'un bourgeois, lequel donna quelque argent à deux Religieux Feuillans pour aller à Lorette y faire quelques devotions.

Tandis que le duc de Nemours donnoit à ses favoris les biens des Politiques ou Royaux de Paris qui estoient en l'armée du Roy, le Legat Caëtan & l'Ambassadeur Mendozze employoient tout ce qu'ils pouvoient pour entretenir le peuple, de peur qu'eux ne tombassent en la puissance du Roy : ils faisoient aussi quelques aumosnes tous les jours : leur vaisselle d'argent, & leurs bagues mesmes furent employées pour le paye-

ment des soldats. Plusieurs dans Paris disoient ¹⁵⁹³ quelquefois tout haut qu'ils estoient la cause de leur misere : ceux qui disoient cela voulurent faire une entreprise, mais ils se trouverent si foibles comme nous dirons tantost, qu'ils ne firent aucun effect.

La ville de Saint-Denis cependant estoit tellement pressée de faim que ceux de dedans estoient reduits à ne manger chacun jour que quatre onces de pain de son : Le Duc de Nemours estant adverty de ceste nécessité, desireux de ne laisser perdre ceste place si importante à Paris, s'advisa de leur donner quelque secours en attendant celuy du Duc de Mayenne qui s'assembloit à Meaux : pour ce faire il choisit trente des siens bien montez, ausquels il fit pendre à chacun un sac de farine à l'arçon de la selle, & les fit sortir par une porte, tandis que luy, le Chevalier d'Aumale & quelques cavaliers sortirent par un autre endroit pour amuser les Royaux, & donner moyen à ce secours de s'escouler dans Saint-Denis : Quelques-uns des trente y allerent, les autres ne purent passer. Ce peu de farine que receurent ces assiegez, les encouragea; mais voyant qu'il n'en venoit davantage, il se rendirent à composition, laquelle ils eurent du Roy telle qu'ils desirerent, pour l'importance de ceste

1590. place, que Sa Majesté desiroit avoir, d'où ils emmenerent le canon, & tout leur bagage.

Ceste sortie du Duc de Nemours fust cause du combat qui se fit peu de jours apres entre le sieur de Montglas, & le Baron de Contenant: leur querelle vint que le sieur de Montglas estant Royal, & le Baron de Contenant de la Ligue, s'estans regognus en ceste sortie, comme amis qu'ils estoient, & s'estans donné parole se retirerent seuls à part pour parler de quelque accord: mais Contenant ayant apperceu que quelques Royaux venoient en courant approcher prez d'eux, se retira vers les siens, & en fuyant laissa tomber son chapeau, ce qui fust cause qu'il usa de quelques paroles contre l'honneur du sieur de Montglas: lesquelles reportées, firent que ces deux Gentils-hommes accorderent de terminer leur querelle en quatre coups, sçavoir un de lance, un du pistolet, & deux d'espée. Le jour qu'ils combattirent il se fit une trefve, & un grand nombre de personnes se trouverent tant d'un party que d'autre pour les voir combattre hors le fauxbourg Saint Honoré: leur combat finy sans avoir eu aucun avantage l'un sur l'autre, leurs parrains les separerent: & incontinent la trefve fust finie, que l'on signifia par un coup de canon tiré de l'armée du Roy.

Monſieur le Cardinal de Gondy eſtoit dans Paris, durant ce ſiege : il n'y avoit occaſion qui ſe preſentait pour trouver quelque moyen de paix ou de reconciliation, que ce Prelat n'embraſſaſt. Les Seize meſmes ont fait eſcrire dudit ſieur Cardinal que le Roy l'avoit envoye à Paris auprès du Legat, pour l'advertir de tout ce qui ſ'y feroit, & pour y diſpoſer le Clergé à reconnoiſtre Sa Maieſté, ce qu'il executa (diſent-ils) d'une telle affection, qu'ayant pratiqué la pluſpart de ſon Clergé lequel auparavant eſtoit de la Ligue : il le fit tellement devenir royal, qu'aucuns s'employeroient ſi courageuſement pour le ſervice du Roy, que les effets en ſont reuſſis à ſon contentement. Or au retour du Marquis de Piſany en France, lequel eſtoit venu en l'armée du Roy ſe deſcharger de ſon ambassade de Rome, le Legat Caëtan & ledit ſieur Marquis qui s'eſtoient veus à Rome familiarement, deſirerent encor de ſe voir, ce qu'ils firent par le moyen d'une trefve, qu'ils obtindrent de part & d'autre, & s'entrevirent à l'Hoſtel de Gondy, au fauxbourg Saint-Germain : en ceſte entreveue ledit ſieur Cardinal de Gondy s'y trouva auſſi. Le Legat n'avoit envie que de ſçavoir ce qui ſe paſſoit à Rome : & le Marquis penſoit de l'induire à procurer la paix : leurs

1590. intentions se trouverent bien dissemblables : ils estoient tous deux personnages prudents : Monsieur le Cardinal ne vit point de jour en leurs discours pour y apporter de la moderation, & trouver un moyen d'accord : aussi apres plusieurs paroles sans fruit, leur pourparler finit, & ledit sieur Cardinal se retira encor avec le Legat dans Paris, & le Marquis au Camp du Roy.

Le Roy voyant l'opiniastreté des Parisiens se résolut de les faire ferrer de plus près : ayant receu les troupes du Languedoc que le sieur de Chastillon luy amena, & celles qui estoient à la reprise de Chasteaudun, ainsi que nous avons dit, tous les fauxbourgs de Paris furent pris en un mesme jour, & fit on approcher le canon fort près des portes de la ville, ce qui fust occasion que le Duc de Nemours fit terrasser la porte Saint-Honoré.

La faim & la nécessité s'augmenterent alors davantage dans Paris ; les chiens, les chats, les rats, les fouris, le vieil oing, & les herbes crues, sans pain, furent les viandes du peuple qui n'avoit point d'argent pour acheter du pain de son d'avoine, & de la bouillie de son : plusieurs moururent de faim ; beaucoup furent deux, trois, quatre & cinq jours sans rien manger, & puis mouroient : il ne s'est jamais rien veu de plus desplorable : le Roi mesme fust marry du mal

qu'ils enduroient, & bien que la raison de la guerre vouloit, puis que la résolution avoit esté de combattre & vaincre l'opiniastreté des assiegez par le jeune & l'abstinence, sans souffrir qu'il y fust porté aucuns vivres pour qui que ce fust, & de faire demeurer dans la ville tous ceux qui y estoient, sans permettre d'en laisser sortir un seul, affin que tant plus il y en auroit, tant plustost les vivres qui estoient dedans fussent consommez; si est-ce toutesfois que les hurlements du peuple, les gemissements des meres qui trouvoient à redire leurs enfans, penetterent non seulement l'air, mais aussi les murailles, & vindrent jusques aux oreilles de Sa Majesté, par les prieres de ceux qui estoient mesmes dans son armée, aucun desquels avoient dans Paris leurs peres, leurs parens & leurs amis: Si que considerant que tous ces peuples estoient tous ses subjects, & la plus-part innocents, & questans Chrestiens il leur falloit oster le moyen de se desesperer, & se perdre; conduit de son bon naturel, il rompit luy mesme la barriere des Loix militaires; & ayant accordé premierement de donner des passeports pour les femmes, les filles, & les enfans, & pour tous les escoliers: il l'augmenta peu après pour les gens d'Eglise: & puis il en fust baillé à d'autres qui avoient mesmes esté des plus remuans. Quelques-uns aussi de son armée se

1590. licentierent d'envoyer des vivres aux Princes & Princesses. Toutes ces choses furent occasion que Sa Majesté ne put entrer dans Paris pour ceste fois : quoy que quelques uns de dedans qui tenoient sous main le party royal y fissent tous leurs efforts..

Leur entreprise se fit sous le pretexte de demander du pain ou la paix : mais ceste menée n'estant faite que par du menu peuple & par quelques gens de praticque, sans beaucoup de conduite, elle fust descouverte incontinent par le Docteur Christi, qui en advertit M. de Nemours : lequel mit dedans le logis du Bailly du Palais le Chevalier d'Aumale, le sieur de Lignerac & bon nombre de gens de guerre : pour ce qu'ils avoient esté advertis que ces remeurs-là se devoient trouver dans la Salle du Palais, où mesme quelques-uns avoient caché des espées sous les bancs des Procureurs & des Marchands, affin de s'en servir à ceste esmotion : mais comme ils estoient sans conduite, aussi firent ils des effects sans apparence de jugement : quelques femmes ayant esté gagnées par ces entrepreneurs firent à l'entrée de Messieurs du Conseil de grandes plaintes de leur misere, & demandoient la paix ou du pain : mais les entrepreneurs impatiens, si tost qu'ils virent entrer le Capitaine le Gois dans la Salle du Palais, lequel ils sçavoient estre de la faction des Seize, ne se purent tenir de l'attaquer de paroles : puis les

blefferent tellement d'un coup d'espée, que peu ¹⁵⁹⁰ de jours après il en mourut. Plusieurs d'eux mirent l'espée au poing : mais ils se trouverent estonnez que ledit sieur Chevalier d'Aumale, & Lignerac, se rendirent si soudain en armes dans la Cour du Palais, que chacun d'eux se sauva le mieux qu'il put, quelques uns furent incontinent pris, deux desquels furent pendus puis après. Voylà comme ceste esmotion fust sans effect, toutesfois elle fust cause que Messieurs du Conseil qui s'assembloient d'ordinaire dans la chambre St. Loys, commencerent à proposer que pour remede à ceste necessité il failloit adviser s'il n'y avoit point moyen de traiter quelque paix. On assemblea cinq ou six fois le Conseil : tous les Principaux qui estoient dans Paris s'y trouverent, où enfin il fust resolu d'envoyer vers le Roy, pour traiter de la paix.

Le Legat, le Duc de Nemours, & l'Ambassadeur Mendozze, consentirent que Monsieur le Cardinal de Gondy & l'Archevesque de Lyon, allassent vers le Roy; mais en effet c'estoit *per dar sodisfatione al popolo, sapendo che non si fora concluso mente*, & que cela serviroit seulement pour faire passer plus allegrement le temps aux Parisiens, en attendant le secours du Duc de Parme, que Mendozze asseura estre sur la frontiere. Ils députerent donc ces deux Prélats; mais ils sçavoient que ledit sieur Cardinal estoit fort

1590. agreable au Roy, auffi se garderent-ils bien de luy dire leur intention, & ne la dirent qu'à l'Archevesque.

Ces Deputez ne voulurent aller trouver le Roy, qu'ils ne fussent munis d'une descharge contre l'excommunication du Pape. Le legat, avant que l'octroyer, consulta avec Panigarole, Tirijs Bellarminus, & quelques Theologiens, sur trois articles, *Utrum reddentes urbem hæretico Principi, ob necessitatem famis, sint excommunicati : utrum adeuntes Principem hæreticum, ut eum convertant, vel ut conditionem Ecclesiæ catholicæ faciant meliorem, incurrant excommunicationem bullæ Sixti quinti.* Sur ce les susdits Docteurs respondirent negativè, *quòd non incurrunt.* Ledsits Prelats Ambassadeurs, munis de ce, demanderent sauf-conduit au Roy pour le venir trouver à Saint-Denis. Il leur manda qu'ils le vinssent trouver à Saint-Antoine des Champs, où il alla le sixiesme d'Aoust, accompagné de mille ou douze cents Gentils-hommes du moins. Les deux Prelats le vindrent trouver dans le cloistre entre midy & une heure, où ils lui firent la reverece, & luy leur fit un bon recueil. Estant montez en haut, Monsieur le Cardinal de Condy luy fit une harangue, luy representant le miserable estat de la France, & que les gens de bien de Paris meuz d'un juste desir d'y voir une fin, les avoient despeschez vers Sa Ma-

jecté, pour le prier d'y apporter un remede; & 1590.
 afin qu'il fust général, leur donner fauf-conduit
 pour aller trouver le Duc de Mayenne, d'où ils
 retourneroient dans quatre jours, pour l'induire
 à rechercher Sa Majesté d'une paix generale: que
 lesdits quatre jours passez, cela fait ou failly, ils
 prendroient conseil pour Paris. Le Roy luy dit
 qu'il luy feroit responce, & ayant pris ledit sieur
 Cardinal pour luy parler à part, & après luy ledit
 sieur Archevesque, (ce qui dura deux heures) il
 s'en alla sommairement deliberer avec ceux de
 son conseil. Cela fait il fit venir lesdits Prelats,
 ausquels il demanda leur pouvoir, qu'ils luy pre-
 senterent couché en forme d'un arrêt, portant,
 que les deputez assemblez en la chambre S. Loys
 avoient ordonné que Messieurs les Cardinal de
 Gondy & Archevesque de Lyon, iroient vers le
 Roy de Navarre, pour le supplier d'entrer en pa-
 cification generale de ce Royaume, & iroient au
 Duc de Mayenne pour l'induire à rechercher ladite
 pacification. Le Roy leur contredit ceste qualité
 de Roy de Navarre, & leur dit, que s'il n'avoit
 que ceste qualité, il n'auroit que faire de pacifier
 Paris & la France, & que toutesfois, sans s'amu-
 ser à ceste formalité, pour le desir qu'il a de voir
 son Royaume en repos, il passeroit outre, encore
 que cela fust contre sa dignité. Puis il dit, je ne
 suis point dissimulé, je dis rondement & sans

1590. feintise ce que j'ai sur le cœur. J'aurois tort de vous dire que je ne veux point une paix generale, je la veux, je la desire, afin de pouvoir eslargir les limites de ce Royaume, & des moyens que j'en acquerrois soulager mon peuple, au lieu de le perdre & ruiner. Pour avoir une bataille je donnerois un doig, & pour la paix generale deux. Mais ce que vous demandez ne se peut faire. J'aime ma ville de Paris; c'est ma fille aisnée, j'en suis jaloux; je luy veux faire plus de bien, plus de grace & de misericorde qu'elle ne m'en demande. Mais je veux qu'elle m'en sçache gré, & à ma clemence, & non au Duc de Mayenne, ni au Roy d'Espagne. S'ils luy avoient moyenné la paix & la grace que je luy veux faire, elle leur devroit ce bien, elle leur en sçauroit gré, elle les tiendrait pour libérateurs & non point moy. Ce que je ne veux pas. Davantage, ce que vous demandez de differer la capitulation & reddition de Paris jusques à une paix universelle, qui ne se peut faire qu'après plusieurs allées & venues, c'est chose trop prejudiciable à ma ville de Paris, qui ne peut attendre un si long terme. Il est desjà mort tant de personnes de faim, que si elle attend encore huit ou dix jours, il en mourra un très-grand nombre, qui seroit une estrange pitié. Je suis le vray pere de mon peuple, je ressemble ceste vraye mere dans Salomon, J'aimerois quasi mieux n'avoir

n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné 1590. & dissipé après la mort de tant de personnes. Ceux de la Ligue ne sont pas ainsi; ils ne craignent point que Paris soit deschié, pourveu qu'ils en aient une partie. Aussi sont-ils tous Espagnols ou Espagnolifez. Il ne se passe jour que les faux-bourgs de Paris ne souffrent ruine de la valeur de cinquante mille livres par les soldats qui les demolissent, sans tant de pauvres gens qui meurent. Vous, Monsieur le Cardinal, en devez avoir pitié, ce sont vos ouailles, de la moindre goutte du sang desquelles vous serez responsable devant Dieu. Et vous aussi Monsieur de Lion, qui estes le primat par dessus les autres Evêques: je ne suis pas bon Theologien, mais j'en sçay assez pour vous dire que Dieu n'entend point que vous traictiez ainsi le pauvre peuple qu'il vous a recommandé, mêmes à l'appetit & pour faire plaisir au Roy d'Espagne & à Bernardin Mendozze, & à Monsieur le Legat. Et comment voulez-vous esperer de me convertir à vostre Religion, si vous faites si peu de cas du salut & de la vie de vos ouailles? C'est me donner une pauvre preuve de vostre sainteté; j'en ferois trop mal édifié. Sur ce Monsieur de Lion s'excusa fort, disant qu'il n'estoit point Espagnol. Le Roy lui dit, je le veux croire ainsi, mais il faut que le monstriez par les effets. Au surplus je vous monstreray une

1592. lettre par laquelle le Roy d'Espagne mande qu'on lui conserve la ville de Paris ; car s'il la perd ses affaires vont très-mal.

Monseigneur le Cardinal prenant la parole dit, que l'occasion pour laquelle ils demandoient, que le traité fust general avec le Duc de Mayenne, estoit parce qu'ils sçavoient bien, que Paris estant rendu sans une paix generale, il ne feroit point en seureté, parce que tost après le Roy d'Espagne & le Duc de Mayenne l'iroient assieger, & le pouvoient reprendre. Joint que si Paris estoit rendu sans une paix generale les trois quarts de la ville s'en iroient. Sur ce le Roy jettant les yeux sur toute la Noblesse, dit, s'il y vient luy & tous ses alliez par Dieu nous les battons bien, leur montrerois bien que la Noblesse Françoise se sçait defendre. Puis soudain se corrigea : J'ay juré contre ma coustume : mais je vous dis encor, que par le Dieu vivant nous ne souffrirons point ceste honte. Sur ce, la Noblesse avec une acclamation grande, luy dit qu'il n'avoit point juré sans cause, & que ce qu'il avoit dit valoit bien un bon jurement.

Puis il leur dit, que si la ville de Paris se despeuploit d'aucuns meschans, il la repeupleroit de cent mille hommes, gens de bien des plus riches & nullement seditieux, & que par tout où il iroit il feroit un Paris : qu'il avoit en son armée cinq cents Gentils-hommes réunis avec luy qui avoient esté de la

Ligue, qu'on sçeut d'eux s'ils s'y trouvoient mal, 1590
 & s'ils se repentoient d'estre venus à luy. Au surplus, qu'il ne pouvoit trouver bon que ladite ville de Paris fust si soigneuse du bien du Duc de Mayenne & du Roy d'Espagne, que de se vouloir rendre arbitre de la pacification d'entr'eux & luy: que si c'estoit une Republique de Venise ou une autre ville franche, cela seroit tollerable: mais qu'une ville sa subjecte se veuille mesler d'être arbitre entre luy & ses ennemis, c'est chose qu'il ne peut souffrir. Au surplus l'absurdité est fort grande, qu'une ville affamée & pleine de nécessité entreprenne de persuader la paix au Duc de Mayenne, qui est à son aise. Il seroit bien plus à propos & faisable, que le Duc de Mayenne, qui n'est pressé de nécessité, entreprist de prescher la paix à ladite ville maintenant pressée de route pauvreté, & à ceste occasion facile à se laisser persuader d'en vouloir sortir.

Sur ce l'Archevesque de Lyon répliqua, que ce qu'ils vouloient traiter la paix generale estoit pour le bien de la France, & affin de la remettre tout en un coup en repos. A quoy tout soudain le Roy respondit en ceste sorte: Et vrayement, affin de vous oster, & à tout le monde, l'opinion qu'on pourroit avoir que je vous veuille trop presser, je me viens adviser d'un moyen, sans en avoir communiqué à mon Conseil; par lequel je vous rendray satis-

1590. faits. Vous espérez prompt secours du Duc de Mayenne: Je feray un accord avec vous: Dressons des articles & conditions, sous lesquelles vous promettrez vous rendre à moy, au cas que dans huit jours vous ne ferez secours du Duc de Mayenne, & me donnerez ostages. Je vous accorde qu'en cas que vous ne foyez secours dans ledit temps, ou que dans le mesme temps ledit Duc de Mayenne ne soit d'accord avec moy d'une pacification generale & des articles d'icelle, de vous recevoir lesdits huit jours passez sous lesdites conditions. Et au cas que dans lesdits huit jours vous foyez secours par ledit Duc de Mayenne, ou qu'il se fasse une paix generale, en ce cas vous serez delivrez de ladite promesse, & vos ostages vous seront rendus, pendant lesquels vous pourrez aller voir ledit Duc de Mayenne. Et voilà tout ce que je vous puis accorder. Ce que vous representerez à ceux de Paris, afin qu'ils cognoissent que je ne leur refuse la paix, & que je leur tends les bras ouverts, desirant leur salut plus qu'eux-mêmes. S'ils acceptent ceste condition, dans huit jours ils feront en repos. S'ils cuident attendre à capituler, quand ils n'auront que pour un jour de vivres, je les lairray disner & souper ce jour-là, mais le lendemain ils seront contraints se rendre la corde au col: au lieu de la misericorde que je leur offre, j'en osteray la misere, & ils auront

la corde : car j'y feray contraint pour mon devoir ¹⁵⁹⁶ estant leur Roy & leur Juge, pour faire pendre quelques centaines d'eux qui, par leur malice ont fait mourir plusieurs innocens & gens de biens de faim. Je suis debiteur de cette justice devant Dieu. Vous ferez donc comme je vous ay dit, entendre cecy à mon peuple, & je vous somme & conjure d'ainsi le faire en presence de tous ces Princes, & de toute ceste belle & grande Noblesse, lesquels, au cas que vous y failliez, vous reprocheront tout le temps de leur vie, comme encore je feray, vostre infidelité envers vostre patrie, si vous aurez teu & celé à mes subjets le desir que j'ay de leur donner la paix, & mettre ce royaume en repos. Et au surplus, quand vous celerez cela à mon peuple de Paris, vous n'y gagnerez rien: car mes soldats qui sont aux fauxbourgs, & parlent jour & nuit aux vostres & à ceux de Paris, le leur feroient entendre à vostre confusion. Sur ce lesdits Cardinal & Archevesque promirent solennellement faire entendre tout ce qu'il leur avoit dit au peuple de Paris.

En ce pourparler on tomba en plusieurs discours : les sieges de Gand & de Sancerre furent alleguez, & la Paix faite l'an 85. Sur quoy le Roy dit, que ceste paix avoit esté cause de la ruine de la France, & de la mort du feu Roy : qu'il failloit qu'à ce coup ledit sieur de Lyon fist tout

1590. au contraire affin de bien faire, & lors qu'il le tiendroit pour homme de bien, autrement ne le tiendroit pour tel.

Sur ce ledit sieur Archevesque repliqua, qu'il n'avoit fait ladite Paix que pour obeyr au feu Roy, & suivant ce qui avoit esté resolu & trouvé bon par tout son Conseil; à quoy l'un des premiers du Conseil du Roy lui respondit, tant s'en faut que cela soit, qu'au contraire, je vous dis lors que tout ce qu'on faisoit en ladite paix, n'estoit que pour exterminer la maison de France, & sous ce mot d'*Hérétique*, priver le plus proche parent du Roy; & sous ce mot de *fauteurs*, les autres.

Le Roy après monstra aufdits sieurs de Gondy & de Lyon les lettres qui venoient d'estre surprises, que Mendozze envoyoit au Roy d'Espagne, par lesquelles il se plaignoit, que trop tost les Théologiens avoit resolu, qu'il estoit licite à ceux de Paris d'envoyer vers le Roy (qu'il appelloit le Prince de Bearn) pour traiter de pacification: & finissoit sa lettre par ce mot, Dieu sauve vostre Catholique Majesté, & me veuille consoler. Et estoit ladite lettre escrite du cinquiesme de ce mois d'Aoust.

Cela fait, la conférence se finit, & le Roy, après avoir un peu parlé séparément à l'un & à l'autre, monta à cheval pour s'en aller; les dé-

putez d'autre costé s'en retournerent à Paris, où ^{1590.}
du depuis le Roy leur envoya des passeports pour
aller trouver le Duc de Mayenne à Meaux.

Ceste Conférence finie, la trefve que l'on avoit
faite pour ce jour le fut aussi : les assiegez se
resolurent à se deffendre, & le Roy d'assaillir :
toutesfois suivant sa premiere résolution, il fit
tenter toutes les voies de pacifications, il en res-
crivit mesme à Monsieur de Nemours & à Madame
de Nemours sa mere par le sieur d'Andlot, frere
du sieur de Chastillon) qui avoit esté pris prisonnier
par les assiegez; & lequel sortoit quelquefois de la
ville au camp du Roy, puis retournoit : ce fut luy
qui porta aussi les passeports ausdits sieurs Cardinal
de Gondy & Archevesque de Lyon pour aller trou-
ver Monsieur de Mayenne à Meaux.

Les Royaux ne pouvoient croire, que le Duc
de Parme vint luy-mesme en France au secours
de Paris, quelque bruit que ceux de l'Union en
fissent courir : leur opinion estoit fondée sur plu-
sieurs considerations d'Estat, entr'autres, qu'il n'y
pouvoit venir assez fort pour hazarder une ba-
raille, sans laisser la Flandre comme en proye aux
gens des Erasts des Provinces unies, & que le
Conseil d'Espagne n'approuveroit pas de laisser le
certain pour l'incertain.

Depuis la fin du mois de Juin, que le Roy
avoit esté avec une belle troupe de cavalerie vers

1590. la Picardie, & fait une traicte de dix-sept lieues pensant y rencontrer le Duc de Mayenne, qui se renferma dans Laon, on creut aussi que l'Union ne recevroit pas grandes forces des Pay-bas, & qu'il n'y avoit que le Régiment de Lansquenets du Comte de Colatre, le Regiment d'Italiens de Cappizzuca, avec trois cents chevaux de Valons, destinez pour leur secours : mais il en advint autrement : aussi le Duc de Mayenne ayant receu secours, de la cavalerie de Lorraine conduite par le Comte de Chaligny : & s'estant joint avec luy le Duc d'Aumale, Monsieur de la Chastre, le Marquis de Menelay, le sieur de Balagny, le Capitaine Saint-Paul & autres Seigneurs, ils acheminerent vers Meaux à la faveur des villes qui tenoient pour l'Union, pour là y attendre le Duc de Parme.

Or suivant le fauf-conduit du Roy lesdits sieurs Cardinaux de Gondy & Archevesque de Lyon furent trouver ledit Duc à Meaux, lequel ayant receu advis que le Duc de Parme estoit sur la frontiere de France, & qu'il le joindroit au plus-tard dans six jours avec dix mille hommes de pied, & trois mille chevaux, dit d'un costé aufdits sieurs Cardinal & Archevesque, qu'il ne desiroit rien tant que la Paix, qu'ils s'en retournassent à Paris pour cet effet, & le firent entendre au Roy, affin de traiter des moyens d'y

parvenir : & de l'autre , il envoya une lettre au ¹⁵⁹⁰ Duc de Nemours par un sien Secretaire , qui passoit à la suite desdits sieurs Cardinal & Archevesque : auquel il mandoit , qu'il ne print aucune alarme de ce traité de paix , & qu'il n'en feroit point , mais qu'il assurest seulement leurs partisans d'un bref secours , & que le Duc de Parme feroit à Meaux dans quatre jours. Ceste lettre fut découverte : & Monsieur le Cardinal de Gondy , ayant reconnu qu'il ne pouvoit rien réussir de bon en ceste affaire , se retira en sa maison à Noësy. L'Archevesque de Lyon suivant sa coustume , amusa les Royaux d'espérance de paix , & estant allé & retourné de Meaux en l'armée du Roy , rapporta pour la dernière fois , qu'il estoit trop tard de parler d'accord , & que le Duc de Mayenne ne pouvoit rien faire ny traiter sans l'intention du Duc de Parme , qu'on attendoit à Meaux.

Monsieur le Duc de Nevers , qui avoit demeuré comme neutre depuis la mort du feu Roy Henry III s'estant déclaré Royal , vint trouver Sa Majesté en ce mesme temps avec de belles troupes : il soustint au Conseil , que c'estoit une faute signalée d'avoir laissé entrer un tel ennemy que le Duc de Parme jusques au cœur du Royaume sans l'en avoir empêché sur la frontiere : d'autres disoient , que c'estoit le moyen d'avoir

1590. une bataille de laquelle ils esperoient remporter la victoire, & par ce moyen que l'on termineroit en un seul coup toute cette guerre : mais ceux-là ne sçavoient pas bien le dessein de l'Espagnol, ny ses finesses accoustumées.

Le lendemain que le Duc de Parme fust arrivé à Meaux, l'Union publioit par tout qu'ils donneroient bataille, car ce Duc avoit amené avec luy plusieurs Princes & Seigneurs Espagnols, Italiens, & Flamans : entr'autres les Princes, d'Ascoli, de Chasteau Beltran, & de Chimay, les Comtes de Barlemont & d'Aremberg, le Marquis de Renty, le sieur de la Mothe, gouverneur de Graveline, Maistre de Camp général, & de l'artillerie, le sieur Jean-Baptiste Taxis, D. Alonze Ydiaques, Pierre Caëtan, Maistre de Camp du Regiment des Neapolitains, D. Antonio Zagniga, Maistre de Camp du Regiment des Espagnols qui s'estoient mutinez en Flandres (ainsi que nous avons dit au commencement de ceste année) lesquels on avoit appaisez depuis avec de l'argent, & plusieurs autres capitaines.

Peu de jours après l'arrivée du Duc de Parme à Meaux, l'armée de l'Union commença à cheminer droit vers Paris, & vint loger à Claye & au Chasteau de Fresnes : le Roy qui s'attendoit à la bataille, partit du village de Chaliot près Paris, & assigna le rendez-vous de toute son ar-

mée à la plaine de Bondy, qui est à la teste de la forest de Livry, sur le droit chemin de son ennemy, & pour estre préparé pour luy aller au-devant, s'il prenoit le chemin des costez pour éviter le passage de ladite forest. Ayant ce mesme jour Sa Majesté retiré l'infanterie qui estoit aux faux-bourgs de Paris pour se trouver à la bataille: son armée demeura tout ce jour & le lendemain en ladite plaine de Bondy en bataille, sans descouvrir celle de l'Union: ce que voyant Sa Majesté il se resolut de les approcher de plus près, & de prendre le logis de Chelles, pour ce faire il y envoya le Seigneur de Laverdin, l'un de ses mareschaux de camp, & le Seigneur de Chastillon, lesquels y arrivans sur le soir, trouverent les Mareschaux & Fourriers de l'Union qui commençoient à y faire leurs logis, d'où ils les déchasserent; & y estant peu après Sa Majesté arrivé, & descouvert quelques sept ou huit cents chevaux de ses ennemis, où estoient les deux Chefs; il leur fit une charge avec beaucoup moindre nombre, & les remena jusques dans leurs logis.

Le lendemain samedi premier de Septembre, le Roy se tint pour tout asseuré d'avoir la bataille, il donna le rendez-vous à toute son armée à une place de bataille, au-dessus de Chelles, qui estoit une plaine qui a derriere deux costes à la teste d'un petit bois séparé d'un ruisseau,

1590. & dans ledit bois un chasteau nommé Brou ; & par delà est un marais separé d'un peu de plaine, qui est entre ledit chasteau & ledit marais, par un autre petit ruisseau, qui estoit le logis qu'avoit pris l'Union. L'armée royale se trouva toute rangée en bataille sur les onze heures. Le Duc de Parme gagna un costau, pour la reconnoistre, & l'ayant veue il se trouva estonné, & se retourna vers le Duc de Mayenne, luy disant, ce n'est pas ceste armée de dix mille hommes que vous me disiez, car j'en vois là comparoistre plus de vingt-cinq mille, & en bonne ordonnance : cet étonnement ne luy a pas deu estre reproché pour faute : car il y avoit de quoy s'estonner, & se peut dire véritablement, que c'estoit la plus belle armée qui se soit veue de long-temps en France. Il s'y trouva dix-huit mille hommes de pied, dont il y en pouvoit avoir six mille estrangers, & bien cinq à six mille chevaux, entre lesquels il y avoit près de quatre mille gentilshommes François, & des meilleures maisons de France : il y avoit six Princes, deux Mareschaux de France, & plusieurs Seigneurs & Capitaines : il se pouvoit dire qu'ez deux armées il y avoit plus de Chefs d'armées, qu'il n'y en avoit en tout le reste de la Chrestienté. Le Duc de Parme au lieu de venir au combat, vit bien qu'il failloit user de ruse & non de force.

tellement qu'ayant fait changer d'armes à tous les siens , & au lieu de lances leur ayant mis des pioches en la main, ils ne firent toute la nuit que se retrancher dans ledit marais , où tant la cavalerie que l'infanterie logea toute au picquet. 1590.

Dès l'après-dinée du Samedy le Roy leur fit quitter le ruisseau , le bois & la maison qui est dans le bois , & se retirèrent tous dans ledit marais , dès-lors au lieu de bataille , ledit Duc de Parme ne pensa plus qu'à se retrancher & fortifier , comme il fit très - fortement.

Sa Majesté la nuit venuë se vint loger au village de Chelles , & continua tous les jours suivans par tous les moyens qu'il put pour attirer son ennemy au combat , faisant attaquer incessamment des escarmouches , où il en demeuroit toujours quelques-uns d'une part & d'autre : mais pour tout cela il n'y eut ordre de les faire venir au combat : confessans publiquement que la fantaisie de la bataille leur estoit passée dès l'après-dinée du samedy : le Duc de Parme ayant dit à plusieurs , Je n'ai charge du Roy mon maistre que de secourir Paris.

Les Historiens Espagnols disent qu'il fit réponse à un héraut du Roy qui le desfioit , & luy offroit la bataille : Dites à vostre maistre que je suis venu en France par le commandement du Roy mon maistre , pour mettre fin & ex-

1590. tirer les heresies de ce Royaume, ce que j'esperé faire avec la grace de Dieu, devant que d'en sortir: & si je trouve le chemin plus court pour y parvenir en lui donnant bataille, je la luy donneray, & le contraindray de la recevoir, ou feray ce qu'il me semblera pour le mieux. Quand le Duc auroit fait ceste responce, & en mesmes termes, la fuite de ceste histoire montrera qu'à toutes les deux fois qu'il est venu en France, il a esté contraint d'en sortir & luy & ses armées, poursuivy l'espée dans les reins jusques en Flandres: ce qui monstre que cela n'estoit qu'une rodomontade espagnole. Plusieurs ont comparé ce Duc à Ulisses pour les ruses de guerre, dont il est venu à bout: mais toutes ces ruses n'ont servy que d'empescher pour quelque temps les heureuses victoires du Roy.

Les armées ayans donc demeuré sept jours à la veüe l'une de l'autre en bataille, les Ducs resolurent d'attaquer la petite ville de Lagny, qui leur estoit proche de demie-lieuë derriere eux, & ayant fait un pont à batteaux, joignant quasi ladite ville le septiesme dudit mois, à la pointe du jour, ils y passerent la plus-part de leur infanterie, & la faisant battre de neuf pieces, la riviere entre-deux, la bresche fust plustost faite que le Roy n'en fust adverty: parce que le vent estoit tellement tourné & le broüillard si grand & espais, que les coups

de canon ne s'entendoient pas. Il y avoit cinq ^{1590.} cents hommes dedans avec le sieur de la Fin qui y commandoit, lequel n'ayant peu estre secouru assez à temps, après s'estre valeureusement deffendu, il fust emporté par un assaut que les Ducs firent donner par dessus un pont de batteaux si furieusement, qu'ils emporterent, & tuèrent tout ce qui se trouva dedans les armes au poing: Le sieur de la Fin estant blessé fust pris prisonnier avec quelques autres Gentilshommes: ceste place aussitost prise, fust aussitost demantelée: & quoyqu'il y a mille villages en France qui se peuvent mieux deffendre, si est-ce que ledit sieur de la Fin & ses soldats vendirent leur sang assez chèrement, car il y mourut autant des victorieux que des vaincus.

Le Roy estimant que ceste prise leur auroit peut estre enflé le courage, les attaqua encor le lendemain plus qu'auparavant: mais ils s'en picquerent encor moins. Enfin ayant considéré, que la pluspart de la Noblesse, qui estoit accouruë sans equipage, sous le bruit de la bataille, cognoissant que l'esperance en estoit perdue, pressoient de se retirer: il estima qu'il estoit temps de penser à faire la guerre d'autre mode avec ses ennemis, puisqu'il ne les avoit peu attirer à un grand combat, dont ils avoient fait cognoistre qu'ils n'en vouloient point taster. Toutesfois avant que d'entrer en ceste deliberation, il voulut tenter encor

1590. deux occasions de les y faire venir : la premiere, il se resolut de vouloir faire un effort à Paris, & pour ceste occasion il fit partir le sieur de Chastillon dudit Chelles, avec une bonne troupe d'infanterie, & luy avec quelque Noblesse le suivit incontinent après, pour se rendre tous au point du jour aux portes de Paris du costé de l'Université, & y donner une escalade, en certains endroits qui avoient esté remarquez, afin de se saisir de l'Abbaye Sainte Genevieve & s'y fortifier : la seconde fust, qu'il fit partir son armée de Chelles pour retourner en la plaine de Bondy : ce qu'il faisoit, afin que les Ducs de Mayenne & de Parme, sçachans qu'il auroit donné dans Paris, fortiroient de leurs marais, tant pour secourir Paris, que pour se mettre à la suite de l'armée, & que ce seroit une occasion de combattre : mais ces deux desseins ne reüssirent point : car ainsi que les Royaux arrivoient dans le fauxbourg Saint Jacques ; sur les onze heures du soir, ils furent entendus, ce qui donna l'alarme à toute la ville : toutesfois estans demeurez long-temps sans faire bruit, l'alarme s'appaisa, & les Parisiens presumerent que ce n'estoit rien : or les Jesuites qui avoient leur college vers ce quartier-là furent les premiers en armes sur la muraille, où ils demorerent toute la nuit en garde, quoyque les Bourgeois s'en fussent retournez en leurs maisons. Sur
les

les quatre heures du matin, les Royaux estimans estre 1590.
 temps d'exécuter leur entreprise, descendirent tout
 doucement dans le fossé entre la porte de Saint
 Jacques, & celle de Saint Marcel, & planterent
 sept ou huit eschelles; les Jesuites qui n'avoient
 bougé de là en garde, entendans quelque bruit,
 donnerent l'alarme si chaudement, que les corps
 de garde voisins accoururent vers eux: cependant
 trois Royaux monterent avec leurs eschelles sur
 la muraille, mais ils furent incontinent tuez &
 renversez dans les fossez à coups de hallebardes &
 de pertuisanes par les Jesuites & par quelques ha-
 bitans qui estoient accourus à leur secours. Les
 Royaux voyans l'alarme estre si grande se retire-
 rent & laisserent plusieurs de leurs eschelles dans
 le fossé. Ainsi ceste entreprise fust descouverte, &
 ne servit de rien, non plus que le deslogement de
 l'armée: car les Ducs pour cela ne deslogerent de
 leur marais, craignans tousjours quelque faulse
 amorce pour les attirer au combat où ils avoient
 resolu de ne venir point: c'est pourquoy le Roy
 estant revenu en son armée, dans la plaine de
 Bondy (où elle avoit esté tout le long du jour, at-
 tendant si les Ducs approcheroient) n'ayant au-
 cunes nouvelles de leur deslogement, il resolut de
 venir loger ce mesme jour à Gonesse.

Sa Majesté le lendemain y ayant assemblé tous
 les Princes, Officiers de la Couronne, & autres

1590. grands Capitaines , qui se trouverent près de luy , & ayant amplement esté discouru & traité , que la resolution des Ducs de Mayenne & de Parme estoit assez manifeste & declarée , de ne vouloir point combattre : que de les y penser forcer avec le temps , se logeant toujours près d'eux , qu'en cela ils auroient advantage , estant leur armée fraische & sur la solde ; composée d'estrangers , qui ne se desbandoient point : au contraire de celle de Sa Majesté , qui estoit pour la pluspart déjà harassée , & ne recevoit point de payement.

Il fut advisé , que puisque l'Espagnol ne vouloit faire la guerre à la mode des François , qu'il estoit expedient de la faire à la sienne , & qu'il les falloit faire combattre & destruire par la necessité de vivres & autres incommoditez , qui ne faulsent point compagnie aux armées qui font l'exercice qu'il faudroit que la sienne fist : que l'on pourvoiroit aux villes royales sur la riviere de Seine , de vivres & de fortes garnisons , affin de toujours tenir Paris autant assiegé , que par la presence d'une armée : que l'on licentieroit une partie de l'armée , & en feroit on seulement une mediocre , affin que si les Ducs attaquoient quelque place d'importance , le Roy pust estre aussi tost sur leurs bras : que l'on renvoyeroit les forces dans les Provinces dont elles estoient parties , ce qui seroit grandement consoler lesdites Provinces ;

aussi qu'en y faisant rafraischir leſdites troupes, 1590.
 c'estoit leur donner moyen d'y acquerir quelque
 chose : Et mesmes, advenant que l'Eſpagnol, ou
 autres forces estrangeres voulussent par cy après
 entrer en France, que leſdites troupes ainsi rafraif-
 chies en chasque Province, se pourroient reünir
 incontinent auprès du Roy, lequel par ce moyen se
 trouveroit avoir toujours plus de forces que ses en-
 nemis, qui seroit le moyen de les contraindre de
 faire encor pis, que de se retrancher dans un ma-
 rais. Voilà ce que les Royaux resolurent au Con-
 seil à Gonneſſe.

Suyvant ceste resolution le Roy voyant que
 quelques-uns de la Noblesſe mesmes ufans d'im-
 patience, s'estoient d'eux-mesmes licenciez de se
 retirer aux Provinces d'où ils estoient, fit passer
 son armée au-delà de la riviere d'Oyſe, après
 avoir laiffé M. de Laverdin dans Saint-Denis pour
 deffendre ceste place en cas d'un ſiege; ce Sei-
 gneur uſa d'une grande diligence à y faire faire les
 réparations qui y estoient nécessaires, & à mettre
 un ordre au grand deſordre qu'il y avoit dans ceste
 ville, à cauſe des maladies.

Le Roy envoya aussi en mesme temps de bonnes
 & fortes garniſons ès villes de Melun, Corbeil,
 Senlis, Meulan & Mante, & retint avec luy une
 armée mediocre que conduiſoit le Mareſchal de
 Biron, avec laquelle il reprit Clermont en Beau-

1590. vois, & quelques autres places en ce quartier-là. Il renvoya aussi Monsieur le Prince de Conty en Touraine, Anjou & le Maine : Monsieur de Montpensier en Normandie : Monsieur de Longueville en Picardie : Monsieur de Nevers en Champagne, & le Marechal d'Aumont en Bourgogne, chacun avec des forces suffisantes pour tenir la campagne en toutes ces provinces-là.

D'autre costé les Ducs de Mayenne & de Parme estans venus à bout de leurs desseins par leur temporifement dans le marais où ils estoient campez, desgagerent Paris sans perdre un homme & arracherent des mains du Roy ceste ville, qui dans quatre jours au plus tard se fust renduë à luy par l'extreme famine qui estoit dedans. Aussi-tost que le Roy eut retiré son infanterie des fauxbourgs de Paris du costé de l'Université, qui fust le trentiesme d'Août, le Capitaine Jacques Ferrarois, qui commandoit dans Dourdan pour l'Union, fust le premier qui le lendemain matin amena à Paris par la porte Saint-Jacques une grande quantité de vivres. Quatre jours après il arriva encore mille charrettes pleines de bled qui furent amenées de devers Chartres: bref, du costé de l'Université ils reçurent beaucoup de vivres de plusieurs endroits; ce qu'ils eurent en ce commencement à assez bon marché: & qui fust cause (ainsi que plusieurs ont escrit) que lesdits sieurs Ducs ayant eu

advis de ce renavitaillement, se retrancherent dans le susdit marais, battirent & prirent Lagny, afin de tirer commodité de vivres de la Brie, pour leur armée; & firent si bien, que sans ce bouger d'un lieu, ils furent cause de la dissipation de l'armée Royale. Voyons si leur armée aussi demeura longtemps sur pied.

Aussi-tost que les Ducs eurent sçeu que le Roy & son armée tiroient vers Beaumont, ils sortirent de leur marais: & au lieu de poursuivre les Royaux, ils tournerent à gauche, passerent la Marne, rendirent libres les ponts de Saint Maur, & de Charenton, & firent loger leur armée en Brie: plusieurs petites places se rendirent de leur party inconjoint, comme Provins, Crecy & autres, puis en un coup toute ceste grande armée se tourna le 24 Septembre droit à Corbeil, distant de sept lieues de Paris: la divisant en deux deçà & de-là la riviere. Cette ville est du costé du Gastinois, en un angle que fait la riviere d'Estampes, entrant dans la Seine: elle est commandée de deux colines comme de deux cavaliers, d'où on peut battre les maisons en ruine. Aux approches, le Marquis de Renty fut blessé, dont du depuis il mourut. Ce siege fut plus long que les Ducs ne l'avoient imaginé: car le sieur de Rigaud avec son regiment que le Roy y avoit envoyé dedans, arresta l'armée desdits Ducs, cinq semaines durant.

1590. quelque sommation, & quelque belle composition qu'on lui offrît.

Ainsi que l'on commençoit à battre ceste ville, le Legat Caëtan, accompagné de plusieurs des principaux de Paris, s'y achemina le 25 de ce mois, au-devant duquel alla ledit Duc de Mayenne & puis celuy de Parme, lesquels luy firent de grands honneurs à leur rencontre. Pour s'en retourner en Italie, il prit excuse sur la mort du Pape Sixte V, & sur l'eslection d'un nouveau Pape, mais en effet c'estoit pour ne tomber plus aux fatigues qu'il avoit eues depuis qu'il estoit venu en France où il ne fit rien de tout ce qu'il s'estoit proposé, & fut peu heureux en son voyage: dez son entrée il perdit tout son bagage en venant de Lyon à Paris; arrivé à Sens, le plancher de la grande sale de l'Archevesché où il estoit logé tomba, il demeura quatre mois assiégré dans Paris, avec une infinité d'incommoditez: bref, toute sa legation ne fust que confusion: les Catholiques Royaux en leurs escrits, disoient de luy, qu'il estoit venu en France pour diviser la France, vendre la Noblesse, & esteindre en la France la France, & abolir la Maison Royale; qu'il s'estoit conjoint avec ceux, du milieu desquels estoit sorty le paricide meurtrier du feu Roy, affin de les encourager en leur rebellion, ruyner le Roy, & mettre en proye tous les gens de bien; aussi ils ne le nom-

merent jamais Legat, & l'appeloient seulement Cardinal. Deux jours après son arrivée, il partit de devant Corbeil, & fust conduit jusqu'en Lorraine par le Comte de Chaligny, & par le sieur de Saint-Paul, avec nombre de gens de guerre, car il craignoit merueilleusement les Royaux, & avoit sceu que Monsieur de Nevers estoit à Chasteautierry, avec force troupes : mais il passa sans destourbier ; & quoyqu'il reçust advis de la creation du Pape Urbain VII, il ne laissa de passer oultre, & s'en retourna par le pays des Suisses en Italie.

Ceux de la faction des Seize durant le siege de Paris s'estoient montrez ardens & violents avec leurs Predicateurs, pour empescher que l'on ne traitast d'aucune paix avec le Roy : ils se faisoient appeler Catholiques zelés ; & portoient toute leur affection & tous leurs vœux à l'Espagnol : Les Principaux de ceste faction estoient du Conseil general de l'Union que le Duc de Mayenne avoit licentié, ainsi que nous avons dit : lequel Conseil ils desiroient estre restably, & pensoient que le Duc de Mayenne le leur devoit accorder, tant à cause de ce qu'ils avoient fait au siege de Paris que pour ce que l'Espagnol avoit esté le principal secours dudit Duc : ils deputerent donc quelques-uns d'entr'eux pour aller vers luy au camp de Corbeil, affin de luy presenter quelques me-

1590. moires pour à l'advenir maintenir mieux leur party, la substance desquels estoit ,

I. Qu'il plust au Duc de Mayenne se resouldre de faire la guerre ouverte sans esperance d'accord ny pañion aucune avec leur ennemy commun (ainsi appelloient-ils le Roy.)

II. Que si ledit Duc de Mayenne ne se sentoie assez fort de luy mesme , tant pour le peu d'assistance de la Noblesse Françoise , que pour les necessitez du peuple qui estoit fort atteruë , qu'il luy plust chercher & resouldre promptement ayde & secours des Potentats Catholiques , & specialement du Pape & du Roy d'Espagne , qui estoit le plus proche & prompt secours , desquels le Legat & l'Ambassadeur estoient au camp prez de la personne dudit sieur Duc , avec lesquels il pouvoit promptement & facilement composer , & faire comme celuy qui est au peril de sa vie en l'eau , lequel tend la main au premier qui se presente pour le sauver , ne se souciant de quelle main il soit pris pourveu qu'il se sauve : ainsi qu'il falloit que ledit sieur Duc en fist de mesme , sans craindre la difficulté de l'obligation qu'il feroit au Potentat Catholique qui leur donneroit secours.

III. Que ledit sieur Duc considerast les aćtions de son Conseil , & en changeast ceux qui avoient usé de propos d'accord avec (le Roy) & en ostant aussi ceux qui luy demandoient incessamment des recompenses : ceux qui luy conseilloyent de n'enten-

dre les plaintes du peuple Catholique, (un des ^{1590.} Seize) comme chose importune & sans raison : ceux qui ne tendoient à autre chose qu'à restablir l'estat aux despens de la Religion : ceux qui s'estoient approchez de luy en intention de sauver leurs biens, & qui n'estoient parus auprès de luy que depuis la mort de Messieurs ses freres, servans auparavant de Conseil au feu Roy contre leur party ; de toutes lesquelles qualitez ils soustenoient que la pluspart de son Conseil estoit composé, ainsi qu'ils luy feroient cognoistre, s'il vouloit.

IV. Que pour ce qu'aucunes des Cours souveraines, & principalement de la Justice se ressen-toient des desfarmements & emprisonnements que l'on avoit faits de leurs personnes, contre ceux qui les avoient desfarmez & emprisonnez, ce qui engendroit une juste desfiance entr'eux & les Catholiques de Paris: de sorte que ceux-là exerçans leurs charges & vivans en appetit de vengeance contre ceux-ci, c'estoit entretenir un discord entre les uns & les autres : pour à quoy remedier, ils supplioient premierement ledit sieur Duc de faire publier un Edit d'adveu desdits emprisonnements & desfarmements, sans qu'il en fust fait à l'advenir aucune recherche par qui que ce fust : secondement, qu'il fist establir une chambre de personnes esleuës & choisies pour cognoistre indifferemment, & juger souverainement de tous ceux qui contreviendroient à l'Union.

1590. *des Catholiques, & de toutes les causes des Catholiques, (un de la faction des Seize) qui ont fait lesdits defarmements & emprisonnements.*

V. Qu'il plust audit sieur Duc mander au Conseil General de l'Union de reprendre leurs seances, & y continuer, comme chose necessaire pour la continuation de l'Union des Catholiques, estant le seul & unique corps souverain de tout leur party, & sous l'autorité duquel il avoit esté fondé, en attendant l'assemblée des trois Estats du Royaume: la discontinuation duquel corps leur avoit grandement prejudicié, pour ce que tout leur party s'estoit desmembré faute de la substance de ce corps, auquel seul toutes les Provinces & villes de l'Union des Catholiques, avoient permis obeysance: si bien que si ce corps venoit à defaillir, la defunion s'en suivroit si grande, que tout leur party seroit entierement ruiné: pour à quoi obvier (disoient-ils) il estoit très-nécessaire que ce corps reprint son autorité, & exerçast ses fonctions le plustost qu'il seroit possible.

Pour porter ces memoires au Duc de Mayenne les Seize deputerent le Docteur Boucher, F. Bernard, Feuillan, le Gresle, Crucé, Borderel, & quelques autres d'entr'eux: arrivez à Choisy où estoit logé ledit sieur Duc, ils allerent luy donner le bon soir: ledit Boucher porta la parole pour tous & presenta les memoires susdits: le Duc les re-

ceut avec promesse d'y pourvoir: mais aussi-tost ^{1590.} qu'ils furent partis, le Conseil que le Duc avoit estably près de luy (ainsi que nous avons dit) s'assembla, où se trouverent les Presidents le Maistre, Verus & d'Orcey, les sieurs de Rosne, de Vitry & de Videuille: l'intention des Seize fust incontinent descouverte, & congnut-on qu'ils ne tendoient qu'à la ruine de la Monarchie Françoisse: qu'ils n'estoient que gens turbulents, lesquels vouloient reduire l'Etat de la France en une Republique, en laquelle ils se promettoient de faire les souverains, & ruyner par ce moyen la Noblesse: l'auteur du livre du Manant & du Maheustre dit: que plusieurs du Conseil du Duc dirent, qu'il falloit faire des torchons de leurs memoires, sans leur rien respondre: d'autres proposerent qu'il falloit mettre en pieces tant les memoires, que ceux qui les avoient apportez: l'original toutesfois en fust monstré à l'Archevesque de Lyon & à d'autres du Conseil dudit sieur Duc, tous lesquels s'en mocquerent: ainsi les deputez des Seize, après avoir esté huit jours à Choisy s'en retournerent à vuide & mocquez, quoyque Rossieux, l'un des quatre Secretaires du Duc, leur portast de l'affection: ces Deputez pensoient aussi comme Deputez du Conseil des Seize saluër le Duc de Parme, & vouloient contrefaire les Ambassadeurs d'une Republique libre d'Allemagne ou d'Italie: mais le Duc de

1590. Mayenne ayant descouvert leur intention , leur fit deffendre d'y aller, ce que le Duc ne faisoit sans grande prudence , car il voyoit bien que si ces gens-là avoient communication ou intelligence à part avec l'Espagnol , que cela apporteroit la ruine des François , & principalement de la Noblesse ; nonobstant le D. Boucher , sous ombre d'aller voir Sega , Evesque de Plaisance (qui depuis fust Legat en France , ainsi que nous dirons) ne laissa d'aller au logis du Duc de Parme dont le Duc de Mayenne adverty , le fit appeler , & luy en tint de rudes propos : mais comme ce Docteur estoit un des principaux pivots de la faction des Seize , il ne tint beaucoup de compte des paroles du Duc , & trouva depuis d'autres moyens de communiquer feurement & secrettement avec l'Espagnol , ainsi que nous dirons cy-après , tafchant avec ceux de sa faction d'oster le Duc de sa charge de Lieutenant , pour porter la domination de la France entre les mains des Espagnols. Les Seize donc cognurent lors que ce que ledit Duc avoit licentié pour un temps le Conseil General de l'Union , estoit en effet une vraie cassation d'iceluy : & que ledit sieur Duc , avec le Conseil qu'il avoit estably près sa personne , vouloit tenir toute l'autorité & souveraineté à sa volonté. Contraints donc de ceder pour ce coup , & de se retirer à Paris , ils ne laisserent encor de poursuivre leurs

desseins , ainsi que nous dirons , ce qui fust la cause ^{1590.} des divisions & de la ruine de leur party.

Retournons au siege de Corbeil , où les Ducs de Mayenne & de Parme (ayant trouvé plus de difficulté qu'ils n'avoient pensé pour prendre ceste place , à cause qu'il leur fallut plusieurs fois changer leurs batteries , pour les retranchemens dont userent les assiégés ,) résolurent d'y faire un effort général. Après qu'ils eurent fait faire un cavalier qui commandoit fort à l'endroit où dès le commencement ils avoient dressé leur batterie , & fait emplir une maison pleine de terre dans le fauxbourg au-delà du pont du costé de la Brie ; sur laquelle ils mirent quatre canons qui battoient en courtine , puis deux coulevrines qui battoient d'une colline dans la ville , & d'autres pieces en d'autres endroits , ils firent recommencer la batterie si furieusement , que quelque résistance que s'efforçassent de faire les assiégés , les Espagnols les emporterent par un assaut & tuerent tout ce qu'ils trouverent dedans ceste place , entr'autres le sieur de Rigaud , auquel du depuis les gentils esprits François firent plusieurs épitaphes en sa louange , pour avoir arresté en une si petite & mauvaise place , cinq semaines durant , une telle armée.

Ceste prise ne se fit pas sans que plusieurs Espagnols & Italiens n'y laissassent la vie , en-

1590. tr'autres Attila Tiffin, & le Proveditor Tassis. Mais ce fust une chose déplorable de voir la cruauté & le violement des femmes & des filles que firent les Espagnols ; leurs propres Historiens disent : *Quivi fù il sacco notabile più tosto per la molt'avaritia è crudeltà de soldati, che per la ricchezza di esso, & a gran fatica dalla loro libidine fu saluata una sorella di Monsd' Aron Maestro di campo della Lega : il che dava ampia materia a' nimici di biasimar gli Spagnuoli, ricifacciendo loro queste, e molt'altre scelerattezze, &c.*

Après la prise de Corbeil, le Duc de Parme voyant qu'il ne pouvoit faire aucun effort aux places lesquelles tenoient encore Paris comme assiégé, & que son armée se diminueoit, que l'hiver s'approchoit, que le prince Maurice avoit taillé plus de besogne ès Pays-bas, que ledit Duc n'eust scu en démesler d'un an, il résolut de s'en retourner en Flandres, & avant son partement de donner ordre le mieux qu'il pourroit, afin que les partisans de l'Union eussent moyen de résister aux Royaux. Ce ne fust toutefois (ainsi que plusieurs ont escrit) sans semondre le Duc de Mayenne & ceux qui avoient traité avec lui en Flandres de faire paroître quelques effets de leurs promesses, & de rendre quelques fruits à son maistre le Roi d'Espagne de toute ceste grande dépense qu'il avoit faite pour les secourir ; mais eux ne

pouvant plus déguiser leur foiblesse la lui firent ^{1590.} entendre ouvertement, & lui monstrent que toute la puissance des grandes villes de leur parti estoit tombée entre les mains du peuple. Ce Duc reconnut lors avec l'Ambassadeur Mendozze, que le Roi son maistre ne recevroit d'eux aucune utilité evidente, que premierement il n'eust mis le pied sur la gorge à tous les partisans de la Ligue, & à toutes les capitales villes du Royaume. Et que d'oresnavant il ne leur falloit fournir de secours que pour résister tellement quellement aux Royaux, afin qu'en se consumant en guerre civile & s'entretenant en leurs partialités, ils ne rentrassent en leur bon sens, & ne reconnussent le Roy. Mais que s'il advenoit qu'ils fussent contraints une autre fois de demander secours au Roi d'Espagne leur maistre, qu'alors on ne leur en donneroit point qu'au paravant ils n'eussent livré des places & accordé de recevoir l'Infante d'Espagne pour Royne. En attendant que cela réussiroit, Mendozze prit la charge de faire pratiquer des partisans en chaque ville pour le Roy son maistre & de plus en plus entretenir à cest effet la faction des Seize dans Paris, la confrairie du Cordon dans Orléans, & de mesmes autres villes, en continuant ou augmentant les pensions d'aucuns Prédicateurs & des factieux.

Pour l'exécution de ces desseins, après que le

1590. Duc de Parme eut envoyé le Seigneur Mario Farnese à Paris faire les compliments aux Princesses qui y estoient, il fit partir le premier de Novembre son armée des environs de Corbeil pour s'en retourner en Flandres. Traversant la Brie il arriva autour de Colomiers, où il receut nouvelles que les sieurs de Givry & de Parabelle avec les troupes qui estoient dans Melun, avoient le dixieme Novembre reprins Corbeil par surprise & avoient tué Alonfo Toraques, & les Espagnols qu'il y avoit laissez dedans, avec deux cents Lanfquenets. Ceste reprise rejouit autant les Royaux que ceux de l'Union en furent faschez; le Roy en eut la nouvelle à Compiagne où il estoit venu d'Escoüy avec quelque cavalerie, sur l'avis qu'il avoit reçu, que le Duc de Parme s'en retournoit en Flandre, lequel il n'avoit envie de laisser retourner sans conduite, & principalement pour l'empescher d'entreprendre sur quelque'une des places royales durant son retour.

Sa Majesté ayant donc laissé dans le pays de Vexin, Monsieur le Chancelier & les gens de son Conseil, avec le Mareschal de Biron & l'armée, pour l'employer en ce qu'il trouveroit de plus propre, partit de Compiagne avec huit cents chevaux qui s'y trouverent, de la Noblesse de Picardie, laquelle à son mandement l'y estoit venu trouver, & envoya Monsieur de la Nouë
avec

avec la compagnie de l'Isle de France se jeter ^{1590.}
dans Chasteau-Thierry, lui promettant de le se-
courir & de combattre le Duc s'il attaquoit ceste
place : il manda aussi incontinent à Monsieur de
Nevers & au sieur de Givry de le venir rencon-
trer : tous s'acheminèrent vers luy pour luy ayder à
reconduire le Duc de Parme, lequel voyant que
ledit sieur de la Nouë s'estoit mis dans Chasteau-
thierry, y fit séjourner son armée aux environs,
quelque temps ; puis suivant la resolution qu'il
avoit prise avec le Duc de Mayenne dès le siege
de Corbeil, Monsieur de la Chastre (à qui le Duc
de Mayenne, comme Lieutenant general de l'Estat
& Couronne de France, fit depuis expedier lettres
de Marechal de France, lesquelles furent verifiées
au Parlement de Paris) fust renvoyé à Orleans,
avec un regiment de Lansquenets conduit par un
Gentil-homme de la maison des Viscomtes de
Milan, quatre regiments François des sieurs de
Vaudargent, de Lignerac, du Coudray, & de
Montilly, avec cinq cents chevaux, pour em-
ployer toutes ces troupes contre les Royaux, vers
la Sologne & le Berry, & le long de la riviere de
Loire : le sieur Dragues de Comnene commandoit
en ceste petite armée de Marechal de camp : les
exploits qu'elle fit, nous le dirons l'an suivant.
Dans Paris le sieur de Belin y fut mis Gouverneur
au lieu de Monsieur de Nemours, avec quinze

1590. cents Lanfquenets du regiment du Comte Colalte, huit cents François & deux cents chevaux sous la charge du sieur de Maroles. Monsieur de Nemours, qui avoit tant desiré le Gouvernement de la Normandie, ayant eu responce du Duc de Mayenne, qu'il ne failloit partir la peau du loup avant que d'estre pris, & qu'il estoit necessaire de patienter & de sçavoir comme les affaires iroient, s'en retourna aussi avec de belles troupes en son Gouvernement de Lyonnois, pour y commander, & aux Provinces de Dauphiné, Auvergne, & Bourbonnois : du depuis ces deux Ducs ne s'accorderent pas des mieux (ainsi qu'il se verra cy-après) quoy qu'ils fussent freres de mere: & le Duc de Mayenne pourveut son fils aîné du gouvernement de Normandie.

Ainsi lesdits Ducs de Mayenne & de Parme ayant renvoyé plusieurs troupes de gens de guerre en diverses Provinces, s'acheminèrent pour aller vers les frontieres de Flándres, mais le Roy ayant donné ordre à toutes les places qu'il pensoit pouvoir estre par eux assaillies, commença d'aller droit à eux & les joignit de si près que le 23 de Novembre, il fit tailler en pieces une compagnie de gens de pied Espagnols: le 26, les Ducs estans deslogez de Fismes pour aller à Pontravers où passe la riviere d'Esne, le Roy accompagné de huit cents bons chevaux & autant

d'arquebusiers à cheval, fatigua tant l'armée des Ducs qu'il la contraignit de rompre le dessein de leur logis. Ce qu'ayant fait le Roy se retira au village de Longueval, où la cavalerie de Flandres vint donner des coups de lances jusques dans les portes : mais les arquebusiers qui estoient sur les murailles leur firent une salve quasi à mire, dont ils en tuerent plusieurs, & les contraignirent de se retirer plus loin : le Roy aussi perdit une trentaine de ses arquebusiers à cheval, lesquels avoient mis pied à terre pour escarmoucher : après cela Sa Majesté se retira à Pontarfy, & les Ducs furent contraints de camper toute la nuit, se doutant du devant & du derriere, pour ce que ce mesme jour Monsieur de Nevers, avec cinq cents chevaux, & les sieurs de Givry & de Parabelle qui venoient de Melun avec une autre bonne troupe de cavalerie joignirent Sa Majesté, laquelle se trouvant lors avoir près de deux mille chevaux & mille arquebusiers à cheval, se resolut d'enlever l'arriere-garde des Ducs avec mille bons chevaux : mais il advint que deux des canons des Ducs estans demeurez embourbez, toute leur avant-garde rebroussa, & demeurèrent là tout ce jour en bataille, & y camperent mesmes la nuit, si bien que Sa Majesté ne put rien entreprendre sur eux.

Le lendemain Sa Majesté estant advertie que

1590. les Ducs prenoient le chemin de Marle pour gagner l'arbre de Guise, il ordonna à toute sa cavalerie de se rendre à Crequy, avec les armes, sans bagage: étant arrivé le premier au rendez-vous (quelques-uns ayans esté un peu paresseux) ne voulant perdre l'occasion de voir encor l'ennemy, il jeta devant luy le Baron de Biron, le suivant avec quarante Gentils-hommes seulement: depuis Monsieur de Longueville & sa troupe le joignirent: & en mesme temps il parut au coin d'un bois, cent lances Espagnolles en deux troupes avec chacune une cornette de carabins, lesquelles ayans descouvert le Baron de Biron, partirent incontinent pour le charger; ce que Sa Majesté voyant, fit avancer le sieur de Charmont avec vingt chevaux pour le renforcer; mais ledit sieur de Biron fit à l'instant une si rude charge à ceux qui venoient pour le combattre, qu'il leur fit tourner la teste jusques à leur gros qui estoit de six vingts lances, mené par Georges Bate qui faisoit la retraite; lesquels tous ensemble revindrent à la charge: mais parce que le cheval dudit sieur Baron de Biron avoit esté blessé en ceste charge, le Roy s'avança, & ralliant ceux qui s'estoient separez, fit une charge si furieuse à toute ceste arriere-garde, qu'elle se plia, & se sauva à toute bride, laissant leurs morts tous armez sur la place, & quelques chariots. Le Roy

n'ayant pas toute sa cavalerie avec luy (pour ce ^{1590.} qu'elle n'avoit esté si diligente que luy) les laissa aller, se contentant d'avoir empesché le Duc de Parme de rien entreprendre en toute sa retraite, & l'ayant contraint de loger si ferré, & faire de si grandes journées, qu'il laissa une grande file de ceux qui ne pouvoient marcher si legerement que luy, avec beaucoup de bagage, qui demeura à la mercy des payfans.

Après cela Sa Majesté s'en alla faire son entrée à Saint-Quentin où il fust receu avec une grande allegresse des habitans. Le 10 Décembre il y receut les nouvelles comme la ville de Corbie, distante de trois lieues d'Amiens, avoit esté surprinse dez la pointe du jour, avec un petard & une escalade, par les sieurs de Humieres, de la Boiffiere & de Parabelle. Le sieur de Bellefou-rier qui commandoit dans ceste place pour l'Union, y fust tué, en combattant, avec la plupart de la garnison, sans perte que de deux Royaux. On trouva dans ceste place deux gros canons, deux coulevrines & plusieurs autres pieces montées sur rouës, avec une grande quantité de munitions & de vivres.

Le Duc de Parme, arrivé aux frontieres de Flandres, fit assembler les troupes qu'il avoit destinées pour demeurer avec le Duc de Mayenne; sçavoir, le Terzo des Italiens & autres compa-

1590. gnies, tant d'infanterie que de cavalerie : puis ayant fait appeller auprès de luy les Capitaines & gens de commandement, il leur dit devant Monsieur de Mayenne & les Seigneurs François du party de l'Union qui l'accompagnoient, *Je ne vous appelle point icy pour vous ramentevoir les grandes louanges que vous avez acquises d'avoir delivré Paris d'un très-grand siege, ny pour tant de braves exploits militaires dont vous estes venu à vostre honneur; mais seulement pour vous prier de conserver l'honneur que vous avez acquis, en continuant le service que vous devez à Dieu, à l'Eglise Romaine & au Roy Catholique vostre souverain Seigneur. Je ne doute point qu'en peu de temps vous ne remettiez la France en liberté sous l'obéissance du Saint Siege Apostolique, dont vous recevrez de Dieu & des hommes le juste guerdon de vos labeurs. Mais si dans le Printemps vous n'aviez achevé ceste guerre contre l'heresie, soyez assurez que vous ne manquerez point de secours, & s'il est besoin que je revienne encor en personne, je ne ferai faute de m'y acheminer, vous assurant qu'il n'y a chose que Sa Majesté Catholique desire plus que de voir durant sa vie exterminer l'heresie & les heretiques, contre lesquels pour le devoir de sa dignité, il est resolu de despendre tous ses moyens, & employer toutes ses forces & toute sa puissance.* Puis se retournant vers le Duc de Mayenne & les

Seigneurs François, il leur recommanda ses gens ^{1590.} de guerre avec de belles paroles : il faisoit toutes ces choses à dessein, afin que ceux qui estoient avec le Duc de Mayenne estans retournés aux villes de l'Union, asséurassent ceux de leur party, que l'Espagnol ne les secouroit que pour la seule occasion de la Religion, & que par ce moyen ils se rendissent plus opiniâtres contre leur Roy ; car il ne vouloit pas en ce commencement publier les plaintes des promesses que l'on luy avoit faites, de peur que toutes les villes de l'Union recognoissant la charité de l'Espagnol, & avec quels desseins il avoit entendu les secourir, ne songeassent à eux ; mais on tient qu'en traictant à part avec Monsieur de Mayenne, il luy conseilla d'entretenir le Roy toujours par quelque ouverture de paix ou de trefve, & l'amuser par ce moyen, afin de rendre les efforts de ses armes inutiles durant l'Hyver ; car j'ay recognu, luy dit-il, au Prince de Bearn, qu'il use plus de botes que de souliers, & que l'on le ruinera plustost par dilayemens & temporisemens, que non pas par la force. Le Duc de Mayenne fit practiquer depuis ce conseil, & fit ouvrir plusieurs paroles de paix, ce qui luy servit bien à rasséurer & mettre ordre en beaucoup de villes de l'Union : ceux qui s'en meslerent pour luy, luy furent fidelles : les Royaux qui confererent avec eux les

1590. blasmerent de peu de verité & d'affection à leur patrie; & eux trouverent leur excuse sur ce que ceux qui traictoient avec eux, estoient de la Religion pretenduë.

Ainsi le Duc de Parme s'achemina droit à Bruxelles, où il trouva que le Prince Maurice avoit en plusieurs endroicts des Pays-bas repris plusieurs places fortes. Affin de mieux entendre ce qui se passa en ces pays-là, il est besoin de sçavoir ce qui s'y estoit passé depuis la surprise de Breda par ledit sieur Prince, ainsi qu'il a esté dit ci-dessus.

Après la reddition de Bergh, le Comte Charles de Mansfeldt vint à Anvers, d'où il partit le 10 de Mars, six jours après la surprise de Breda, affin d'empescher les courses que faisoient les gens des Estats en la campagne de Brabant; ce qu'ayant fait, il tourna droit avec toutes ses troupes vers Stembergh, jugeant qu'en prenant ce lieu-là, il pourroit recouvrer Breda, pour ce que Gertruydemberghe tenoit pour l'Espagnol.

Stembergh estant peu fort, il luy fust incontinent rendu à discretion, & Mansfeldt, suivant son naturel (comme plusieurs ont escrit, fit tailler toute la garnison en pieces, & ses soldats commirent là dedans une infinité de cruautéz & de meschancetez. De-là il alla assieger un fort dans

une isle à l'orée de la mer & à la teste de l'emboucheure de Stembergh, lequel pouvoit estre secouru à toutes marées par les Hollandois. Mansfeldt ayant battu ce fort cinq jours durant depuis le 8 de May, & voyant qu'il n'avançoit rien pour pouvoir donner un assaut, voulut passer le canal, & y conduire de l'artillerie sur des barques qu'il fit très-bien armer pour cest effect : mais son dessein ne luy réussit, à cause du flux de la mer, qui laissoit les environs de ceste isle (qui ne sont que de très-dangereux marefcages) comme à sec. Toutesfois Charles de Mansfeldt ne se contentant de la premiere fois qu'il y avoit envoyé, voulut de rechef tenter de faire réussir son dessein ; mais estant entré en une marée trois cents soldats Holandois dans ledit fort, avec deux pieces d'artillerie, les Espagnols qui s'approcherent avec leurs barques prez dudit fort, furent si bien saluez avec une infinité de canonnades & de feux artificiels, qu'il y en demeura plus d'une centaine de morts, entre lesquels estoient plusieurs Capitaines de commandement. Mansfeldt, contraint de se retirer, cognoissant qu'il perdoit là son temps, abandonna Stembergh, changea son camp, & vint aux environs de Breda, faisant semblant de l'assiéger ; mais en effet, c'estoit pour la prendre par une intelligence qu'il avoit

1590. dedans, laquelle descouverte, il resolut de se retirer du tout. En sa retraicte la garnison de Breda voulant l'attaquer par une sortie qu'ils firent sur sa cavalerie, luy, ruzé, les fit entretenir en une escarmouche, cependant qu'il les faisoit entourer, ce qui luy reussit tellement, que tout ce qui estoit sorty de Breda, au nombre de plus de deux cents, furent taillez en pieces : de-là Mansfeldt s'en alla ez Duchez de Cleves & de Juiliers, où les siens firent une infinité d'hostilitez, & se fortifierent en plusieurs endroits pour y faire leurs courses plus à leur aise. De l'autre costé Verdugo, Gouverneur de Groninghe avec nombre d'Espagnols, travaillerent infiniment le Diocèse de Cologne. Toutes ces hostilitez faites par les Espagnols sur les terres de l'Empire, furent occasion d'une journée que les Princes Allemands tinrent à Cologne, où il ne fust rien resolu. Du depuis il fust tenu encor une Diete à Francfort pour y remedier, ainsi que nous dirons cy-après.

Cependant le Prince Maurice avec les Estats qui ne vouloient point demeurer oisifs, font leurs aprests pour assieger Numege. Le Prince desirant plustost la surprendre que de l'assieger, entreprit de la petarder; & s'estant rendu secretement à Tiel, il s'achemina de nuit à Numege; &

mit à la porte de Hezel un petard long de deux brassées, fait de bois & entouré de fer; puis les siens s'estant retirez dix pas en arriere, il fit mettre le feu à la trainée de la poudre, qui devoit le mettre à la queuë du petard; ce qui ne reüssit selon leur desir; car soit ou pour l'humidité de la terre, ou pour autre occasion, il n'y eut que la poudre de la trainée qui prit feu alors. La flamme en estant veuë par les sentinelles, toute la ville fust incontinent en armes; ce que voyant le Prince & les siens se retirerent. Peu après leur retraicte le petard prit feu, & fit tel effect qu'il mit la porte par terre; de quoy les habitans etonnez se preparerent à deffendre l'entrée; mais ne voyant personne dehors que le petard, ils l'allerent querir, & reparerent incontinent la ruine qu'il avoit faite, puis rendirent graces à Dieu de les avoir delivrez de ce peril, & changerent leur crainte en allegresse, qui ne leur dura gueres, car le Prince, cinq jours après, ayant fait monter contremont le Rhin toutes ses forces, avec trente pieces d'artillerie, fit descendre ses gens en terre sans beaucoup d'empeschement, & battit ceste ville de treize pieces de canon. Le Duc de Parme, qui estoit encor à Condé, manda incontinent au Comte Charles de s'acheminer avec toutes ses troupes vers Numege, ce qu'il fit en diligence.

1590. Devant qu'il y fust, le Prince fust encor un mois sans discontinuer son siege, où il faisoit tirer des balles qui portoient du feu artificiel, lesquelles en tombant sur le toit des maisons y mettoient un tel feu, qu'il ne se pouvoit presque esteindre, ce qui causa de grandes ruines : bref ils battirent si bien la tour Saint-Estienne à coups de canon, qu'elle fust toute ruinée. Ledit Comte Charles arrivé près de Numege, renvitailla seulement la place, & y mit bonne garnison ; car le combat luy estoit deffendu par le Duc de Parme. Le Prince Maurice voyant la longueur de ce siege se resolut d'avoir ceste ville d'une autre façon, & ayant fait passer son armée en la Betuve, vis-à-vis de Numege, il fit dresser le fort de Knotzembourg qu'il munit de bonne artillerie, d'où il faisoit tirer continuellement contre la ville : Ce fort ayant esté achevé par le Prince Maurice sans aucun empeschement, depuis qu'il eut commencé à le bastir, a esté la cause que l'Espagnol perdit Numege, ainsi que nous dirons cy-après : car il ne faut point douter que si on ne ruine ces forts dez leur commencement, que peu à peu ils ne deviennent imprenables, & produisent des effets qui ne pourroient estre creus : or le Comte Charles avoit assez de forces pour empescher le Prince Maurice de le bastir ; mais le President Richardot revenu d'Es-

pagne apportant commandement exprès au Duc de Parme de passer en France; fust la cause que le Duc defendit audit Comte Charles de ne hazarder aucun combat, mais de renvitailler seulement Numeghe: ce fait, qu'il le vint trouver en diligence; ce qu'il fit.

Le Prince & les Estats qui voyoient que l'Espagnol tournoit toutes ses forces contre la France, résolurent de ne laisser passer une si belle occasion pour eux, sans profiter: d'un costé par mer, ils envoyerent au Roy très-Chrestien quelques munitions de guerre, sous la conduite de cinq de leurs navires, lesquelles arriverent à Dieppe, mais sçachans que le navire du sieur de Villars, Gouverneur du Havre de Grace pour l'Union estoit en mer, ils se mirent à la voyle du long des costes de la Normandie, où ils rencontrerent ledit navire monté de vingt-quatre piéces d'artillerie, de cent matelots, & de cent soldats: après avoir longuement combattu contre luy, & l'ayant gagné, le feu s'y print si promptement, que les Hollandois n'eurent autre loisir que d'en fortir, car le navire & tout ce qui estoit dedans fust si hastivement bruslé que l'on n'en pust rien sauver: ils ne firent ce voyage sans butinet aussi quelques navires des villes du party de l'Union.

De l'autre costé, le Prince Maurice voyant que

1590. le Comte Charles de Mansfeld avoit passé la Meuse avec son armée pour aller trouver le Duc de Parme (lequel laissoit le Comte Pierre Ernest de Mansfeldt pour commander ez Paysbas en son absence, sans beaucoup de forces) passa incontinent le Vahal, pensant attraper l'arrière-garde dudit Comte Charles : mais ce dessein ne lui ayant succédé, il tourna à droite, & le 1^r Aoust il alla assieger Doddedaël, qu'il battit si furieusement que les assiegez furent contraints de se rendre à luy, & à sa discrétion : il pardonna à tout ce qui estoit dedans, & ne voulut pas que l'on y fist aucun tort : toutesfois il fit pendre le Gouverneur qui estoit dans ceste place.

Le Prince ayant laissé une bonne garnison au fort de Knotzembourg, vis-à-vis de Numege, il se mit en campagne avec toutes ses troupes, & alla le long du Rhin & de la Meuse, où il reprit plusieurs chasteaux & forts que les Espagnols y tenoient, entr'autres, en l'isle de Bommel, les chasteaux de Heel & de Hennel : en la Duché de Cleves, la ville & le chasteau de Burich, à l'opposite de Vezel, & le fort de Grave, où fouloient estre les Chartreux de Vezel : au Diocèse de Coulogne, Lutkenhouen : puis fit raser tous les forts que l'Espagnol avoit faits le long du Rhin sur les terres de l'Empire,

Ayant passé son armée en Brabant, il print le fort de Terrheyden à l'emboucheure de la riviere de Breda, celuy de Roofendaël, & la ville de Steenbergh. ¹⁵⁹⁶

En ce mesme temps les garnisons de Breda & de Bergh sur le Zoom firent plusieurs courses dans le pays de Campeine, prirent par escalade Tillemont en Brabant, qu'ils pillerent, puis l'abandonnerent.

En ce temps-là aussi l'Espagnol avoit fait un fort joignant la ville de Høy au pays de Liege, pour tenir la Meuse en leur puissance, ce qui empeschoit fort le trafic : le Prince, & les Estats, pour mettre ce fort par terre envoyèrent huit cents soldats, lesquels sommerent le Capitaine Grobendonc qui estoit dedans avec cent soldats, de se rendre à composition sans attendre d'être forcé, sinon qu'il n'y demeureroit homme en vie ; Grobendonc voyant l'ennemy si proche, sans espérance de secours se rendit la vie fauve, & sortit avec les siens un baston blanc au poing : les Hollandois après avoir abbattu le fort s'en retournerent chargez d'un grand butin.

En mesme temps les Zelandois eurent aussi une entreprise sur Dunkerke, qu'ils pensoient prendre d'escalade, mais estans partis trois mille hommes de pied & cent chevaux pour l'exécution, le vent leur fust tellement contraire, que

1590. demeurans plus long-temps en mer, qu'ils ne devoient, ils furent descouverts par les Flamans; routesfois estant descendus en terre, l'entrepreneur voulut monstrier au Comte de Solms, & au Chevalier Veer la facilité de son dessein: tous trois s'estant approchez du fossé, ils receurent chacun une arquebufade, & furent contraints de se rembarquer.

Les Espagnols d'autre costé penserent aussi surprendre Lochen avec trois chariots chargez de foin: le premier chariot estoit déjà dans la ville, quand le portier voulant prendre du foin pour son droit, tira le pied d'un soldat: ce qui le fit à l'instant crier trahison, trahison: sur quoy tous les soldats sortirent des chariots, & avec les chartiers (qui estoient aussi des soldats desguisez) se ruèrent sur le corps-de-garde qu'ils taillèrent en pieces: mais l'alarme estant donnée vivement par la ville toute la garnison fust si diligente de se rendre à la porte, que les Espagnols furent repoulsez dehors, le pont-levis levé auparavant que l'embuscade de la cavalerie & de l'infanterie Espagnole y pussent arriver. L'entrepreneur y fust le premier tué.

Les bourgeois de Vanloo en Gueldre, se sentans oppressez de leur garnison qui estoit d'Italiens & d'Allemands, resolurent de s'en delivrer: & voyans que le sieur Bentink, leur Gouverneur, estoit

estoit absent, ils dirent aux Allemands qu'ils ^{1590.} vouloient chasser les Italiens pour leurs insolents deportemens, & qu'ils ne desiroient avoir que lesdits Allemands, lesquels ils entretiendroient mieux qu'ils n'estoient. Les Bourgeois ayant assurance des Allemands qu'ils ne se banderoient contr'eux, & qu'ils ne les empescheroient de chasser les Italiens, se mirent en armes, commanderent aux Italiens de sortir, sinon qu'ils les tailleroient en pieces : les Italiens pour estre foibles, & voyant les Allemands ne se remuer point, obeyssent & sortent : mais quand le peuple les eust veus sortir, ils se tournerent aussi vers les Allemands, lesquels ils firent desloger à l'heure mesme avec la femme & toute la famille de Bentink : se voyans librés de leur garnison, ils firent par lettres leurs excuses au Comte Pierre Ernest de Mansfeldt & au Conseil d'Etat à Bruxelles, s'excusant qu'ils avoient esté contrains de ce faire pour les insolents deportemens des gens de guerre, desirans toutesfois vivre toujours sous l'obeyssance de l'Espagne.

La garnison d'Ostende aussi en mesme-temps surprint la ville d'Oudembourg, près Bruges, où il y avoit quatre cents soldats : après l'avoir pillée, ils la bruslerent.

Au mois de Décembre aussi le Comte d'Everstain, avec nombre de cavalerie alla faire une

1590. course dans le pays de Westphalie , où il pilla plusieurs villages ez environs de Munster & de Padeborne , & y commit de grandes hostilittez sous un prétexte qu'il prit , que ceux de ces quartiers-là favorisoient les Espagnols. D'autre costé les Espagnols qui s'estoient mutinez à Herental , faisoient aussi des courses & de grands ravages : & les Vrybuters des Estats (qui sont soldats aventuriers sans gages) firent aussi des courses en Brabant & en Flandres où ils firent de grandes hostilittez. Voylà comme les Paysbas furent affligez de la guerre en ceste année.

Si l'Espagnol a bien fait de laisser ainsi traiter ses subjets, tandis que le Duc de Parme par son commandement alla en France secourir ceux de l'Union , contre leur Roy , j'en laisseray le jugement à un chacun : mais l'on peut dire, qu'outré les pertes qu'il fist ceste année, celles qu'il fit l'an suivant des villes de Numege , Deventer & Zutphen (ainsi que nous dirons) ont esté très-grandes , tellement que pensant faire Roynne de France sa fille l'Infante , sur l'occasion de la division des François, il a perdu de bonnes & grandes villes , qu'il n'a peu recouvrer depuis, pour le loisir que le Prince Maurice & les Estats ont eus de se fortifier pendant que ledit sieur Roy d'Espagne tournoit ses desseins contre la France. Or le Duc de Parme avoit respondu lors que le Roy l'envoya deffier à la bataille par

un heraut, Qu'il estoit venu par le commandement ^{1590.}
 du Roy d'Espagne, pour mettre fin aux guerres de
 France avant que d'en sortir, & que s'il trouvoit
 que le chemin plus court pour y parvenir fust de
 donner une bataille au Roy, qu'il la luy donneroit,
 & le contraindroit de la recevoir, ou feroit ce qu'il
 luy sembleroit pour le mieux. S'il a eu la puissance
 d'executer ceste responce, il se peut juger par ce
 que dessus, & par ce qu'en a dit l'Historien Cam-
 pana qui a escrit du tout en sa faveur en ces mots,
*Approssimandosi il tempo che disegnava il Duca di
 tornare in Fiandra essendo la sua militia afflitta
 molto da malatie, & da carestia di vettovaglie, &
 trovandosi bisognoso di denari, non havendo potu-
 to Parigini ristorargli in parte alcuna le spese
 fate in quelle speditioni, sollecitò la partita, & fece
 auvisato il Verdugo, che con 24 compagnie di fan-
 teria, & sei cornette di cavaleria andasse ad incon-
 trarlo, percioche il Rè drizzatosi à confini di Picar-
 dia, disegnava di molestarlo al ritorno. Arrivato
 dunque à Brusselle, il quarto giorno di Decembre,
 con solo sei mila di suoi, cominciò a dar ordine
 alle cose di quei paesi, ridotte in cattivo stato.*
 Voilà comme cet authour tesmoigne que ce Duc
 fust contraint pour s'en retourner, non seulement
 de se faire accompagner du Duc de Mayenne,
 mais de mander encor des Pays-bas le Colonel
 Verdugo, craignant le Roy qui le poursuivoit de

1590. si près en sa retraite, que plusieurs ont escrit; qu'il ne dormit point à son aise qu'il ne fust arrivé à Brusselles.

Nous avons dit ci-dessus que le Pape Sixte mourut le 27 Aoust, que le siege fust vacant dix-huit jours, & qu'Urbain septieme fust eslu Pape, lequel mourut le treiziesme jour de son Pontificat, au regret de plusieurs, qui espéroient que pour ce qu'il estoit personnage de bonne vie, & bien entendu ès affaires publiques il restaureroit l'estat Ecclesiastique. Auparavant son eslection on le nommoit Jean-Baptiste Castaigne, Cardinal de Saint-Marcel, il estoit Romain de Nation, & avoit durant sa vie exercé plusieurs belles charges & demeuré sept ans Nonce en la Cour d'Espagne. Il se proposoit de faire beaucoup de belles choses, mais le second jour de son Pontificat il tomba malade, dont il mourut peu de jours après. L'Italie, depuis la mort de Sixte V avoit esté grandement travaillée des Bannis & de la famille; après la mort d'Urbain elle le fust encore plus, ainsi que nous dirons l'an suyvant en traitant de l'exécution à mort d'Alphonse Piccolomini, chef d'iceux. Après la mort d'Urbain le siege vacqua deux mois & neuf jours.

Le huitieme jour de Décembre le Cardinal Nicolas Sfondrate, Milanois après avoir esté eslu au Conclave, fut couronné sur la montée de Saint Pierre, & se fit appeller Gregoire quator-

ziefme : le Jeudy ensuivant il alla prendre possession à Saint Jean de Latran, selon la maniere accoustumée ; mais avec une extraordinaire allégresse du peuple de Rome, car depuis Saint Pierre jusques à Saint Jean de Latran ce n'estoit que peintures exquises & riches tapisseries : devant Sa Sainteté marchöient à pied une quantité de jeunes Gentils-hommes vestus de plusieurs livrées : il estoit accompagné de grand nombre de Prelats, & de cinquante Gentils-hommes Romains, les chevaux desquels estoient couverts de velours noir. On luy dressa aussi un arc triomphal à l'entrée du Capitole avec plusieurs belles inscriptions. Sa Sainteté fust incontinent circonvenuë des Ministres d'Espagne, & des Agents de l'Union, tellement que durant son Pontificat, les Catholiques Royaux en France ne le recognurent point, & disoient de luy qu'il estoit partial, & non pere : bien qu'il fust Milanois : ce qui en advint nous le dirons l'an suyvant. Voyons maintenant les entreprises que fit le Duc de Savoye en ceste année.

Nous avons dit que ce Prince vouloit faire ses affaires à part, & prendre en France ce qu'il luy venoit à bienfiance : & que pour cet effet il avoit retiré toutes ses troupes des environs de Genève & avoit bloqué ceste ville par les trois forts, de Sainte Catherine, Verfoy & la Bastie, affin d'employer ses forces en Provence & en Dauphiné ;

1590. mais ceux de Geneve prindrent peu après le fort de Verfoy avec cinq canons qui estoient dedans, & celuy de la Bastie; lesquels ils bruslerent & desmolirent: tellement qu'il ne luy resta que celuy de Sainte Catherine: peu après il perdit aussi le fort du pas de la Cluse, que ceux de Geneve receurent à composition.

Pour empescher les heureux progres de ceux de Geneve, le Duc envoya le sieur D. Amedée Bastard de Savoye avec de belles troupés, lequel reprit incontinent ledit fort de la Cluse, & les contraignit de se retirer vistement en leur ville. Puis reprit tout le Bailliage de Gez, & poursuivant sa pointe se logea ez environs de Geneve en intention de la reduire à l'extremité. Il se fit entr'eux plusieurs charges & rencontres: ausquelles les Savoyards furent quelquesfois victorieux, d'autres fois vaincus: bref, ce n'estoit que bruslements & hostilitéz barbares tant d'une part que d'autre.

Dom Amedée ayant resolu d'avoir Geneve par la famine, se tint durant le mois de Juillet dans le Bailliage de Gez avec cinq cents chevaux, & deux mille fantassins, & posa ses corps de garde à une lieuë de Geneve en divers villages sur les advennës, pour avoir tout le pays libre, affin d'en recueillir toutes les moissons, & fit venir pour cet effect plusieurs païsans de divers endroits. Or il y avoit dans Geneve assez de bons soldats, mais ils n'avoient point de chef experimenté au fait de la

guerre, car le sieur de Lurbigny & son sergent ^{1590.} major, qui avoient accoustumé de les y mener, estoient au lit blesez: si bien que les Savoyards y faisoient ce qu'ils desiroient. Le septiesme Juillet Dom Amedée sçachant que ceux de Geneve estoient prompts aux forties, il mit plusieurs escadrons de cavalerie & d'infanterie en embuscade à demy-quart de lieuë de leur ville, en un lieu fort avantageux pour la cavalerie: aussi-tost qu'il y fust il fit investir une compagnie de pietons, qui estoit sortie pour favoriser quelques-uns qui alloient moissonner, & quand & quand fit approcher quelques cavaliers à descouvert qui allerent enlever du bestail & tirer chacun un coup de pistolet fort proche de la ville, dont ils tuerent trois habitans: à ce bruit l'alarme se donna, & les Savoyards se retirerent en leur embuscade: ceux de Geneve advertis que leur compagnie de pietons estoit investie, sortirent pour les secourir, les uns à pied, les autres à cheval, tous à la debandade & sans beaucoup de conduite, comme font ordinairement les peuples d'une ville: quelques heureux succez qu'ils avoient eus les jours precedents sur les Savoyards leur faisoient faire ceste temerité: ainsi, toutes les troupes forties de Geneve s'arresterent à l'entrée de la plaine, qui estoit entre les Savoyards & la ville, & sans considerer la difficulté du retour,

1590. coururent droit contre leurs ennemis , lesquels les ayans attirez au bout de la plaine , firent durer l'escarmouche quelques trois quarts d'heure, jusques à ce qu'ils eurent vus qu'il estoit temps de les charger, ce qu'ils firent en un instant , & toute la cavalerie de Savoye vint fondre sur celle de Geneve , laquelle se voyant trop foible, fust contrainte de prendre la fuite & se retirer, abandonnant les gens de pied qui furent incontinent rompus : ceux qui se peurent sauver dans la ville s'estimerent heureux , car il en demeura plus de trois cents sur la place , entre lesquels il y avoit six vingts bourgeois : un grand nombre de blesez qui moururent presque tous , & fort peu de prisonniers : ceste desfaite fit que les Savoyards acheverent les moissons tout à leur ayse , ruinerent tous les pays circonvoisins de Geneve , & eurent esperance de se rendre bientoft maistres de ceste ville , & reduire les habitans de Geneve à la disette & à la mort continuelle.

Après qu'Amedée eut fait faire la moisson dans le Bailliage de Gez , & qu'il y eust fait faire un degast general , il alla passer le Rosne avec toutes ses troupes plus bas que le fort de la Cluse, & se vint loger en l'autre estendue de pays entre Sessel & Geneve , où après que ses troupes y eurent sejourné quelques temps , il les mit en garnison ; & laissa le Baron d'Armanse , lieutenant du Duc ez pays de Thonon & de Chablais

pour leur commander & endommager ceux de Geneve le plus qu'il pourroit. ^{1590.}

Mais ceux de Geneve se voyans si fort pressez, & ayans reçu coup sur coup tant d'infortunes, eurent recours à leurs alliez : ils ne manquoient point de courage, mais ils avoient besoin de personnes experimentées à la guerre, le premier qui fust à leur secours ce fust Guillaume de Clugny, Baron de Conforgien, lequel y arriva le 23 Aoust : peu après son arrivée ils firent quelques sorties par terre ; & sur le Lac avec leurs fregates, escumans quelques proyes, & assurant le commerce aux barques & bateaux qui venoient d'ordinaire en leur ville.

Rassurez peu à peu sous la conduite de ce Baron, ils entreprirent de faire vendanges, puis qu'ils n'avoient peu faire la moisson, les Savoyards qui ne manquoient point d'espions dans ceste ville, en furent incontinent advertis : le Baron d'Armanse convoqua toutes les garnisons voisines, affin de les en empescher : d'autre costé le Baron de Conforgien fit preparer ceux de Geneve pour sortir à la campagne, faire vendanges à main armée.

Le dixseptiesme Septembre entre sept & huit heures du matin les compagnies de Geneve sortirent de la ville conduifans quantité de tonneaux & charettes, & menerent avec eux force payfans & les domestiques de l'Hospital : tous sans aucune rencontre arriverent jusques à un

1590. vignoble à demy-lieu de Bonne, où ils emplirent leurs tonneaux, & chargerent leurs charrettes : mais ainſi qu'ils ſe diſpoſoient à la retraite, le Baron d'Armanſe qui avoit eſté adverty de leur fortie, vint avec ſes troupes ſi à couvert qu'il ſe faiſit des advenues, logea dans un moulin quatre-vingts mouſquetaires, diſpoſa ſes gens en pluſieurs embuſcades, & ſe plaça ſur les coſtaux pour empêſcher la retraite de ceux de Geneve, que le Baron de Conſorgien conduiſoit, lequel eſtant adverty que les Savoyards paroiſſoient en trois eſcadrons de lanciers, mit en ordre ſa troupe qui eſtoit de cent cinquante fantaffins & de cent trente cavaliers, & les ayant exhortez au combat, envoya attaquer le moulin par quelques eſcarmoucheurs ſuivis de cinquante bons ſoldats, leſquels donnerent à teſte baiſſée vers le moulin à travers les arquebuſades, & firent ſi bien qu'ils le gagnerent, & tuerent tout ce qui ſe trouva devant eux. Cependant Conſorgien avoit envoyé trente cavaliers pour reconnoiſtre ce qui eſtoit au-deſſus du coſtau : mais auſſi-toſt qu'ils eurent deſcouvert la cavalerie des Savoyards, ils tournerent vers Bonne : le Baron d'Armanſe les laiſſa fuyr les tenans comme perdus, & cependant il fit avancer une troupe de lanciers pour rompre une compagnie d'argoulets : la meſlée fuſt lors grande & en divers endroits, car ces trente cavaliers de Geneve revenus au combat pour ſouf-

tenir les argoulets , enfoncerent par les flancs ¹⁵⁹⁰
 un escadron de Savoyards : d'autre costé Con-
 forgien ayant disposé des mousquetaires en une
 embuscade : fir faire une salve si rude à un autre
 escadron de lanciers qui le venoient charger , que
 ceux-cy s'escarterent incontinent après en avoir
 veu tomber nombre d'entr'eux , puis les deux
 gros de cavalerie , tant de party que d'autre se
 vindrent à rencontrer fort furieusement : mais
 les Savoyards sans beaucoup s'opiniastrer plierent
 & se retirerent , laissans leurs fantassins à la dis-
 cretion de leurs ennemis , auxquels ils trouverent
 peu de misericorde. Ce combat dura depuis midy,
 jusques à trois heures ; trois cents Savoyards y
 demeurèrent tuez sur la place : plus de cent blesez,
 dont peu reschapperent : ceux de Geneve estans
 demeurez victorieux emmenerent ce qu'ils avoient
 vendangé avec les despouilles des Savoyards dans
 leur ville. Aussi l'on disoit lors , qu'ils avoient
 esté victorieux en leurs vendanges , & avoient
 perdu en leurs moissons.

Cela pourtant les encouragea beaucoup , &
 firent depuis plusieurs petites sorties , où ils de-
 meurèrent quelques fois victorieux , & gaignerent
 quelques butins : mais la cherté durant cest hiver
 y fust grande , & les payfans qui s'y estoient
 retirez , endurerent beaucoup d'incommoditez ,
 jusques sur la fin de ceste année que Monsieur
 de Sancy alla par le commandement du Roy

1590. pour lever des Suiffes , & faire la guerre en Savoye : ce qui en advint , nous le dirons l'an fuyvant.

En Dauphiné ceux de Grenoble s'estans declarez du party de l'Union , le sieur Desdiguières fit fortifier le Chasteau de Mont-Benault qui n'en est qu'à une lieue , & quelques autres petits forts pour tenir Grenoble comme assiegée : mais cependant que ledit sieur Desdiguières s'estoit esloigné des environs de Grenoble pour d'autres entreprises , ceux du Parlement qui estoient demeurez dedans avec les habitans furent sollicitéz par les partisans du Duc qui estoient dans ceste ville de se ressouvenir des offres & promesses qu'il leur avoit envoyé faire après la mort du Roy ; ce qui fust cause qu'ils l'envoyèrent prier de les venir delivrer de la subjection de Montbenaut , & qu'ils l'assisteroient d'artillerie , munitions & vivres : le Duc à leur priere envoya Antoine Olivera avec nombre de cavalerie & infanterie , lequel assisté de ceux de Grenoble battit & prit Montbenaut , & l'accommoda très-bien , & mit bonne garnison pour ledit Duc de Savoye : tellement que ceux de Grenoble qui pensoient que ce Duc les secourust pour le seul sujet de la Religion Catholique , & qu'après avoir pris ce fort , il le leur remettroit entre les mains , se trouverent deceus & reduits comme une gaufre entre deux fers , assavoir entre les

Savoyards , & le sieur Desdiguieres , & demeu- 1590.
rerent près de huit mois en cest estat.

Durant ceste année il se fit aussi plusieurs entreprises en Dauphiné tant par le Marquis de S. Sorlin , qui gouvernoit Lyon pour l'Union en l'absence de son frere le Duc de Nemours ; que par le Colonel Alfonse d'Ornano & par le sieur Desdiguieres , pour le party royal. La ville de Vienne tenoit pour le Roy , le Marquis de Saint Sorlin pensoit la surprendre ; mais son entreprise estant descouverte , il se retira vers Lyon : le Colonel & Desdiguieres accoururent à Vienne advertis de l'entreprise , mais ledit sieur Marquis retiré , ils allerent desnicher ceux de l'Union qui estoient dans le Pont de Beauvoisin , & dans S. Laurent du Pont. Ledit sieur Colonel voulant recognoistre , les troupes dudit Marquis, tomba en une embuscade que luy avoit dressée le Baron de Senescey , où après un long combat il demeura prisonnier dudit Baron ; & luy paya depuis quarante mille escus de rançon. Desdiguieres poursuivant la guerre s'empara de Briançon , & Dexilles , entreprit sur la Savoye , & chassa du Dauphiné le party de l'Union , fors de Grenoble , laquelle toutesfois il reçeut à composition au commencement de l'année suivante, ainsi que nous dirons.

Le Duc de Savoye en ceste année jeta ses principaux desseins sur la Provence où , comme

1590^o nous avons dit, Monsieur de la Valette, estoit gouverneur pour le Roy, & y tenoit quelques places fortes, & non pas les principales villes. Au commencement de ceste année il se fit plusieurs courses, surprises & rencontres, aufquelles comme il advient aux guerres civiles, ceux qui estoient victorieux en une charge, estoient deffaits en une autre puis après. Mais il faut noter que la Provence fust la premiere province qui se divisa en trois partys, sçavoir, celui du Roy que tenoit le sieur de la Valette, celui du party de l'Union qui se separa en deux, les uns tenans pour Monsieur de Carfes qui avoit espousé la fille de Madame la Duchesse de Mayenne: & les autres pour le Duc de Savoye qui estoit soustenu de Madame la Comtesse de Saux & de plusieurs Provençaux ses partisans. Or le Duc de Savoye qui desiroit surtout s'impatroniser de ceste Province s'en approcha, & envoya (comme nous avons dit) à ses partisans quelque secours. Le Gouverneur d'Antibe qui en estoit l'un, mit ses troupes à la campagne, sous la conduite de son fils, affin d'endommager les Royaux: mais le sieur de la Valette dressa une embuscade à toutes ces troupes lesquelles furent mises en pieces avec leur conducteur.

Au commencement d'Octobre le Duc de Savoye fit surprendre la ville de Frejus, où il y a Evesché, & est située sur le bord de la mer de

Provence. Anciennement ceste ville s'appelloit ^{1590.} *Forum Julii*. Le Duc l'ayant surprinse il y fit mettre une bonne garnison d'Espagnols : les Sieurs de la Valette & Desdiguières, qui avoient esté advertis qu'il venoit en Provence, s'acheminèrent incontinent, tant pour luy en empescher l'entrée, que pour secourir ceste ville; mais ils y arriverent trop tard. Ayant esté advertis que le Duc de Savoye estoit à la campagne, ils allèrent le rencontrer, & chargerent si rudement ses troupes, qu'ils luy taillerent en pieces sept cents fantassins & deux cents hommes d'armes. Tout ce que le Duc put faire, fust de se sauver à Nice, d'où il manda en Piedmont nouvelles forces qu'il receut incontinent avec plusieurs compagnies d'infanterie, tant Espagnols que Neapolitains : puis estant sorty de Nice il entra dans la Provence pour y faire la guerre aux Royaux. En ce temps-là il advint que Monsieur de Carfes, assiegeant Salon de Craux, fust desfait par Monsieur de la Valette, & contraint de se sauver à Aix, où le Parlement & plusieurs du Clergé, de la Noblesse & du Peuple, voyant son infortune, se resolurent de prendre pour leur protecteur le Duc de Savoye qui avoit de longue main practiqué ce tiltre : les infortunes du sieur de Carfes, luy servirent de planche pour l'obtenir. Carfes & aucuns de la Noblesse, voyant que ceux d'Aix avoient envoyé l'Evesque de Ries, le sieur Dampas & l'Advocat

- 590. Fabrique, prier le Duc de s'acheminer en leur ville, ils se retirèrent en leurs chasteaux & forteresses, résolus de n'obeir au Duc de Savoye.

Sur le commencement du mois de Novembre le Duc ayant receu lesdits Deputez d'Aix, & leur ayant dit qu'il n'avoit pris les armes que pour conserver la Religion Catholique Romaine en ceste province là, il leur promit de s'acheminer à Aix. Ayant assemblé ses troupes, il partit de Morti & vint à Frejus, où il fust deux jours : da-là il arriva à Draguignan où ce peuple le receut comme s'il eust esté leur Roy, & luy firent deux arcs triomphaux, où ils luy mirent, pour luy complaire, des inscriptions suivant ses pretentions. Au premier il y avoit, *De fructu matris tue ponam super sedem tuam*, affin de donner à entendre qu'il estoit fils de la fille du Roy François premier, & qu'à cause de sa mere il seroit leur Souverain Seigneur. En l'autre il y avoit, *Non est alius qui pugnet pro nobis*. Cestuy-cy fust mis pour monstrier qu'ils ne vouloient point du Comte de Carles qui se disoit Gouverneur pour l'Union en ceste Province : mais du depuis, sur le succez des affaires, les Royaux en firent une allusion, & dirent que les Ligueurs avoient prophetisé, que Dieu n'estoit point pour eux, & qu'il n'y avoit que ce Duc, lequel ne garda pas aussi long-temps la bienveillance de ce peuple volage

&

& subjet à changer selon les occurrences. En 1590. ceste entrée ils firent crier aux petits enfans, *vive la Messe, vive son altezze, & soit chassé la Valette.*

Le Duc party de Draguignan alla recevoir Lorgere qui fust abandonnée par les Royaux; Puis le quatriesme Novembre il arriva à Aix, où le Parlement, le Clergé, la Noblesse & la maison de Ville allerent au devant de luy. Il y fust receu avec des Harangues, tous l'appellerent le Dessenneur de la Religion: mais quand ils luy présenterent le Dais pour le porter sur lui, il le refusa; car il cognut (comme il est Prince prudent) que tout cela n'étoit qu'une violence de peuple, & que les affaires se changeant cela lui pourroit tourner à dérision. Bref, ceux d'Aix le receurent avec un grand honneur, le firent passer sous un arc triomphal, & fust conduit jusques à la grande église, avec une grande multitude de peuple.

Le troisieme jour après son entrée il alla au Parlement où l'Advocat général fit selon le desir dudit Duc une harangue en sa louange, & de ses prédécesseurs Ducs de Savoye, après laquelle il fust déclaré Protecteur de toute la Provence. Du depuis tous les ordres de la ville chacun en particulier l'allerent saluer & luy baiser les mains. Plusieurs villes envoyerent aussi le recognoistre; les Marseillois députerent de leurs citoyens pour le prier de venir aussi en leur ville, mais le sieur

1590. de la Valette & les Royaux qui tenoient la campagne l'en garderent de ne fortir d'Aix tout le reste de l'année, & jusques à ce qu'il eust receu du renfort que luy envoya le Duc de Terranova, gouverneur de Milan. Nous dirons l'an suivant son arrivée à Marseille & son voyage d'Espagne.

Le Roy avoit envoyé en Auvergne Monsieur le Grand-Prieur, bastard de France, où il arriva au mois de Juillet, il se fit appeller Comte d'Auvergne & de Clermont, suivant une donation que lui en avoit faite la Royne Catherine de Médicis peu de jours auparavant sa mort, il mit le siege devant Vici, mais le Marquis de Saint Sorlin s'y acheminant pour le secourir, il se retira & depuis ils firent une trefve entr'eux pour quatre mois.

Monsieur le Prince de Conty estant de retour à Tours du siege de Paris, suivant le commandement du Roy, alla attaquer Savigny sur Bray dont le sieur de Pescherey s'estoit saisi, qu'il reprit incontinent; de-là il fist investir la ville & le chasteau de Lavardin dont le Vignau s'estoit encor emparé pour l'Union. Les sieurs de Souvray, de la Rochepot, de Pouilly & plusieurs autres Seigneurs se rendirent incontinent auprès dudit sieur Prince : les pieces estans en batterie, l'on fit bresche laquelle ne se trouva raisonnable, & faute de munitions il fallut tenir ce siege en longueur. Monsieur du Fargis qui y avoit amené trois com-

pagnies de la garnison du Mans voulant recog- 1590.
noistre une tour où les siens avoient fait leurs ap-
proches, fust blessé d'une arquebufade en la mesme
jambe où il avoit esté blessé à Bruslon, qui luy
fracassa tous les os, il fust conduit au Mans dans
un brancard, mais il luy fallut couper la jambe
en laquelle la gangrene se mit, dont il mourut
c'estoit un brave & vaillant Seigneur & qui estoit
pour parvenir par les armes aux plus grandes di-
gnitez. Le Roy donna son gouvernement du Pays
du Mayne à Monsieur de Laverdin, à présent
Mareschal de France, qui estoit lors gouverneur
dans S. Denis en France. Le siege de Laverdin
continuant, le Vignau & les siens se deffendirent
fort bien, la batterie recommencée contre le chaf-
teau, comme on estoit prest d'aller à l'affaut, les
assiégez capitulerent de se rendre s'ils n'estoient
secourus dans un temps, ce temps expiré ils for-
tirent armes & bagues sauvés, & furent conduits
en lieu de seureté; ceste place fust desmantelée
comme aussi les chasteaux de Montoire & de Sa-
vigny; de-là Monsieur le Prince mena son armée
en Poitou, ainsi que nous dirons l'an suivant.

En divers autres endroits de la France, comme
en la Bretagne, en Languedoc & en Gasconne,
il se fit plusieurs entreprises & exploits militaires,
où ceux qui estoient un jour victorieux estoient le
lendemain vaincus : ainsi qu'il advient aux guerres

1597. civiles : le Roy d'Espagne qui desiroit mettre la guerre aux quatre coins de la France, envoya aussi en Bretagne sur la fin de ceste année trois mille Espagnols au Duc de Mercœur, lesquels arriverent à Nantes, où ils estoient de long-temps attendus, car dez le mois d'Aoust s'estans mis à la voile pour y venir, plusieurs navires Anglois les ayans rencontrés sur la coste de Biscaye, les attaquèrent & les contraignirent de s'en retourner à Goraga. Du depuis rembarquez & le Duc de Mercœur les ayant reçeus il assésura ses places, reprint la campagne, & se mit à faire la guerre aux Royaux. Plusieurs ont escrit que l'Espagnol & le Duc avoient tous deux des pretentions sur la Bretagne, celuy-là à cause de sa fille, & celuy-cy à cause de sa femme, & qu'ils s'accordoient bien ensemble pour en depousseder le Roy, qui en estoit le vray Seigneur : mais que quand il fust advenu que les Royaux eussent esté chassés de ceste province-là, que puis après les Espagnols & le Duc fussent venus aux mains l'un contre l'autre pour sçavoir à qui elle demeureroit, & qu'il estoit impossible que la foiblesse du Duc ne fust emportée par la force de l'Espagnol.

Dez le commencement de ceste année, le Roy avoit déclaré par Edict la guerre au Duc de Lorraine, & fait saisir ce qui luy appartenoit en France, avec le revenu de l'Evesché de Metz qui appartenoit à son fils : les garnisons de Metz, & les

Royaux de Langres firent en ceste année une infinité de courses, emmenant le bestail jusques aux portes de Nancy : le peuple de Lorraine regrettoit infiniment que leur Duc se fust laissé aller à se partialiser contre le Roy : toutesfois il leur falut souffrir. Pour faire la recolte, le Duc de Lorraine, & le sieur de Soboles qui commandoit dans Metz, firent une trefve pour trois mois, pendant laquelle le Capitaine Saint Paul, qui alla reconduire le Legat Caëtan sur la frontiere, surprit Ville-Franche : Monsieur de Nevers y alla en diligence de Chaalons pensant la reprendre, mais Saint-Paul s'y estoit tellement fortifié qu'il fust contraint de s'en revenir à Chaalons.

L'Allemagne fust assez pacifique en ceste année, excepté ez Circles de Westphale, & ez Duchez de Juillers & de Cleves, où les Espagnols d'un costé, & les gens des Estats de l'autre, travailloient ces pays-là par prises de villes, surprises de chasteaux, constructions de forts, courses & hostilitéz. Au mois de May lesdits Circles s'assemblerent à Cologne, mais il n'y eut nulle resolution : du depuis l'Archevesque de Mayence, le Comte Palatin, le Duc de Juilliers, & autres Princes d'Allemagne, envoyerent leurs Ambassadeurs, tant au Duc de Parme à Bruxelles, qu'aux Estats à la Haye en Hollande : ils demanderent tant aux Espagnols qu'aux Hollandois, la conservation de leurs anciennes alliances & amitez, que les uns & les autres quittassent tout ce qu'ils tenoient &

1590. occupoient aux terres de l'Empire, & les rendissent à leurs vrais Seigneurs : & qu'ils n'eussent plus à rien entreprendre n'y faire aucunes hostilités sur les terres de l'Empire. De ce que leur respondit le Duc de Parme, il ne s'en est rien veu escrit : mais la responce des Estats fust imprimée, dans laquelle ils s'excuserent, qu'ils n'estoient point les motifs de ces desordres, ains l'Espagnol : qu'ils estoient tous prests de rendre tout ce qu'ils occupoient de l'Empire, chacun à leur vray Seigneur, ne desirans que bonne paix & amitié avec tous les Princes leurs voisins : mais qu'ils les prioient de joindre leurs forces avec les leur pour ensemblement chasser l'Espagnol des terres de l'Empire. Les Allemands promirent de se mettre en armes pour ce faire : mais selon que ces Princes-là ne sont ordinairement trop prompts de se mettre en campagne, les choses demeurerent comme ils estoient, & les entreprises se continuerent de part & d'autre, jusques à ce qu'estans piquez d'avantage ils furent contraints de s'armer encor assez lentement, ainsi qu'il se peut voir à la suite de ceste histoire, & en l'histoire de la Paix.

Le Marquis de Baden, en une conférence qui se fit entre les Peres Jesuites Pistorius & Busæus d'une part, & Smidelinus, Lutherien, d'autre, ayant reconnu en ceste conférence que Smidelinus avoit allegué, que les Catholiques enseignoient, qu'un homme ne pouvoit estre sauvé par la seule mort de Christ, & disoit, que cela estoit mesme

dans le Concile de Trente, lequel luy fust à 1590 l'instant apporté, affin qu'il monstrest le lieu où cela estoit, mais il ne pust trouver aucun endroit pour prouver son dire : puis ayant aussi allegué quelques passages du Maistre des Sentences, & d'autres Docteurs, lesquels les Peres Jesuistes verifierent estre par luy faullement alleguez, à la seule lecture des livres : de quoy il devint si confus, que sur une excuse qu'il trouva il fit rompre la conference : ce qu'ayant bien recognu ledit sieur Marquis il se fit instruire par les susdits Peres Jesuistes, & abjura le Lutheranisme, puis envoya demander absolution à Sa Sainteté qui fit rendre loüanges à Dieu dans Rome pour la conversion de ce Seigneur.

En ceste année mourut l'Archiduc Charles d'Autriche, fils du feu Empereur Ferdinand, & oncle de l'Empereur Rodolphe : durant sa vie il avoit tant par ses procedures, que par sa valeur entretenu les frontieres voisines du Turc, en paix, mais après sa mort toutes choses changerent en la Styrie & Carinthie, ainsi qu'il sera dit ez années suivantes. Ce Prince avoit espousé Marie de Baviere, de laquelle il eut onze enfans, desquels il y en avoit quatre masles, Ferdinand, Maximilian, Lupolde & Charles. Sa fille aînée aagée de dix-sept ans fust mariée depuis à Sigismond, Roy de Pologne, pour confirmer d'avantage la paix entre les familles d'Autriche & de Suece. car les Princes Polonois estoient resolus d'avoir la

1590. raison de ce que l'Archiduc Maximilian n'avoit voulu jurer la paix de Bithonie, & en vouloient venir aux armes : ce qui fust cause que l'Empereur envoya depuis en Pologne l'Evesque de Vratislavie & Richard Stainer, lesquels furent receus fort favorablement du Roy, & leur ayda en ce qu'il pust pour faire modifier quelques articles dudit traité de paix : & pratiquerent tant avec quelques Princes amys des deux costez, qu'ils unirent depuis ces deux puissantes familles par la susdite alliance de mariage : affin d'oster entr'eux toute source de guerre & querelles.

On delibera aussi de renouveler l'alliance du Turc : le Baron Volfang Henry de Strein luy fust porter le present accoustumé, ce que du depuis pour quelques occasions on n'observa plus, & qui a esté la cause que les subjets de l'Empereur ont depuis eu de si grandes guerres contre les Turcs.

La guerre entre le Turc & le Persan ayant duré long temps, tous deux desirans de donner quelque repos à leurs subjets, de tant de ruines & de miseres qu'ils avoient souffertes, par la pratique de quelques-uns, le Sophi envoya un Prince Persan à Constantinople, lequel fust honorablement receu d'Amurath : où après plusieurs difficultez la trefve fust accordée entre les Turcs & les Persans pour dix ans.



